INVESTISSEMENT	DÉPENSES	
Programmes	Total consommé	% réalisé
RD 205	1 535 899 €	97 %
Contournement Nord de l'Agglomération Brestoise	151 881 €	68 %
Conservation des ouvrages d'Art	520 541 €	73 %
Signalisation lumineuse	153 402 €	75 %
Conservation des espaces publics (dont fontaines)	114 384 €	48 %
Régulation du trafic	157 959 €	82 %
Signalisation non lumineuse	82 668 €	75 %
Effacement des réseaux aériens	110 592 €	85 %
Interventions sur le domaine public routier	3 494 194 €	89 %
Entretien courant des zones portuaires	31 065 €	58 %
Réseau métropolitain (travaux et équip. salles visio-conférence)	1 087 451 €	87 %
Eclairage public	1 262 238 €	99 %
Travaux divers secteurs (extension du réseau d'eaux pluviales)	63 388 €	73 %
Fonds de concours voirie	49 345 €	15 %
Bâtiments service voirie	16 374 €	8 %

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Adapter, exploiter et développer les infrastructures routières

- **Les infrastructures routières :**

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
Concernant le projet de **Voie Nord de Lambézellec** entre la RD 112 et la RD 205, l'année 2013 a été marquée tout d'abord par l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique, puis par l'élaboration du **dossier de dérogation CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature).
Par ailleurs sur le secteur de Messioual/Spernot, priorité dans la planification des travaux, Brest métropole océane a finalisé les acquisitions foncières et fait réaliser les fouilles archéologiques préventives.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
S'agissant du réaménagement du boulevard de l'Europe, la seconde phase concernant **l'aménagement du carrefour des 4 vents** a été mise en œuvre au cours de l'année :

- Aménagement d'environ 1000 mètres de pistes mixtes piétons et cycles, avec sujétions de raccordement sur les pistes cycles et trottoirs existants.
- Sécurisation des voies vertes en traversée de chaussées, gestion par feux tricolores.
- Aménagements paysagers des abords, avec pour contrainte le maintien des visibilités en approche des traversées.
- Mise en lumière homogène avec l'ensemble de l'axe tout en marquant spécifiquement le carrefour, lieu principal d'échanges.

Concernant l'aménagement des **points d'échanges avec la RD 112 et la RD 165**, ont été achevées en 2013 les études de projet d'une nouvelle bretelle d'accès sur le secteur de Kergaradec-L'Hermitage pour un lancement de travaux prévu au 1er semestre 2014.

Enfin, s'agissant de la suppression du passage à niveau 306 au Relecq-Kerhuon, les études d'avant-projet ont été engagées en lien avec RFF (Réseau Ferré de France) et la ville du Relecq-Kerhuon.
L'ensemble de ces projets relatifs aux infrastructures routières fait l'objet de partenariats techniques et financiers avec le Conseil Général du Finistère, la Région Bretagne, Réseau Ferré de France et Brest Métropole Aménagement.

- **La réalisation des travaux d'investissement pour l'aménagement et le renouvellement du patrimoine routier :**

Les travaux d'aménagement et d'entretien du réseau de voirie concernent les :

- 980 km du réseau communautaire,
- 118 km du réseau départemental en agglomération sur partie des compétences (aménagement, trottoirs),

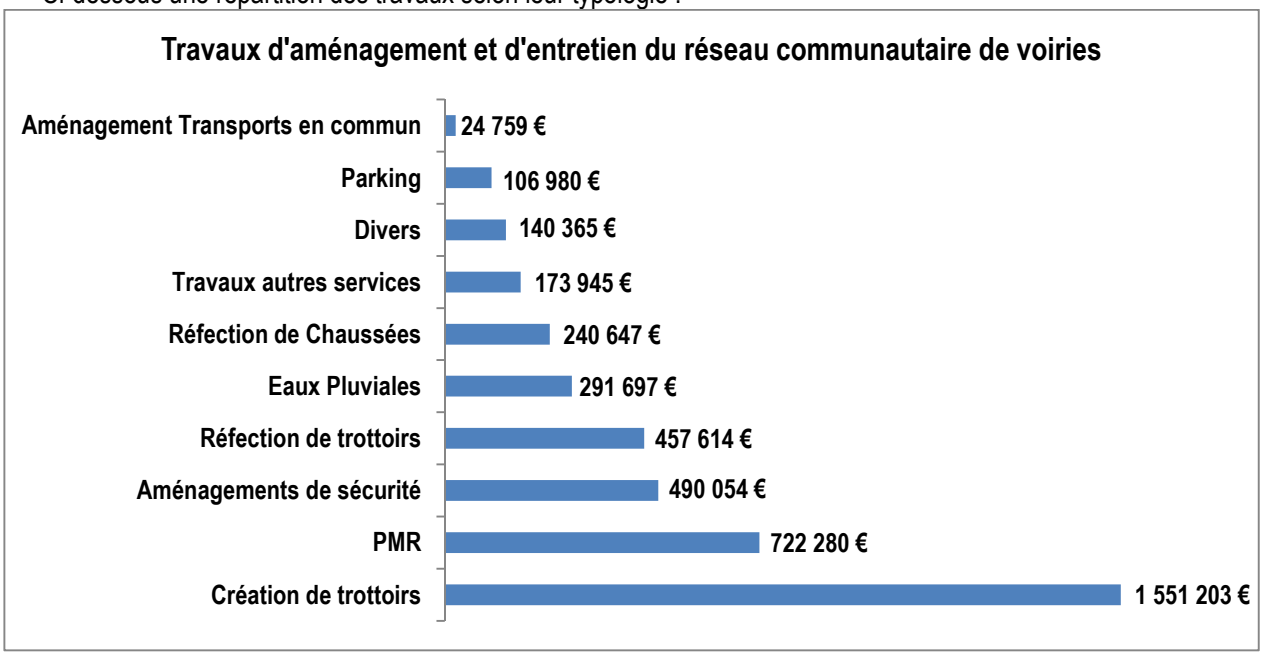
- 74 km de chemins ruraux et le domaine public faisant l'objet d'une superposition de gestion au profit de Brest métropole océane.

Ils intègrent la mise en œuvre et le renouvellement des équipements annexes ainsi que la conservation des ouvrages d'art. Ils sont réalisés selon 2 modes d'intervention : par des entreprises, principalement pour le réseau à fort trafic ; en régie pour le réseau de proximité et les trottoirs.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
Les programmes de travaux et interventions en régie intègrent les demandes de proximité relayées par les différents outils mis en œuvre par la collectivité (concertation, gouvernance des espaces publics, conseils consultatifs de quartier, logiciel Relations aux Administrés).
Les travaux d'aménagement réalisés en régie revalorisés en investissement représentent un montant de 4 199 545 €.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
En 2013, les actions se sont orientées plus particulièrement vers la création de trottoirs et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) en concertation avec les associations.

Ci-dessous une répartition des travaux selon leur typologie :



On peut noter, entre autres, comme chantiers importants :

- Brest Bellevue : mise aux normes PMR des trottoirs de la rue Joseph Le Borgne,
- Brest Centre : réfection de trottoirs rue Poullic al Lor,
- Brest Europe : aménagement des trottoirs rue Lesven et aménagement pour personnes à mobilité réduite rue Bourgelat,
- Brest Lambézellec : réaménagement de la voirie rue Grétry et aménagement de sécurité rue de Bohars,
- Brest Quatre-Moulins : réaménagement des trottoirs rues Trébéron et Keroudot,
- Brest Saint-Marc : aménagement de trottoir rue Levot et aménagement PMR rue de Verdun (Valmy/De Mun),
- Brest Saint-Pierre : aménagement d'un cheminement PMR rue de Lanninguer (entre Hundertwasser et le tramway) et aménagement de sécurité rue Mozart,
- Gouesnou : réfection de trottoir rue Guépratte et aménagement de sécurité rue du Gymnase,
- Guilers : aménagement de sécurité rue Kermonfort et réfections des trottoirs rues Blériot et Boucher,
- Guipavas : aménagement de trottoirs rue Saint-Thudon et rue de Paris,
- Le Relecq-Kerhuon : réfection de trottoir rue Valmy et aménagement PMR rue de la Mairie,

- Plougastel-Daoulas : aménagement de réseaux d'eaux pluviales aux lieux-dits Saint-Adrien, Le Beuzit et Le Rosier, aménagement PMR rue Amiral Salaun,
- Plouzané : revêtement de trottoir rue Jacques Prévert, création d'un quai bus pour transport scolaire place Nelson Mandela,
- Bohars : création d'un cheminement piéton rue de Pont Aven, aménagement de sécurité rue de Loguillo.

S'agissant de la réalisation des **travaux d'investissement à l'entreprise**, 50 chantiers ont été réalisés en maîtrise d'œuvre directe sur les programmes gérés par la direction : rue Anatole France 2ème tranche, rue Robespierre, rues Bruat et Danton sur Brest Centre, rue Thibaudet sur Brest Saint-Pierre, le carrefour Libération–Anse Saupin à Bellevue, les rues de Quimper et du Bot sur Brest Saint-Marc, rue de la Gare 2ème tranche à Gouesnou, rue Lamartine 2ème tranche à Guipavas, rue Vincent Jézéquel 2ème tranche au Relecq-Kerhuon, VC1 à Plougastel-Daoulas, rue de Mescouezel Vian à Plouzané.

Les travaux à l'entreprise ont concerné des reprises ou des renouvellements de chaussées d'une part et des aménagements de voirie liés à des problématiques de sécurité et à la réorganisation du plan de circulation, d'autre part.

Concernant les opérations liées au redéploiement du réseau Bus et au schéma directeur vélos, 18 chantiers ont été suivis en maitrise d'œuvre directe pour la direction des Déplacements, dont les plus importants sont la rue de l'Eau Blanche à Brest, les rues Le Hir et Kerionoc à Guilers, et d'une douzaine d'arrêts de bus.

Concernant la gestion du patrimoine des ouvrages d'art, qui fait l'objet d'auscultations et d'inspections, l'année 2013 a été marquée par l'engagement du chantier de réfection des buses de l'anse saupin (370 K€) et la poursuite des rejointoiements des murs de soutènement du port (86 K€).

Pour l'ensemble de ces opérations réalisées sous maîtrise d'œuvre directe (6 M€), il a été nécessaire de réaliser des études d'aménagements de voirie (180 projets) pour une mise en œuvre en régie ou à l'entreprise.

Afin d'assurer la réalisation des travaux à l'entreprise, la direction effectue les relances, attributions et reconductions des marchés à bon de commande (voirie, entretien ouvrages d'art, peinture garde-corps, missions SPS, études diagnostics chaussée…).

Des consultations particulières ont par ailleurs été lancées pour des travaux rues Robespierre et Albert Louppe à Brest et rue Vincent Jézéquel au Relecq-Kerhuon.

- **L'exploitation et l'entretien courant des voies communautaires :**

  En complément des travaux d'aménagement, la direction Voirie-Réseaux-Infrastructures assure l'exploitation et l'entretien de l'ensemble des voies communautaires et en partie des routes départementales. Cet entretien a consisté en 2013 à :
  - l'entretien des revêtements (143 000 m² de surface traités au moyen des point-à-temps manuel et automatique nécessitant la consommation de 1 000 tonnes de gravillons et 237 tonnes d'émulsion de bitume),
  - l'entretien des accotements (100 km de fossés curés au moyen de la pelle mécanique qui a extrait environ 2 500 m³ de terres, élagage, broyage d'accotements…),
  - l'entretien du système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales (15 000 avaloirs du réseau recensés par cartographie avec Eau du Ponant),
  - la signalisation horizontale (36 tonnes de marquage routier, application de 1 500 produits thermocollés (logos PMR, dents de requin, mots…) et 250 dalles podo-tactiles (en neuf et rénovation) et verticale (mise en place et remplacement de 3 000 panneaux),
  - la pose de 1000 plaques de rue dont 280 sur l'axe tramway et 600 numéros de rue,
  - l'entretien du mobilier urbain (930 balisettes et 190 panneaux auto-relevables consommés, potelets, barrières, relais information service),
  - 1 200 ml linéaire de film pour la conception de panneau de déviation ou de communication pour les chantiers de voirie,
  - la distribution de 320 panneaux temporaires, 500 piquets et 315 cônes de chantier pour la division Voirie-Régie,
  - la propreté dans les communes par le désherbage des trottoirs, et le nettoyage des centres-bourgs (117 journées d'interventions avec le Waïpuna pour 1115 litres de produit écologique).

A noter plus spécifiquement que le Plan d'Intervention de Viabilité Hivernale (PIVH) a été déclenché 6 fois en début d'année 2013 (entre le 17 janvier et le 29 mars). Ce dispositif spécifique coordonne la mise en œuvre des moyens humains et matériels et détermine les routes les plus importantes en termes de trafic et d'intérêt socio-économique sur lesquelles les interventions de salage et de déneigement sont effectuées en priorité.

2013 a été marquée par la mobilisation des équipes dans le cadre de l'achèvement du tramway avec notamment la deuxième tranche de la mise en œuvre des plaques de rue, ainsi que la pose de nouvelles corbeilles équipées de cendriers en coordination avec le service propreté.

Par ailleurs, la direction réalise pour d'autres services de la collectivité (Patrimoine-Logistique, Espaces Verts, Déchets-Propreté, Sports, Cimetières, CCAS…) des chantiers de terrassement et d'entretiens mécaniques de la voirie avec une mise à disposition de chauffeurs spécialisés et de matériels pour une durée avoisinant les 1 055 jours.

La division Voirie Régie a également accompagné d'une part la direction Communication dans la mise en place des plaques commémoratives de l'Allée des Records (port du Château), et d'autre part la direction Economie pour la réalisation d'un logo sur le giratoire d'accès à Océanopolis.

S'agissant de l'entretien des 166 carrefours à feux, la direction a réalisé d'importantes rénovations et contribué à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public (Brest : Kervern - Moulin à Poudre, Kervern - Bonne Nouvelle - Drogou, Clemenceau - Saint-Louis, Clemenceau - Château, Clemenceau - Gambetta), avec la mise en service de systèmes vocaux pour malvoyants (20 traversées piétonnes), de boucles de macro-régulation (Brest : Océanopolis, Monjaret de Kerjegu, Eugène Bérest, Anatole France-Bouvet, Desfossés-Paulet, Place Albert 1er, Blum-Montaigne, Kervern-Drogou , Europe-Le Gorgeu, Keradrien - Gouesnou : Emile Roux).

La direction accompagne la direction des Déplacements dans le cadre de l'observatoire de la circulation avec la mise en place des comptages de véhicules pour le suivi du trafic.

Des panneaux à messages variables ont également été installés sur l'avenue de la 1ère DFL au niveau de Thalès et boulevard de l'Europe avant l'arrivée sur le rond-point de Pen ar Ch'leuz.

Une étroite collaboration avec KEOLIS-BIBUS a été mise en œuvre pour la définition et la mise en place du projet de gestion de la priorité bus sur les carrefours à feux.

Adapter, exploiter et développer les infrastructures numériques

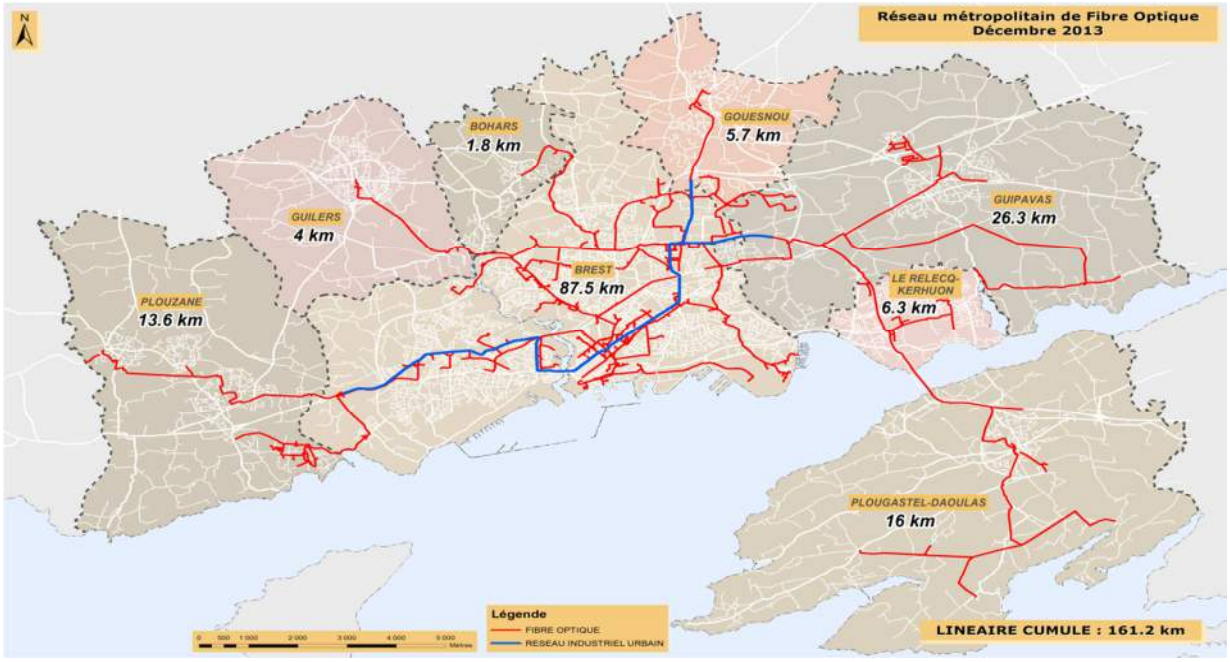
La maîtrise d'ouvrage et le pilotage de multiples projets ont été assurés dans le cadre du **développement des infrastructures numériques.**

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

On peut noter pour les plus significatifs : **le fibrage des ZAE (Zones d'Activités Économiques)** : Kergaradec, Prat Pip, Technopôle, ZAC du Port, Saint-Thudon et les opérations de montées en débit sur les secteurs de Lavallot à Guipavas, et de Pors Gwen à Plougastel-Daoulas.

De multiples établissements publics ont été raccordés dont le foyer CHRS, les docks du port du Château, plusieurs groupes scolaires (Kerinou, Jean de la Fontaine, Hauts de Penfeld, Quatre-Moulins, Kerhoas, Jean Macé) sur la commune de Brest. A Gouesnou ont été raccordés le centre Henri Queffelec et l'école du Moulin à Guipavas, la maison des Solidarités, au Relecq-Kerhuon, la médiathèque François Mitterrand, à Plougastel-Daoulas, l'Avel Vor et la salle de sport.

L'exploitation des 160 km de réseau métropolitain a généré en 2013, 1 167 779 € de recettes de fonctionnement par la location de fibres noires à des opérateurs de télécommunications et acteurs économiques.



Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, des raccordements ont été effectués pour le CHU - Winnicot, le CHU - Maison d'arrêt, Damen, Bluecom, Cellerier, CMB-Financo, CETMEF, Izimmo, Omnium, Leclerc, Eau du Ponant, Infotel, Genesys, la CPAM.

La direction assure le suivi des conventions avec les clients existants et nouvellement raccordés.

A noter que l'évolution de la règlementation sur les DT/DICT a engendré l'adaptation de l'organisation avec un volume de déclarations en très nette augmentation (4 493 en 2013 soit 4 fois plus qu'en 2012).

La direction accompagne également les projets comme la visioconférence et l'internet en habitat social, en accompagnement de la direction de la Proximité (Internet et Expression Multimédia).

Enfin, la gestion des relations avec les partenaires institutionnels et privés, dans le cadre du Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique et du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique, a permis :

- **l'accompagnement en ingénierie numérique du Pays de Brest**,
- **le suivi du développement du réseau FTTH (Fiber To The Home) d'initiative privée**,
- **l'installation d'antennes-relais** sur le patrimoine de Brest métropole océane (opérateurs de téléphonie mobile).

Adapter, exploiter et entretenir l'éclairage du domaine public

Le réseau d'éclairage public compte 33 200 points lumineux, 900 armoires, 40 Relais Information Service (RIS), et son entretien nécessite des relampages, des détections de défaut de câble, des réparations et remplacements de divers matériels en curatif, des changements de câble ainsi que des extensions :

- Brest Centre : place Wilson, square L'Herminier, rue Colbert, rue Michelet, rue Victor Hugo, rue Traverse,

- Brest Quatre Moulins: rue Armorique, rue de la Porte, rue Bouillon, escaliers - Tour Tanguy,

- Brest Saint-Pierre : rue Frégate l'Incomprise.

Enfin quelques extensions d'éclairage public ont été réalisées :

- Brest Saint-Pierre : boulevard de Plymouth / tramway, chemin de la Butte,
- Guipavas : impasse avenue Pompidou,
- Plougastel-Daoulas : boulevard Filliger (abri bus).

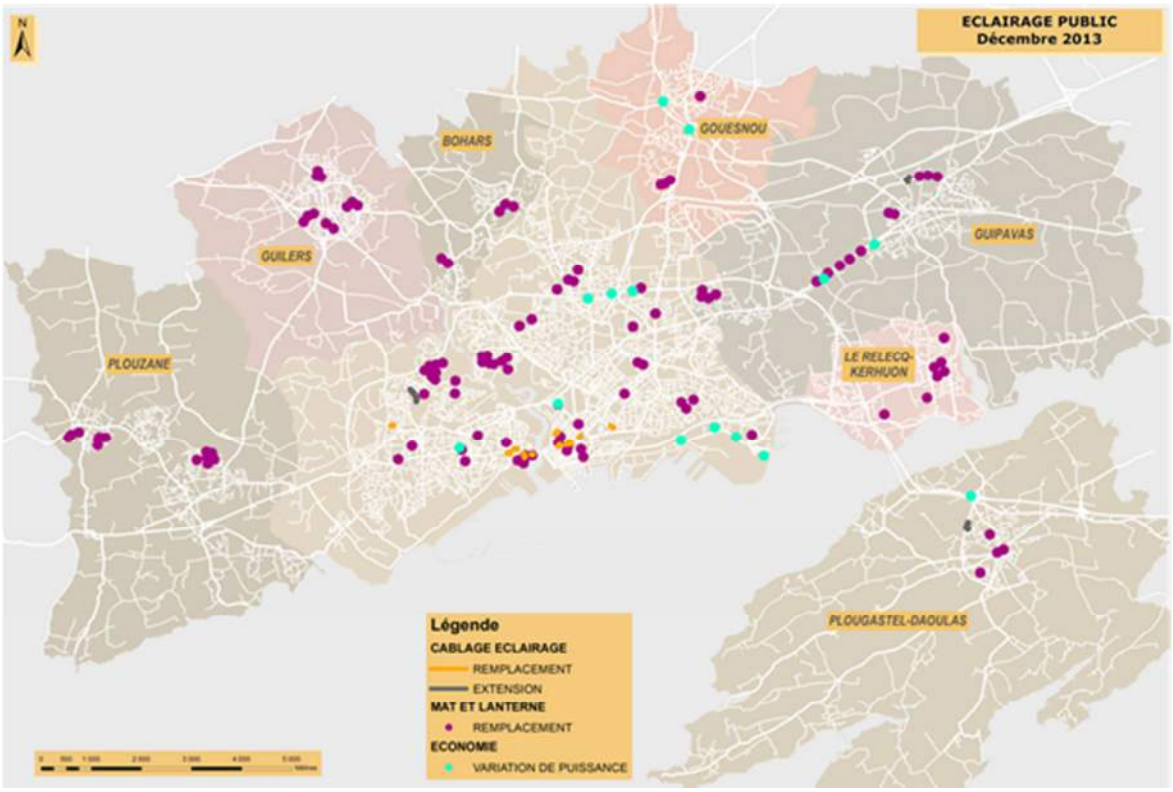
Des travaux spécifiques ont également été programmés pour répondre à des objectifs d'économie d'énergie. Il s'agit de la mise en place de 25 réducteurs de puissance dans les armoires de commande :

- Brest Centre : rue de l'Harteloire,
- Brest Saint-Marc : rond-point des Grèbes, rue du Colonel Berthaud, rue Alain Colas, ZAPP Moulin Blanc,
- Brest Europe : boulevard de l'Europe à l'Est de Pen ar Ch'leuz,

- Brest Lambézellec : rond-point de Pen ar Ch'leuz, boulevard de l'Europe à l'Ouest de Pen ar Ch'leuz,
- Gouesnou : RD13,
- Guilers : échangeur de Kerébars,
- Guipavas : boulevard Michel Briant,
- Plougastel-Daoulas : échangeur RN 165,
- Plouzané : échangeur de Kerargoris.

A noter également le remplacement des luminaires de la rue Louis Pasteur et de la placette de l'Octroi par des luminaires LED.

Ci-dessous l'ensemble des travaux réalisés :



Enfin pour assurer la maintenance du mobilier urbain publicitaire sur le domaine public des branchements et débranchements réguliers sont effectués. Il en est de même pour les illuminations de Noël, mais de façon ponctuelle avec également des travaux de pose et dépose.

Administrer le domaine public routier

La gestion du domaine public routier consiste à :
- administrer l'occupation du domaine public,
- fixer les conditions d'intervention du point de vue de la coordination de travaux et de la conservation du patrimoine,
- gérer les transferts de propriété (classement, déclassement, transfert de domaine public),
- aider à l'exploitation et au renouvellement du patrimoine.

La gestion technique et administrative des travaux réalisés par des tiers (concessionnaires, intervenants du domaine public…) s'est caractérisée en 2013 par :
- la délivrance de 896 arrêtés temporaires de circulation et 4 544 certificats d'alignement,
- l'établissement de 143 plans de numérotage, de 3 961 certificats de numérotage,
- une centaine d'arrêtés permanents et 1 500 demandes d'intervention,
- l'instruction de 2 058 demandes d'accord technique,

- le contrôle des interventions réalisées par les concessionnaires et gestionnaires de réseaux (ErDF, GrDF, France Télécom, Eau du Ponant) suite à la délivrance des demandes d'accord technique,
- l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanismes et autorisations préalables) sur les volets voirie et eaux pluviales (environ 1 150 dossiers),
- la coordination des interventions sur tout le territoire (arrêtés de coordination et réunions mensuelles de suivi),
- le traitement de 67 dossiers d'assurance responsabilité civile,
- le classement de voies dans le domaine public (3 708 ml).

L'administration du domaine public routier nécessite de mettre en œuvre un suivi du patrimoine réalisé à l'aide du SIG qui permet entre autres :

- l'établissement de schéma directeurs, d'une priorisation des travaux en fonction des diagnostics établis et reportés, des échéances de renouvellement de la voirie et de ses équipements,
- la coordination des chantiers,
- la planification des interventions en régie ou réalisées par des prestataires,
- l'établissement de périmètres de protection,
- l'établissement de plan de déviation, d'itinéraires de convois exceptionnels…

Offrir une maîtrise d'œuvre, conception/réalisation et une expertise pour les partenariats

La direction Voirie-Réseaux-Infrastructures a assuré la maîtrise d'œuvre pour le compte d'autres directions de Brest métropole océane (Urbanisme, Économie, Déchets-Propreté, Transports…) sur plusieurs opérations significatives :

- l'aménagement de la VC27 et de la VC14 à Guipavas,
- les études pour le curage de l'étang de Kerleguer et la réhabilitation de la décharge du Spernot,
- les études concernant l'aménagement d'un bassin de rétention sur le bassin versant de Kerinou au sud du giratoire Kertatupage
- les études d'exécution et le suivi de travaux pour la mise en œuvre de conteneurs enterrés,
- les études d'exécution sur les adaptations PMR sur la 1ère ligne de Tramway (places PMR, modification stations, aménagement de carrefours…).

La direction est également intervenue en tant que maître d'œuvre sur les opérations menées par Brest Métropole Aménagement (travaux d'aménagement de voirie zone du Questel, études de viabilisation sur parc d'activité de l'Hermitage).

Enfin, elle a apporté son expertise sur les opérations d'aménagement portées par des maîtrises d'ouvrages et maitrises d'œuvre tierces notamment dans le cadre de sa mission d'exploitant d'espaces publics ayant vocation à intégrer le domaine public communautaire (Capucins, Parc à chaines, Fontaine Margot, Kerlinou…).

Accompagner le portage de la compétence d'autorité organisatrice du service public d'électricité et de gaz

En 2013, Brest métropole océane, Eau du Ponant et GrDF ont signé une convention de partenariat portant sur la réalisation de travaux à proximité des ouvrages gaz. L'objectif est de prévenir les dommages aux ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire de Brest métropole océane. Elle permet de compléter les mesures déjà mises en œuvre en renforçant le formalisme des procédures à respecter en fonction des différents types d'intervention, en renforçant les engagements sur les points de passage obligés, et en partageant le plus en amont possible les programmes travaux et voiries. La convention met l'accent sur la préparation et l'anticipation des situations.

Le suivi du partenariat avec ErDF s'est également poursuivi en 2013 notamment par des travaux de renouvellement et d'effacement de réseaux en lien avec les aménagements de voirie.

Les redevances de concessions GrDF et ErDF ont représenté une recette d'environ 178 000 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Concilier l'action publique et l'initiative privée dans l'aménagement numérique du territoire.
Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation

- Suivi et contractualisation du déploiement FTTH (fiber to the home) par Orange sur Brest métropole océane sur 9 ans (2011-2020).
- Poursuite du développement du réseau d'initiative publique (200 km) pour les usages publics (raccordement des établissements publics, mise en œuvre du schéma directeur) et le fibrage des ZAE et autres (qualité de l'offre aux entreprises-institutions).

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Au titre de concilier les temps de la ville avec ceux de la vie :

- Accès au très haut débit (amélioration du cadre de vie),
- Attractivité du territoire (citoyens et économie),
- Résorption de la fracture numérique sur le long terme,
- Développement des infrastructures support de l'innovation/sécurisation des transferts de données,
- Economie d'échelle.

La direction estime cette réalisation est particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
Cette réalisation s'inscrit dans la durée par la coordination des différents intervenants, et vise à concilier action publique et initiative privée vers un même objectif d'attractivité et de qualité du cadre de vie du territoire.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Elaboration dossier CNPN du projet voie nord Lambézellec», notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable»

« Aménagement du carrefour des quatre vents (qualité de vie, gestion du temps, économie d'énergie, conception durable)», notamment pour sa contribution principale à « Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie»

« Amélioration des aménagements réalisés dans le cadre de la première ligne du tramway vis-à-vis des attentes des personnes à mobilité réduite», notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire»

« Intégration des demandes de proximité dans l'élaboration des programmes de travaux et des interventions de la régie (concertation, gouvernance espaces publics, conseils consultatifs de quartier, logiciel Relations aux administrés)», notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire»

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE

La direction de l'Écologie Urbaine a été créée en 2007. En 2012, la mise en place d'Eau du Ponant -Société Publique Locale- le 1er avril, pour la gestion des services d'eau et d'assainissement, a transformé l'organisation et les missions de la direction de l'Écologie Urbaine et a abouti à un nouvel organigramme.

Aujourd'hui, la direction est composée de quatre divisions (Milieux naturels et biodiversité - Rade, ressources et usages de l'eau - Eaux pluviales et ingénierie de l'environnement - Énergie), de deux unités-ressources transversales (Animation et sensibilisation - Accueil/budget), et de 2 missions (Air bruit, santé environnementale - Préfiguration de l'autorité organisatrice des réseaux de distribution ErDF/GrDF).

MISSIONS

- Développer la politique de l'énergie.
- Porter le grand cycle de l'eau et protéger la rade.
- Porter la politique de l'environnement et développer celle de la biodiversité.
- Animer et sensibiliser sur l'environnement.

RESSOURCES

L'effectif de la direction de l'Écologie Urbaine, placée sous l'autorité d'un directeur assisté par un directeur adjoint, est au 31/12/2013 de 27 agents répartis comme suit :

Division Énergie : 3 agents ; Division Milieux naturels et biodiversité : 6 agents ; Division Rade, ressources et usages de l'eau : 4 agents ; Division Eaux pluviales et ingénierie de l'environnement : 3 agents ; Unité Animation et sensibilisation : 3 agents; Unité Accueil/budget : 5 agents ; Mission Air, bruit, santé environnementale : 1 agent.

Budget : en 2013, les éléments financiers sont les suivants (hors frais de personnel) :

En € TTC	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	1 571 565	26 769	1 697 665	4 445 234
Budget annexe Eau potable	112 486	139 102	691 003	1 297 350
Budget annexe Assainissement	226	7 562	67 875	804 568
Budget annexe du SPANC			627	20 758
Budget annexe réseau de chaleur	1 006 204	4 640 790	289 575	178 401

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Développer la politique de l'énergie

- Autorité organisatrice du réseau de chaleur et maître d'ouvrage des travaux de mise en œuvre du schéma directeur de développement :

Continuité des travaux d'extension du réseau de chaleur de Brest (maitrise d'ouvrage : Direction de l'Écologie Urbaine) avec démarrage de 3,5 km d'une nouvelle branche R4 : connexion de la rue champagne, rue des archives, porte de l'arrière-garde et plateau des Capucins.

- Contribution à la mise en œuvre du plan énergie-climat :

Contribution de la division Energie à la construction des outils opérationnels portés par les services métiers.

- Mission transversale : appui aux différents services dans les domaines qui les concernent, pour les assister et évaluer l'aspect énergie de leurs activités :

- Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) : évolution du dispositif Tinergie en véritable guichet unique de la rénovation énergétique en co-maitrise d'ouvrage avec la Direction de l'Habitat.
- Patrimoine bâti public : réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine pour cibler le périmètre d'intervention le plus pertinent pour des rénovations globales pouvant faire l'objet d'un contrat de performance énergétique. Réalisation d'audits énergétiques complémentaires, à partir d'une approche interne pragmatique par la connaissance des opérateurs, sur les piscines, des bâtiments économiques et de l'Hôtel communautaire.

  Ces études étant le socle pour l'étude de faisabilité d'une structure dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments en tiers financement.

- Energies renouvelables : dans le cadre du projet de Boucle Energétique, réalisation d'une étude de faisabilité d'installation de production d'électricité photovoltaïque sur les ateliers des Capucins, dont une en autoconsommation avec injection de 10 % vers le cinéma multiplexe. Etude de faisabilité d'un stockage d'énergie sur le réseau de chaleur.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Boucle Énergétique Locale

- Gestion intégrée des réseaux d'énergie aux projets d'aménagement :

Un partenariat a été noué avec les concessionnaires de réseaux d'énergie dans le cadre de la réponse à l'appel à projet de la Région autour de la Boucle Énergétique "Brest rive droite" pour rechercher une alternative au renforcement d'un réseau d'électricité et intégrer la question des réseaux d'énergie au cœur des projets d'aménagements (ZAC des Capucins, Fontaine Margot, ORU Recouvrance).

Dans ce cadre, des opérations de mobilisations citoyennes ont été réalisées avec une thermographie par drone, des diagnostics éclairage pour les commerces, le déploiement de l'effacement diffus.

Quelques chiffres clés :

- Concession électricité (ErDF) : 2 196 km de réseau dont 796 km aérien, quantité acheminée = 1 000 GWh.
- Concession gaz (GrDF) : 783 km de réseau, quantité acheminée = 1 300 GWh.
- Concession réseau de chaleur de Brest (Dalkia Nord Finistère) : 25 km de réseau, quantité acheminée = 120 GWh, dont 85 % de chaleur de récupération.
- Production d'Energie Renouvelable et de Récupération (EnRR) : 144 GWh, dont 0,1 GWh photovoltaïque (2 installations), 4 GWh biomasse (chaufferie bois du réseau de Plougastel-Daoulas) et 20 GWh d'électricité produite à partir de l'UVED.
- Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : 166 000 € (dont 70 000 € sur l'éclairage public).
- Partenariat avec Energ'ence : 60 000 €/an (non compris le soutien aux actions spécifiques).

Porter le grand cycle de l'eau et protéger la rade

- Autorité organisatrice du service public de l'eau :

Assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable : démarrage en lien avec Eau du Ponant -SPL d'un nouveau mode d'intervention en matière de curage d'avaloirs.

- Conseil interne et externe sur le respect des contraintes réglementaires :

- Participation à la réorganisation des divisions de la direction pour une meilleure lisibilité des programmes et actions, ainsi qu'à la coordination des interventions dans le domaine des eaux pluviales.
- Participation à l'élaboration des documents du PLU Facteur 4 (PADD, état initial de l'environnement).
- Finalisation des démarches préalables aux travaux de mise en sécurité de la prise d'eau de Kerléguer.
- Finalisation de la procédure de mise en place des périmètres de protection du Moulin Blanc.
- Pilotage de la procédure de mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau de Pont ar Bled.
- Participation aux travaux d'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable.
- Suivi de la qualité des eaux à l'amont des prises d'eau potable, et à l'aval des systèmes épuratoires, et dans les zones d'usages sensibles (littoraux notamment).
- Pilotage des opérations liées à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade, et de la gestion préventive des plages.
- Elaboration d'un « kit pollution », distribué notamment aux agents de proximité et agents de police municipale, pour permettre des prélèvements d'eau rapides lors d'épisodes de pollutions, pour mieux les identifier et faciliter la recherche et le traitement des causes.

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat Territorial de Bassin Versant :

Copilotage, avec le Syndicat de Bassin de l'Elorn, du Contrat Territorial de Bassin Versant du SAGE de l'Elorn, avec notamment la gestion du Réseau Rade, le suivi de la qualité des eaux douces et marines, et des missions d'animation sur les enjeux de la qualité des eaux conchylicole, de baignade, de pêche à pied...

- Contribuer à la mise en œuvre des orientations du SAGE de l'Elorn :

Finalisation des travaux de réhabilitation du collecteur du Spernot sous la décharge du même nom en cohérence avec les objectifs du SAGE de l'Elorn.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Organiser et développer la politique de gestion des eaux pluviales :

Démarrage en lien avec la DVRI-Régie et Eau-du-Ponant SPL, d'un nouveau mode d'intervention en matière de curage d'avaloirs : passage d'un mode d'exploitation essentiellement curatif à un mode d'exploitation basé sur un entretien préventif des avaloirs : intervention de curage une à deux fois par an.

Confortement de l'inventaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales publics.

La révision des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales s'est inscrite dans la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme. La révision a été engagée par délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2013. Le projet de zonage des eaux usées et de zonage des eaux pluviales a fait l'objet d'une enquête publique du 29 août au 7 octobre 2013 et obtenu un avis favorable de la commission d'enquête en date du 21 novembre 2013. A l'issue de cette procédure, le Conseil de Communauté du 20 janvier 2014 a approuvé et arrêté les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

- **Le zonage d'assainissement des eaux usées** délimite, à la parcelle, les secteurs d'assainissement collectif et non collectif. Il s'agit de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées validée en 2006, pour procéder à son actualisation et intégrer les nouvelles orientations du PLU facteur 4.
- **Le zonage des eaux pluviales** définit les secteurs où sont prises des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols, maitriser les débits, et les secteurs où il est nécessaire d'implanter des équipements de collecte, de gestion et de traitement. Il privilégie l'infiltration des eaux sur les parcelles et limite le débit de fuite à 3l/s/ha. Il prévoit une gestion différenciée des eaux en fonction de la taille de l'aménagement et le mode de collecte (unitaire ou séparatif).

Quelques chiffres clés :

- Eau potable : 1 269 km de réseau - 15 réservoirs (54 000 m^3) - 53 000 abonnés, 9 M de m^3 d'eau distribuée ; ressources en eau : l'Elorn pour 75 % des besoins (usine de Pont-ar-Bled), la Penfeld (usine de Kerléguer), le ruisseau du Costour (usine du Moulin Blanc), ainsi que 2 captages d'eau souterraine qui assurent la moitié des besoins de la commune de Plougastel-Daoulas.
- Assainissement : 1 173 km de réseau - 96 postes de relevage - 17 M de m^3 d'eaux usées collectées et traitées.
- Eaux pluviales : 170 ouvrages de régulation (bassins de stockage et/ou infiltration) - 600 km de réseau – 15 000 avaloirs.
- Baignade : 12 sites de baignade dont 8 contrôlés quotidiennement.
- Périmètres de protection : 5 périmètres de protection de captages d'eau sont délimités ou à l'étude, concernant les prises d'eau de Kerléguer, Moulin Blanc, Pont-ar-Bled et les captages de Kergonnec et Breleis.
- Surveillance de la ressource et de la rade : 12 campagnes annuelles d'analyse de la qualité des eaux des bassins versants des rivières de la Penfeld, de Guipavas et du Costour, ainsi que sur les cours d'eau côtiers et le milieu marin... Ces analyses permettent de constater une amélioration continue de la qualité de l'eau (pesticides, pollution organique…).
- Contrat Territorial de Bassin Versant : 200 000 € d'actions annuelles soutenues par les partenaires du programme (Région, Agence de l'Eau, Département).
- Partenariat avec le GIP Idhesa : une trentaine de programmes d'études et d'analyses annuelles portant sur la connaissance et la gestion du grand cycle de l'eau.

Porter la politique de l'environnement (hors cycle de l'eau) et développer celle de la biodiversité

- Conseil interne et externe sur le respect des contraintes réglementaires :

- Accompagnement de l'aménagement urbain : valorisation de la Trame Verte et Bleue (ZAC) et définition de mesures compensatoires (Voie Nord Lambézellec, Polder, VC27…).
- Suivi de la politique de gestion des matériaux inertes (ISDI) et études de trois nouveaux projets.

- Mission air bruit santé environnementale :

- Qualité de l'air et prévention du bruit dans l'environnement, santé environnementale : veille réglementaire, information, préfiguration d'une politique d'intervention.

- Missions transversales biodiversité :

- Lancement du programme Life + Pêche à Pied en partenariat avec l'Agence des Aires Marines Protégées.
- Poursuite du contrat nature sur les sillons.
- Accompagnement du Parc National Régional d'Armorique sur le programme Natura 2000 Rade de Brest.

- Préservation, gestion espaces et ressources naturelles :

- Connaissance et inventaire : plan de gestion zones humides, finalisation inventaire des habitats naturels littoraux, étude bocage et inventaire biodiversité quartier de Recouvrance.
- Conservation, entretien et restauration des cours d'eau et zones humides : poursuite de la mise en œuvre des opérations définies dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques : vallées de Kerargroas, de la Penfeld (secteur du moulin Joseph et Ruffa), du Tridour (secteur Guervern) et du ruisseau de Kéroual.
- Mise en œuvre des travaux d'aménagement des chemins de randonnée et de gestion du sentier et espaces naturels littoraux (action spécifique secteur Pointe du Diable, Plouzané).
- Réduction de l'usage des pesticides : animation de la charte « jardiner au naturel » et opération spécifique en direction des espaces sportifs et des cimetières.
- Gestion des plantes invasives et des algues vertes : bilan quinquennal des expériences pilotes, tests de pratiques et de matériel, coordination d'interventions de gestion de l'herbe de la pampa (pôle Espace Public et Environnement, Conseil Général 29, SNCF, Syndicat Mixte pour le développement de Brest Iroise…), campagne de ramassage des algues vertes en rade en partenariat avec le Parc National Marin d'Iroise.
- Veille régulière sur les atteintes portées aux milieux naturels et à la biodiversité.

- Prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques :

- Finalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation environnement dans le cadre du PLU facteur 4.
- Participation au Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Travaux de restauration de la continuité écologique Penfeld aval.

- Le diagnostic du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques a identifié l'ensemble des discontinuités, obstacles à la circulation piscicole, présents sur le réseau hydrographique de Bmo. Un programme de travaux de restauration a été défini et priorisé sur les 2 masses d'eau DCE de notre territoire (Penfeld et rivières de Guipavas). Ce programme vise la restauration des fonctionnalités de ces masses d'eau afin d'atteindre le bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

- Le secteur du moulin Joseph situé dans la zone aval du bassin versant de la Penfeld constituait le 1er obstacle infranchissable identifié. Les travaux de restauration écologique ont consisté en la reconstitution d'un nouveau lit pour le cours d'eau sur environ 90 m, la réhabilitation des berges et des zones humides attenantes.

Quelques chiffres clés :

- Patrimoine naturel : 1 600 ha de zones humides (dont 80 ha en gestion publique ou conventionnelle), 350 km de cours d'eau, 70 km de littoral, un réseau bocager de 1 600 km, un réseau de chemins de 580 km.

Animer et sensibiliser sur l'environnement

- Information et sensibilisation de la population :

Dispositif des aides aux projets d'écoles : 12 fiches « environnement » présentées dans le catalogue ; 97 animations environnementales attribuées aux classes de maternelles et primaires (publiques et privées) de la Ville de Brest ; un budget de 33 000 € consacrée aux animations.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Développement des actions de sensibilisation et animation grand public : en 2012, une unité Animation et sensibilisation a été créée avec comme fonction d'informer et de sensibiliser la population. Diverses opérations ont été mises en œuvre en 2013 :

- Les journées de l'énergie (du 29 au 31 mars, en ouverture de la semaine du développement durable) : diverses animations (conférences rénovation thermique, visite chaufferie bois, exposition …).
- La semaine du développement durable (1er au 7 avril) : coordination de 17 nettoyages sur les plages du pourtour de la rade de Brest (8 sur Brest métropole océane) avec accompagnements pédagogiques par l'association Surfrider Europe.
- Fêtons notre biodiverCité (le 20 mai) : journée consacrée à l'art et la biodiversité organisée dans le jardin du Conservatoire Botanique National de Brest. Ateliers des partenaires, balade urbaine, visite guidée et spectacle-concert « la rose et la biodiversité ».
- Installation de 12 panneaux d'information sur la qualité des eaux de baignade sur les plages de Brest métropole océane, en application de la directive européenne du 15/12/2006.
- Présence sur une édition des Jeudis du port (le 25 juillet) : stand de sensibilisation sur la pêche et pied.
- Animations « à la découverte du littoral » (du 29/07 au 6/08) : animations par l'association Les Petits Débrouillards sur 5 plages de Brest métropole océane et une journée sur la plage du Moulin Blanc (vendredi du sport).
- La Fête de la science (du 10 au 13 octobre) : stand « de la goutte de pluie à l'océan, l'eau passe par un bassin versant ».
- Opération « fleurissons notre quartier » (du 18 au 20 octobre) : programme d'animations tout public : jeu de la biodiversité pour les scolaires, distribution sachets de graines, balade urbaine et stand lors du festival de la soupe.

Fréquentation de ces animations-stands : 6 368 visiteurs (hors fréquentation « jeudi du port » estimée à 8 000 personnes).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Trois prix nationaux et régionaux sont venus récompenser la stratégie de la collectivité en matière d'énergie et de biodiversité :

- Le grand prix du jury et le prix de l'intercommunalité de l'appel à projet sur les initiatives locales pour la rénovation énergétique lancé par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et le Ministère de l'égalité des territoires et du logement pour le dispositif innovant Tinergie d'accompagnement des projets de rénovation thermique des particuliers, développé avec la Direction de l'Habitat.
- Le prix écoréseau de chaleur de l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) pour la valorisation du réseau de chaleur comme outil de la transition énergétique.
- Le Prix Capitale de la biodiversité dans la catégorie intercommunalité décerné par NaturParif (Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France) pour le programme d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux naturels à l'échelle du bassin versant de la rade.

Quelques chiffres clés :

- Convention SEPNB Bretagne vivante : 49 000 €/an pour la réalisation d'animations nature (80 classes par an et divers événementiels).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : développement des actions de sensibilisation et animation grand public (semaine du développement durable, fête de la biodiversité, fleurissons nos quartiers, animations estivales, fête de la science, informations sur la baignade pendant la saison estivale).

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et Ville de Brest.

Description de la réalisation

En 2012, une unité Animation et sensibilisation a été créée avec comme fonction d'informer et de sensibiliser la population.

Diverses opérations ont été mises en œuvre en 2013 avec comme objectifs de :

- Faire connaitre et expliquer nos actions.

- Responsabiliser et changer les comportements des habitants, par exemple :

- Sur la démarche Zéro phyto et le jardinage au naturel
- Sur les économies d'énergie
- Sur la qualité des eaux de baignade (assainissement aux normes)
- Sur la biodiversité.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

- Au titre de conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire :

- Cadre de vie et environnement préservé (bien vivre ensemble)
- Démarche citoyenne
- Attractivité du territoire
- Respect des générations futures
- Meilleure gouvernance
- Donner de la cohérence aux actions des habitants (situer l'action des habitants dans l'action de la collectivité)
- S'ouvrir à un nouveau public (en étant présent sur des évènements « pas fait que pour ça ») => Partager nos actions.

- Au titre d'échanger avec le monde, du local à l'international :

- Donner de la cohérence et de la visibilité à nos actions (coordination avec les associations)
- Ouverture au débat.

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Les domaines d'interventions de la Direction Ecologie Urbaine sont variés et spécialisés. Il est essentiel de prolonger l'opérationnel pour communiquer sur nos actions en interne et à l'externe. Les opérations menées en 2013 (fête de la nature, fête de la science, fleurissons notre quartier) permettent de sensibiliser les habitants, de communiquer sur les politiques globales de la collectivité (ex : zéro phyto, invasives…) et de faire prendre conscience aux habitants que la collectivité ne peut pas tout régler toute seule : l'action de chacun est importante.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

- **Elaboration des zonages eaux usées et eaux pluviales**, notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable».
- **Trois prix nationaux et régionaux** « capitale française de la biodiversité », « écoréseau de chaleur » et le «grand prix du Ministère de l'écologie-Tinergie » ayant récompensé la stratégie de la collectivité en matière d'énergie et de biodiversité, notamment pour sa contribution principale à « échanger avec le monde, du local à l'international».

- **Travaux de restauration de la continuité écologique** (Penfeld et Stang Alar), notamment pour sa contribution principale à « conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire».
- **Boucle Énergétique Locale**, notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

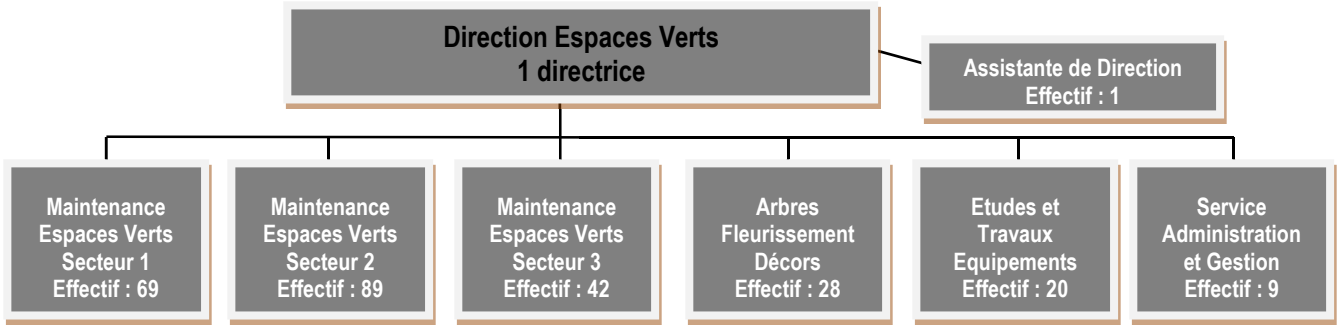
⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION ESPACES VERTS

MISSIONS

Gérer les espaces verts publics et leurs équipements sur le territoire de Brest métropole océane.
Concevoir et réaliser des projets d'aménagement en espaces verts sur le territoire de Brest métropole océane.
Porter l'évènementiel et les animations dans la dimension des espaces verts.
Assurer des prestations de conseil et d'expertise en espaces verts et paysages.

RESSOURCES



La direction Espaces Verts comprend 259 agents.

Le service a enregistré dans le cadre des sorties : 5 départs en retraite, 1 mutation, 3 changements de direction, 1 disponibilité et dans le cadre des entrées : 11 recrutements.
La division Maintenance - Secteurs 1 et 2, a piloté les recrutements de vacataires et remplaçants pour toutes les divisions, l'organisation des recrutements d'adjoints techniques (grade d'adjoint technique 1ère classe) pour l'ensemble de la direction, en lien avec la direction des Ressources Humaines pour pourvoir les postes vacants.

Les moyens matériels :
La division Maintenance pilote les acquisitions de matériels pour l'ensemble de la direction Espaces Verts avec en 2013 l'achat de tondeuses positionnées sur de nouveaux créneaux : 4 tondeuses autoportées Walker à rayon de braquage zéro et une tondeuse télécommandée pour intervenir sur les fortes pentes (13,5 k€) en plus de l'achat de matériel plus classique : 2 tondeuses autoportées Kubota 1,80 m et 3 microtracteurs. Du matériel complémentaire pour la gestion extensive des espaces a également été acquis : 1 presse moyenne densité et 2 tondobroyeurs pour l'entretien des chemins. La mini-pelle a été remplacée (36,5 K€).

Le budget :
Dépenses et recettes **2013** réalisées :

	Investissement	Fonctionnement	
		DEV	Plages
Dépenses	**1 894 619€**	**2 036 717€**	**67 399€**
Recettes	**29 561€**	**594 703€**	**0€**

Au total :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	**1 894 619€**	**2 104 116€**
Recettes	**29 561€**	**594 703€**

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Gérer les espaces verts publics et leurs équipements sur le territoire de Brest métropole océane

- **Assurer la maintenance du patrimoine des espaces verts :**

Le patrimoine espaces verts est composé de :
Depuis le 1er janvier 2005, la direction Espaces Verts assure la gestion des espaces verts publics des 8 communes de l'agglomération transférés au 1er janvier 2001.

Il convient de noter un accroissement de 13 ha par rapport à 2012du patrimoine à gérer celui-ci est à ce jour de 860 ha ainsi répartis, à savoir une augmentation de 13 ha par rapport à 2012.
Elle gère à ce jour 860 ha avec le découpage suivant :

	Présentation habituelle du bilan d'activité		Ventilation des plages et réserves foncières par commune	**TOTAL GENERAL**	Dont plans d'eau
	Espaces verts communautaires 2013	Dont espaces naturels aménagés			
Bohars	10,4	6,1	16,7	**27,0**	2,4
Brest	288,0	43,0	33,1	**321,1**	1,0
Gouesnou	30,1	6,5	0,0	**30,1**	/
Guilers	15,5	0,4	0,0	**15,5**	/
Guipavas	47,4	21,9	39,7	**87,2**	2,7
Le Relecq-Kerhuon	38,7	23,1	3,5	**42,2**	/
Plougastel-Daoulas	45,9	33,7	6,2	**52,2**	/
Plouzané	42,5	10,7	33,1	**75,6**	/
Total communes	**518,6**	**145,4**	**132,3**	**650,9**	**6,1**
Parcs d'agglomération communautaires	185,8	140,6	0,0	**185,8**	20,0
Total général	**704,3**	**286,0**	**132,3**	**836,7**	**26,1**

Sur ce total de 836,7 ha de compétence communautaire 652,5 ha sont gérés en régie directe.

Espaces communaux

Ville/Commune	Surfaces communales
Bohars	6,7
Brest	16,7
Total toutes communes	**23,4 ha**

Brest métropole océane entretient en régie directe ces 23,4 ha.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

En juin 2013, il a été présenté aux élus le document dénommé « Evolutions et enjeux de la politique Espaces Verts » présentant l'évolution de la direction depuis 2005, notamment celle du patrimoine espaces verts, parcs, jardins et patrimoine arboré, ainsi que les moyens qui y sont affectés. Un focus a été fait sur les équipements et le mobilier sur les communes. Ce bilan permet de faire le point et des propositions :
-sur l'adéquation entre les moyens et l'extension constante et importante du patrimoine et des besoins d'équipements,

-sur les outils à mettre en place pour réaliser des aménagements dans le cadre du développement durable à des coûts d'entretien prenant en compte les contraintes,
-sur l'évolution des méthodes de gestion,
-sur les documents à construire concernant la protection et la gouvernance liées au bon maintien du patrimoine arboré.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Construction et validation de la nouvelle organisation de la direction :

Pour faire face aux besoins et contraintes (financières, patrimoniales et de gestion), la direction s'est engagée dans la construction et la validation de nouvelles dispositions adaptant l'organisation territoriale aux quartiers et communes de Brest métropole océane. La direction a proposé l'évolution de la structure et du périmètre d'intervention des équipes pour faire face aux évolutions du patrimoine vert, pour une équité entre les agents, les secteurs de maintenance et pour répondre aux besoins de gestion du patrimoine arboré.

Evolution des méthodes de gestion dans un souci de développement durable :

Des techniques spécifiques de désherbage se poursuivent :

. Par action mécanique (arrachage) : rabot (matériel porté par tracteur), brosses métalliques sur porte-outils autotracté, binette.
. Par action calorifique (brûlage) : brûleur à gaz, désherbage par système Waipuna (piloté par le service Voirie).

Par ailleurs, de nombreux espaces sablés ont été engazonnés, dans l'objectif de réduire les zones sans utilité nécessitant des désherbages.
Pour la tonte des zones pentues, la tondeuse télécommandée achetée a permis de sécuriser et réduire le temps d'intervention.
Dans les zones plantées, les produits anti-germinatifs ont été remplacés par du paillage (broyat de branches issues des chantiers d'élagage, notamment).
Néanmoins, l'ensemble de ces techniques alternatives n'a pas la capacité d'éradication des techniques chimiques. Aussi, il est nécessaire de reconsidérer la présence, par endroits, d'herbes "folles" dans le paysage urbain. Cette évolution permet de retrouver, sur certains sites, une flore spécifique participant à l'augmentation de la biodiversité sur le territoire de Brest métropole océane. Parallèlement, l'infestation des plantations par des plantes invasives (liseron, buddleia, semis d'arbres...), non éradiquées depuis l'évolution des méthodes de gestion, pose de véritables problèmes méritant l'ouverture d'un débat autour des actions à mettre en œuvre à l'échelle du territoire.

La gestion extensive : des méthodes de fauchage de l'herbe avec exportation permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre par des fréquences de passage faibles, valorisant la biodiversité et permettant la transformation de pelouses mono-spécifiques en prairies, menées à partir de 2008, sont en cours de pérennisation.
La surface de fauchage est de 47 ha en 2013.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Dans le cadre de la poursuite de la gestion écologique, de nombreux essais de plantes fleuries ont été réalisés, avec un protocole de suivi du fleurissement des différentes espèces tout au long de la saison.

Les différentes acquisitions de matériel pour la fauche et le compactage de l'herbe, ont permis de faciliter les orientations de gestion, déjà prises depuis plusieurs années. Ces méthodes de gestion, se généralisent dans toute l'agglomération, et ont fait l'objet d'une communication en juin dernier dans le magazine Sillage.

Travaux réalisés en régie :

Les équipes de Maintenance font évoluer leur espace au quotidien avec de nombreux petits aménagements pour améliorer le cadre de vie des habitants et faciliter l'entretien, permettant de générer des économies.
Elles participent également aux travaux neufs en effectuant les plantations dans les nouveaux aménagements.
En 2013, les animations du printemps et de l'été ont entraîné de nombreuses dégradations dans les espaces verts. La remise en état et le nettoyage des espaces, non réalisés par les organisateurs des animations, ont entraîné une lourde charge de travail pour les équipes.
Les équipes ont également conçu et mis en œuvre à l'automne de nombreux décors à base de chrysanthèmes sur le thème de Jules Verne.

Brest Rive Gauche :

- Renouvellement complet des plantations place Edouard Maze.
- Brest Centre : Plantation des bassins du jardin De Gaulle, plantation sur le square Mathon et abords de la mairie suite aux travaux du tramway.
- Quartier de Bellevue : Remplacement complet des zones plantées sur de nombreux pieds d'immeubles suite à des opérations de ravalement (rue du Roussillon : N^{os} 1, 4, 9, rue de Kermenguy : N^{os} 8, 10, 14, 20, etc.)
- Avenue de Tarente/Normandie (à hauteur de l'église de Kergoat) : Renouvellement complet de la bande entre la chaussée et le trottoir.
- Rond-point de Provence et rue Clauzel : Renouvellement de plantes.
- Plantations au jardin de Kérinou suite aux aménagements.
- Jardin de Keravelloc : Accompagnement des réfections d'allée et travail sur une zone de transition entre le jardin et la zone humide : Coupes d'arbres, remodelage des profils de sols, installation de plantes de zones humides.
- Plantations de massifs : Rue des Hauts du Restic, Rue Kermaria, Place des FFI.
- Plantations autour de l'aire de jeux : Promenade de la Villette.
- Accompagnement de travaux de voirie : Angle des rues de Pen-ar-Menez et Grétry.
- Réfection du massif après travaux : Angle des rues Chevreul /Robespierre.
- Entretien des accompagnements du Tramway.
- Plantation au jardin Saint-Jean.
- Lutte contre les plantes invasives sur le secteur du Moulin Blanc.

Brest Rive Droite :

- Tramway : Reprise des travaux et engazonnement au rond-point Coat-Tan.
- Chemin du Polygone : Empierrement d'une partie du chemin.
- Kerraros : travaux d'arrachage des végétaux, engazonnement, semis mélange fleuri.

Quartier de la Cavale Blanche :

- Dédoublement des arbustes pour sécurité travaux boulevard Tanguy Prigent.
- Rue Grieg : engazonnement d'aire sablée.
- Réfection des sablés du mail de Mesnos.
- GS Questel : Transformation d'une pente en gazon, plantation.
- Rond-point hôpital, gestion de prairies fleuries.
- Mise en place de plots anti-stationnement rue Jean-Michel Caradec.
- Rue Bach et Schubert, mise en place de prairies fleuries.

Quartier des Hauts de Penfeld :

- Rue Louis Guillou : Diminution de l'aire sablée.
- Rue Pirandello : Réfection d'allée et aire sablée.
- Remise en état après arrachages d'arbres rue Hegel. Semis de prairies fleuries.

Quartier de Saint-Pierre :

- Belvédère du Vernis, mise en place de prairies fleuries.
- Réfection aire sablée : Jardins de Kerzudal et Kérourien avec engazonnement.
- Belvédère Sainte-Anne : Raccord de gazon suite à affaissement.
- Tramway : reprise des surfaces.

Guipavas :

- Accompagnement de travaux de voirie : Tourbian, Pompidou, Roussillon, Route de Paris.
- Plantations de vivaces sur les îlots centraux pour répondre aux problèmes de sécurité : Coataudon.
- Rajeunissements des plantations sur les ronds-points d'Europe et du Pontrouff.
- Créations de massifs : Rue des Camélias.
- Plantations de fleurs et d'arbustes près de l'église et Kerelec.
- Suppression des haies de laurier palme à Kerjaouen et rue du Languedoc.
- Arrachage des végétaux et pose d'une lisse au jardin de Kerivin.
- Arrachage des Pétasites dans la Vallée du Cam.

Guilers :

- Plantations rue de Brest et autour du rond-point de Kermengleuz.

Le Relecq-Kerhuon :

- Accompagnement de travaux de voirie : Avenue du Président Allende.
- Réaménagements d'îlots centraux pour répondre aux problèmes de sécurité : Rue Lichou, boulevard De Gaulle.
- Plantations sur le rond-point de Park Braz.
- Plantations au pied de la statue de la pêcheuse kerhorre au boulodrome.

Plougastel-Daoulas :

- Plantations giratoire Jean Fournier et réfection de chemins piétonniers.

Plouzané :

- Réfection d'aire sablée près des jeux pour enfants : parc Larreur.
- Rénovation des plantations et modifications de l'espace : Place des Bruyères.
- Engazonnement : Elsa Triolet - Engazonnement d'aire sablée : Jean Perrin.
- Enlèvement de chicane : Allée des lauriers palmes.
- Réfection de chemins pédestres, élagages de branches basses.

Conservatoire Botanique :

- Fin des aménagements accès PMR aux serres du Conservatoire.
- Engagement de la mise en conformité accès PMR des sanitaires sud du Conservatoire.
- Financement des travaux de restauration et de réorganisation des locaux administratifs (maîtrise d'œuvre : Direction Patrimoine-Logistique).
- Participation, en lien avec la Direction du Conservatoire Botanique et la Direction Culture, à l'exposition, du 15 avril au 15 novembre au sein du pavillon d'accueil de 26 encres et au sein du parc, 13 sculptures chinoises en bronze du Maître chinois Li Xiao Chao.
- Participation de 4 agents du service à la manifestation « Musique aux jardins », au vallon du Stang-Alar, puis à Paris lors d'un regroupement de plusieurs collectivités métropolitaines.
- Attribution au Conservatoire Botanique d'un nouveau label « Jardins botaniques de France et des pays Francophones ».

Divers :

- Poursuite des aménagements dans la vallée de la Penfeld : abattage d'arbres et ouverture de l'espace.
- Réalisation d'un verger sur le site de la vallée de la Penfeld, en lien avec une association locale.

Réflexion globale : Participation aux études d'aménagement de la vallée de la Penfeld.

- **Gérer les prestataires assurant la maintenance des espaces verts :**

Les divisions de Maintenance ont piloté la gestion des espaces par entreprises :
Entreprises privées : 220 792,49 €.
Entreprises d'insertion : 176 630,78 €.
Entreprises employant majoritairement des personnes handicapées : 444 131,69 €.

Des travaux spécifiques sont délégués à l'entreprise sur des zones escarpées : débroussaillage des falaises du jardin Poullic Al Lor ; derrière les halles de Kérinou ; à l'arrière de la rue Latouche Tréville : 16 140 €.

- **Assurer la gestion des arbres :**

Les sollicitations des usagers ont nécessité l'instruction de 1 044 dossiers au total.
Les principales demandes concernent un manque d'ensoleillement dans les appartements et maisons, des arbres considérés comme trop hauts par les riverains. Un grand nombre de demandes restent injustifiées. Le service reçoit en plus grande proportion des demandes concernant l'application du Code Civil pour supprimer les branches débordant sur le domaine privé et des relances lorsque la réponse est négative, même lorsque les arbres incriminés sont privés.

L'inventaire des arbres, avec mise en œuvre informatique de leur gestion, se poursuit. A ce jour, 20 782 arbres, 182 talus, 108 bois sont dans la base de données "Ginkgo" (intégrant les nouveaux arbres et ceux qui ont été abattus). La gestion du patrimoine arboré est faite en totalité dans "Ginkgo".
Le champignon, Phytophtora citricola, principalement dans les tilleuls, reste présent, et entraîne des abattages. Il n'existe aucun traitement.
Beaucoup d'interventions d'abattage restent liées à de mauvaises implantations, gênant fortement la circulation des passants sur les trottoirs ou à des sujets trop proches des habitations. La replantation est rarement possible dans ces situations.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
Le dernier trimestre 2013 a été marqué par plusieurs tempêtes. La première en novembre, assez faible, a nécessité des interventions des élagueurs pendant une semaine complète.
La tempête de décembre a été beaucoup plus intense et longue lors de la semaine de Noël, avec déclenchement du « plan tempête ». L'unité Arbres est venue en complément des moyens des pompiers pour gérer au plus vite les arbres sur chaussées, trottoirs, parkings, zones de circulation, et rendre l'espace public sécurisé aux usagers. Ce travail s'est poursuivi pendant un mois dans les parcs et jardins.
C'est près de 120 demandes sur cette unique tempête de veille de Noël qui sont arrivées à la Direction Espaces Verts. L'accueil de la Direction et les jardiniers ont contribué à la gestion efficace de cet évènement climatique exceptionnel.
Quelques voitures ont été endommagées suite aux chutes d'arbres et il n'y a eu aucun blessé.

- **Produire et acheter des plantes :**

Fleurissement/Production du Centre Horticole :

27 300	plantes annuelles pour la floraison estivale.
65 680	plantes bisannuelles pour la floraison hivernale et printanière.
1 670	chrysanthèmes (dont 571 "en cascade" et colonne).
44 750	plantes vivaces et 1 000 pieds mère.
2 000	plantes pour fleurs coupées.
4 200	plantes pour décors (intérieurs et extérieurs).
1 100	bouquets pour les accueils, bureaux d'élus et manifestations diverses.
280	jardinières et suspensions.

64 170 végétaux achetés (dont arbres, arbustes, vivaces, rosiers, plantes couvre-sols) saison 2013/2014.
22 110 annuelles et bisannuelles achetées aux CAT.
60 710 bulbes achetés.

- **Entretenir et renouveler les équipements (mobilier, jeux...) :**

En 2013, les équipes "Mobilier Espaces Verts" ont réalisé 1 233 interventions, notamment des travaux d'entretien du mobilier, des jeux, ainsi que des travaux d'entretien des infrastructures, bordures, clôtures.

- **Entretenir les espaces littoraux (plages et sentiers) :**

Poursuite et adaptation des prestations de nettoyage des 10 plages dont la qualité de l'eau est suivie par la DDASS (apport de sable, ramassage et évacuation d'algues vertes, macro-déchets et poubelles "plages propres", location et entretien de sanitaires fixes ou mobiles).
Volume d'algues évacuées : 532 m^3, dont 78% sur la plage du Moulin Blanc, 12% sur la plage de Pen an Traon à Guipavas et 10% sur la plage du Passage au Relecq-Kerhuon.

Concevoir et réaliser des projets d'aménagement en espaces verts sur le territoire de Brest métropole océane

- **Assurer la réalisation d'aménagements du patrimoine vert :**

Etudes et Travaux :
Le Bureau d'Etudes a étudié et suivi la réalisation d'aménagements d'espaces verts financés par les collectivités : Brest métropole océane, Ville de Brest, Conseil Général du Finistère, Brest métropole aménagement…

Principales opérations réalisées en qualité de service pilote :
- Aménagements en faveur de la jeunesse
- Aménagement de l'aire de jeux espace Changarnier à Bellevue
- Aménagement de l'aire de jeux rue Jean-Michel Caradec
- Rénovation de l'aire de jeux des grands, parc du Stang-Alar

Travaux d'accessibilité :
- Aménagements d'un chemin piétonnier et d'escalier, Notre Dame de Bon Port à Saint-Marc
- Rénovation des accès de la cité Croas Saliou à Plouzané
- Rénovation d'allées piétonnes à Bellevue (Poitou), à Gouesnou (Clos des Chênes)
- Amélioration du sentier Belvédère, liant le quartier des Quatre-Moulins en direction de l'Aréna

Travaux d'intérêt d'agglomération :
- Travaux de réouverture de la prairie du Guerven, en lien avec la direction de l'Ecologie Urbaine et le service Déplacements
- Réfection d'une partie des murs de Kéroual
- Réfection d'allées dans le parc de Kervallon
- Modernisation de la gamme de mobilier dans le parc des Rives de Penfeld

La cellule Etudes et Travaux intervient pour le compte de la direction Education-Enfance dans le maintien du patrimoine des cours d'école : Réfection des cours en enrobé des écoles Jacquard, Jean Macé, Kerhoas et Quatre-Moulins. Ces interventions sont complétées par la pose en régie de nouveaux équipements de jeux dans les cours d'écoles maternelles.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Toutes les opérations citées précédemment témoignent de la poursuite des réaménagements de jardins avec un souci de réponse adaptée aux attentes intergénérationnelles, aux exigences d'accessibilité par un processus d'écoute construit et renforcé. L'élaboration du programme du jardin Jégaden illustre tout à fait cette dynamique. En effet, de multiples réunions organisées avec tous les acteurs locaux du quartier, les associations, les partenaires institutionnels ont intégré toutes les attentes et besoins pour cet espace d'intérêt majeur situé au cœur de divers équipements et établissements dans le quartier de Recouvrance.

- **Assurer la création et l'extension de cimetières :**

La direction Espaces Verts a engagé le projet d'aménagement de l'extension du cimetière de Plouzané, avec l'acquisition des terrains et la mise au point du projet en lien avec le Bureau d'Etudes.

Elle a également entamé, en lien avec la Mairie et le service Foncier, le processus d'acquisition foncière des terrains nécessaires à l'extension du cimetière du Relecq-Kerhuon.

Porter l'évènementiel et les animations dans la dimension des espaces verts

- **Mettre en œuvre des décors :**

L'équipe a consacré 1 945 heures pour les prestations de décors, dont : les vœux du Maire/Président, le salon Azimut à Penfeld, les Tréteaux Chantants, la réception du Maire/Président à Kéroual, les Floralies de Ploudalmézeau, Astropolis, le Quartz, Passerelle, mise en place de plantes vertes à l'occasion des matchs de football et basket-ball à domicile, décorations de Noël, paquebots, événements nautiques, décors pour les 50 ans de Bellevue ; 605 heures pour la réalisation de compositions florales.

- **Réaliser des animations et des visites pour divers publics :**

Animations scolaires 2012/2013 :

Intervention de l'animateur dans 7 écoles, auprès de 11 classes soit un total de 66 animations en 6 demi-journées (toutes les classes ayant bénéficié d'une visite au jardin pédagogique du Guelmeur) pour 302 enfants.

Autres animations horticoles en 2013 :

- Jardinage école du Bourg à Plouzané, 5 séances, 2 classes de petite et moyenne section
- Visite « Les plantes spontanées du centre-ville », samedi 6 avril
- Animations jardinage Centre Social de Kérourien :

- Plantations et semis de plantes diverses dans des petites parcelles dans l'enceinte du jardin du centre social, 5 séances en demi-journée
- Adultes et jeunes enfants (plusieurs structures concernées) 30 adultes/30 enfants en moyenne, printemps et début d'automne
- Réalisation de jardinières à l'automne

- Plantation d'un pommier avec les grandes sections de l'école des Quatre-Moulins, mercredi 12 février
- Plantations avec 2 classes de l'école Jacques Kerhoas de deux chênes coccinea place Vinet, vendredi 7 février
- Participation à l'animation de la journée pédagogique du service Petite Enfance du mardi 7 octobre, à l'Hôtel de Ville
- Plantations de fruitiers au jardin de Bruxelles, quartier Saint-Pierre
- Dimanche 6 octobre de13h30 à 17h, visite commentée du parc de l'auberge de jeunesse : 35 personnes.

- **Organiser le concours des Maisons et Villes Fleuries :**

- Concours des Maisons Fleuries Ville de Brest : 33 participants.

Les lauréats du concours 2013 visiteront le jardin de Daoulas en mai 2014, après une visite du Vallon du Stang-Alar en 2013, avec notre animateur horticole.

- Obtention de la 3ème fleur par la Ville de Gouesnou.

Assurer des prestations de conseil et d'expertise en espaces verts et paysages

- **Prestation d'expertise, d'étude et suivi de travaux dans divers domaines :**

En 2013, la direction Espaces Verts a pris en charge des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte des services de l'Urbanisme opérationnel. La réalisation des travaux du jardin Jean Giono (Quartier Europe) a été supervisée par le Bureau d'Etudes des Espaces Verts. La conception du jardin de Goarem Goz a été confiée à la direction Espace Verts. Le Bureau d'Etudes travaille pour la direction Voirie sur les projets structurants parmi lesquels : la réhabilitation du Spernot, la voie Nord Lambézellec, la création de la bretelle d'accès à la future ZAC de l'Hermitage.

- **Conseil sur autorisation d'urbanisme :**

La direction Espaces Verts a instruit en 2013 pour le service Urbanisme diverses demandes concernant des demandes d'autorisation de travaux, de déclaration préalable, des permis d'aménager et des permis de construire.

En ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, la direction Espaces Verts est vigilante à l'économie foncière et sur la durabilité des ouvrages.

10 demandes d'avis du Droit des Sols concernant des travaux sur des arbres classés en EBC.

- **Conseil et assistance technique à la maîtrise d'ouvrage :**

Le Bureau d'Etudes remplit des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'urbanisme et d'aménagements structurants (ZAC, tramway…). Les avis sont principalement motivés par l'insertion paysagère et environnementale des réalisations.

Une attention particulière est portée au respect des contraintes d'entretien en tant que futur gestionnaire. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les équipes de maîtrise d'œuvre pour garantir la qualité des projets proposés.

En 2013, les principales sollicitations ont porté sur les finitions du projet Tramway, l'aménagement du Parc à Chaînes, les ZAC de Penhoat, à Gouesnou, de Pen ar C'hoat, à Guilers, ainsi que différents permis de lotir.

- **Accompagner des initiatives citoyennes (jardins collectifs…) :**

La direction Espaces Verts encourage les actions visant à partager l'espace jardiné avec différents interlocuteurs. Ces actions permettent une meilleure appropriation des espaces verts par les usagers, et contribuent à créer une zone de rencontre entre les différentes cultures composant le territoire.

Ainsi, en 2013 une intervention a été faite pour réaliser en régie un jardin partagé aux abords de l'école du Petit-Paris, à Saint-Marc.

DEVELOPPEMENT DURABLE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

« Construction et validation de la nouvelle organisation de la direction : pour s'adapter à l'organisation territoriale de Brest métropole océane et à ses contraintes (financières, patrimoniales et de gestion) », notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable ».

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et Ville de Brest.

Description de la réalisation :
Adaptation à l'organisation territoriale (quartiers et communes) de Brest métropole océane.
Adaptation des effectifs des équipes aux évolutions du patrimoine.
Rééquilibrage des types et surfaces d'espaces verts dans les trois divisions.
Equilibrage des missions au sein des équipes.
Simplification de la ligne hiérarchique.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
Meilleure lisibilité (pour les citoyens, les élus et les services de Brest métropole océane).
Amélioration et simplification de la gouvernance.
Rationalisation des moyens (mutualisation, type de matériel) pour des économies d'échelle à long terme.
Plus d'équité entre les agents, et équilibre entre les 3 secteurs de maintenance.
Amélioration des services pour les usagers.
Prise en charge plus homogène de tous les espaces, adaptations à l'extension du patrimoine.
Adaptation des moyens de l'unité gestion des arbres, pour satisfaire le développement de la politique de l'arbre.

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Adaptation à l'organisation territoriale (quartiers et communes) de Brest métropole océane.
Adaptation des effectifs des équipes aux évolutions du patrimoine.
Rééquilibrage des types et surfaces d'espaces verts dans les trois divisions.
Equilibrage des missions au sein des équipes.
Simplification de la ligne hiérarchique.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

- « Construction et présentation aux élus d'un document présentant l'évolution de la direction depuis 2005 et les éléments de prospective (patrimoine, gestion des moyens et des missions) ».

- « Réactivité et adaptation de la direction aux événements climatiques exceptionnels qui se sont succédés en 2013 (tempête…) », notamment pour sa contribution principale à « conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

- « Poursuite des réaménagements de jardins avec une réponse adaptée aux attentes intergénérationnelles, aux exigences d'accessibilité par un processus d'écoute construit et renforcé », notamment pour sa contribution principale à « concilier les temps de la ville avec ceux de la vie ».

- « Poursuite de la gestion écologique avec des essais de plantes fleuries et d'adaptations de la mécanisation de l'entretien, suivant les fréquences de fauches de l'herbe » notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable ».

Pôle Développement Economique et Urbain

Administration et Gestion
Direction du Développement Economique
Direction Aménagement Urbain
Direction des Dynamiques Urbaines
Direction de l'Habitat
Direction des Déplacements
Mission Tramway

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN

Le pôle intervient sur l'ensemble des préoccupations du développement économique et urbain, concourant aux objectifs d'attractivité, de rayonnement et de cohésion territoriale de la métropole brestoise. Il s'appuie sur l'organigramme ci-après.

Il est garant de la mise en œuvre du projet urbain, à travers notamment des documents de planification et programmation qui le déclinent thématiquement (PLH, PDU,…) et des opérations d'aménagement d'envergure sous forme de ZAC.

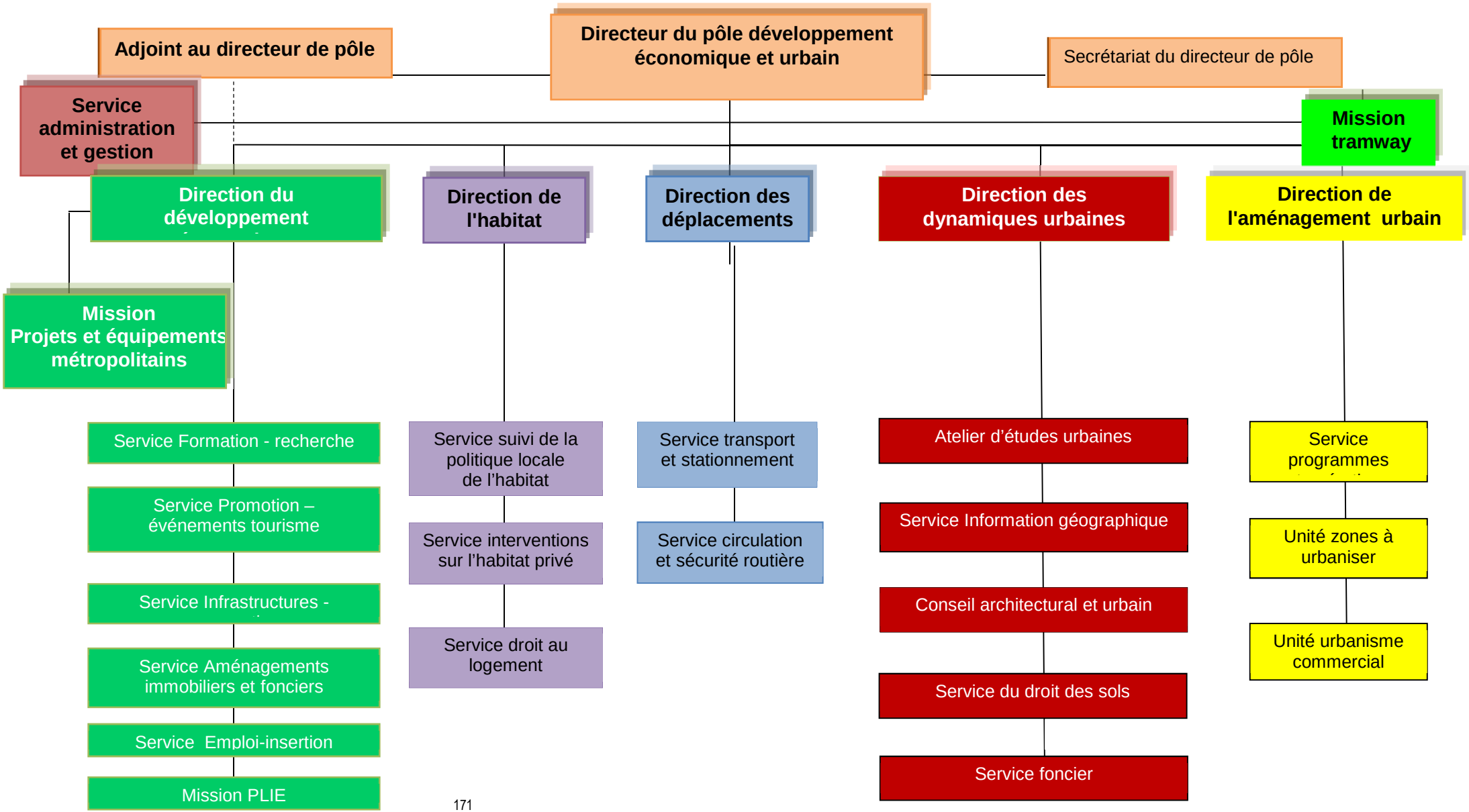
Le pôle développement économique et urbain regroupe des compétences variées qui privilégient une démarche par projet et une approche transversale.

L'année 2013 a été l'année de finalisation des travaux et réflexions menés depuis deux ans en vue de produire le PLU Facteur 4 tenant lieu de Programme Local de l'habitat, de Plan de Déplacements urbains et articulés avec le Plan climat-énergie selon une méthode innovante ayant généré une large concertation.

En termes de projets et d'actions, l'année écoulée a vu une production opérationnelle soutenue avec la poursuite notamment de projets de développement économique, de partenariat avec les acteurs dans la recherche et l'enseignement supérieur, un travail important de mise au point du nouveau réseau bus/tram, une production de logements réduite dans un contexte de crise, la mise en œuvre des programmes validés du Plateau et de l'Atelier des Capucins, les chantiers d'aménagement du front de mer (aménagements parc à chaines, suivi de l'élaboration du Plan de préventions des Risques Technologiques et engagement des aménagements routiers qui y sont liés, projet de développement portuaire), la poursuite des études liées aux nouveaux quartiers (ex. Fontaine Margot, Kerlinou, Penhoat) et de renouvellement urbain (Recouvrance).

Cette année a également été marquée par l'entrée en phase pré-opérationnelle du projet de téléphérique urbain.

Enfin, la fin d'année a été marquée par la tenue d'un colloque national « *Pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 : de la prise de conscience à la stratégie »* qui a rencontré un très vif succès. Près de 50 experts des questions d'habitat, d'architecture, de financements, de requalification énergétique, d'interventions urbaines…. ont contribué à la réussite de cette manifestation qui a su anticiper sur des phénomènes et enjeux nationaux et préparer les réponses aux défis de demain pour la métropole en termes d'habitat et de maîtrise de l'énergie.


Directeur du pôle développement économique et urbain
Adjoint au directeur de pôle
Secrétariat du directeur de pôle
Service administration et gestion
Mission tramway
Direction du développement
Direction de l'habitat
Direction des déplacements
Direction des dynamiques urbaines
Direction de l'aménagement urbain
Mission Projets et équipements métropolitains
Service Formation - recherche
Service Promotion – événements tourisme
Service Infrastructures -
Service Aménagements immobiliers et fonciers
Service Emploi-insertion
Mission PLIE
Service suivi de la politique locale de l'habitat
Service interventions sur l'habitat privé
Service droit au logement
Service transport et stationnement
Service circulation et sécurité routière
Atelier d'études urbaines
Service Information géographique
Conseil architectural et urbain
Service du droit des sols
Service foncier
Service programmes
Unité zones à urbaniser
Unité urbanisme commercial

ADMINISTRATION ET GESTION

MISSIONS DU SERVICE

Le service Administration-Gestion est prestataire en matière de gestion administrative et financière pour les cinq directions du pôle (Aménagement urbain, Dynamiques urbaines, Habitat, Déplacements et Développement Economique), la mission Tramway.

Dans le domaine administratif, il centralise et coordonne les procédures relatives à l'organisation des services, la circulation de l'information, la logistique et au personnel. Il peut être également appelé à animer et/ou piloter des dossiers administratifs et financiers ayant un caractère transversal au sein du pôle.

Dans le domaine financier, sa principale mission est la préparation des budgets des politiques de l'urbanisme, des déplacements et du développement économique et le suivi de leur exécution, principalement pour Brest métropole océane, et accessoirement pour la Ville de Brest, notamment en matière d'acquisitions foncières.

RESSOURCES

Le service Administration et Gestion est composé de huit personnes : un responsable de service, un responsable adjoint, quatre correspondants financiers et deux assistants administratifs.

REALISATIONS DE L'ANNEE 2013

Les dossiers transversaux :

- Le protocole de partenariat signé début 2011 entre Bmo et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2011-2013 fait l'objet d'un suivi par le SAG, ce partenariat s'articulant autour de thèmes tels que « le développement de l'offre de logements », « l'université et l'économie de la connaissance », « les petites et moyennes entreprises au service de la croissance », et « l'environnement et le développement durable ». En 2013, la convention tripartite Caisse des dépôts/Brest Métropole Aménagement/Brest métropole océane pour le financement des études permettant la mise en place d'outils d'évaluation du coût global des constructions au sein de l'éco quartier des Capucins et d'une étude de faisabilité d'une boucle énergétique locale a été finalisée et signée
- Suivi budgétaire et financier des opérations concédées

En 2013 a été élaboré un tableau de suivi budgétaire et financier de l'ensemble des opérations d'aménagement concédées par Brest métropole océane afin d'avoir une vision consolidée notamment en termes de trésorerie, permettant ainsi d'améliorer la prise de décision lors des arbitrages budgétaires.

L'activité en quelques chiffres

Dans le cadre de la préparation des instances municipales ou communautaires, les délibérations sont centralisées pour vérification et transmission au Service des Assemblées.

Nombre de délibérations présentées par le pôle

	2012	2013
Conseil municipal	23	18
Conseil et Bureau de communauté	261	278
Total	**284**	**296**

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Quatre numéros de la lettre d'information du pôle ont été diffusés en 2013, par messagerie informatique et intranet.

La gestion d'autorisations de stationnement payant sur voirie donnant lieu à une facturation et à l'émission de titres de recettes est également assurée dans le service ; la progression de ces autorisations est notable depuis 2010 ; en 2013, 2245 autorisations ont été accordées, contre 2121 en 2012 et 1325 en 2010, soit une augmentation de 60% par rapport à 2010.

En matière de gestion budgétaire, le service administration gestion gère 71 programmes d'investissement, répartis comme suit :

- 27 programmes de développement économique,
- 30 programmes d'urbanisme,
- 11 programmes pour les déplacements,

- et 3 programmes d'acquisitions foncières pour la voirie.

Les crédits de fonctionnement sont répartis sur 12 centres de coût, dont 6 concernent le développement économique, 4 l'urbanisme et 2 le budget principal des déplacements. Les codes fonctionnels ont été supprimés en 2011 au budget annexe des déplacements qui est géré sous 2 codes distincts afin de permettre d'identifier les dépenses relatives au Tram et celles qui concernent les autres déplacements.

Le nombre de mandats et titres est globalement stable par rapport à 2012 et se décompose comme suit :
nombre de mandats : 3 207
nombre de titres de recettes : 1 129 dont 506 titres stationnement (407 en 2012),
nombre de factures : 2017 (2022 en 2012).
Le budget du pôle est réparti sur trois politiques

- la politique I - intitulée « le Développement économique, touristique et Recherche »,
- la politique III - intitulée « La Ville, l'Habitat et l'Aménagement Urbain »,
- la politique V - intitulée « Les Déplacements » avec un budget principal et un budget annexe depuis 2004

.

	Dépenses			Recettes		
	Crédits votés	**Total consommé**	**% réalisé**	**Crédits votés**	**Total consommé**	**% réalisé**
INVESTISSEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	27 439 008	14 809 457	54 %	13 465 368	6 037 014	45%
URBANISME	14 230 137	10 689 049	75 %	6 760 855*	5 764 528	85 %
DÉPLACEMENTS	36 272 245	20 186 836	55 %	27 309 376	7 662 385	28 %
TOTAL INVESTISSEMENT	**77 941 390,95**	**45 685 344,43**	**59 %**	**47 535 600,51**	**19 463 928,28**	**41 %**
FONCTIONNEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8 755 949	8 605 676	98 %	4 104 848	3 370 535	82%
URBANISME	1 699 984	1 615 169	95 %	1 547 599	1 720 733*	111 %
DÉPLACEMENTS	35 377 561	35 213 701	99 %	45 684 032	45 543 950,49	99 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	**45 833 495,37**	**45 434 547,65**	**99 %**	**51 336 479,70**	**50 635 219,77**	**98 %**
TOTAL GENERAL DES CREDITS DU POLE	**123 774 885**	**91 119 891**	**73%**	**98 872 079**	**70 099 147**	**71 %**

** montants hors cessions foncières (prévisions en investissement : 1 396 560 € - réalisations en fonctionnement: 375 953 €).*

Les principales réalisations 2013 concernent :

Dans le domaine du développement économique :

• Action économique

- des participations à l'aménagement de zones d'activités concédées: Technopôle, Questel, Saint Thudon, Fontaine Margot : 1 535 000 €,
- le soutien aux organisations syndicales : 93 600 €,
- le soutien à des structures œuvrant pour l'emploi et l'insertion professionnelle : 830 731 €,
- l'aide au développement du tourisme : 1 121 539 €,
- la promotion de l'économie sociale et solidaire, l'organisation d'événements économiques, la participation à l'organisation de salons, le financement de supports de promotion économique : 459 661 €.

• Aménagement du territoire et projets et équipements métropolitains :

- des participations pour des opérations concédées : port de commerce, Capucins : 3 303 000 €,
- une participation à la convention publique d'aménagement du Moulin Blanc : 700 000 €,
- réalisation d'aménagement divers sur le port du Château et l'Adonnante : 353 669 €,

- à Océanopolis, la fin des travaux du pavillon d'expositions temporaires et du complexe de bassins à loutres, la réalisation de travaux divers dans le cadre du GER (gros entretien réparation) pour 506 379 € ainsi que les dépenses liées au fonctionnement : 3 253 450 €.

• Enseignement supérieur et recherche
- deux projets en maîtrise d'ouvrage déléguée à BMO : la poursuite des études de la construction d'une résidence internationale et le démarrage des travaux de la 3ème tranche de l'IUEM : 3 502 164 €,
- le soutien à la CCI pour l'installation du Campus des métiers : 933 000 €,
- des travaux réalisés pour le compte de l'Etat : maison des étudiants : 42 000 €,
équipements pédagogiques : 124 000 €,
- des participations aux projets pôles de compétitivité : 225 614 €,
- des subventions au Technopôle de Brest Iroise et à l'Ecole Supérieure de Commerce de Brest : 783 000 €,
- des soutiens divers : allocations de recherche, aide à la mobilité internationale des étudiants, soutien à des projets pédagogiques, à l'innovation, aide à l'organisation de forums et colloques, accueil des étudiants…..780 557 €.

Dans le domaine de l'urbanisme :
- des subventions en faveur de l'habitat : 2 738 492 €
- des versements d'avances et le mandatement de la rémunération de Brest Métropole Aménagement dans le cadre du mandat confié à cette dernière pour l'opération de Renouvellement Urbain du quartier Europe-Pontanézen : 640 742 €,
- des acquisitions foncières pour un montant de 1 332 613 €, dont 862 613 € pour la constitution de réserves foncières, 145 000 € pour l'acquisition d'une parcelle 16, rue Sébastopol dans le cadre de la ZAC Octroi Pilier Rouge 325 000 € d'acquisition de lots de copropriété du centre commercial du Bergot
- des participations versées à Brest Métropole Aménagement pour des opérations d'aménagement concédées : Ilot de la Poste à Plougastel-Daoulas, Penhoat à Gouesnou, Kerarmerrien à Plouzané, Mesnos, Pilier Rouge, Parc d'activités de l'Hermitage, Fontaine Margot et Kerlinou à Brest : 3 870 000 € ;
- la réalisation d'opérations en régie pour un montant de travaux de 318 900 € comprenant notamment la la réalisation de travaux sur Bellevue, Square du Béarn pour 125 600 €, ainsi que de travaux devant permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser pour un montant de 126 378 €…..

Dans le domaine des déplacements :
- le programme du tramway, avec – outre le versement d'avances pour des prestations externes (études, communication, …) – les travaux, comprenant la rémunération des mandataires, des travaux de jalonnement, signalisation et réseaux, le volet artistique avec la réalisation d'un parcours d'œuvres d'art sur la ligne du tramway, les acquisitions de matériels et systèmes pour un montant total de 14 485 599 €,
- l''acquisition de 5 bus articulés et la mise en place de la nouvelle charte graphique du parc de bus pour 2 535 495 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

Contribution, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Travail de co-construction des budgets en recherchant l'optimisation de la ressource

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et à la ville de Brest.

Description de la réalisation :

Travail collaboratif important entre les services opérationnels et le service gestionnaire dans l'objectif de réaliser les projets et les missions des services dans un cadre budgétaire et financier contraint.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire au titre de produire et consommer responsable :

Gestion fine du budget de la collectivité ; transparence et participation dans la construction du budget.

Une réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Recherche du meilleur service au coût le plus juste

Un autre exemple particulièrement marquant pour le développement durable du territoire :

« Coordination de la lettre d'information sur l'ensemble des actions du pôle» : notamment pour sa contribution principale à « échanger avec le monde, du local à l'international ».

Cette réalisation a été décrite dans le chapitre précédent et est identifiée par la mention :

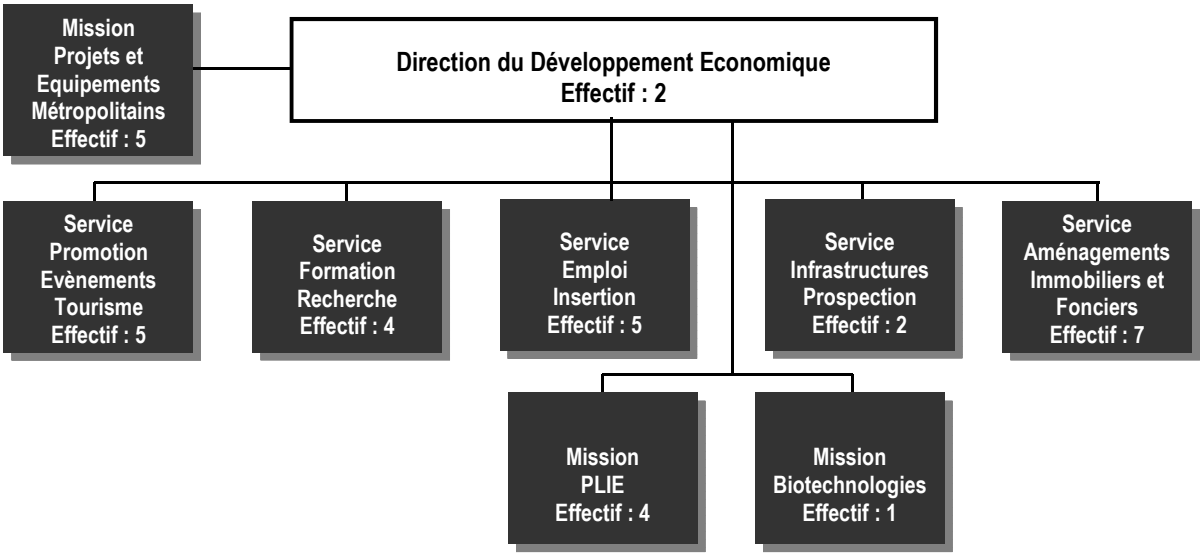
⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MISSIONS

Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi.
Développer la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.
Renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la métropole.

RESSOURCES



REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi

Brest métropole océane intervient en faveur du développement des entreprises et de l'emploi de différentes manières, directes ou indirectes. Les rubriques présentées ci-dessous illustrent cette diversité des interventions : aménagement de zones d'activités, pépinières d'entreprises et autre immobilier d'accueil, infrastructures économiques, soutien à la création d'entreprise, soutien aux organismes œuvrant pour le développement économique, l'innovation, l'insertion économique ou l'économie sociale et solidaire.
Ce spectre large d'actions vise à produire des effets aussi bien sur le court terme qu'à plus longue échéance.
Certains aspects du développement ne sont pas présentés dans ce rapport d'activité, comme les relations entretenues au quotidien avec les acteurs économiques, grands groupes, PME, organismes consulaires, organisations professionnelles diverses…

- **Elargir l'offre foncière en zone d'activité** : en 2013, l'activité économique est toujours ralentie ; les entreprises sont en position d'attente pour leurs investissements immobiliers et fonciers. Les ventes des terrains en zone d'activité s'en ressentent avec une commercialisation 2013 d'environ 2,5 ha (terrains vendus).
  Examen des 12 bilans annuels des ZAC (CRAC) : Technopôle Brest Iroise - Le Questel - Le Vern – Kergaradec - Kergaradec Extension - Kergaradec III - Prat Pip - St Thudon - Lavallot Nord - Zone Industrielle Portuaire - Ty Menez Extension - Mescadiou (Gouesnou).
  Quitus à BMa de sa mission de concession d'aménagement de la ZAC de Ty Ar Ménez extension à Plougastel-Daoulas (Décembre 2013).

○ **Faits marquants :**

•Technopôle Brest-Iroise (TBI) :
Démarrage des travaux de la 3ème tranche IUEM (Printemps 2013). Livraison prévue 1er semestre 2015.
Poursuite des études UEB – Campus Numérique – dépôt PC : novembre 2013.
Projet d'un nouveau restaurant Télécom Bretagne.

• Zone du Questel : mise au point des travaux de finition de voirie et d'un aménagement paysager le long du Boulevard Tanguy Prigent. Présentation aux entreprises riveraines en Mairie de Saint-Pierre, en novembre 2013.
• Zones Nord-Est :
• ZAC de Kergaradec : vente d'un dernier terrain rendu cessible pour 4 500 m².
• Froutven : Brest métropole océane coordonne l'aménagement de l'ensemble du secteur, en accompagnant les projets privés et publics.

Le bâtiment d'exploitation et siège social d'Eau du Ponant, Société Publique Locale en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement a été inauguré en octobre 2013. Les travaux du "Campus des métiers" de la CCI, transfert-extension de l'IFAC qui se trouve actuellement à Lambézellec, se sont poursuivis durant l'année 2013 pour une mise en service à la rentrée 2014.
En parallèle de ces projets, les services de Brest métropole océane ont réalisé les aménagements routiers (adaptation/extension des réseaux, élargissement de la rue de Kerlaurent (VC27) et sécurisation de la VC14).
Le permis de construire d'un bâtiment tertiaire de plus de 9 300 m² a été déposé en novembre 2013. Implanté à côté du bâtiment Eau du Ponant, ce bâtiment devrait ouvrir en octobre 2015.
D'autres projets sont à l'étude au sud du boulevard François Mitterrand, notamment l'implantation d'une enseigne de bricolage, dont le dépôt du permis en prévu en 2014, avec l'intégration d'un parking relais de 200 places.
• ZAC Lavallot Nord (60 ha – 45 ha cessibles à terme) : suite à l'annulation du PLU en janvier 2013, il a fallu relancer une nouvelle enquête publique préalable à la DUP, enquête parcellaire et travaux, avec mise en compatibilité du POS. Cette enquête a eu lieu de mi-octobre à mi-novembre 2013. Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la poursuite de l'opération d'aménagement sans réserve ni recommandation.
• ZAC de Prat-Pip (39 ha – 15 ha cessibles) : cette ZAC confirme l'intérêt que lui portent les entreprises. Un peu plus d'1,5 ha de terrains ont été cédés en 2013. La partie sud (artisans, PME) attire plus de projets que de surfaces disponibles. Des projets conséquents de bureaux et services sont à l'étude sur la partie Nord.
• ZAC de Mescadiou - Gouesnou (10 ha – 6 à 7 ha cessibles) : poursuite des études (étude d'impact, préparation des dossiers de DUP) pour lancement des enquêtes conjointes en 2014.
• Zones en régie directe :
• ZAC de Kérébars, Guilers : cession d'une parcelle de 1 300 m².
• ZA de Mescouezel (extension sud) à Plouzané (2 ha) : cession d'une parcelle de 1 000 m² pour la construction d'un bâtiment constitué de 3 boxes pour artisans.

○ **Nouvelle offre foncière :**
Poursuite des études préalables sur la future ZA du Spernot à Brest.
Création de la ZAC de Ty Ar Ménez III (octobre 2013).
Ces 2 dossiers sont actuellement pilotés par la Direction Aménagement urbain.

○ **Etudes diverses :**

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
Elargissement au pays de Brest de l'étude sur le foncier économique menée sur Brest métropole océane.
Le pilotage est assuré par le Pôle métropolitain. Il s'agit de concevoir un système d'informations partagé de pilotage et promotion du foncier économique en Pays de Brest. Pour ce faire, une mission de conseil et d'accompagnement a été confiée au groupement Naomis, Praxidev, Siteum.

○ **Administrer le patrimoine foncier non affecté :**
Indicateurs patrimoine foncier non affecté : 36 propriétés bâties (dont 25 louées et 11 non louées) et 286 non bâties dont 152 propriétés en location. 17 conventions de location.
Loyers recouvrés patrimoine foncier : 68 711,59 €.
Travaux – entretien – démolitions : investissement : 64 764 € - fonctionnement : 137 761 € (démolitions).

- **Améliorer les infrastructures économiques :**
○ **Port de Commerce :**
• Projet de développement portuaire : ce projet majeur vise à aménager 40 ha de terrains portuaires et à créer les quais nécessaires à l'installation d'activités industrielles liées aux énergies marines renouvelables. Brest métropole océane contribue à l'élaboration de ce projet mené par la Région Bretagne.

• Rencontre des acteurs **professionnels portuaires** (pilotes, manutentionnaires, chantier du Guip…) afin d'éclairer la position de la collectivité sur les décisions à prendre en matière d'aménagement des espaces économiques et urbains du port.

- **Port de plaisance du Moulin Blanc :**

Zone d'Activités pour les Professionnels de la Plaisance : administrations des parcelles de domaine public attribuées aux professionnels de la plaisance. Gestion des Autorisations d'occupation temporaires du domaine public et des sous-locations concernant 30 entreprises.

Pôle de commerces et de services : suivi des conventions d'occupation des espaces attribués aux professionnels.

- **Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI) :**
  Participation aux travaux du comité technique du SMBI dont Brest métropole océane est membre aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie, du Conseil général et du Conseil régional. Réflexion sur le devenir des espaces gérés par le syndicat : polder du port de commerce et réserves foncières de Lanvian.
- **Saint-Louis :**
  Brest métropole océane accompagne la programmation et les procédures d'autorisation réglementaires du projet commercial Saint-Louis.
  En 2013, l'ensemble des procédures de désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles municipales et communautaires ont été menées à bien, avec les conseils du service juridique, permettant ainsi d'une part la signature des compromis de vente à la Compagnie de Phalsbourg des parcelles déclassées mis au point avec l'aide du service Foncier et d'autre part la mise au point du permis de construire. L'instruction du permis de construire s'est déroulée dès septembre 2013 pour une approbation début 2014.

- **Proposer des solutions immobilières, en complément de l'offre privée :**
  - **Le parc immobilier d'entreprises :**
    Patrimoine Brest métropole océane : 30 000 m² - Patrimoine Ville de Brest : 2 500 m².
    Nombre de locataires : 121 au 31/12/2013.
    Arrivées : 30 ; Départs : 20 ; Liquidation judiciaire : 2.
  - **Faits marquants :**
    TBI : Totalité de la pépinière Kepler (18 bureaux) utilisée par France Énergies Marines.
    Proposition immobilière réalisée en direction du Pôle Mer Bretagne de France Énergies Marines et du technopôle pour leur emménagement dans le bâtiment « Océaliance ».
    Hausse importante des superficies louées : 545 m² avec l'installation de 9 jeunes entreprises en pépinière ; 2 sorties de l'incubateur Télécom Bretagne.
    Accord avec Diderot Développement de la poursuite du bail commercial (initialement non prévue) pour une seconde période triennale 2014-2017.
    Renouvellement important des jeunes entreprises locataires des pépinières : 9 jeunes entreprises ont été hébergées dans les pépinières Sévellec et Créatic confortant ainsi le renouvellement des jeunes pousses du Technopôle.
    Mezheven : taux d'occupation de 95 % atteint en décembre 2013.
    Beg Avel : arrivée d'une nouvelle entreprise. Libération de 3 ateliers suite à la liquidation d'une association.
    Poul-ar-Bachet : 4 arrivées et 1 départ suite à liquidation.
  - **Travaux réalisés :**
    Centre d'activités de Beg Avel : ravalement, réfection couverture ateliers 5-7-13-14.
    Centre d'activités de Poul-ar-Bachet : rénovation bâtiments B-C.
    Maison du TBI : éclairage extérieur, ravalement, rénovation intérieure.
  - **Autres réponses aux besoins immobiliers des entreprises :**
    • Appréciation de la demande des entreprises : de nombreuses demandes de locaux divers ont été enregistrées, dont 30 ont trouvé une solution immédiate dans le patrimoine de la collectivité.
    • Appréciation de l'offre en locaux divers et terrains : relation avec les partenaires publics habituels (Brest Métropole aménagement, SEMPI, communes de Brest métropole océane, Pays de Brest). Relations avec les professionnels de l'immobilier.
    • Diffusion de l'offre : site internet de Brest métropole océane présentant l'offre publique et privée : www.brest-immobilier-entreprises.fr
    Le démarrage du site a eu lieu le 15 décembre 2009 et il est désormais bien placé dans les moteurs de recherche, notamment grâce aux liens créés depuis brest.fr et le site de la CCI.

Environ 2 200 biens sont ainsi proposés par les différents annonceurs publics et privés. Le site a enregistré près de 12 000 visites sur l'année 2013.

• Des réponses ont été apportées à cinq entreprises situées dans le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), souhaitant disposer de précisions concernant l'évolution possible de leurs locaux.

- **Soutenir les initiatives d'organismes œuvrant pour le développement économique :**

  ○ **Principales réalisations 2013 :**

  • Soutien à des structures œuvrant pour l'emploi et l'insertion professionnelle : 757 636 €.

  • Aide au développement du tourisme : 1 116 000 €.

  • Promotion de l'économie sociale et solidaire, organisation d'événements économiques, participation à l'organisation de salons, financement de supports de promotion économique : 356 450 €.

  • Participation aux projets pôles de compétitivité : 318 133 € pour un engagement financier global sur la période 2006-2013 de 3 142 378 €.

- **Assurer le lien avec la filière agricole :** poursuite des relations et des contacts permanents engagés depuis 2000 avec le monde agricole et organisation des commissions extracommunautaires (élus consulaires, communaux, communautaires, agriculteurs) pour partager les problématiques du territoire.

  • Travail avec la Chambre d'agriculture et la SAFER sur la recherche de réserves foncières destinées à compenser l'urbanisation programmée de terres exploitées par l'agriculture.

  • Diagnostic agricole en lien avec la révision du PLU.

  • Participation à la mise en place d'une cellule foncière avec la Chambre d'agriculture.

  • Suivi de la charte qualité serres et de ses implications en matière économique, d'aménagement et d'environnement.

  • Suivi du projet d'abattoir départemental du Faou.

- **Soutenir les porteurs de projets et la création d'entreprise :**

  • Accueil de porteurs de projets, renseignements sur les aides économiques, orientation vers les structures d'accompagnement.

  • Participation au comité technique de la PFIL (étude de dossiers de création-reprise d'entreprise).

  • Projets d'implantation relatifs aux énergies en mer : suivi des projets portés par les entreprises locales dans le but de favoriser la construction à Brest des prototypes (éolienne flottante, hydroliennes). Rencontre des entreprises membres des consortiums lauréats pour l'implantation d'éoliennes en mer. Elaboration de réponses à leurs demandes d'espaces, en lien avec les services de la Région Bretagne, de la CCI de Brest et du SMBI.

- **Soutenir l'innovation :**

  ○ **Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013 :** Brest métropole océane soutient le fonctionnement de deux structures régionales : le CRITT Santé Bretagne et la Meito.

  ○ **Dans le cadre de dispositifs propres :** afin de faciliter le développement des pôles de compétences brestois, de promouvoir les atouts scientifiques, technologiques et industriels du territoire et de favoriser la création d'activités innovantes, Brest métropole océane soutient le fonctionnement de l'association du Technopôle Brest-Iroise et la mise en œuvre de programmes fédérateurs de Recherche et Développement.

  ○ Dans le cadre du fonds régional mis en œuvre en 2007, elle finance également les projets labellisés par les 4 pôles de compétitivité présents sur le territoire : Mer Bretagne, Images et Réseaux, Valorial et ID for Car.
  S'agissant du numérique (innovation et développement des usages), le service a fait l'objet de nombreuses sollicitations : expérimentation tablettes numériques en primaire, projet de carte multiservices pour les étudiants, projet UEB C@mpus, Centre de Partage des Savoirs, réflexions autour des industries créatives, Start-up WE, projet FI-Content…

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Brest métropole océane, en lien avec la Ville de Brest, s'est fortement investie, au côté d'autres partenaires (établissements d'enseignement supérieur, technopôle, associations), dans la création de la « Cantine brestoise », qui s'est installée à la Faculté V Ségalen en début d'année 2013.

L'innovation (technologique et sociale) nait souvent au croisement des compétences.

L'objectif de la Cantine brestoise est d'être ce « tiers lieu » de rencontres et d'échanges entre professionnels mais aussi à destination du grand public, sur des thématiques principalement orientées autour du numérique et de ses usages.

Après seulement 9 mois d'existence, la Cantine a accueilli 25 « coworkers » réguliers, environ 1 500 visiteurs. Elle a également organisé ou soutenu 132 évènements et permis à plus de 200 personnes de se former.

○ **Mission Biotechnologies :** favoriser le développement de projets, collectifs ou individuels, dans le champ des biotechnologies dans la région brestoise.

○ **Recensement de l'offre territoriale :** caractérisation du profil des entreprises bénéficiant de l'aide financière de Brest métropole océane pour des projets collaboratifs innovants les associant à des équipes de recherche.

- **Soutenir les initiatives relevant de l'insertion économique :**

○ **Développer les dispositifs d'insertion par l'activité économique et les outils d'accompagnement :**

- Sur 2013, 6 535 jeunes ont été suivis par la Mission locale sur l'ensemble du Pays de Brest dont 68 % sur le territoire de la Communauté Urbaine. 3 128 jeunes ont accédé à au moins un contrat de travail et 1 173 jeunes ont bénéficié d'au moins une action de formation financée par le Conseil régional. La Mission Locale a bénéficié d'une subvention annuelle de Brest métropole océane d'un montant de 525 336 €.
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays de Brest a accompagné 1 391 personnes dont 950 sur la Communauté urbaine en 2013. 75 % sont demandeurs d'emploi de longue durée. Les sorties positives vers l'emploi (+ 6 mois) ou vers une formation qualifiante ont concerné 212 personnes. A ce titre, Brest métropole océane salarie quatre chargés de relations entreprises dont le rôle est de rapprocher l'offre d'emploi de la demande du public situé sur la Communauté urbaine. Le PLIE, qualifié d'organisme intermédiaire par l'Etat, bénéficie d'une enveloppe FSE lui permettant de financer des actions d'insertion. Afin de permettre au PLIE de fonctionner dans l'attente du versement du FSE, la collectivité lui assure l'avance de trésorerie d'1,052 M€.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Pour la programmation 2014-2020, le PLIE sera reconduit en qualité d'organisme intermédiaire poursuivant ainsi sa mission d'accompagnement vers l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. Le maintien de ce dispositif d'insertion et de ses moyens d'action contribue à conforter le cadre de vie de la population du bassin brestois.

- La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : la MEFP a pour vocation d'animer, d'impulser et de coordonner des actions dans le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des publics et des entreprises. Principales actions développées : organisation de forums (Pro & Mer, Talents de nos quartiers), suivi des clauses d'insertion pour les marchés de Brest métropole océane (28 890* heures effectuées) et Ville de Brest (6 186 heures effectuées), instruction du volet emploi insertion du CUCS, appui aux TPE en matière d'organisation de Ressources Humaines,... En 2013, la MEFP a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 72 560 €.
- Les organismes d'emploi et d'insertion ont bénéficié d'une aide d'un montant total de 69 240 €. Les structures portant des chantiers d'insertion ont été soutenues à hauteur de 101 500 €. Les activités couvertes par ces chantiers sont la mécanique auto, le bâtiment, les espaces verts, la restauration, le maraîchage biologique… Sur 194 places conventionnées par l'Etat et le Conseil général, 243 hommes et 92 femmes ont été accompagnés dans leur parcours vers l'emploi en 2013.

○ **Favoriser l'émergence de projets emploi et insertion économique :**

- Suite à l'étude sur la collecte, le traitement et la valorisation des textiles usagés, il a été décidé de proposer un nouveau chantier d'insertion pour la collecte et le tri des vêtements couplé à une entreprise d'insertion pour la vente.
- Organisation de la soirée « Mon entreprise s'engage pour l'emploi et l'insertion professionnelle » le 13 juin 2013 avec la CCI de Brest et la Chambre de Métiers du Finistère. L'objectif était de valoriser les initiatives / actions mises en œuvre par les entreprises du bassin de Brest en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. La soirée a réuni 89 participants.
- Poursuite de la réflexion sur la création d'un espace information métiers et d'orientation tout au long de la vie dans la perspective de la future Médiathèque des Capucins. Dans l'attente, des actions de préfiguration se mettent en place : poursuite du partenariat avec la Cité des Métiers des Côtes d'Armor avec l'organisation de cinq réunions d'information métiers retransmises en visioconférence à Brest, réalisation d'un calendrier 1er semestre 2014 de tous les évènements emploi/métier/orientation organisés à l'échelle du pays de Brest et distribué à 5 000 exemplaires.
- Action "Bâtiment et développement durable" portée par la MEFP du Pays de Brest. En 2013, suite aux groupes de travail animés par la MEFP, les partenaires (dont Brest métropole océane) ont élaboré un plan d'actions commun qui vise à anticiper les mutations économiques du secteur du bâtiment et prévenir les besoins en emploi et en formation dans la profession. La mise en œuvre des actions débutera en 2014.
- Lancement d'une consultation pour l'étude « Pratiques de mécénat d'entreprises et conditions de faisabilité de mécénat collectif d'entreprises sur la région brestoise ». L'objectif est de connaître les pratiques de mécénat

d'entreprises sur le territoire, d'identifier le potentiel de mécénat collectif d'entreprises et en déterminer les conditions de faisabilité et de mise en œuvre. Poursuite du travail en 2014.
- Animation d'un réseau des agences d'intérim et acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. 25 agences mobilisées. Sujets abordés : contrat de sécurisation professionnelle et projet de développement du port.

- **Développer l'économie sociale et solidaire :**
  • Appel à projets commun de Brest métropole océane, de la Région et du Conseil général du Finistère "Pour une économie sociale et solidaire en action" : soutien à l'émergence de projets en lien avec les professionnels de la création et les banques coopératives. 27 K€ de dotation totale. 21 dossiers présentés (éducation populaire, circuit court…), 9 projets retenus.
- Etude "consommation collaborative" - objectif : analyser l'évolution des usages en matière de consommation collaborative et réaliser un recensement des initiatives existantes sur le pays de Brest par thématique.
- Les Rendez-vous de l'ESS : 15 rendez-vous grand public organisés en partenariat avec la Chambre régionale de l'Economie Sociale, l'Université de Bretagne Occidentale et la librairie Dialogues. Environ 250 participants.
- Suivi du plan d'action pluriannuel porté par le Pôle métropolitain pays de Brest autour du développement des filières alimentaires de proximité.
- Animation du site internet http://www.eco-sol-brest.net. Objectif : diffuser l'information et offrir une vitrine des initiatives ESS.
- Le Schéma Régional de Développement de l'ESS (SRD ESS) a pour objectif d'harmoniser et de partager les orientations et actions structurantes au niveau régional avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, Etat, têtes de réseau ESS...). Au niveau de l'agglomération, cela s'est traduit par la signature d'une convention pluriannuelle tripartite (Brest métropole océane, Région Bretagne et Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire du Pays de Brest) définissant les objectifs et critères d'évaluation pour la période 2013-2015 des missions portées par l'ADESS.
- Participation au comité de pilotage stratégique et technique de l'antenne Finistérienne de la CRES.
- Participation à la promotion du mois de l'ESS (communication) et contribution par l'organisation d'une conférence dédiée à l'économie circulaire qui a réuni une cinquantaine de personnes.

Développer la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

Les ressources humaines étant le facteur premier du développement économique, Brest métropole océane a fait du soutien à la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, un axe majeur de sa politique de développement.

- **Contractualiser les projets majeurs :**
  Des contributions ont été apportées à diverses démarches initiées par la Région Bretagne ou l'Etat : le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Bretagne (SRDEII).
- **Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'investissement :**
  Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013, Brest métropole océane assure également la mise en œuvre et le suivi opérationnel de l'exercice de deux maîtrises d'ouvrage pour le compte de l'Etat : la réalisation de la 3ème tranche de l'IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer) sur le Technopôle et la construction de la Cité Internationale des Capucins, qui font l'objet d'un cofinancement de l'Europe.
- **Conventionner le soutien aux principaux établissements :**
  - **Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013 :**
    Brest métropole océane s'est fortement engagée dans le CPER 2007-2013 et accompagne ainsi 25 opérations.

  - **Dans le cadre de dispositifs propres :**
    Organisation et suivi des appels à projets mis en œuvre pour appuyer le développement des laboratoires de recherche : Fonds de Concours à la Recherche (FCR), financement d'allocations de recherche de 3ème cycle, soutien à l'organisation de congrès et colloques scientifiques.
    Soutien au fonctionnement de certaines filières de formation : composantes universitaires, Ecole Supérieure de Commerce.
    En 2013, le service a conduit, en partenariat avec d'autres acteurs, une étude exploratoire dans le domaine de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) pour identifier les acteurs en présence et les problématiques

posées suite à la disparition de l'ABRET. Une restitution a été effectuée en interne sans qu'une suite ne soit donnée pour l'instant à cette étude.

- **Soutenir les initiatives d'organismes œuvrant pour l'enseignement supérieur et la recherche :**
  Brest métropole océane a amorcé une réflexion sur le devenir des Centres de Culture Scientifique et Technique suite aux réformes mises en œuvre au plan national et à la fermeture de l'antenne brestoise de l'ABRET (Association Bretonne pour la Recherche et la Technologie).

- **Favoriser l'insertion urbaine des étudiants, des chercheurs et des lycéens :**
  La vie étudiante comprend d'une part les actions faites pour les étudiants et d'autre part les actions faites par les étudiants.

  - **Actions faites pour les étudiants :**
    Plusieurs actions ou dispositifs ont été développés autour des objectifs suivants :
    - intégration des étudiants dans la vie brestoise : Brest métropole océane, en lien avec la Ville de Brest et ses partenaires, a développé depuis 4 ans son dispositif d'accueil de rentrée des étudiants autour de plusieurs évènements, au titre desquels la Déambule (près de 5 000 personnes).
    - mobilité internationale des étudiants : un fonds de soutien à la mobilité sortante des étudiants a été mis en place depuis 2007 avec la définition de critères (mobilité dans le cadre d'un stage, priorité aux séjours de courte durée).
  - **Accompagner les actions faites par les étudiants :** des initiatives étudiantes sont appuyées de manière régulière ou ponctuelle par l'agglomération (accompagnement financier et/ou logistique). Les projets accompagnés en priorité visent :
    - l'insertion professionnelle des étudiants et le développement de leur esprit d'entreprendre, la valorisation de filières de formation…,
    - l'intégration des étudiants nouvellement arrivés (étrangers ou non), la mixité des campus, la promotion globale de l'enseignement supérieur…
  - **Enseignement secondaire :** depuis plus de 10 ans, la Communauté urbaine soutient financièrement les projets pédagogiques présentés par les lycées et collèges de l'agglomération dans le cadre d'un appel à projets annuel. Les dossiers présentés doivent s'inscrire dans les axes suivants :
    Axe 1 : autour de la découverte des métiers, de l'orientation, de l'égalité des chances filles-garçons, du lien secondaire/supérieur.
    Axe 2 : projets en lien avec l'éducation à la santé, la citoyenneté et l'éducation routière.
    Axe 3 : autour de la vie au collège et au lycée (animation du midi-deux ; accompagnement des équipes pédagogiques ; travail avec les parents) ; soutien aux activités nautiques.
    Axe 4 : projets à caractère novateur et original ; échanges scolaires avec des établissements étrangers.
    Une enveloppe annuelle comprise entre 170 000 € et 180 000 € est affectée à cette politique.
    En moyenne, 200 dossiers sont déposés chaque année par les établissements.

- **Assurer la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
  Animation aux côtés de l'ADEUPa et en relation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Pays de Brest, dont les travaux sont consultables sur le site www.adeupa-brest.fr/nos-publications/observatoire-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche.
  Poursuite du travail engagé en 2012 avec le service Communication sur la déclinaison de nouveaux outils de communication : lancement de la démarche « Brest Campus » début 2013, présence renforcée dans certains médias, notamment nationaux.

Renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la métropole

Les actions concourant à l'attractivité économique du territoire se classent dans deux catégories principales : les opérations d'aménagement et les opérations de promotion.

- **Concevoir et manager les grandes opérations d'aménagement à vocation métropolitaine :**
  - **Ports :**
    - Rationalisation de l'occupation de l'espace en réorganisant et embellissant les espaces publics du port du Château et du port de commerce (Parc à Chaînes : aménagement d'un parking de plus 300 places pouvant accueillir des animations mis en service en juin 2013.

- Développement des activités portuaires, commerciales et d'animation sur le front de mer :
  - Commercialisation de 2 programmes de commerces, logements en bord de mer (place Zéphyr au Moulin Blanc) et de deux hôtels au port de Commerce.
  - Aménagement de l'aire nautique du Moulin Blanc, « Spot Iroise », nouvelle offre de services pour les activités nautiques (stockage de matériels nautiques), mise en service au printemps 2013 et travaux de sécurisation de l'aire technique.
  - Réaménagement du giratoire d'Océanopolis.

- Suivi de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) :
  Relations avec les services de l'Etat (Sous-préfecture, DREAL, DDTM) et les personnes et organismes associés : Chambre de commerce et d'industrie, SMBI, Conseil régional.
- Engagement des aménagements routiers liés au PPRT et études liées (bretelle de sortie RD 145).
- Participation aux groupes d'échanges techniques associant Brest métropole océane à la Chambre de commerce et d'industrie et au Conseil régional dans le but de concilier le développement de l'activité portuaire et les enjeux urbains.

○ **Plateau des Capucins / Secteur Nord-Penfeld :**

- Capucins :
  - Organisation des instances de pilotage partenariales Etat/Défense/Marine, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Brest, Ville de Brest.
  - Pilotage et mise en œuvre des programmes validés du plateau des Capucins (espaces publics, ilots de promotion, logements, bureaux et activités, parking public, Cité Internationale) et des Ateliers (bâtiments et espaces communs, Médiathèque, Multiplexe), ainsi que de l'avancement des réflexions sur les programmes complémentaires au sein des Ateliers.
  - Copilotage avec la direction Culture-Animation-Patrimoines de l'avancement de la connaissance et des projets des acteurs créatifs de l'agglomération.
  - Suivi de l'achèvement en 2013 des études de restructuration des Ateliers pilotées par Brest Métropole aménagement ; les appels d'offres relatifs ont ainsi été lancés fin 2013.
  - Suivi, en lien avec Brest Métropole aménagement, des études relatives au multiplexe.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Dans le cadre du 2ème appel à projet lancé par l'ADEME : « Utilisation dynamique des énergies renouvelables dans le bâtiment – 2013-2014 », lancement d'une étude relative à la production d'électricité renouvelable (panneaux photovoltaïques implantés sur les Ateliers) et mise en place d'un réseau intelligent permettant de répartir l'électricité entre différents utilisateurs, en fonction des besoins.
- Participation avec Brest Métropole aménagement aux portes ouvertes Capucins dans le cadre de la manifestation Crimes of minds soutenue par la direction Culture-Animation-Patrimoines en juillet 2014.
- Suivi en lien avec Brest Métropole aménagement de l'instruction des permis de construire déposés en 2013 des programmes immobiliers Cité internationale (piloté par le service Enseignement Supérieur/Recherche) et d'un îlot de promotion logements/bureaux/activités, donnant sur la promenade.

- Secteur Nord-Penfeld :
  Dans la continuité des travaux engagés dans le cadre de la mission Penfeld (coprésidée par le Préfet du Finistère et le Président de Brest métropole océane), après le port du Château dont l'aménagement est achevé, et le plateau des Capucins en cours de travaux, la réflexion sur la restructuration urbaine du Nord Penfeld, en amont du pont de l'Harteloire, a été lancée. L'ADEUPa a établi un premier diagnostic du site, et proposera des orientations à long terme.

○ **Océanopolis :**

Promotion de la diffusion de la culture scientifique et technique en lien avec le monde des océans.
Soutien aux actions de développement et de recherche en lien avec les activités maritimes du territoire.
Brest métropole océane contribue à favoriser le développement touristique.

- Suivi de la DSP (Délégation de Service Public) : démarrage le 5 mars 2010 du contrat de la nouvelle Délégation de service public - durée : 10 ans - délégataire Brest'aim ;
- Montant de la subvention : 3 033 500 € TTC, fréquentation : 430 000 visiteurs ;
- Suivi des travaux de gros entretien-renouvellement (GER) du site pour un montant total de 171 396.58 € TTC

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Investissements Brest métropole océane : renforcement de l'attractivité touristique du centre de découverte des océans par la mise en service de bassins aux loutres en avril 2013, et études sur les nouveaux aménagements paysagers aux abords des bassins.

- Suivi des levées de réserves et de la garantie de parfait achèvement des bassins aux loutres et du pavillon événementiel.
- Suivi des sinistres dommages ouvrages en garantie décennale.
- Référé expertise au Tribunal Administratif de Rennes sur les bassins des manchots/polaire, sur les bassins des phoques/tempéré et sur les bassins des requins/tropical.
- Etudes relatives au déplacement de la station de pompage d'eau de mer en lien avec le projet de développement portuaire de la Région.

○ **Aéroport :**

Instances aéroportuaires : participation aux réunions du comité de développement de l'aéroport et à la commission consultative économique.

- **Assurer la maîtrise d'ouvrage d'évènements à finalité économique :**

• Organisation du forum de la création reprise d'entreprises, le 8 avril au Quartz, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Brest, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère et l'ensemble des structures impliquées dans l'accompagnement des porteurs de projets. Salon des ateliers : 49 exposants. Nouveauté : le business dating. 1 000 visiteurs ont participé à cette journée.

• Préparation de la Sea Tech Week 2014 : définition des thématiques avec organismes scientifiques et économiques concernés.

• Promotion de la Sea Tech Week sur des salons étrangers : Ocean business du 9 au 11 avril 2013 à Southamton, Ocean Europe du 10 au 13 juin 2013 à Bergen et IMPAC3 du 21 au 23 octobre à Marseille.

• Accueil de la convention d'affaires Thétis sur les énergies marines renouvelables (EMR) qui s'est tenue au parc de Penfeld les 10 et 11 avril 2013. 150 exposants présents (énergéticiens, sous-traitants,…), 4 conférences, rendez-vous d'affaires, 2 000 visiteurs.

- **Assurer la promotion économique de Brest :**

○ **Présence sur des salons extérieurs dans le cadre du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne :**

- MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) du 12 au 15 mars 2013 à Cannes : prospection d'investisseurs nationaux et internationaux.
- SIMI (Salon de l'Immobilier d'Entreprise), du 4 au 6 décembre 2013 à Paris. Prospection de promoteurs immobiliers et investisseurs.

○ **Édition et réalisation de documents :**

La revue Ports de Brest, 1 numéro (5 000 exemplaires).

Insertions presse.

○ **Diffusion de la documentation économique :**

Documentation pour l'accueil de délégations étrangères, partenaires économiques et nouveaux arrivants, fourniture de valisettes aux organisateurs de colloques.

Commandes, abonnements, achats divers : centralisation par le service Promotion-Evènements-Tourisme des demandes du pôle Développement économique et urbain et rôle d'intermédiaire avec le service Documentation.

Diffusion quotidienne des revues auprès du personnel du pôle Développement Economique et Urbain (références régulières et diverses).

Note d'information du pôle Développement économique et urbain : cette note trimestrielle présente l'activité des services. Elle est diffusée en interne aux agents et aux cadres de Brest métropole océane et de la Ville de Brest ainsi qu'aux élus et autres organismes (BMa, BMH, UBO, BIBUS, Sem Tram, ADEUPa.

- **Favoriser le développement touristique :**

○ **Principaux dossiers 2013 :**

- Participation aux démarches de réflexion stratégique initiées par le Pôle métropolitain, le Conseil régional et le Conseil général (Tourisme en Finistère).

- Participation aux comités techniques des animateurs de la destination Brest Terres Océanes organisé par le pays de Brest.
- Délibération, convention d'objectifs 2013 pour l'Office de Tourisme et préparation budgétaire.
- Dépôt du dossier de classement de Brest métropole océane en station classée à la Préfecture du Finistère.
- Office de Tourisme de Plougastel-Daoulas : collaboration entre la direction du Développement économique et la direction des Dynamiques urbaines pour le rachat des locaux à Brest métropole habitat.
- Gestion des bornes de camping-cars au port de plaisance du Moulin-Blanc : suivi de la maintenance du site.
- Camping du Relecq-Kerhuon : les directions du Développement économique et de l'Aménagement urbain ont mené et finalisé, en collaboration avec la mairie du Relecq-Kerhuon, l'Office de Tourisme et un cabinet d'architecture, une étude de modernisation du camping du Camfrout.
- Réalisation d'une lettre d'information congrès (2 numéros par an).

- **Saison paquebots 2013 :**

Nouvelle convention de partenariat entre Brest métropole océane, l'Office de Tourisme et la Chambre de commerce et d'industrie de Brest pour l'accueil des croisiéristes pour les années à venir.

Après une année 2012 en retrait, le nombre de passagers accueillis au port de Brest retrouve un nombre plus en adéquation avec les résultats observés les dernières saisons : 15 escales de paquebot de croisière avec 12 766 passagers accueillis.

La mise en place des chalets et l'organisation des navettes bus sont assurées par le service Promotion-Evènements-Tourisme en collaboration avec le service Patrimoine-Logistique et les Espaces Verts.

- **Signalétique touristique :**
  - Gestion du marché passé pour le nettoyage des tables et voiles d'orientation touristiques.
  - Suivi technique, administratif et financier pour la réédition de 4 tables d'orientation touristiques sur Brest.
  - Signalétique hôtelière : travail en collaboration avec le service Déplacements

- **Taxe de séjour 2013 (délibération) :** suivi du recouvrement de la taxe de séjour**.**

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

Contribution, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : l'ouverture de la cantine numérique.

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et à la ville de Brest.

Description de la réalisation :

Brest métropole océane, en lien avec la ville de Brest, s'est fortement investie, au côté d'autres partenaires (établissements d'enseignement supérieur, technopôle, associations), dans la création de la « Cantine brestoise », qui s'est installée à la Faculté V Ségalen en début d'année 2013.

L'innovation (technologique et sociale) naît souvent au croisement des compétences.

L'objectif de la Cantine brestoise est d'être ce « tiers lieu » de rencontres et d'échanges entre professionnels mais aussi à destination du grand public, sur des thématiques principalement orientées autour du numérique et de ses usages.

Après seulement 9 mois d'existence, la Cantine a accueilli 25 « coworkers » réguliers, environ 1 500 visiteurs. Elle a également organisé ou soutenu 132 évènements et permis à plus de 200 personnes de se former.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire au titre d'échanger avec le mode, du local à l'international :

Dans le domaine du numérique, l'agglomération dispose d'un remarquable potentiel : de nombreux acteurs (académiques, scientifiques et industriels) aux compétences multiples reconnues nationalement et internationalement (technologies numériques, mer, santé, design, management…) et d'un réseau dense d'acteurs impliqués dans la médiation numérique et l'innovation d'usage.

La création de la « Cantine » vient amplifier cette dynamique et lui ouvrir de nouveaux horizons collaboratifs : « tête de pont » pour le Finistère, inscrite dans le réseau national des « Cantines » existant en France, la Cantine espère développer des partenariats internationaux dans les prochaines années.

Une réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Le développement de la mobilité numérique et des infrastructures d'accès au très haut débit nous font entrer dans une société où les outils du numérique sont accessibles en tout moment et en tout lieu. S'y intègrent des scénarios et des usages innovants dans de multiples domaines : l'éducation, l'accès à la culture, les transports, les loisirs, la vie quotidienne…

Dans le même temps, les nouveaux outils collaboratifs du web 2.0 participent à une évolution du processus d'innovation qui plus seulement réservé aux experts mais qui est désormais ouverte.

La création de la Cantine brestoise, collaborative, en réseau, où les différents acteurs du territoire co-habitent, co-construisent est un nouveau moyen de favoriser l'innovation (sous toutes ses dimensions : technologique, sociale…) au service de l'attractivité et la compétitivité du territoire.

Quatre autres exemples particulièrement marquants pour le développement durable du territoire :

« Maintien du PLIE Pays de Brest et de ses moyens d'action » : notamment pour sa contribution principale à « conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

« Ouverture du bassin aux loutres à Océanopolis » : notamment pour sa contribution principale à « conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

« Réalisation de l'étude sur la boucle énergétique locale (Capucins) » : notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable ».

« Poursuite de la démarche partenariale face à la raréfaction du foncier économique (élargissement aux Pays de Brest) » : notamment pour sa contribution principale à « échanger avec le monde, du local à l'international ».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN

MISSIONS

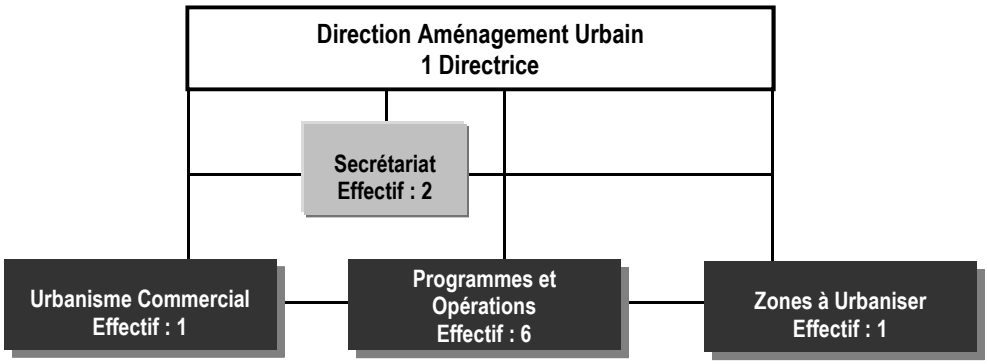
Concevoir, programmer, piloter et mettre en œuvre la politique d'aménagement urbain.
Concevoir, programmer et piloter l'ouverture des zones à urbaniser.
Concevoir et mettre en œuvre la politique d'urbanisme commercial.
Les onze personnes de la direction ont pour mission :

- La conception, la programmation, l'animation et la mise en œuvre du volet « aménagement urbain » du projet métropolitain, via :
  - la création de nouveaux quartiers à haute qualité de vie,
  - la rénovation urbaine de quartiers constitués, en vue d'améliorer leur attractivité,
  - l'aménagement d'espaces publics qualitatifs et structurants, en lien avec les politiques de déplacement.

  Cette politique s'appuie sur une priorité donnée au renouvellement urbain, combinée avec un développement maîtrisé des extensions urbaines, dans le respect des principes du développement durable.

  C'est également un dispositif de gouvernance avec les professionnels de la promotion et de l'aménagement qui se construit progressivement, visant à mettre en place un « urbanisme de projet ».
- La conception, le pilotage et la mise en œuvre de la politique d'urbanisme commercial, qui se traduisent par :
  - une participation à la rédaction des documents généraux de planification à l'échelle de l'agglomération et du Pays, visant la préservation d'une armature commerciale équilibrée et diversifiée,
  - la gestion des autorisations d'urbanisme commercial et la mise en œuvre de projets structurants, ainsi que l'accueil de différents porteurs de projets commerciaux et l'accompagnement de certains d'entre eux, lorsqu'un partenariat avec la collectivité est nécessaire ou souhaitable,
  - la concertation avec les partenaires concernés (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Pays de Brest…).

RESSOURCES



Investissement 2013

- Dépenses : 5 279 758 €.
- Recettes : 3 274 800 €.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Concevoir, programmer, animer et mettre en œuvre le volet « aménagement urbain » du projet métropolitain

Le projet métropolitain, fondé sur de nombreux réseaux de coopération, fait dialoguer dynamiques globales et échelles locales : sa force réside dans une double impulsion, de développement et de renouvellement urbains.
La direction définit la programmation stratégique et le programme urbain des opérations (logements, espaces publics, équipements…), pilote les études, coordonne les différents acteurs du projet, et assure le montage juridique et financier des opérations d'aménagement, qui peuvent être publiques, privées ou partenariales.

L'élaboration de ces projets peut faire en outre l'objet d'une participation de la population, menée sous l'égide des instances communales et/ou communautaires.

- **La création de nouveaux quartiers**

La création de nouveaux quartiers vise à répondre à l'enjeu démographique, par une augmentation de la qualité résidentielle de la métropole Brestoise : il s'agit de permettre le maintien de la capacité d'accueil de nouvelles populations par la production de logements, conformément aux objectifs du PLU facteur 4.

- Des quartiers animés et mixtes

Mixité fonctionnelle d'abord, puisque l'ensemble des fonctions urbaines sont présentes dans ces quartiers : logements bien sûr, mais aussi commerces de proximité, activités, équipements publics… Ces derniers sont un support de vie sociale et favorisent les échanges avec les quartiers proches.
Mixité sociale ensuite, car ces quartiers proposent différents types de logement, allant du très social à l'accession libre.
Et enfin, mixité architecturale : de la maison individuelle au collectif et au « logement intermédiaire », ces quartiers offrent des logements allant du T2 au T5.

- Un cadre de vie de qualité, un paysage valorisé

Conçus dans le respect des principes définis par la charte de développement durable des nouveaux quartiers, ces projets sont pour la plupart situés en accroche sur la trame verte et bleue brestoise.
Ces nouveaux quartiers s'appuient donc sur les qualités paysagères propres à chaque site (préservation des chemins creux, des haies bocagères, implantation des constructions en fonction de la topographie…). Dans chacun de ces quartiers, la réalisation d'espaces paysagers, ouverts à tous, est prévue, ainsi qu'un traitement qualitatif des espaces publics, particulièrement favorable aux modes doux.

- **En Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)**

Il est à noter qu'en 2013, suite à l'annulation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à diverses réformes législatives, la réalisation de quelques projets a été décalée dans le temps, du fait de la reprise induite et nécessaire des procédures juridiques.

- **Études pré-opérationnelles**

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : réalisation marquante n°3

L'année 2013, pour la **ZAC de Fontaine Margot à Brest** aura été particulièrement consacrée à la conduite des dernières procédures réglementaires nécessaires, préalablement à la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC. Elle prévoit la réalisation à terme de 1 500 à 1 700 logements, dont l'insertion dans le site sera particulièrement encadrée. L'annulation du PLU, sans conséquence sur l'économie générale du projet, a cependant induit une reprise et une actualisation de la procédure d'enquête publique relative aux travaux en la décalant à nouveau de quelques mois.

L'enquête publique s'est tenue du 10 septembre au 10 octobre 2013 et a obtenu l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur. Par ailleurs, le dossier de réalisation de la ZAC Fontaine Margot a été approuvé en décembre 2013.

Créée fin 2007, **la ZAC de Kerlinou à Brest** prévoit à terme la réalisation d'environ 1 000 logements et s'inscrit dans l'atteinte des objectifs fixés par le PLU facteur 4, notamment en termes de réponse au besoin de nouveaux logements et aux exigences d'intégration environnementale de toute nouvelle zone urbaine. Les procédures réglementaires sont aujourd'hui bien avancées : l'enquête publique unique, comprenant une enquête préalable à déclaration d'utilité publique (procédure d'expropriation), une enquête parcellaire et une enquête publique travaux, a été menée fin 2013.
Cette enquête publique unique a débouché en janvier 2014 sur l'obtention d'un avis favorable du commissaire enquêteur, sans réserves, et par l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

Concernant **la ZAC de Penhoat à Gouesnou**, l'année 2013 a été consacrée à la conduite des procédures (enquête publique et mise à disposition de l'étude d'impact), nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de cette ZAC qui porte sur la réalisation d'environ 450 logements dans un cadre très paysager.
Le projet, soumis à enquête publique (Loi sur l'Eau et Travaux) en octobre 2013, a reçu un avis favorable sans réserve ni recommandation du commissaire enquêteur. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé en parallèle. Le dossier de la phase projet a été validé fin 2013 également.

La **ZAC du Parc d'activités de l'Hermitage - Brest** a connu une année dédiée aux procédures, lesquelles ont été en partie relancées, suite à l'annulation du PLU, mais sans conséquence sur l'économie générale du projet (Enquête publique et mise à disposition de l'étude d'impact.). Ces deux procédures, menées parallèlement en novembre 2013, ont

abouti à un avis favorable sans réserve ni recommandation du commissaire enquêteur, et à l'absence d'observations du public et de l'autorité environnementale sur le volet mise à disposition de l'étude d'impact.

À terme, environ 126 000 m² de surfaces bâties seront dédiées à l'accueil d'activités commerciales et tertiaires dans un cadre paysager avec une attention portée sur la qualité architecturale des projets.

À Guipavas, sur le secteur du Rody-Kermeur-Coataudon, un mandat d'études préopérationnelles à l'urbanisation a été confié à Brest Métropole aménagement. L'objectif est triple :

- établir un plan d'aménagement global traduisant techniquement le schéma de synthèse établi par l'ADEUPA en 2011 ;
- actualiser et conforter le programme du futur quartier ;
- définir un phasage et proposer des procédures et montages optimisant la mise en œuvre administrative, technique et financière de l'opération.

Dans ce cadre, le groupement Artelia-Atelier de l'Ile a été retenu en juillet 2013 pour une mission de maîtrise d'œuvre urbaine. Sur la base d'un diagnostic complet et détaillé de la zone d'étude, la faisabilité technique du schéma de synthèse a été établie en 2013.

À Plougastel-Daoulas, l'étude d'impact de la ZAC d'activités de Ty ar Ménez III a été actualisée et mise à disposition du public. Le projet d'aménagement porte sur une zone de 12 hectares dont 8 cessibles. Concernant le **secteur du Père Gwénaël**, un cahier des charges a été rédigé et un appel à projets lancé pour la réalisation d'une opération immobilière à vocation d'activités. Portant sur une zone de 0,8 hectare, l'appel à projets s'est finalement révélé infructueux et la cession proposée n'a pu être réalisée en 2013.

À Plouzané, un appel d'offres a été lancé pour retenir le concessionnaire de la future ZAC de Kerarmerrien (40 ha, 1 000 logements). Brest métropole aménagement a été retenu et la concession d'aménagement a été signée le 18 juin 2013 pour une durée de 10 ans, avec un volume de travaux d'un montant de 16,5M €HT. Fin 2013, un appel d'offres a été lancé pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le secteur du Spernot, à Brest, a fait l'objet en 2013 d'une actualisation des orientations d'aménagement établies en 2012 compte tenu des évolutions générées par la mise en œuvre de la première tranche de la ZAC de Messioual, la réalisation de la voie nord Lambézellec, la création d'une chaufferie bois, au regard des nombreuses mesures compensatoires attendues.

- **Opérations en cours de réalisation**

Les fouilles archéologiques de la **ZAC de Messioual à Brest** ont été réalisées courant septembre 2013, avec une obtention de l'attestation de libération des terrains compris dans le périmètre de fouille, notifié par la DRAC en décembre 2013.

Les travaux de viabilisation de la première tranche d'aménagement ont démarré en septembre 2013 et doivent se terminer en juin 2014, permettant ainsi le démarrage des constructions (90 logements individuels / individuels groupés, et 250 logements collectifs). L'instruction des permis s'est poursuivie après la procédure de modification du POS.

En 2013, les négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la voie de maillage ont abouti à un accord. L'aménageur a également négocié à l'amiable l'acquisition du foncier composant en grande partie la seconde tranche d'aménagement.

La commercialisation de la première tranche de la **ZAC de Pen ar C'hoat à Guilers** est terminée et la majorité des maisons individuelles sont désormais construites. La réalisation du foyer de vie Don Bosco et du programme de logements locatifs et en accession sociale se poursuivent ; ces derniers, réalisés par Brest Métropole Habitat, seront livrés au premier semestre 2014. Les aménagements paysagers ont également pu se poursuivre après la procédure de modification du POS (cheminements piétons, noues).

En parallèle, un travail a été réalisé avec les constructeurs et promoteurs potentiellement intéressés par la seconde tranche d'aménagement, pour mettre au point le cahier des charges qui s'appliquera à cette seconde tranche.

Sur les nouveaux lots à bâtir retenus sur la **ZAC Mesnos à Brest**, un travail d'accompagnement et de conseil aux acquéreurs a été mené en 2013, pour permettre la définition de leur projet de construction afin qu'il soit en cohérence avec le schéma d'aménagement de la ZAC, les prescriptions environnementales et les aspects réglementaires du PLU Facteur 4.

Une information aux riverains a par ailleurs été menée sur ces nouveaux lots avec une présentation spécifique des ombres portées, lesquelles ont guidé les nouvelles implantations afin de limiter au maximum les potentielles incidences sur les logements existants.

- **Ouverture des zones à urbaniser**

Le document de planification urbaine identifie des zones à urbaniser (2AU), à vocation économique ou d'habitat. Afin de maîtriser les projets, Brest métropole océane accompagne et négocie l'élaboration de chaque projet de lotissement avec les porteurs privés.

Ce dispositif « d'urbanisme de projet », pour les zones à urbaniser, s'accompagne d'une concertation avec les riverains et d'une contractualisation entre la collectivité et le porteur. Le projet ainsi négocié (orientations urbaines, programme…) est ensuite intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU) sous la forme d'une orientation d'aménagement jointe au classement en zone 1AU (ouverture à l'urbanisation).

Ces lotissements ont représenté une part importante de la production de logements ces dernières années.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : réalisation marquante n° 4

➢**En 2013, la phase 2 de l'opération d'aménagement de Vizac-Keryda à Guipavas** a été adaptée, en fonction du contexte et du marché immobiliers d'une part, et en fonction de la concertation menée d'autre part.

Le processus partenarial de définition, de validation, de concertation et de contractualisation du projet mis en œuvre en amont (« Charte de développement durable des nouveaux quartiers ») s'est poursuivi. Le constat partagé de la difficulté de commercialisation des macro-lots pour la production de logements en promotion en 2013 a été le suivant :

➢peu d'engouement des promoteurs privés, contexte économique difficile et période d'incertitude législative (loi Duflot),

➢produits « habitat intermédiaire » et « maisons de ville » toujours peu demandés,

➢la législation très draconienne qui impose des surcoûts importants (au minimum de 15% pour une maison en permis groupé en comparaison avec une maison analogue vendue en contrat de construction de maison individuelle).

Ainsi, pour répondre à la demande réelle d'un produit habitat individuel dense sur lots libres par de nombreux ménages modestes travaillant dans l'agglomération, il a été convenu, pour la seconde tranche de l'opération, de convertir les macro-lots destinés aux permis groupés en petites parcelles à coût abordable (sous forme de lots libres). Un volet « forme urbaine et architecturale » a été établi en vue d'accompagner les projets de division et pour s'assurer de la cohésion urbaine d'ensemble.

oEngagement d'une consultation pour la désignation d'un aménageur pour la réalisation d'un nouveau quartier à vocation principale résidentielle sur le quartier de **Kérampir à Bohars** dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement.

o**Les études d'avant-projet ou esquisses d'aménagement** ont été réalisées sur les secteurs suivants :

➢Brest rive gauche,

➢Rue du Bois et Clos du Bois à Gouesnou,

➢Seconde tranche du Vizac-Keryda, secteurs de Ribeuze et de Kerbasquiou à Guipavas,

➢Bohars Ar Hoat à Bohars.

Brest métropole océane accompagne parfois ces urbanisations futures par la réalisation d'équipements publics nécessaires aux opérations. Il peut s'agir de la réalisation de voiries et carrefours, de cheminements doux, de réseaux primaires d'assainissement, d'extensions du réseau électrique… Ont ainsi été mis en œuvre en 2013 les dossiers techniques de :

⇨ Bohars - Le Londen : aménagement de trottoirs et marquage au sol pour sécuriser l'entrée de l'opération

⇨ Brest - Marréguès : achèvement des travaux de réaménagement de la rue de Marréguès

⇨ Plouzané - Landréan : achèvement de l'aménagement d'un giratoire

⇨ Guipavas - Kerlaurent : extension et raccordement du bâtiment Eau du Ponant

- **Les opérations de renouvellement urbain**

La politique de renouvellement urbain de Brest métropole océane est ancienne et diversifiée (OPAH, OPAH – RU, ANRU, micro-renouvellement urbain…), et vise à conforter l'attractivité du centre-ville de Brest et des centre-bourgs des communes.

Elle est fondée sur de nombreux partenariats, internes et externes à la collectivité, qui permettent d'atteindre efficacement les objectifs fixés. La qualité de l'urbanisme en renouvellement urbain se fait aussi à travers la qualification de l'espace public : c'est pourquoi plusieurs études ou opérations de réaménagement d'espaces verts ou de voirie ont été engagées, notamment en lien avec l'arrivée du tramway mi-2012.

➢ Études préopérationnelles

La **recomposition de la centralité de Plouzané** passe par la construction d'un nouvel hôtel de ville et la requalification de près d'un hectare d'espaces publics. En lien avec la commune, et sous la forme d'un groupement de commande, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et a conduit à l'été 2013 à la notification du marché de maîtrise d'œuvre. L'avant-projet pour les espaces publics a été remis en décembre 2013.

Une étude sur les boulevards Jean Moulin-Français Libres à Brest a permis la définition d'un schéma directeur durant l'année 2013. Le boulevard Jean Moulin, et la portion du boulevard des Français libres jusqu'au pont de Recouvrance, constituent des espaces publics majeurs, en termes d'enjeux de requalification des espaces publics, en lien avec le projet de téléphérique.
Ce schéma directeur doit permettre d'alimenter une réflexion d'aménagement plus globale à l'échelle du centre-ville de Brest.

La redynamisation du centre-ville de Guilers, enclenchée avec des actions communales d'animation commerciale, de maintien de l'offre commerciale et la création d'une offre nouvelle d'environ 80 logements sur les trois dernières années, s'est poursuivie en 2013 avec la définition d'une stratégie partagée et globale d'intervention mobilisant les outils les mieux adaptés, en fonction des situations et selon la nature et les échelles des projets (compétence et temporalité).
La volonté partagée des élus de Brest métropole océane et de la commune de Guilers d'affirmer le rôle du centre-ville pour maintenir, consolider et renforcer l'activité urbaine et commerciale a justifié la définition d'une stratégie d'intervention offensive en matière de renouvellement urbain, adossée à la dynamisation de l'attractivité commerciale du centre-ville, avec un objectif de 35 % de la production nouvelle localisée dans le tissu existant (soit 24 logements par an).
Ces outils relèvent à la fois de l'action foncière (convention et portage par l'établissement public foncier, exercice du droit de préemption renforcé et commercial...), de l'urbanisme réglementaire (zonage PLU facteur 4 et cartes des formes urbaines, rédaction d'OAP) et du soutien à l'animation commerciale (action communale).

Le projet de renouvellement urbain de **l'îlot Mairie à Gouesnou** s'est concrétisé par l'élaboration et la validation fin 2013 d'un schéma d'aménagement global. Dans l'hypothèse du lancement d'une concession d'aménagement sur cette opération en renouvellement urbain, Brest métropole océane et la ville de Gouesnou ont décidé de lancer une étude complémentaire de faisabilité technique et financière.

Le site de Kerscao, situé sur la commune du **Relecq-Kerhuon,** a fait l'objet d'une étude de mutabilité, compte tenu des changements réalisés sur la zone d'activités (transfert des activités du CMB et de Calberson respectivement vers Goarem Vors et Saint-Thudon), des évolutions programmées (suppression du passage à niveau et réalisation d'une voie de contournement) ou envisagées (hypothèse non confirmée à ce jour de transfert possible des activités de la SCARMOR).
Engagée en partenariat avec les principaux opérateurs économiques présents sur site (Bellion, Scarmor et Leclerc), elle a permis d'élaborer des éléments de vision à moyen terme du devenir du site, et de définir les conditions de valorisation foncière permettant cette mutation éventuelle.

➢ Opérations en cours de réalisation

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : réalisation marquante n° 1
La mise en œuvre **du projet urbain de Recouvrance** s'inscrit dans le Grand Projet Urbain Rive Droite, en articulation avec le tramway et le Plateau des Capucins. Classé pour partie en zone de protection architecturale et urbaine (ZPPAUP), Recouvrance présente un patrimoine bâti relativement ancien, très qualitatif et représentatif des constructions d'avant-guerre.
Le renouvellement et la modernisation de ce territoire emblématique de la ville de Brest fait l'objet d'un projet transversal, qui s'appuie sur trois volets d'actions complémentaires :

- requalification de l'habitat existant (OPAH-RU) et nouvelles constructions, pour conforter et affirmer la qualité résidentielle du quartier ;
- réaménagement des espaces publics, déjà entamé avec l'arrivée du tramway et la réalisation de fresques murales ;
- renforcement de l'attractivité économique du secteur : amélioration du commerce de proximité, et développement de services métropolitains en lien avec les nefs des Ateliers des Capucins.

L'année 2013 aura permis également de consolider les partenariats transversaux à Recouvrance, déjà à l'œuvre dans l'opération de rénovation urbaine Europe-Pontanézen, par un travail de fond sur le positionnement urbain et social du quartier, situé en position stratégique au cœur du centre-ville de Brest, au contact du tramway et de l'opération des Capucins. Cette démarche de projet s'appuie notamment sur un renforcement efficace d'une action partagée et concertée avec les acteurs du territoire, au service d'une attractivité renouvelée de ce quartier emblématique de Brest.

L'année 2013 aura été, pour l'opération de renouvellement urbain d'**Europe-Pontanézen à Brest,** celle de la préparation de la transition entre :

- d'une part la fin des chantiers de rénovation urbaine et de la réalisation des derniers programmes conventionnés avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU),

et d'autre part l'élaboration du Plan Stratégique Local de Pontanézen. Ce document cadre s'appuie sur la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Il précise les objectifs à atteindre en termes d'une part, de pérennisation des investissements réalisés et d'autre part, le mode opératoire de mise œuvre des quelques actions ciblées et prioritaires identifiées par l'ensemble des acteurs.

L'un des derniers gros chantiers, entamé fin 2013, est de consolider avec les partenaires privés les conditions de réalisation des cinq projets de construction restant à réaliser dans le site rénové (logements et opérations mixtes : 120 logements en accession, 2500 m² de rez-de-chaussée commerciaux ou d'activités, 2000 m² de locaux tertiaires).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : réalisation marquante n° 5

En 2013, a été adoptée et mise en œuvre une politique publique de valorisation du territoire, pour répondre à des dysfonctionnements sociaux et urbains, au **centre commercial du Bergot (Brest - Bellevue).**
À partir d'un constat de déclin de l'appareil commercial du centre commercial du Bergot, en lien avec un climat d'insécurité grandissant, il a été réalisé une étude de sécurité urbaine dont les conclusions ont été rendues en avril 2013. Des orientations urbaines ont ensuite été définies pour un futur projet privé de restructuration du centre commercial. Les premiers travaux de démolition ont été engagés en novembre 2013 et se poursuivront jusqu'à l'été 2014.
Parallèlement, la redynamisation de ce secteur du quartier de Bellevue doit s'accompagner par une opération ponctuelle de renouvellement urbain visant à recomposer l'offre sociale sur le secteur et à mailler les voies de desserte.

Une opération de renouvellement urbain à l'échelle d'un îlot a été menée **rue du Béarn à Brest - Bellevue** afin de répondre à des dysfonctionnements sociaux et urbains. Sous couvert d'un groupement de commande passé avec Brest métropole habitat, l'opération a consisté à démolir des logements sociaux et à recomposer les espaces publics (déviation d'une rue, résidentialisation …). Ces travaux se sont déroulés sur l'année 2013.

La SNI a entrepris depuis quelques années une **politique de rénovation et de cession de son patrimoine sur Bellevue**. Après l'opération « Bosquet », la SNI a entrepris les travaux sur **l'îlot Changarnier**. Brest métropole océane a accompagné ce projet par la cession d'espaces publics en vue d'une résidentialisation des espaces extérieurs. Les travaux les plus importants ont été réalisés en 2013 et seront réceptionnés au premier trimestre 2014.

Suite à l'incendie survenu en août 2011, le SDIS a demandé une prise en compte globale de la sécurité sur l'ensemble des parkings souterrains de la **place Napoléon III à Brest**. Brest métropole océane a piloté une étude de mise en sécurité pour ces parkings en lien avec les différentes copropriétés en 2013, pour aboutir à la définition des solutions de sécurisation, et notamment la fermeture de la galerie souterraine, auparavant ouverte au public. L'étude de faisabilité technique et financière a été transmise aux copropriétés, en vue de la réalisation des travaux par les copropriétés ainsi que des travaux de mise en sécurité du parking public.

À Plougastel-Daoulas, l'opération de l'îlot de la Poste a pour objectif la création en centre-bourg de 76 logements et de commerces. L'année 2013 aura permis le démarrage des travaux de la construction du bâtiment BMh, comprenant notamment la maison communale de solidarité.

En accompagnement d'une opération d'aménagement portée par BMh à **Goarem-Goz à Plougastel-Daoulas** (création de 78 logements), Brest métropole océane s'est engagé sur la réalisation d'un **espace vert**. L'année 2013 aura permis de valider, en collaboration avec la commune de Plougastel-Daoulas, le programme de l'opération.

À Saint Joseph du Pilier Rouge, en complément à l'opération de renouvellement urbain menée par le promoteur Kauffman & Broad, Brest métropole océane a aménagé un futur **jardin public** sur une ancienne parcelle privée. Après un travail en concertation avec le Conseil Consultatif de Quartier, les travaux ont été lancés à l'été 2013. L'achèvement des travaux est prévu au premier semestre 2014.

- **Accompagnement d'opérations portées par le secteur privé**

À Guipavas, Boulevard de Coataudon, Brest métropole océane a accompagné la redéfinition d'un projet privé mixte habitat / commerce dont le permis de construire avait été retiré en début d'année suite à différents recours. Il porte notamment sur la création de 16 logements sociaux.

Dans le même esprit d'urbanisme partenarial, un projet a été co-élaboré près du carrefour **Iroise Valy-Hir à Brest**, pour un permis de construire délivré en 2013 pour la construction du Phare de l'Iroise, opération mixte (logements, commerces, bureaux et tertiaires) qui se caractérise par une forme architecturale forte en termes de hauteurs et de couleurs.

Sur ce même secteur, un cahier des charges d'appel à projet a également été établi et validé en 2013 pour la valorisation des terrains situé à proximité immédiate de l'Arena, et appartenant à Brest métropole océane.

Après avoir accompagné sur l'**îlot Louis Blanc à Brest** un premier porteur de projet qui n'a finalement pas souhaité poursuivre sa réflexion, Brest métropole océane s'est engagé courant 2013 dans une nouvelle définition de projet de renouvellement urbain en partenariat avec un autre partenaire.

Un appel à projets a été lancé en 2013 par Brest métropole océane en vue d'un projet immobilier sur la gendarmerie de **l'Harteloire**. Le portage sera assuré par l'Etablissement Public Foncier Bretagne et à ce titre, Brest métropole océane a établi le cahier des charges.

Après obtention du permis de construire en juillet 2012 sur **l'îlot Scotti**, le promoteur s'est concentré sur la commercialisation dans un contexte difficile. Brest métropole océane a accompagné le promoteur sur ce volet et sur l'anticipation des phases ultérieures (libération des emprises et des logements occupés, rencontre avec les services pour le calage technique…).

Un appel à manifestation d'intérêt pour **l'accompagnement de projets d'habitat participatif** a été organisé en 2012. Quatre groupes d'habitants ont été retenus pour être accompagnés dans cette démarche atypique. Au cours de l'année 2013, ils ont pu bénéficier d'un accompagnement méthodologique portant notamment sur la définition de leur programme, de leur enveloppe budgétaire et d'une proposition de réserve foncière.

Concevoir, piloter et mettre en œuvre la politique d'urbanisme commercial

Brest métropole océane mène une politique d'urbanisme commercial qui se concrétise autour de trois axes principaux : l'élaboration de documents stratégiques, l'accompagnement de projets, et l'animation de dispositifs partenariaux.

- **L'élaboration des documents de référence**

Un investissement important a été consacré à la démarche d'élaboration du PLU facteur 4 : définition d'aspects règlementaires d'urbanisme commercial en lien avec les élus, rédaction du règlement et du rapport de présentation, finalisation de dispositions spécifiques en lien avec les communes, mise au point du document graphique relatif au commerce. Un temps conséquent a également été consacré à la mise en œuvre de la concertation avec les chambres consulaires, puis à la coordination pour la prise en compte de leurs observations.

Suite à l'annulation du PLU, l'unité urbanisme commercial a également participé à l'examen de la faisabilité des projets commerciaux en cours d'instruction et à la définition des modifications du POS nécessaires.

Parallèlement, à l'échelle nationale, Brest métropole océane est sollicitée, en raison de son expérience, pour être force de propositions dans le cadre des nouvelles approches visant à intégrer pleinement l'urbanisme commercial à l'urbanisme règlementaire. L'unité urbanisme commercial a ainsi participé, en tant que représentante de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), à un groupe de réflexion associant également les responsables de la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme, de la Fédération des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF). Ce groupe de réflexion a élaboré et transmis des propositions d'évolution des dispositions légales et règlementaires de l'urbanisme commercial, qui ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de la Loi ALUR.

Cette participation active à la réflexion à l'échelle nationale vise notamment à sécuriser, sur le plan juridique, les dispositions relatives au commerce du SCoT du Pays de Brest et du PLU facteur 4 de la collectivité.

- **L'accompagnement des porteurs de projets et la gestion des autorisations**

Malgré la crise économique, l'activité d'accueil, d'information et de conseil auprès des porteurs de projets et professionnels de l'immobilier commercial s'est avérée aussi soutenue en 2013 qu'en 2012 (environ 250 sollicitations). Elle permet aux porteurs de projets d'obtenir des conseils et avis aux différents stades des projets : recherche de sites d'implantations, examen de la faisabilité au regard des dispositions règlementaires d'urbanisme commercial, accompagnement auprès des services de la collectivité et des services de l'État, jusqu'à l'obtention des autorisations d'exploitation commerciale et d'implantation. Il est observé l'importance croissante des démarches faites en recherche de sites en pleine propriété par des enseignes ou des commerçants indépendants qui souhaitent investir dans des visées patrimoniales, de façon à s'extraire de la bulle spéculative de l'immobilier commercial qui a conduit à des loyers jugés trop élevés, fragilisant l'activité commerciale et sa pérennité.
Durant la période d'annulation du PLU sur toute l'année 2013, cette fonction d'information et d'accueil a revêtu une importance particulière. Il était en effet utile d'expliciter auprès des porteurs de projets la politique d'urbanisme commercial de la collectivité, fondée sur une organisation commerciale équilibrée, répondant à des objectifs d'aménagement durable. Il s'est donc agit de faire preuve d'une pédagogie particulière durant toute cette année 2013.

Neuf dossiers de Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été instruits et accordés sur l'arrondissement, dont 6 sur Brest métropole océane ayant conduit à la création de 15 005 m² de surface de vente :

- 3 autorisations sur le pôle commercial métropolitain de périphérie de Kergaradec-Hermitage : création de 5 425 m² de surface de vente (dont 3 980 m² pour le transfert du magasin BUT)
- 1 autorisation sur le pôle commercial métropolitain du centre-ville de Brest, dans le cadre du projet majeur de restructuration du site des Halles Saint-Louis (6 220 m² de surface de vente)
- 2 autorisations sur le pôle commercial de semi-proximité de périphérie de Ty ar Menez à Plougastel-Daoulas (1 270 m² en renouvellement urbain d'une friche de la zone d'activité – 2 090 m² en restructuration-extension d'un local commercial existant).

Dans le cadre du suivi de ces dossiers, l'unité urbanisme commercial gère la coordination :

- avec les porteurs de projets en amont pour vérifier la compatibilité des projets avec le SCoT et le PLU,
- avec la Préfecture pour l'organisation des Commissions (désignation des élus),
- les échanges préalables avec les services, l'instruction des dossiers et la coordination des avis avec le Pays de Brest, les élus et personnalités qualifiées membres de la commission,
- les procédures d'affichages pour la Ville de Brest,
- et l'information à la CCI.

En outre, le suivi des contentieux des autorisations d'exploitations commerciales a donné lieu à l'élaboration d'un argumentaire, présenté en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), pour un projet sur un pôle commercial de semi-proximité de périphérie sur lequel la CNAC a donné son accord.

Enfin, en interne, l'unité urbanisme commercial assure une fonction ressource transversale, qui s'est exercée en 2013 à plusieurs titres :

- participation aux réflexions d'aménagement et aux rencontres de porteurs de projets sur les sites intégrant un objectif de développement ou maintien du commerce : Forestic et Prat Pip à Guipavas, Iroise-Valy Hir, Cambergot, Recouvrance, Capucins, Hermitage, quartier de l'Europe à Brest, centre-ville de Guilers, réflexion sur les pépinières éclatées …
- participation à l'instruction des demandes d'urbanisme (44 dossiers), et coordination des décisions en lien avec les élus et services des communes et de Brest métropole océane en cas de dispositions d'urbanisme commercial pouvant conduire à un refus ;
- veille et coordination d'avis en lien avec les services communaux sur les demandes de travaux d'aménagement intérieur et les demandes d'enseignes.

- **L'organisation et l'animation de dispositifs partenariaux au niveau local**

- À l'échelle du Pays de Brest, l'unité « Urbanisme commercial » participe à différents groupes de réflexion et de travail : Comité Économie du Pays de Brest, Comité technique sur les filières alimentaires de proximité, Comité technique chargé de l'Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat (ODESCA) ;

- L'unité « Urbanisme commercial » assure le pilotage général de la Conférence Intercommunale de l'Urbanisme Commercial, qui vise à promouvoir, développer et partager la réflexion avec les chambres consulaires, l'ADEUPa, les élus et responsables des villes et quartiers de Brest métropole océane.
- À l'échelle de la Ville de Brest, l'unité participe aux échanges concernant le suivi de la convention partenariale pour la dynamisation commerciale et l'animation du centre-ville de Brest, en lien avec la Direction Culture-Animation et la Fédération « Les vitrines de Brest-cœur de ville ».

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : réalisation marquante n°2

- Une expérimentation d'une nouvelle démarche de travail co-construite dans le cadre de la Conférence Intercommunale de l'Urbanisme Commercial a été menée en 2013 : diagnostic partenarial sur le commerce de proximité avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre du projet urbain de Recouvrance.
  En 2013, l'unité urbanisme commercial a piloté la mise en œuvre d'une démarche partenariale de diagnostic du commerce de proximité des centres villes et centres de quartiers. Cette action vise à améliorer la compréhension des dysfonctionnements du commerce de proximité, en vue d'élaborer des stratégies d'intervention adaptées. Un groupe de travail associant l'Atelier d'études urbaines, les chambres consulaires et l'ADEUP a été mis en place. Une méthodologie de diagnostic a été définie collectivement, fondée sur l'analyse des facteurs socio-économiques, de l'adéquation de l'offre avec l'évolution des comportements de consommation des ménages, de l'interface des commerces avec l'espace public.
  La décision a été prise de l'expérimenter sur le quartier de Recouvrance, faisant l'objet d'une OPAH-RU. Le groupe de travail a été élargi au chargé d'opérations de la Direction de l'Aménagement urbain, au représentant de la SEMPI, ainsi qu'à la Direction des Déplacements, à l'occasion d'un « diagnostic en marchant ». Cette action est ainsi parvenue à mobiliser des ressources multiples, en lien avec la recherche de l'amélioration du cadre de vie des habitants et la co-construction du projet urbain correspondant.

La promotion du territoire

Parallèlement la programmation stratégique et à l'ensemble de ces actions opérationnelles menées sur le terrain, Brest métropole océane valorise son expérience au-delà du territoire local.
Ainsi, la promotion de l'exemple de l'urbanisme commercial de Brest métropole océane a donné lieu à plusieurs réunions de travail avec l'ACUF, l'ADCF, mais aussi avec la SEMAEST (Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris) dans le cadre de la présentation de son opération Vital'Quartier de revitalisation du commerce de proximité. L'unité participe également à la création d'une Association nationale des directeurs et intervenants des services commerce des villes, visant à favoriser la réflexion collective et l'échange de bonnes pratiques.
De plus, Brest métropole océane a participé au séminaire d'évaluation régionale des projets de rénovation urbaine et est membre du comité pédagogique du cycle certifiant « Directeur de projet Rénovation Urbaine - Management des projets de rénovation urbaine (ANRU, Université Paris-Est, Essec Business School) ; cette démarche a permis de valoriser la transformation urbaine du quartier Europe-Pontanézen.

L'expérience locale en terme de gouvernance des acteurs de la rénovation urbaine a par ailleurs donné lieu en novembre 2013 à une conférence co-organisée avec l'Institut de Formation de la Maîtrise d'Ouvrage de la Ville / Écoles de la Rénovation Urbaine et de la Gestion des quartiers (IFMO/ERU).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Mise en œuvre du projet urbain de Recouvrance : innovation et dynamiques d'acteurs au service de l'attractivité métropolitaine.

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation :

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Recouvrance s'inscrit dans le Grand Projet Urbain Rive Droite, en articulation avec le tramway et le Plateau des Capucins.
Classé pour partie en zone de protection architecturale et urbaine (ZPPAUP), Recouvrance présente un patrimoine bâti relativement ancien, très qualitatif et représentatif des constructions d'avant-guerre.

Le renouvellement et la modernisation de ce territoire emblématique de la ville de Brest fait l'objet d'un projet transversal, qui s'appuie sur trois volets d'action complémentaires :
- Requalification de l'habitat existant (OPAH-RU) et nouvelles constructions, pour conforter et affirmer la qualité résidentielle du quartier ;
- Réaménagement des espaces publics, déjà entamé avec l'arrivée du tramway et la réalisation de fresques murales ;
- Renforcement de l'attractivité économique du secteur : amélioration du commerce de proximité, et développement de services métropolitains en lien avec les nefs des Ateliers des Capucins.

Les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
- Amélioration du cadre de vie (énergie, habitat, commerce de proximité, espaces publics…)
- Valorisation d'un quartier historique et patrimonial
- Amélioration de la gouvernance locale au service du projet : augmentation de la qualité des partenariats et de la coopération locale (conseils consultatifs de quartier, élus, institutions…)
- Mise en place d'accroches socio-spatiales et de synergies entre Recouvrance et l'EcoQuartier des Capucins

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
Recouvrance est un territoire expérimental, au sens où il a fait fonction de « laboratoire », au titre de :
- la mise en œuvre du dispositif Tinergie et la réflexion menée sur son application aux copropriétés
- le portage immobilier des copropriétés, réalisé par la SEMPI

La mise en œuvre de ce projet urbain vise également à améliorer l'attractivité du « cœur de ville » métropolitain, en permettant le repositionnement social et urbain du quartier dans une optique de rééquilibrage territorial. À cet égard, 2013 a été une année particulière marquante du point de vue de la dynamique d'acteurs :

- des coopérations internes / externes au quartier et des partenariats ont été mis en place et/ou renforcés ;

- l'actualisation et la convergence des politiques publiques (santé, social...), menées en transversalité, visent à changer l'image du quartier ;

- une démarche de diagnostic partenarial sur le commerce de proximité a été menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

L'année 2013 aura permis également de consolider les partenariats transversaux à Recouvrance, déjà à l'œuvre dans l'opération de rénovation urbaine Europe-Pontanézen, par un travail de fond sur le positionnement urbain et social du quartier, situé en position stratégique au cœur du centre-ville de Brest, au contact du tramway et de l'opération des Capucins. Cette démarche de projet s'appuie notamment sur un renforcement efficace d'une action partagée et concertée avec les acteurs du territoire, au service d'une attractivité renouvelée de ce quartier emblématique de Brest.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Expérimentation d'une nouvelle démarche de travail co-construite dans le cadre de la Conférence Intercommunale de l'Urbanisme Commercial : diagnostic partenarial sur le commerce de proximité avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre du projet urbain de Recouvrance », notamment pour sa contribution principale à « Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie ».

« ZAC de Fontaine Margot : maintien de la capacité d'accueil des nouvelles populations par la production de logements, conformément aux objectifs du PLU facteur 4 », notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

« Opération d'aménagement de Vizac -Keryda : adaptation du projet en phase 2 en fonction du contexte et du marché immobiliers d'une part, en fonction de la concertation menée d'autre part », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable ».

« Centre commercial du Bergot (Brest-Bellevue) : adoption et mise en œuvre d'une politique publique de valorisation du territoire, pour répondre à des dysfonctionnements sociaux et urbains », notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DES DYNAMIQUES URBAINES

MISSIONS

Elaborer le projet urbain global de Brest métropole océane en assurant la cohérence d'ensemble et l'approche transversale des territoires.
Développer et entretenir une infrastructure de données géographiques locales et en développer les usages au service du Pays de Brest et de Brest métropole océane.
Assurer la délivrance et l'instruction de tout type d'autorisation d'urbanisme, au service de la qualité et du développement urbain.
Concevoir et mettre en œuvre la politique foncière au service du projet urbain.

RESSOURCES

La direction se compose de 53 personnes réparties au sein d'une équipe de direction et cinq services : l'atelier d'études urbaines (8 personnes), le service foncier (9 personnes), le conseil architectural et urbain (9 personnes), le service droit des sols (16 personnes) et le service d'Information Géographique (7 personnes).

La direction a mobilisé 1 254 448 € en dépenses d'investissement et réalisé 243 472 € de recettes. En fonctionnement, elle a dépensé 134 638 € et généré 440 238 € de recettes.

REALISATIONS DE L'ANNEE 2013

Élaborer le projet urbain global de Brest métropole océane en assurant la cohérence d'ensemble et l'approche transversale des territoires

L'année 2013 a été marquée par la prépondérance de la gestion des documents de planification : modification en juillet du plan d'occupation des sols intercommunal remis en vigueur en début d'année, finalisation du PLU facteur 4 en vue de son approbation par le conseil de communauté en janvier 2014, travaux préparatoires à la révision du règlement local de publicité intercommunal. Dans ce contexte singulier, les études urbaines, à proprement parler, ont représenté moins de 10% de l'activité de l'atelier d'études urbaines.

- **Réaliser des études urbaines pour explorer le potentiel d'évolution de secteurs ou quartiers à enjeux**

Les principales études urbaines menées en 2013 ont porté sur :
- le site de l'avenue Foch, à Brest, autour duquel s'articulent des projets d'implantation d'équipements de santé (CHRU), de formation universitaire (UBO) et de pratique sportive (ville de Brest) et la perspective de déploiement d'un transport en commun en site propre.
- l'actualisation, en lien avec le service foncier, la direction de l'aménagement urbain et l'agence d'urbanisme, de l'atlas des sites mutables comme outil d'aide à la mise en œuvre de la stratégie foncière communautaire.
- le suivi de la démarche de requalification et d'aménagement du centre-ville de Plouzané autour du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville.
- et la réalisation de faisabilités à la demande de services internes à la communauté urbaine, à Kerangall par exemple.

- **Coordonner l'élaboration du plan local d'urbanisme et assurer le lien avec le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbains et le plan climat territorial** : vers l'approbation du PLU facteur 4

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
2013 a été l'année de finalisation de tous les travaux et réflexions menés les deux années précédentes en vue de produire le PLU facteur 4, c'est-à-dire le plan local d'urbanisme communautaire tenant lieu de programme local de l'habitat et de plan de déplacements urbains, articulé avec le plan climat-énergie territorial. Plus spécifiquement, le premier semestre a été consacré à l'écriture et la cartographie des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement. Le second semestre a été dédié aux consultations réglementaires des personnes publiques associées puis à l'enquête publique, permettant, au regard des avis unanimement favorables émis sur le projet, la production d'un document finalisé en décembre 2013.

Cette démarche a été menée en large concertation avec les communes, les différents services internes et de nombreux partenaires externes pour proposer un document traduisant l'ambition métropolitaine de la communauté urbaine, à la fois intégrateur d'enjeux multiples et simplifié dans les règles qu'il fixe. Le nouveau zonage se fonde sur un objectif de modération de la consommation d'espace tout en développant de nouvelles capacités de production à la fois pour l'habitat et l'économie. Il traduit un objectif de production importante en renouvellement urbain. Il a aussi permis de définir un nouveau type de règlement plus lisible, prenant en compte les enjeux de qualité urbaine et de préservation de l'environnement et permettant l'innovation. Plus prospectif, il doit permettre l'évolution de la ville sur elle-même et donner plus de place aux initiatives.
En complément, une actualisation de l'inventaire des dispositifs publicitaires implantés sur le territoire communautaire a été entreprise en 2013, en vue d'une prochaine révision du règlement intercommunal de publicité.

- **Relayer l'information sur le plan local d'urbanisme auprès des services, des partenaires et des administrés**

La communication sur les modalités de gestion de l'annulation du PLU de 2006 et sur le contenu du projet de PLU facteur 4 a été particulièrement soutenue en 2013, à la fois à destination du grand public (articles de presse, réunions publiques, information via le site http://plu.brest.fr nombreux entretiens au regard de projets particuliers) et des professionnels : réunions de travail dédiées, contacts bilatéraux sur les projets à enjeux... Cette démarche se poursuit avec des réunions de formation au contenu du PLU facteur 4 auprès de tous les partenaires intéressés.

- **Suivre les contentieux liés au plan local d'urbanisme**

Parallèlement à l'élaboration du PLU facteur 4 l'année 2013 a été marquée par la gestion des conséquences de l'annulation, en décembre 2012, du précédent PLU, approuvé en 2009. Le retour au plan d'occupation des sols a été anticipé et une procédure de modification, approuvée en juillet 2013, a permis d'en minimiser l'impact sur le calendrier de réalisation des principaux projets engagés sur le territoire communautaire. Il a néanmoins été nécessaire de relancer les procédures de déclarations d'utilité publique de deux zones d'aménagement concerté : Le parc de l'Hermitage et Lavallot.

Développer et entretenir une infrastructure de données géographiques locales et en développer les usages au service du Pays de Brest et de Brest métropole océane :

Dans le domaine de l'information géographique, l'année 2013 a été particulièrement marquée par l'aboutissement d'investissements entrepris depuis plusieurs années en termes :
- de structuration de l'information à l'échelle des 89 communes du pays de Brest ;
- et de modélisation du territoire de la communauté urbaine en 3 dimensions.

Elle a également été une année de travail sur l'organisation afin de conforter la relation du service de l'information géographique à l'ensemble de ses partenaires internes et externes, dans une optique de développement des usages de l'information géographique.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- **Développer l'infrastructure de données géographiques du pays de Brest : ouverture de la plateforme Géopaysdebrest.fr**

Impulsé par Brest métropole océane et le pôle métropolitain, « GéoPaysdeBrest », infrastructure de données géographiques à l'échelle du Pays de Brest a été ouverte aux internautes en 2013. Cette plate-forme permet la recherche, le téléchargement, l'exploitation et la visualisation des données et ressources géographiques disponibles sur le territoire.
Cette réalisation apporte aux usagers une information de qualité sur le territoire :
- nouveau service permettant de consulter de la donnée locale (vue aérienne, documents d'urbanisme, informations relatives aux transports, adresses…)
- consultation d'un catalogue de données et de cartographies interactives, téléchargement de données, de cartes, de documents en autonomie
- libre usage et libre exploitation de ces données qui peuvent aussi bien être utilisées pour des projets individuels, associatifs que commerciaux.

Elle inscrit également le territoire dans une dynamique d'échange avec le monde, du local à l'international. En particulier, « GéoPaysdeBrest » s'inscrit dans la dynamique européenne d'ouverture des données géographiques initiée par la directive INSPIRE et coordonnée au niveau régional par la plateforme GéoBretagne. Ce projet permet donc le partage ou la consultation d'informations de différents producteurs.

- **Assurer l'entretien du Système d'Information Géographique**

Après un important investissement sur l'architecture du système d'information, l'accent a été particulièrement mis en 2013 sur la qualité des données qui y sont intégrées. L'ensemble des services producteurs de données ont été sensibilisés à l'importance de disposer de données à jour et correctement décrites afin d'en permettre une consultation et une réutilisation appropriées. Plus de 600 lots de données ont été expertisés afin d'en préciser la nature, le titre, l'auteur, l'échelle de pertinence, la date et la fréquence de mise à jour, le niveau de diffusion, etc. Ce travail a permis de définir des règles de fonctionnement partagées permettant d'assurer en routine une veille sur la qualité des données diffusées via le SIG.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- **Rendre les données géographiques locales accessibles et réutilisables par tous : diffusion en accès libre de la maquette numérique du territoire en trois dimensions**

Depuis trois ans, Brest métropole océane s'est engagée dans la production d'une maquette 3D de son territoire. Le projet porte sur la représentation du sol, des constructions sur l'espace public des zones urbanisées, de certains éléments composants le sursol comme les murs, les escaliers, les arbres d'alignement. Certains sites et ouvrages comme les ponts, le château de Brest, la place de la Liberté sont modélisés plus finement. Les façades des rues principales sont "habillées" par des photographies prises au sol au printemps 2012. Ces données faisant l'objet d'une mise à jour en continue sont depuis 2013 téléchargeables dans différents formats à partir du site www.geo.pays-de-brest.fr.

Le développement et la mise en partage de la maquette numérique du territoire en trois dimensions visent à conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire en permettant :

- l'insertion de projets d'aménagements / de constructions dans leur environnement futur par les porteurs de projet et ainsi faciliter la discussion avec les futurs habitants et les riverains ;
- la communication autour des projets innovants de la métropole brestoise, à l'instar de la vidéo représentant le projet de téléphérique dans son environnement urbain, de Siam aux Capucins ;
- le libre usage et la libre exploitation de ces données, aussi bien pour des projets individuels, associatifs que commerciaux…

- **Accompagner le développement de l'usage de la géomatique**

De premiers jalons ont été posés en 2013 afin de conforter la relation du service de l'information géographique à l'ensemble de ses partenaires internes et externes, notamment en termes de programmation des interventions du service à la demande de partenaires. Il s'agit ainsi d'accompagner les directions qui souhaitent s'appuyer sur l'information géographique dans la conduite de leurs projets. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- réalisation de traitements simples, illustrant le potentiel de l'information géographique ;
- accompagnement de la rédaction de cahiers des charges pour des prestations spécifiques ;
- développements ou déploiements d'outils par le service afin de répondre à de nouveaux usages.

Parallèlement, la nomination en 2013 d'un chargé de mission « développement des usages numériques » a permis de poser les premiers éléments de diagnostic permettant de contribuer à la production de la stratégie numérique du territoire dans les champs relatifs au développement économique et urbain.

Assurer la délivrance et l'instruction de tout type d'autorisation d'urbanisme, au service de la qualité et du développement urbain

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- **Instruire les autorisations d'urbanisme : gérer le retour au POS pour minimiser les effets de l'annulation du PLU**

Par jugement du 28 décembre 2012, le tribunal administratif de Rennes a annulé le plan local d'urbanisme approuvé en 2009. Cette décision a eu pour conséquence de remettre en vigueur de plan d'occupation des sols. Afin de minimiser les conséquences de cette décision sur les projets les équipes d'instruction se sont fortement mobilisées :

- au dernier trimestre 2012, en anticipation de la décision du tribunal, pour autoriser les projets qui pouvaient l'être ;
- à l'été 2013, pour statuer aussi rapidement que possible sur les projets que la modification du plan d'occupation des sols permettait d'autoriser ;
- et tout au long de l'année pour s'approprier le règlement du PLU facteur 4 sur la base duquel les demandes d'autorisation déposées en fin d'année 2013 ont été instruites.

En termes d'autorisation délivrées, l'année 2013 apparaît ainsi comme une année très singulière. Au-delà d'un nombre de demandes en recul du fait de la conjoncture économique, deux éléments justifient de chiffres au plus bas : les efforts d'anticipation des autorisations fin 2012 et les mises en attente de projets fin 2013 dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau document d'urbanisme.

Logements autorisés par commune en 2013

Communes	Logements Individuels	Logements Collectifs
Brest	27	159
Bohars	3	0
Gouesnou	21	0
Guilers	12	0
Guipavas	71	44
Plougastel-Daoulas	31	0
Plouzané	36	0
Le Relecq-Kerhuon	20	21
TOTAL	**221**	**224**

Dossiers déposés par communes - 2008 à 2013

	2008	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Brest	2 423	2 832	3 033	3227	2989	2556
Bohars	146	141	160	155	110	100
Gouesnou	284	250	311	292	262	254
Guilers	240	261	415	363	316	283
Guipavas	542	707	740	793	696	640
Plougastel-Daoulas	804	736	788	814	775	690
Plouzané	462	561	616	552	487	453
Le Relecq-Kerhuon	417	526	499	521	523	414
TOTAL	**5 318**	**6 014**	**6 562**	**6717**	**6158**	**5390**

Répartition de la production de logements – 2006 à 2013

	INDIVIDUELS	**COLLECTIFS**	**TOTAL**
2006	506	1 033	1 539
2007	555	955	1 510
2008	435	793	1 228
2009	542	878	1 420
2010	551	681	1 232
2011	**501**	**707**	**1208**
2012	**460**	**1029**	**1489**
2013	**221**	**224**	**445**

- **Promouvoir la qualité architecturale et la valorisation du patrimoine**

En mars 2013, pour la première fois, Brest métropole océane, la ville de Quimper et Quimper communauté se sont associés pour organiser une semaine d'événements consacrée au développement durable dans l'habitat, l'architecture et l'urbanisme. Cette semaine de conférences, tables rondes, visites, expositions, sur le thème « qualité urbaine et architecturale pour une densité acceptable » s'est déroulée en partenariat avec la DDTM, le STAP et la maison de l'architecture et des espaces en Bretagne. Les soirées organisées à Brest ont été appréciées, avec une cinquantaine de participants chaque soir.

Par ailleurs, depuis le vote des lois Grenelle, il est prévu de faire évoluer les zones de protection du patrimoine et du paysage urbain et paysager. En 2013, un bilan de 12 années de mise en œuvre de la ZPPAUP du centre- ville de Brest, a été réalisé. Il en ressort qu'elle est reconnue comme un outil pertinent pour la protection et la valorisation du patrimoine et ce malgré quelques difficultés dans son application et quelques manques liés à la prise en compte de certains éléments de paysage, un travail sur la couleur, les devantures commerciales, le volet énergie… Ce travail servira de support à la définition d'objectifs lors d'une prochaine révision de la ZPPAUP.

S'articulant avec la mise en œuvre de la ZPPAUP, une réflexion a été menée en lien avec l'architecte des bâtiments de France pour conjuguer conservation du patrimoine et réhabilitation énergétique des bâtiments. Cette réflexion a notamment abouti à une cartographie des immeubles pouvant faire l'objet d'une isolation thermique par l'extérieur, dans

la mesure où le plan climat énergie territorial pose l'objectif de tripler le nombre de logements de la période 45-75 rénovés chaque année. Les rendez-vous liés aux questions de réhabilitation thermique des logements sont par ailleurs en hausse à la consultance architecturale.

- **Donner de l'information juridique en matière d'urbanisme sur les questions mêlant droit de l'urbanisme et droit privé et assurer le suivi et traitement des contentieux à titre gracieux ou devant les tribunaux**
  Afin de prévenir les contentieux, un accueil spécifique est organisé qui permet aux particuliers rencontrant problèmes de voisinage d'exprimer leurs préoccupations et de porter à leur connaissance l'état du droit applicable. 65 « plaignants » se sont manifestés. Suite aux réponses apportées, seuls 5 recours ont été introduits devant le tribunal administratif.

- **Constater les infractions**
  Afin d'assurer l'égalité des citoyens devant la règle de droit, des contrôles sont organisés sur le territoire. En 2013, huit procédures pour des travaux sans autorisations ont été menées, qui ont permis de régulariser les situations. Il apparait que l'activité de contrôle devra être renforcée au regard du nombre de signalements de travaux accomplis sans procédure préalable.

Concevoir et mettre en œuvre la politique foncière au service du projet urbain :

- **Proposer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie foncière**
  L'année 2013 a été marquée par la finalisation du Plan local d'urbanisme facteur 4 et par les objectifs qui ont été exprimés par la collectivité dans ce cadre en matière d'économie de foncier :
- viser une production de logements de 1300 logements par an ;
- augmenter de 80% la capacité de production de locaux d'activité ;
- poursuivre un objectif global de réduction de 10% de la consommation de terres agricoles et naturelles du fait de l'urbanisation tout en donnant une visibilité optimale aux exploitants agricoles impactés ;
- pour atteindre ces objectifs, densifier les opérations en extension urbaine et développer une politique encore plus active en renouvellement urbain dans le champ de l'habitat comme dans celui des locaux tertiaires.
  Dans le cadre ainsi fixé par le Plan local d'urbanisme facteur 4 en matière de consommation foncière, et sur la base de la note globale de politique foncière adoptée par le comité de pilotage foncier fin 2012, l'année 2013 a été consacrée à la réflexion stratégique et programmatique afin de tenir les engagements pris. La réorganisation du service foncier a ainsi dégagé des moyens supplémentaires dans le service pour le suivi de projets tels que la stratégie foncière, la programmation des acquisitions et des cessions, la gouvernance interne et externe de la politique foncière, la mise en place d'un Observatoire du foncier et le suivi des prix, le politique de compensations du foncier agricole urbanisé, les aspects fonciers du renouvellement urbain (en habitat comme en économie) et la stratégie de gestion des réserves foncières. Ces différents projets donneront ainsi des premiers résultats opérationnels sur l'année 2014.
- **Mettre en œuvre les procédures nécessaires aux acquisitions et cessions foncières**
  En 2013, 2549 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées et instruites (pour rappel : 2548 en 2012). Brest métropole océane a décidé de préempter 15 fois (8 fois en 2012), 11 décisions de préemptions s'étant effectivement concrétisées par un acte d'achat :
  - 4 au bénéfice de Brest métropole océane ;
  - 1 au bénéfice de la commune du Relecq-Kerhuon ;
  - 2 au bénéfice de Brest métropole habitat ;
  - 1 au bénéfice du Syndicat mixte Brest Iroise ;
  - 3 au bénéfice de la Société d'économie mixte de portage immobilier dans le cadre et de sa concession d'aménagement sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Recouvrance.

  Par ailleurs, en 2013, Brest métropole océane a délégué 4 fois son droit de préemption à l'établissement public Foncier de Bretagne et a exercé une fois son droit de priorité dans le cadre de ventes de l'Etat.
  Les engagements d'investissement de 2013 sur le programme 97 (acquisitions de réserves foncières) s'élèvent à 1 237 688 € dont 50.000 € de participation au capital de Foncier de Bretagne. Les principales dépenses d'acquisitions foncières en 2013 s'établissent comme suit :
- 290.000 € pour deux acquisitions route de l'échangeur dans le secteur de Keruchen à Gouesnou ;
- 196.000 € pour des acquisitions de réserves foncières sur le secteur du Spernot et autour du projet de voirieNord Lambézellec ;
- 186.000 € pour l'acquisition d'une réserve foncière en entrée Ouest de l'agglomération avenue de la 1ère D.F.L. ;
- 83.000 € pour une acquisition sur le secteur Lecomte à Guipavas ;
- 145.000 € pour l'acquisition d'une réserve foncière boulevard Gambetta au Relecq-Kerhuon, avant rétrocession à la commune ;

Au-delà, s'appuyant sur la convention-cadre du 18 avril 2011, Brest métropole océane peut, pour la période 2010-2015, faire porter des opérations foncières par l'établissement public foncier (E.P.F.) Foncier de Bretagne jusqu'à une hauteur totale de 11 millions d'euros. Sept conventions opérationnelles ont déjà été conclues avec Foncier de Bretagne comme le précise le tableau ci-dessous.
Conventions opérationnelles avec Foncier de Bretagne :

Commune	Opération	Engagement de l'EPF	Année	Date de la convention
Brest	Maison, ZAC Fontaine Margot	265 000€	5 ans	7 avril 2010
Brest	Ilot Courbet-Keroriou	1 325 000€	5 ans	6 avril 2011
Brest	Gendarmerie de l'Harteloire	2 775 000€	5 ans	28 juin 2011
Gouesnou	Ilot Mairie	1 000 000€	5 ans	17 janvier 2012
Brest	Immeuble 74 à 78 rue du Carpon	175 000€	5 ans	13 février 2012
Guipavas	Le Rody-Kermeur-Coataudon	2 000 000€	10 ans	26 avril 2012
Guilers	Centre-bourg	800.000 €	5 ans	19 juillet 2013
	Total :	**8 340 000€**		
	Capacité d'engagement :	**2 660 000€**		

En 2013, une nouvelle convention a ainsi été signée portant sur le centre-bourg de Guilers. En lien avec cette convention, le conseil de communauté du 19 avril 2013 a délibéré sur la création d'un secteur de droit de préemption renforcé.
Par ailleurs, l'EPF a réalisé 5 acquisitions sur l'année 2013 : 2 garages rue de Kéroriou dans le cadre de l'opération Courbet-Kéroriou, une propriété 2 place des fusillés à Gouesnou et deux propriétés dans le centre-bourg de Guilers.
Enfin, les cessions réalisées par Brest métropole océane en 2013 s'élèvent à 526.181 €. Les plus importantes concernent, à Brest, les Halles Saint-Louis et l'aménagement du secteur du Moulin blanc.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- **Réduire et compenser l'impact de l'urbanisation : la création d'une cellule foncière agricole**

Une Cellule foncière a été installée le 10 septembre 2012. Présidée par la Chambre d'agriculture, elle comprend des représentants de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bretagne, de l'Etat, du Conseil général, de Foncier de Bretagne (Etablissement public foncier), du Pôle métropolitain, de Brest métropole océane et de Brest métropole aménagement.
C'est une instance, non-règlementaire, de concertation entre Brest métropole océane et le monde agricole. La Cellule foncière a tenu quatre réunions en 2013. Ses réflexions s'appuient sur un diagnostic agricole, réalisé en 2012, qui dresse une photographie des exploitations agricoles sur le territoire de Brest métropole océane et, particulièrement, des exploitations impactées par l'urbanisation. En 2013, la cellule foncière a mise en œuvre ses deux activités principales qui sont l'information sur le phasage des prises de possession de terres agricoles en zone d'aménagement concerté et en zone d'activité, et l'acquisition par Brest métropole océane de terres agricoles en compensation de l'urbanisation puis leur attribution par bail rural à des agriculteurs touchés par l'avancement des projets d'aménagement. Ont également été abordés la consommation des terres agricoles par les terrains de loisir, l'harmonisation des différentes conventions précaires, l'inventaire des fonds de vallée ou carrières pouvant accueillir des déchets inertes et les continuités écologiques. Des temps d'information réguliers sur l'avancement du Plan local d'urbanisme ont également eu lieu. Engagement pris dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme, cette instance joue un rôle essentiel dans la concertation de la collectivité avec le monde agricole et dans la réalisation des objectifs de réduction de la consommation foncière.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction des dynamiques urbaines a particulièrement contribué au développement durable du territoire à travers **la production du PLU facteur 4,** qui fait converger le plan local d'urbanisme, le programme local de l'habitat et le plan de déplacements urbains avec le plan climat énergie territorial.

Le PLU facteur 4, un document de planification stratégique à 20 ans :
Le PLU facteur 4 décline le projet métropolitain en termes d'aménagement du territoire communautaire, avec pour ambition de répondre aux enjeux de construction d'une métropole attractive et durable, ancrée sur un territoire de 400 000 habitants. Brest métropole océane est la première collectivité en France à se doter d'un tel PLU, mettant explicitement en cohérences les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'énergie et de climat.

Cette réalisation contribue particulièrement à préserver le cadre de vie :

Le PLU facteur 4 vise notamment à renforcer l'attractivité résidentielle au travers d'une offre d'habitat adaptée aux besoins (diversité des logements et des formes urbaines, coûts abordables), une offre commerciale équilibrée entre commerces de proximité et pôles structurants, le développement des déplacements doux, l'accroissement de la présence de la nature en ville, l'accent mis sur la qualité paysagère des futurs aménagements.
Le PLU facteur 4 se fonde sur un objectif de modération de la consommation foncière compatible, par un effort en termes de renouvellement urbain, avec un accroissement de la production de logements et de locaux d'activité afin de rééquilibrer la production à l'échelle du pays de Brest.
Il poursuit également un objectif ambitieux de maîtrise de l'énergie et lutte contre le changement climatique en promouvant une ville plus compacte, une zone centrale plus explicitement multifonctionnelle (accueillant logements, bureaux, commerces…), un effort accru de rénovation énergétique du bâti et un report des déplacements de la voiture individuelle vers des systèmes plus économes en énergie.

Enfin, il vise à limiter l'impact de l'urbanisation sur le paysage et la biodiversité, notamment en confortant la trame verte et bleue et en la prolongeant dans le tissu urbain par une mise en réseau des espaces verts.

Cette réalisation est particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures :

Il s'agit en effet de répondre aux besoins immédiats de la population en termes de logement, de transports, d'emploi, tout en prenant en compte les enjeux globaux et de long terme tels que la lutte contre le changement climatique ou la préservation de la biodiversité. En approuvant le PLU facteur 4, la collectivité se met ainsi en situation d'atteindre l'objectif des 3 fois 20 en 2020, c'est-à-dire de réduire par rapport à 1990, sa consommation énergétique de 20%, ses émissions de gaz à effet de serre de 20% et d'atteindre 20% d'énergie renouvelables dans sa consommation.

Par ailleurs, la direction des dynamiques urbaines a retenu les quatre réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

- L'ouverture de la plateforme de partage de l'information géographique à l'échelle du pays de Brest, notamment pour sa contribution principale à l'objectif d'« Echanger avec le monde, du local à l'international »
- La gestion du retour au plan d'occupation des sols pour minimiser les effets de l'annulation du plan local d'urbanisme, notamment pour sa contribution principale à l'objectif « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire »
- La création d'une cellule foncière agricole afin de modérer et compenser l'impact de l'urbanisation sur l'espace agricole, notamment pour sa contribution principale à l'objectif « Produire et consommer responsable »
- La diffusion en accès libre de la modélisation numérique du territoire en trois dimensions notamment pour sa contribution principale à l'objectif « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DE L'HABITAT

MISSIONS

La mission de la direction de l'Habitat consiste à concevoir, organiser et mettre en œuvre la Politique Locale de l'Habitat sur le territoire de Brest métropole océane, à travers notamment les fonctions suivantes :

Programmer et financer les interventions sur l'habitat, social et privé

Préserver le maintien et développer l'accès au logement de qualité pour tous

Programmer les actions d'amélioration de l'habitat

Garantir l'effectivité du droit au logement pour tous

Concevoir et faire évoluer les outils d'organisation et de mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat ; Mobiliser et animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat

Peser sur les évolutions des orientations de l'habitat au sein des différentes instances régionales et nationales ; Réaliser la veille stratégique, juridique liée à l'habitat ; Valoriser l'expertise locale sur l'habitat

RESSOURCES

La direction de l'Habitat est composée de 10 agents et structurée en 3 services, en charge respectivement du suivi de la politique locale de l'habitat, des interventions sur l'habitat privé et du droit au logement.
En 2013, elle a réalisé 2 699 694 € de dépenses d'investissement pour 1 954 313 € de recettes (72%). S'agissant du fonctionnement, 616 397 € ont été mobilisés en dépenses (dont 38.800 € pour les subventions tinergie) et 384 608 € en recettes (62%).

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

L'activité marquante de 2013 pour la direction de l'Habitat a été la réalisation d'un colloque national sur les enjeux immobiliers et urbains de l'habitat des années 1950 / 1975. Immobiliers et urbains, mais aussi, énergétiques, sociaux (précarité énergétique), environnementaux (GES) et économiques (entreprises, marché).

Parmi les nombreux sujets qui ont été traités : la question de la requalification énergétique des copropriétés, à la réflexion de laquelle la direction de l'habitat a apporté en interne une large contribution.

Le dispositif Tinergie, conçu comme le 1er maillon d'un dispositif plus large de requalification thermique des parcs immobiliers d'habitat privé, est désormais bien installé. Son évolution vers un dispositif Tinergie copropriétés a été bien engagée en 2013, en s'appuyant sur un dispositif de tiers financement et en articulation avec l'outil opérateur Plan Climat de la collectivité (GIP).

Au chapitre énergie, il faut noter la forte progression des dossiers de financement de travaux de maîtrise de l'énergie dans le cadre de la Commission LHIPE (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique) ; également, l'accréditation du dispositif brestois au SLIME (Service local Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie) lancé par le CLER, réseau national pour la transition énergétique.

Travaillé en 2013, l'Observatoire 2.0 des copropriétés qui contribuera à constituer un véritable outil de programmation des interventions en renouvellement urbain verra sa concrétisation 1er semestre 2014.

D'une manière générale, les différents dispositifs de lutte contre le mal-logement ont poursuivi leur montée en charge progressive en 2013. Sur la question de l'habitat très dégradé, en particulier des travaux préparatoires à la mise au point d'une concession d'aménagement spécifique (réalisation 1er semestre 2014) ont été menés.

Le tableau de bord pour le suivi qualitatif, dynamique et stratégique de la politique locale de l'habitat continue de se déployer, notamment avec le système Géoclip. Il devait être complètement opérationnel courant 1er semestre 2014.

La contribution de Brest dans des réseaux nationaux (ACUF, Grenelle, Anah) aura été très active, en particulier sur le thème des copropriétés et de l'énergie, enjeux majeurs pour notre agglomération. Nombreuses ont été les sollicitations d'organisations ou collectivités ayant souhaité une présentation des dispositifs mis au point sur notre territoire.

Au plan local, et de manière constante, la direction de l'habitat continue d'être force de propositions pour promouvoir, développer et partager la réflexion autour de nouvelles approches, de nouveaux modes de faire au service de l'objectif premier de la politique locale de l'habitat, qui est de permettre l'accès à tous à un logement de qualité et de renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération.

Elle a poursuivi sa collaboration interservices pour contribuer à l'émergence ou la consolidation de politiques connexes (stratégie jeunesse, bien vieillir, plan climat, …).

Programmer et financer les interventions sur l'habitat, social et privé :

- **Délégation des crédits habitat :**

Brest métropole océane exerce, depuis 2005, la compétence d'attribution des aides à la pierre, se substituant à l'État et à l'Anah pour les décisions de financement du logement public et de l'habitat privé. La convention de délégation des crédits du logement a été renouvelée pour 6 ans, pour la période 2011-2016 pour un montant global des crédits délégués d'État de 27,962 M€, répartis de la manière suivante :

· La réalisation d'un objectif global de 1 308 logements locatifs sociaux sur 6 ans pour un budget de 6,036 M€ ;
· La réhabilitation de 16 copropriétés par année en moyenne, de 50 logements de propriétaires bailleurs par an et de 170 logements de propriétaires occupants par an, pour un budget sur 6 années de 21,926 M€.

- **Financement du logement locatif conventionné social :**

En 2013, 485 logements publics ont été agréés au titre de la délégation des aides à la pierre, dont 200 qui concernent des structures d'hébergement et 21 logements adaptés, pour une enveloppe financière de 864 400 € en crédits d'État et une contribution de 1 111 417 € de Brest métropole océane au titre de la participation à la surcharge foncière.
En outre, 93 PLS (dont 40 PLS structure) et 64 PSLA ont également été agréés, sans subvention.

- **Financement du logement privé :**

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), instance de concertation présidée par Brest métropole océane, délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) a décidé en 2013 de l'attribution d'aides à l'habitat privé à des propriétaires bailleurs (24 logements locatifs) ; à des propriétaires occupants (208 logements) et à des syndicats de copropriétés (2 copropriétés dégradées correspondant à 15 logements), pour un total de 247 logements aidés.
Le montant total de subventions octroyées sur crédits délégués a été de 2,51 M€ dont 0,72 M€ au titre des copropriétés, 0,38 M€ au titre des logements locatifs ; 1,13 M€ au titre des propriétaires occupants et 0,27 M€ au titre de l'ingénierie des programmes.

Le montant des aides du programme "Habiter Mieux" (FART) pour les travaux d'économie d'énergie dans les logements des propriétaires occupants, des bailleurs et sur les copropriétés s'est élevé à 0,54 M€ pour 164 dossiers.

- **Observatoire des copropriétés:**

Depuis 1998, l'observatoire des copropriétés de Brest a permis de saisir les besoins de ces grands ensembles et ainsi de mettre en œuvre une politique adaptée.
Aujourd'hui, avec l'évolution des enjeux urbains et le nouveau cadre du PLU facteur 4, cet outil de veille se renouvelle afin d'observer l'ensemble des copropriétés du territoire métropolitain : des premiers signes de fragilité aux cas les plus difficiles.
En 2013, la direction de l'Habitat a missionné l'ADEUPa pour mettre au point une nouvelle méthodologie en s'appuyant sur de nouvelles sources de données en y intégrant la notion de renouvellement urbain et d'énergie. Ces premiers résultats ont été présentés lors du colloque de novembre 2013.

Préserver le maintien et développer l'accès au logement de qualité pour tous :

- **Commission habitat-cadre de vie (volet habitat du Contrat Urbain de Cohésion Sociale) :**

La commission instruit des demandes d'aides financières (total des subventions pour 2013 : 98 430€), concernant des actions menées principalement auprès des habitants de quartiers prioritaires, comme la création de jardins partagés, la formation de jardiniers, l'accompagnement d'occupants d'habitat adapté (par l'association "Vert le Jardin"), un accompagnement pour l'auto-réhabilitation de son logement (Compagnons Bâtisseurs), ou encore le parcours de fresques sur la Rive-Droite, avec la participation des habitants.
Une subvention de 10 000€ a également permis de financer l'animation, sur son volet social, de l'OPAH-RU de Recouvrance.

La commission valide également chaque année la programmation des logements locatifs sociaux conventionnés pour l'agglomération (cf ci-dessus).

Depuis 2009, la commission analyse les tableaux de bord de suivi du Contrat Urbain sur le volet Habitat, qui permettent de vérifier l'adéquation des actions menées avec les objectifs du Contrat, sur les 3 axes de travail définis : la qualité urbaine et résidentielle des quartiers prioritaires, la diversification de l'offre de logements sur l'agglomération et le développement de l'offre de logements et d'accompagnement adaptés à des besoins spécifiques.

- **Maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus :**

Dans le cadre de la commission "communes", il a été décidé de reconduire le dispositif pour une durée de quatre ans sur l'ensemble du territoire (2013 à 2016). Le marché a été renouvelé dans une nouvelle configuration : porté par la Communauté Urbaine (et non plus dans le cadre d'un groupement de commandes), avec l'établissement d'une convention financière qui précise la participation financière de chaque partenaire : Brest métropole océane et les huit villes la constituant.
Le coût du dispositif « Maintien à domicile » s'est élevé en 2013 à 37 219 € HT.
Le bilan d'activité 2013 fait apparaître une montée en charge des diagnostics prévention. De plus, 170 visites conseils ont eu lieu au domicile des personnes, 80 diagnostics ont été réalisés par un ergothérapeute et 70 dossiers « autonomie » ont été financés par l'Anah. Le Pact Hd participe également à la formation des professionnels aux travaux d'adaptation des logements au handicap et au vieillissement qui aboutit à la labellisation « Handibat ».

- **Actualisation 2013 des coûts abordables :**

Le 4ème Programme Local de l'Habitat de Brest métropole océane a inscrit un objectif de diversification de l'offre nouvelle d'habitat afin de mieux répondre à l'ensemble des attentes des habitants. 50% de l'offre nouvelle doit ainsi être à coûts abordables, dont 30% en locatifs conventionnés et 20% en offre privée à coûts abordables.

Ces coûts abordables ont été actualisés en 2013 avec les professionnels de l'habitat, de l'immobilier et de son financement et validés en Bureau de Communauté du 24 Mai 2013.

- **Passeport pour l'accession :**

Lancé en 2008, le Passeport est le dispositif d'accès à la propriété sécurisé mis au point par Brest métropole océane avec des professionnels de l'immobilier à destination de ménages modestes, avec l'aide de l'Adil 29.
L'aide de Brest métropole océane repose sur un prêt, délivré par les banques partenaires, dont les intérêts sont pris en charge par Brest métropole océane (3 000 ou 4 000€ en fonction de la taille du ménage) permettant ainsi aux établissements de crédit de proposer un prêt à taux zéro de 15 000 ou 20 000€ sur 15 ans pour l'acquisition ou la construction de logement individuel ou collectif neuf, en primo comme en secundo accession.
En 2013, une évolution majeure du dispositif passeport a été décidée d'une part dans l'objectif d'améliorer les aides en faveur du collectif neuf et, d'autre part, dans l'objectif de mieux faire connaître la démarche des coûts abordables et faciliter le rapprochement entre cette offre de coûts abordables et les ménages éligibles. Les travaux menés à cette fin seront réellement mis en application courant 1er semestre 2014.

- **Schéma communautaire d'accueil et d'habitat des gens du voyage :**

Un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté, fin 2012.
Concernant la Communauté Urbaine, ce nouveau schéma prend en compte les difficultés récurrentes de fonctionnement de l'aire de Plouzané et préconise une évolution partielle de l'aire actuelle prenant notamment en compte le souhait de sédentarisation des familles, mais en maintenant l'offre globale de places sur la commune.

En 2013, des études ont été lancées auprès de DPL, de l'Atelier d'Etudes Urbaines pour vérifier la faisabilité d'un aménagement de terrains familiaux sur le site de l'aire d'accueil actuelle.

- **Logement Habitat Indigne (LHI) et précarité énergétique :**

Depuis 3 ans, la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique a permis de repérer et de traiter un grand nombre de situations de mal-logement. A ce jour, 150 situations ont été traitées.
Au cours de l'année 2013, de nouveaux partenariats se sont créés ou renforcés avec la Fondation Abbé Pierreet le soutien financier de la politique locale à destination des plus fragiles, avec le Tribunal de Grande Instance et les agissements de marchands de sommeil sur Brest …

Concernant la question de la "Précarité Énergétique", l'intervention visant les propriétaires occupants dans le cadre du programme "Habiter mieux" de l'Anah a connu une forte montée en charge avec plus de 120 dossiers financés sur l'année. Pour autant, afin conforter l'action en faveur du repérage et de l'accompagnement des ménages précaires dans le locatif, Brest métropole océane a répondu à un appel à projet "SLIME" (Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie) lancé par le CLER (réseau pour la transition énergétique). Ce dispositif SLIME qui se mettra en place en 2014 vise à étoffer les réponses opérationnelles en faveur des publics les plus en difficultés et à structurer la politique locale de lutte contre la précarité énergétique, dans le cadre du guichet unique Tinergie.

Programmer les actions d'amélioration de l'Habitat :

Pour porter les actions de requalification de l'habitat, Brest métropole océane s'appuie de longue date sur les dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH copropriétés et OPAH Renouvellement urbain) et de Programmes d'Intérêt Général (PIG).

En 2013, étaient en cours sur le territoire de BMO, l'OPAH copropriétés dégradées, l'OPAH RU de Recouvrance et le PIG "Habitat durable" :

- **OPAH copropriétés dégradées :**

L'objectif de la convention d'OPAH signée en 2010, pour 5 ans, est de requalifier de manière globale et pérenne les parties communes de 16 immeubles en moyenne par an ; de favoriser le maintien des ménages dans les logements et la mixité sociale par la production de logements à loyer maîtrisé et l'amélioration des logements occupés par leur propriétaire.

Le bilan de l'année 2013 fait état de 10 dossiers financés dont 2 copropriétés, 5 logements locatifs conventionnés et 3 logements occupés par leur propriétaire pour un montant total de subvention Anah de 440 786 € correspondant à 775 000 € de travaux.

Des actions d'information, de mobilisation et d'accompagnement sont, par ailleurs, menées dans le cadre de l'OPAH en direction des syndicats de copropriétés (assemblée générale, visite technique des logements et parties communes…) et des propriétaires ou occupants des logements. Une ingénierie financière est également développée dans le cadre de l'OPAH afin de permettre la faisabilité financière des opérations.

- **Dispositif spécifique sur les copropriétés en très grande difficulté :**

Malgré le déploiement d'importants moyens de la Collectivité pour encourager les projets de requalification de copropriétés en difficultés et des actions coercitives fortes, des immeubles n'ont pu être traités. Depuis 2011, une dizaine d'immeubles situés sur Brest ont été diagnostiqués en très grandes difficultés du point de vue du bâti, de la gestion et de l'occupation.

Les outils existants ne permettant pas de proposer des solutions durables, un bureau d'études missionné en 2013 par la collectivité a proposé des scénarios de sortie dans le cadre de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement en diffus qui ouvre la possibilité d'activer des opérations d'aménagement spécifiques type : opération de restauration immobilière (ORI), résorption de l'habitat insalubre (RHI) ou traitement de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI).

- **Opération de requalification du quartier de Recouvrance :**

L'opération de Renouvellement Urbain de Recouvrance a démarré dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à la SEMPI (dont l'opérateur est le Pact HD 29) le 1er janvier 2011 pour 5 ans, sur la base des objectifs suivants :

- Réhabilitation des copropriétés : 55 immeubles.
- Lutte contre l'Habitat Indigne : 10 immeubles.
- Logements conventionnés : 100 logements.
- Amélioration des logements des propriétaires occupants : 160 logements.

Bilan 2013 : 126 immeubles engagés dans l'opération dont 16 projets de réhabilitation financés par la commission locale de l'Anah, 8 projets avec "avis préalable" de l'Anah et 72 immeubles diagnostiqués.

L'année 2013 a permis la formalisation d'une action concertée sur le secteur prioritaire de l'opération et notamment le secteur Armorique : obligation de travaux incluant la réduction du nombre de tout petits logements, réfection de l'espace public, obligation de ravalement…

- **Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habitat durable" :**

Sur la période 2011-2013, a été mis en place un Programme d'Intérêt Général "Habitat durable" destiné à traiter dans le diffus de l'agglomération (hors OPAH) des questions de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et de la performance thermique des logements :

- Repérage et traitement partenarial des situations d'insalubrité et de péril (volet 1)
- Accompagnement des projets de réhabilitation thermique des propriétaires privés (volet 2)
- Amélioration, adaptation et diversification de l'habitat (volet 3)

En 2013 :

Pour le volet 1, voir infra le bilan de l'action de lutte contre l'habitat indigne.

Pour le volet 2, au titre de la précarité énergétique : 120 propriétaires occupants ont fait l'objet d'aides financières afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie tels que l'isolation des combles, le changement de chaudière, la mise en place d'une VMC…

Pour le volet 3, voir intra le bilan de la délégation des crédits délégués de l'Anah.

- **Dispositif Tinergie :**

Engagé en mars 2012 dans le cadre du PLH et du plan climat, ce dispositif permet d'accompagner les projets de rénovation thermique des particuliers sur l'agglomération brestoise :

- Information et conseil des particuliers assurée par Ener'gence, l'Agence locale de l'Energie.
- Une plateforme internet de mise en relation avec les professionnels locaux formés aux économies d'énergie.
- Une subvention pour les projets performants basée sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Bilan 2013 :

Information des particuliers : 800 contacts

Accompagnement de plus de plus de 200 dossiers de travaux

Réseau des professionnels : plus de 50 artisans et entreprises référencés

Le dispositif Tinergie qui a été présenté lors de plusieurs colloques nationaux – Paris, Montpellier… - a été lauréat de l'appel à projet des ministères du logement et de l'écologie dans le cadre concernant les initiatives locales pour la rénovation énergétique.

- **Ingénierie financière de l'amélioration de l'habitat privé :**

Mise en place d'un dispositif transitoire de portage des subventions publiques pour pallier l'indisponibilité du partenariat avec le crédit immobilier de France intervenu en 2012.

- **Parcours de fresques Rive-Droite :**

Renouvellement de l'accord-cadre avec Cité Création pour finaliser le parcours de 10 fresques prévues sur le quartier des 4 Moulins.

Dans le prolongement des murs peints réalisés sur l'axe Anatole France, une fresque murale a été réalisée en 2013 sur deux pignons du quartier de Recouvrance, à proximité de la ligne de tramway, en collaboration avec Cité Création et de nombreux partenaires publics et privés. Coût de l'opération : environ 100 000€ financés à 50% avec des partenariats publics et privés.

Garantir l'effectivité du droit au logement pour tous :

- **CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement) :**

Instance de la Conférence Intercommunale du Habitat (CIH), la CASAL a pour but de faciliter l'accès et/ou le maintien en logement des ménages ayant des difficultés repérées en matière de "savoir gérer et/ou habiter".

Elle se décline en 5 sous-commissions :

- La "DELTA" propose un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), exercé dans le cadre d'un relogement dans un des divers dispositifs du parc CASAL, pour le public de plus de 26 ans.

En 2013 sur 178 dossiers enregistrés, 145 ont été présentés en commission. 93 (65 %) ont obtenu un accord de relogement. Il est à noter cette année une augmentation des instructions par des services dispensant déjà un accompagnement de proximité auprès des publics en difficultés (CHRS, organismes de tutelles, opérateurs ASLL) ce qui traduit et la fragilité et la difficulté de ces publics à accéder à un logement autonome et la nécessité de mettre en place des accompagnements et des supports logement adaptés à ces situations toujours plus complexes, mais aussi de réfléchir à de nouveaux modes d'intervention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : inclusion des personnes malades psychiquement dans la cité

Réalisation marquante en lien avec l'ITEM "Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie" : le travail mené conjointement par le service DAL et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de la ville de Brest pour l'inclusion des personnes malades psychiques dans la cité (signature d'une convention entre la CASAL, le CHRU et les bailleurs-opérateurs de la CASAL, dans le but d'accompagner socialement et médicalement des sortants de services psychiatriques accueillis en logements supports.

Par ailleurs, l'affirmation de la commission CASAL CHRS SIAO29 (gestion des demandes d'hébergement d'insertion) et le développement des partenariats (l'accent a tout particulièrement été porté en 2013 sur des actions de sensibilisation, d'information et de communication), a conforté la lisibilité et la complémentarité du dispositif CASAL sur notre territoire.

- L'"ALPHA" a un fonctionnement identique mais pour le public spécifique des moins de 26 ans.

40 dossiers ont été présentés en 2013 pour 30 accords et 23 relogements effectifs. Malgré ces chiffres (75 % de relogement), la difficulté persiste sur les dispositifs d'évaluation (ALT) et en terme de collaboration à un

accompagnement social jugé intrusif voire inutile par ce public (une réflexion partenariale est en cours à ce sujet avec notamment le CCAS, la Mission Locale et l'AIVS ALMA).

- La "LAMBDA" examine et attribue les mesures d'ASLL, accompagnement effectué par 4 opérateurs : AGEHB-GP29, CCAS, EMERGENCE et COALLIA.

  Au vu de la constance du poids des demandes (301 en 2013), l'agrément de 226 mesures a été augmenté de 8 mesures. Les délais conséquents d'attente notés en 2012 ont encore grevé les attributions lors de l'exercice 2013. En plus de la réorganisation d'un opérateur majeur et des effets collatéraux inhérents, il a été demandé aux opérateurs une plus grande vigilance quant à la répétitivité des mesures et une meilleure articulation avec d'autres dispositifs.

- L'"OMEGA" est le lieu d'échanges et d'informations pour les différents partenaires

  La commission n'a pu se réunir en 2013. Elle sera réactivée dès le premier trimestre 2014.

- La CASAL-CHRS-SIAO29 : L'intégration de cette commission dans le dispositif CASAL renforce la construction des parcours hébergement-logement des ménages en difficultés (de l'hébergement vers le logement), dans la logique de notre politique du droit au logement pour tous. Une difficulté structurelle majeure : le nombre insuffisant de places (133) au regard du nombre de demandes et des profils des demandeurs (cumul de plusieurs problématiques – santé, comportement – et demandeurs d'asile).
  269 demandes ont été examinées courant 2013. 137 propositions d'hébergement ont été faites, ce qui représente, à l'échelle du territoire, une admission par place de CHRS (agrément de 133 places toutes structures confondues).

  Le guide de l'hébergement et du logement à destination des professionnels du territoire d'action sociale de Brest métropole océane a été réactualisé et va être numérisé en vue de sa diffusion.

- **Commission de coordination de l'accord collectif intercommunal :**
  Complétant l'activité de la CASAL, ce dispositif suit la mise en œuvre de l'accord collectif, renouvelé en 2012, signé avec les organismes HLM du territoire, s'engageant sur des objectifs de relogement de ménages prioritaires sur 2012, 2013 et 2014, à raison de 500 attributions/an, dont 50 qui concernent les ménages présentant des difficultés dans le mode d'habiter.
  En 2013, il y a eu 749 attributions de logements à des ménages prioritaires et 117 attributions pour les ménages présentant des difficultés dans le mode d'habiter. L'ensemble des bailleurs signataires de l'accord ont répondu à leurs obligations. Les données ont été extraites du Fichier Commun de la Demande Locative Sociale, mis en œuvre en avril 2011, qui permet de disposer d'un fichier unique de tous les demandeurs de logement social sur le département du Finistère.

Concevoir et faire évoluer les outils d'organisation et de mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat. Mobiliser et animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : Préfiguration du programme de rénovation énergétique du parc immobilier en copropriétés :

Afin de répondre au défi démographique, à l'accueil et au maintien des ménages dans la ville, Brest métropole océane, dans le cadre du PLU facteur 4, s'est obligée à repenser globalement les outils de l'attractivité de l'agglomération.

Cette nouvelle donne s'appuie notamment sur une stratégie d'intervention renouvelée sur le parc privé existant basée sur le renouvellement urbain et l'effet levier de la rénovation énergétique de l'habitat.

Afin de concrétiser cette ambition, Brest métropole océane souhaite mettre en place une action forte de requalification immobilière en direction du parc en copropriété des secteurs centraux et péricentraux qui est au cœur des enjeux démographiques, urbains, environnementaux et sociaux de l'agglomération.

Ce programme opérationnel de rénovation, prévue pour 2015, s'appuiera sur la dynamique de la maîtrise de l'énergie portée par le Plan Climat Energie Territorial et s'inscrira dans la stratégie générale de renouvellement urbain en cours d'élaboration.

Le dispositif dédié aux copropriétés, qui s'inscrira au sein du guichet unique Tinergie, est basé sur un accompagnement technique et méthodologique des copropriétés ainsi que la mise à disposition d'une ingénierie financière adaptée basée sur le tiers financement.

- **Révision du PLH dans le cadre du PLU Facteur 4 :**
  La direction de l'Habitat a poursuivi en 2013 sa participation aux travaux liés à la révision du PLU et plus particulièrement aux réflexions concernant l'habitat, à travers essentiellement la finalisation de la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat, avec l'appui de l'ADEUPa.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : tableau de bord habitat

La direction de l'Habitat a commencé en 2012 la mise en place d'un tableau de bord pour le suivi qualitatif, dynamique et stratégique de la politique locale de l'habitat.

Ses objectifs principaux sont de :

· capitaliser les statistiques des actions de la direction, en plus de quelques indicateurs clés de l'évolution des composantes du marché immobilier de l'agglomération brestoise,
· répondre à ses obligations légales en matière de suivi du PLH (reporting pour l'État, suivi de la délégation des crédits, évaluation triennale obligatoire des actions de la politique locale de l'habitat, ...),
· se donner les moyens d'analyser collectivement la pertinence des réponses apportées à la diversité de la demande des ménages en matière d'habitat,
· mutualiser et mettre à disposition des informations à l'échelle du pôle Développement économique et urbain.

La mise en place de cet outil mobilise également des sources d'information de différents services du pôle et de l'ADEUPa. Il sera en outre le support d'échanges transversaux au sein du pôle autour des enjeux d'habitat du PLU Facteur 4.

L'année 2013 a permis de commencer à structurer les données avec l'ADEUPA et de les intégrer dans la base de référence. Ces données seront ensuite valorisées et utilisées sous GEOCLIP, serveur géo statistiques déjà utilisé pour l'observatoire social de la Communauté Urbaine de Brest depuis 2008. Les données relatives à la promotion immobilière, les permis de construire et logements commencés, les terrains à bâtir, les ventes par les aménageurs collectées par la direction de l'habitat, et les acquisitions de logements d'occasion sont intégrées à l'outil statistique et cartographique, et ce pour toute la période du programme Local de l'Habitat 2008-2013. Il reste à intégrer les données relatives au logement social, et toutes les données relatives aux interventions sur le parc privé dans le cadre de la politique locale de l'habitat, sur lesquelles un important travail de géolocalisation reste à effectuer.

- **Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIH)/Gouvernance de la politique de l'habitat :**

La direction de l'Habitat assure le pilotage général du dispositif de la CIH, associant l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels de l'habitat à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en plénière comme dans les commissions ("habitat et cadre de vie", "Communes», " CASAL", "Lutte contre l'Habitat Indigne et la précarité énergétique") et groupes de travail («coûts abordables», "passeport").

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures : le colloque national sur les enjeux immobiliers et urbains de l'habitat des années 50-75.

« Questions d'habitat », la rencontre annuelle des acteurs de l'habitat de l'agglomération brestoise, a été remplacée cette année par un colloque national intitulé « Pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 : de la prise de conscience à la stratégie ».

Ce colloque national, croisant les enjeux énergétiques, résidentiels, urbains des copropriétés des années 50-70, a permis de réunir plus de 50 spécialistes et experts de ces questions sur 2 jours d'échanges, un salon d'exposants professionnels et l'exposition REHA 2 présentés autour du colloque.

320 acteurs professionnels et institutionnels de l'habitat y ont participé sur les deux jours, les 28 et 29 novembre 2013.

Les conférences et ateliers ont abordé les enjeux et la stratégie pour améliorer l'attractivité urbaine et résidentielle, la nécessaire montée en gamme de l'ingénierie technico financière au service des copropriétés, la performance et la requalification énergétiques du bâti, l'évolution des métiers des différents acteurs de l'habitat, le rôle des copropriétaires et des habitants, ….

La collectivité brestoise a sollicité la participation à l'organisation de ce colloque des villes qui, à l'instar de Brest, sont particulièrement concernées par les enjeux de ces parcs immobiliers des « trente glorieuses ». Caen, Dunkerque, Flers, Lorient, Saint Nazaire, Rouen et Valenciennes ont ainsi accepté de co-organiser cette manifestation nationale, parrainée par ailleurs par l'Agence nationale de l'habitat et la Caisse des Dépôts, et soutenue par de nombreux partenaires financiers locaux et nationaux. La ville jumelle de Brest, Kiel, était en outre l'invitée d'honneur du colloque.

Le « CLUB PRISME, *Réinvestir les quartiers mixtes des années 50-75* », a été créé en fin de colloque. Les 8 villes ont ainsi conforté leur volonté de travailler en réseau pour mutualiser leurs réflexions et leurs pratiques opérationnelles et poursuivre ensemble leur interpellation des pouvoirs publics sur les enjeux communs de leurs parcs immobiliers des années 50.

Les actes vont faire l'objet d'un numéro Hors-Série de la Revue Urbanisme à paraître courant Avril 2014.

Peser sur les évolutions des orientations de l'habitat au sein des différentes instances régionales et nationales ; réaliser la veille stratégique, juridique liée à l'habitat ; valoriser l'expertise locale sur l'habitat :

Au plan départemental, la direction de l'habitat participe activement à l'animation du réseau des délégataires finistériens avec la recherche d'une harmonisation des approches et des pratiques. Elle a également contribué à la mise au point du Plan départemental de l'habitat ainsi que de l'Observatoire départemental de l'habitat.

Au niveau régional, la direction de l'Habitat participe aux différentes instances du Comité régional de l'habitat (aux ateliers techniques en tant que représentant de la collectivité, aux bureaux et CRH pléniers en assistance technique aux élus), pour contribuer aux études régionales, participer aux échanges liés aux programmation et répartition des crédits délégués entre les délégataires bretons… Ces différents travaux sont régulièrement enrichis par ceux du "Club des délégataires de Bretagne", force de propositions régionales dans les négociations avec l'Etat.

Au niveau national, par sa présence active dans différents réseaux des acteurs de l'habitat et de l'énergie, la direction de l'habitat contribue à la notoriété de l'agglomération dans ces domaines, et sa reconnaissance comme disposant d'une réelle expertise et d'une capacité d'innovation.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Le colloque national sur les enjeux immobiliers et urbains de l'habitat des années 50-75.
Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation
« Questions d'habitat », la rencontre annuelle des acteurs de l'habitat de l'agglomération brestoise, a été remplacée cette année par un colloque national intitulé « Pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 : de la prise de conscience à la stratégie ».
Ce colloque national, croisant les enjeux énergétiques, résidentiels, urbains des copropriétés des années 50-70, a permis de réunir plus de 50 spécialistes et experts de ces questions sur 2 jours d'échanges, un salon d'exposants professionnels et l'exposition REHA 2 présentés autour du colloque.
320 acteurs professionnels et institutionnels de l'habitat y ont participé sur les deux jours, les 28 et 29 novembre 2013.
Les conférences et ateliers ont abordé les enjeux et la stratégie pour améliorer l'attractivité urbaine et résidentielle, la nécessaire montée en gamme de l'ingénierie technico financière au service des copropriétés, la performance et la requalification énergétiques du bâti, l'évolution des métiers des différents acteurs de l'habitat, le rôle des copropriétaires et des habitants, ….

La collectivité brestoise a sollicité la participation à l'organisation de ce colloque des villes qui, à l'instar de Brest, sont particulièrement concernées par les enjeux de ces parcs immobiliers des « trente glorieuses ». Caen, Dunkerque, Flers, Lorient, Saint Nazaire, Rouen et Valenciennes ont ainsi accepté de co-organiser cette manifestation nationale, parrainée par ailleurs par l'Agence nationale de l'habitat et la Caisse des Dépôts, et soutenue par de nombreux partenaires financiers locaux et nationaux. La ville jumelle de Brest, Kiel, était en outre l'invitée d'honneur du colloque.
Le « CLUB PRISME, *Réinvestir les quartiers mixtes des années 50-75* », a été porté sur les fonts baptismaux en fin de colloque. Les 8 villes ont ainsi conforté leur volonté de travailler en réseau pour mutualiser leurs réflexions et leurs pratiques opérationnelles et poursuivre ensemble leur interpellation des pouvoirs publics sur les enjeux communs de leurs parcs immobiliers des années 50.
Les actes vont faire l'objet d'un numéro Hors-Série de la Revue Urbanisme à paraître courant Avril 2014.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
Amélioration à long terme de la qualité de vie et du cadre de vie des habitants.
Repositionnement dans le fonctionnement urbain et du marché immobilier, revalorisation patrimoniale et urbaine.
Réponse aux enjeux démographiques de notre territoire, logements familiaux, recyclage urbain
Stratégie de réseaux au bénéfice du territoire. Le « Club prisme » créé pour pérenniser les réflexions et actions des villes co-organisatrices du colloque. Force collective.

Partenaires nationaux. Retombées en termes d'image et de notoriété. Reconnaissance de l'expertise locale sur ces questions.

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Prise de conscience locale de la nécessité de sensibiliser, de susciter l'intérêt au nécessaire changement d'approche et de réponses pour traiter des enjeux des parcs immobiliers et quartiers des années 50-75.

Enjeux urbains, démographiques, sociaux, fonctionnement du marché immobilier, attractivité résidentielle, revalorisation patrimoniale.

Changement de paradigme global nécessaire et de tous les acteurs, toute la chaine de décision y compris les habitants à travers leur investissement dans leur patrimoine et leur quartier.

Nécessité de croiser les approches.

Par ailleurs, la direction a également retenu les 4 réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Préfiguration du programme de rénovation énergétique du parc immobilier en copropriétés », notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable ».

« Tableau de bord de la politique locale de l'habitat (analyse, partage et interpellation) », notamment pour sa contribution principale à « produire et consommer responsable ».

« Copropriétés en très grandes difficultés : construction d'un dispositif d'actions », notamment pour sa contribution principale à « concilier les temps de la ville avec ceux de la vie ».

« Droit au logement : inclusion des personnes malades psychiquement dans la cité », notamment pour sa contribution principale à « concilier les temps de la ville avec ceux de la vie ».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DES DEPLACEMENTS

MISSION

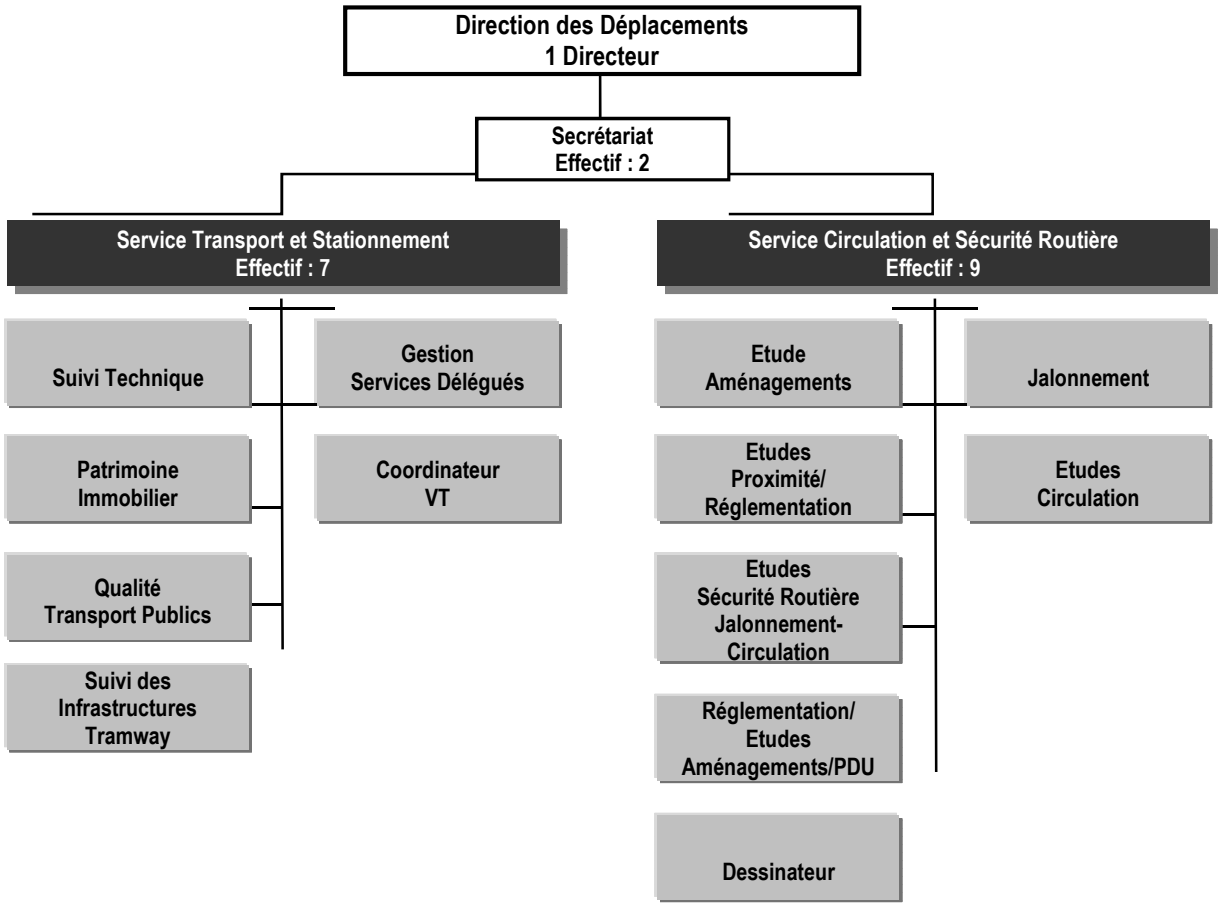
La direction des déplacements a pour mission de **proposer et mettre en œuvre la politique de mobilité durable** sur le territoire de l'agglomération, en coordination avec les autres échelons territoriaux.

Cette mission regroupe trois fonctions complémentaires :

- Gérer le service public de mobilité durable
- Gérer le stationnement
- Animer le plan de déplacements urbains

RESSOURCES

La direction est structurée en deux services, regroupant 19 agents :



Les moyens techniques incluent cinq parcs de stationnement en ouvrage, mis à disposition du délégataire de stationnement, ainsi que deux dépôts, 20 rames de tramway, 105 bus et les infrastructures tramway mis à disposition du délégataire transport.

Les actions menées par la Direction ont nécessité un budget global de :

Fonctionnement : 33 332 milliers d'euros en dépenses et 29 278 milliers d'euros en recettes.

Investissement : 4 076 milliers d'euros en dépenses et 487 milliers d'euros en recettes.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

La direction des déplacements a été particulièrement mobilisée par la négociation du contrat de délégation de service public pour les parcs de stationnement Jaurès, Bellevue et Capucins, ainsi que par les premières analyses du

fonctionnement des déplacements urbains après la mise en service du réseau tram +bus de 2012. Elle a également participé à la finalisation de la partie « Déplacements » du PLU Facteur 4.

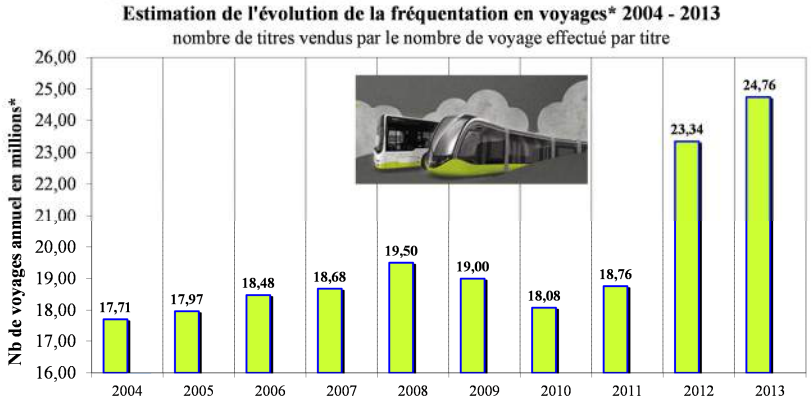
Gérer le service public de mobilité durable

Les réalisations de l'année 2013 incluent :

- La poursuite du suivi des travaux des aménagements d'arrêts nécessaires pour l'exploitation du réseau.

- L'adaptation des contrôles qualité sur le réseau bibus du fait de l'arrivée du tramway : contrôle propreté des rames, information aux stations et fonctionnement des distributeurs de titres et des bornes d'information voyageurs.
- Le suivi et le contrôle de l'exécution des missions confiées (nettoyage et maintenance) au prestataire Clear Channel pour la partie abris bus publicitaires pour garantir un service de qualité aux utilisateurs du réseau.
- La participation au marché de renouvellement du prestataire hébergeant l'outil BreizhGo.
- La participation aux études liées au projet KorriGo services.

L'effet Tram : l'année 2013, 1ère année d'exploitation complète du réseau avec la première ligne de tramway confirme une nette reprise de la fréquentation des transports collectifs après des années consécutives de fléchissement dû à la conjoncture économique couplée à une période lourde en termes de travaux sur l'espace public.
La **fréquentation atteint 24,76 millions de voyages.**



Mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs :

- Depuis la mise en service du tramway et du nouveau réseau de bus 100% des bus sont à plancher bas dont 93% équipés de palettes rétractables et 66% d'annonces sonores.
- Les aménagements de stations (mise en accessibilité) se poursuivent : 53% des stations de bus sont accessibles contre 50% en 2012 et 42% dans le réseau avant tramway. Fin 2015, 70% des stations seront accessibles et à terme sur la base du réseau de lignes régulières actuel 90% des stations seront conformes.
- Achat de 8 bus articulés Man Lyon's city A 37 norme euro 4 équipés de 2 emplacements réservés aux utilisateurs de fauteuils roulants.

Gérer le patrimoine nécessaire à la mission de service public :

- Poursuite des travaux de mise aux normes et de maintenance du dépôt Bibus de Kergonan.
- Assistance auprès de l'exploitant suite aux opérations de réception du parc relais Strasbourg et du nouveau dépôt tram pour obtenir le parfait achèvement et la reprise des malfaçons.

Suivre le Versement Transport :

Amélioration de l'outil de suivi en lien avec la DSIT permettant une optimisation des saisies et une analyse croisée des données délivrées par les partenaires que sont les URSSAF.

Gérer le stationnement

Les réalisations de l'année incluent :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- La négociation et la finalisation de la procédure de Délégation de Service Public des parkings Jaurès/Bellevue et Capucins,
- Le lancement au dernier semestre d'une vaste étude de stationnement dans le centre-ville élargi de Brest. En effet suite aux différentes mutations du stationnement en centre-ville, aux projets urbains programmés et aux évolutions des périmètres réglementés (payant, zones bleues) et des tarifs, il est nécessaire de réactualiser l'observatoire annuel du stationnement, outil d'évaluation des impacts des politiques de déplacements.

Le service accompagne des études de stationnement sur les bourgs et assure le suivi du fonctionnement de l'ensemble des zones bleues mises en œuvre. La zone bleue de Recouvrance été étendue de 24 places sur le secteur rue de la porte et rue de Maissin soit au total 130 places et une nouvelle zone de 24 places a été créé sur le quartier Europe, place Daumier.

- Les recettes globales du stationnement payant ont augmenté de + de 2% par rapport à l'année 2012, confortant la reprise constatée depuis 2011.

Animer le plan de déplacements urbains

Editer la première « Carte des aménagements cyclables sur le territoire de Brest métropole océane », en collaboration avec l'association Brest à Pied et à Vélo (BAPAV) -tirage de 17.000 exemplaires-.

Etudier les plans de circulation, de carrefours et les aménagements de voirie :

Les études d'aménagements ont été cette année fortement conditionnées par les adaptations à apporter au corridor Tramway, au schéma directeur des places de stationnement PMR, mais également par les aménagements nécessaires à la continuité des itinéraires vélos et, comme chaque année, par les attentes en matière d'accompagnement d'opérations d'urbanisme, de sécurité routière et de demandes de proximité. Le service est associé à l'élaboration des programmes annuels de voirie et élabore un avant-projet d'aménagement pour la grande majorité des opérations mises en œuvre.

280 projets environ ont été étudiés en 2013, contre environ 200 en 2012, soit une augmentation de l'ordre de 40%. Cette augmentation est liée principalement à la forte charge de travail en 2012 sur le Tramway et les Fêtes Nautiques qui avaient entraîné un décalage dans les études de projets d'aménagements.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Intégrer les déplacements dans les documents de planification :

- PLU, PLH, PCET

La révision du Plan de Déplacements Urbains de 2002, a été intégrée dans la démarche d'élaboration du PLU facteur 4. L'objectif étant de définir des stratégies urbaines et de déplacements cohérents.

▪ **Tramway et futurs TCSP :**

- Propositions d'adaptations des aménagements sur le corridor Tramway (sécurité, accessibilité PMR, traitement des émergences sur pistes cyclables…) : 40 études.
- Modification du fonctionnement de 12 carrefours à feux pour améliorer la sécurité ou la fluidité.
- Étude de création de places de stationnement PMR en bordure du corridor Tram (30 sites étudiés).
- Participation aux réflexions sur la troisième phase de TCSP, notamment en matière de recueil de données trafics.
- Participation aux études du Téléphérique (aménagement bd Jean Moulin).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Etude pôle d'échange multimodal gares à l'horizon de la ligne à grande vitesse; accord des partenaires (région Bretagne, Département du Finistère, SNCF, réseau ferré de France, État) sur un objectif commun,

- Voiries structurantes :

Brest : Avenues Foch, Le Gorgeu, rues Anatole France, de Guilers, Bruat, Albert Louppe, Robespierre, de Bohars, Verdun, du Bot, de Quimper
Bilan du fonctionnement du carrefour des Quatre Vents
Plan de Prévention des Risques Technologiques : étude du plan de circulation en phase chantier
Gouesnou : RD788 et carrefour de Gaulle
Guilers : Centre Bourg
Guipavas : Centre Bourg, avenues Pompidou, et de Callington
Plougastel-Daoulas : carrefour Cornouaille-Guivarc'h, rue du Pont , participation aux réflexions projet Mairie
Plouzané : participation aux réflexions projet Mairie
Le Relecq-Kerhuon : rues de la Mairie, Victor Hugo, Danton, Bd Clemenceau.

▪ **Autres études d'aménagements (liste non exhaustive)** :

- Bohars : Rue de Lez-Huel, rue de Loguillo, rue Prosper Salaun.
- Brest : Avenue de Provence, de Tallin, carrefour Eusen/Cordon, rues du Moulin à Poudre, du Dauphiné, Danton, Général Paulet, Pierre Martin , Magenta, Amiral Troude, du Maine, François Cueff, Gooasdoué, de Kermaria, de Kerraros / rue Louis Veuillot, Général Marchand, Professeur Chrétien, Choquet de Lindu, du Docteur Charcot, de Mesdoun, Georges Leygues, Ernest Renan, du Merle Blanc, Cuirassé Bouvet, Bourgelat, Alexis Clairaut, route de Kervallan, rampe du Stangalard.
- Gouesnou : Liaison P+R Kergaradec – Le Gros, place des Fusillés, Impasse de Keruchen, Place du Calvaire, Route de Penguérec, Rue du Gymnase.
- Guipavas : VC 2, rue de Paris, rue Eugène Bourdon, carrefour Challe/La Tour d'Auvergne.
- Guilers : Voies vertes (entre RD 67 et chemin de la Ligne, et entre les routes de Kermabiven et de Milizac), Prairie du Guerven, Rue Degas / rue Millet, Rue du Tumulus, Rue Manet.
- Plougastel-Daoulas : Rues Jacques Cartier, de la Fontaine Blanche, Routes de Keralliou, de Sainte-Christine, Kervern, carrefour Lilas / Acacias.
- Plouzané : Carrefour des Droits de l'Homme, route de Coat Edern, rue des Myosotis, Place Nelson Mandela, Rue de Mescouézel Vian
.- Le Relecq-Kerhuon : Rues de Traonouez, du Gué Fleuri.

Apporter une expertise pour les opérations d'urbanisme

- 47 dossiers de permis ou certificats d'urbanisme instruits.
- Participation aux études des zones à urbaniser : Fontaine Margot, Kerlinou, Penhoat, Froutven,... : analyse de la conception interne et de l'impact sur les trafics des voies structurantes limitrophes ; propositions d'aménagements connexes.

Gérer la réglementation routière permanente

- 285 courriers ou RA traités (à comparer à 224 en 2012, soit une augmentation de 27%).
- 233 arrêtés de circulation ou de stationnement (265 en 2012 dont 80 pour le tramway).

Etudier et mettre en œuvre le schéma directeur de jalonnement

 Etudes

- Lancement de la réflexion sur la refonte du Schéma Directeur de Bret métropole océane sur les voies structurantes de contournement de Brest- notamment prise en compte du Conservatoire Botanique sur les RN
- Participation à l'élaboration du Schéma de Jalonnement du Département du Finistère
- Adaptations du schéma Directeur en vue de la prise en compte de nouveaux pôles (BREST ARENA,…) ou prise en compte Plan de Prévention des Risques Technologiques (jalonnement Océanopolis)
  Jalonnement des crèches (13 carrefours) et bureaux de police (11 carrefours).
- Implantation 3 Points « I ».
- Mise à jour des plans des RIS des quartiers et communes de BMO (19 plans dont 3 pour les ZI)
- Jalonnement complet ZA Mescouézel.
- Jalonnement Vélo (liaisons Bohars-Guilers, Brest-Gouesnou et Guilers-Brest).
- Jalonnement première tranche lieux-dits Plougastel-Daoulas (115 lieu dits, 312 carrefours).

 Réalisations

Equipement de 350 carrefours
Investissement total : 180 000 €

Mettre à jour et exploiter les observatoires accidents et trafic

L'objectif est de mettre à jour les bases de données après la modification significative des conditions de déplacement intervenues entre 2009 et 2012.

Observatoire des trafics 2012 : après la mise en service du tramway, cet observatoire, qui s'appuie l'analyse des flux mesurés entre septembre et décembre 2012 sur une nouvelle répartition des postes de mesures de référence a permis au service d'élaborer le cadre de l'observatoire 2013.

Mise à niveau de la base de données trafic

3 enquêtes de type "Cordon" sous-traitées (102 K€) concernant 43 carrefours.

- un cordon lié à l'exploitation du Tramway dans le secteur de Recouvrance pour la mise à jour des données de trafics dans les carrefours traversés par le Tramway - nouvelles conditions de circulation- et les calculs des nouveaux plans de feux ;
- et les deux autres cordons pour les études de la troisième phase de TCSP dans les secteurs du centre-ville – Montaigne et Bd Blum – Mirabeau.

14 comptages directionnels réalisés en régie et 272 comptages automatiques réalisés et exploités en régie,
Tenue à jour de la base de données trafic.

Bilan accidents 2013

L'année se caractérise par une augmentation de 13.7% du nombre d'accidents corporels pour atteindre 199 en 2013 (175 en 2012). Si le nombre de blessés non hospitalisés est en nette augmentation (193 blessés non hospitalisés en 2013 pour 155 en 2012), celui des blessés graves est à l'inverse en nette diminution (43 blessés graves en 2013 contre 57 en 2012) et le territoire a enregistrés 3 morts (2 en 2012). En conséquence, la gravité moyenne diminue à 0.23 (0.34 en 2012).

Organiser et soutenir les actions de Sécurité routière :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Poursuite de l'éducation routière en milieu scolaire : formation de 5 professeurs des écoles primaires et maternelles et de 4 animateurs de structures de quartier.
- Aide au montage de projets et soutien logistique : relance du marché avec une auto-école pour les projets cyclos en collèges, 13 projets en primaire-maternelle (470 élèves concernés) et 1 projet dans un patronage laïque.
- Participation financière aux interventions de la Prévention Routière (dans les écoles primaires et maternelles (37 établissements et 1915 élèves sensibilisés) et dans les collèges-lycées du territoire de Bmo, sensibilisation de séniors à Guipavas, campagne « Lumière et vision » dans des garages et concessionnaires de Bmo…), aux interventions de l'AFTC dans les collèges-lycées, à l'organisation du Rallye des Ecoles de la Communauté Urbaine (610 élèves sensibilisés), à l'organisation du Défi Brestois et aux actions « Capitaines de soirée » organisées par l'ANPAA 29.

Accompagner et Animer le dispositif PDE entreprises :

- Dans le prolongement des ateliers d'échanges réguliers auprès des entreprises de l'agglomération engagées dans des démarches du Plan de Déplacements d'Entreprises, en partenariat avec l'Ademe Bretagne le service a été mobilisé à la création du site participatif « mobilite-durable-brest .net ».
- En juin une 1ère expérimentation de covoiturage spontané a été lancée sur l'ouest de l'agglomération, en partenariat avec la base navale.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : la mise à disposition d'outils d'incitation au changement de comportement en matière de mobilité.

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation

Plusieurs outils concrets à destination du grand public ont été mis en œuvre en 2013. Tout d'abord, la première « Carte des aménagements cyclables sur le territoire de Brest métropole océane » a été éditée en collaboration avec l'association Brest à Pied et à Vélo (BAPAV) - tirage de 17.000 exemplaires-.

Ensuite le site participatif « mobilite-durable-brest .net » à destination des entreprises menant un Plan de déplacement d'entreprise (PDE) a été mis en service. Dans le prolongement des ateliers d'échanges réguliers auprès des entreprises de l'agglomération engagées dans ces démarches, en partenariat avec l'Ademe Bretagne, ce site permet d'élargir et d'accélérer les échanges d'informations. Enfin, une 1ère expérimentation de « covoiturage spontané » a été lancée en juin sur l'ouest de l'agglomération, en partenariat avec la base navale, pour rendre plus lisible les démarches.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Au titre de concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
Ces actions permettent de compléter les services habituels par des actions d'animation, apportant une plus grande lisibilité des actions menées. Elles permettent également un partage de la connaissance sur les alternatives possibles et constituent une incitation à l'utilisation, ainsi qu'aux modifications du comportement.

Au titre d'échanger avec le monde, du local à l'international
Le travail collaboratif avec les entreprises (PDE) et les associations (carte vélo) permettent d'accroitre les liens de l'administration avec les autres acteurs sur notre territoire.
Par ailleurs, la direction des dynamiques urbaines a retenu les quatre réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

- L'intégration des déplacements dans les documents de planification PLU facteur 4 et PCET, notamment pour sa contribution principale à l'objectif « produire et consommer responsable »
- la conclusion de la Délégation de Service Public des parkings Jaurès, Bellevue et futur parking des Capucins notamment pour sa contribution principale à l'objectif « conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire »
- le pilotage de l'étude pôle d'échange multimodal gares à l'horizon de la ligne à grande vitesse notamment pour sa contribution principale à l'objectif « échanger avec le monde, du local à l'international
- la poursuite des actions d'éducation routière en direction des professeurs notamment pour sa contribution principale à l'objectif « concilier les temps de la ville avec ceux de la vie ».
-

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ <u>Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures</u> :

MISSION TRAMWAY

MISSIONS

Fournir les éléments de décision pour le développement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP) sur l'agglomération et le Pays de Brest,
Piloter le projet de téléphérique de l'agglomération brestoise,
Piloter le projet de tramway de l'agglomération brestoise.

RESSOURCES

La Mission Tramway est composée de 4 agents :
- un responsable de mission,
- un responsable administratif et financier,
- une ingénieure en économie des transports,
- une assistante de direction.

La Mission Tramway a géré trois programmes d'investissement en 2013 :
- 42,242 M€ de dépenses et 25,739 M€ de recettes sur le programme 825 (opération tramway).
- 802 738 € de dépenses sur le programme 860 (études de la 3ème phase du TCSP).
- 1,631 M€ de dépenses et 256 000 € de recettes sur le programme 8600 (opération téléphérique)

Les dépenses de fonctionnement s'établissaient à 2,262 M€ dont 1,785 M€ pour le crédit-bail du matériel roulant tramway.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

2013 a été marquée par l'entrée en phase opérationnelle du téléphérique et le solde de l'essentiel des contrats tramway.

Fournir les éléments de décision pour le développement des TSCP de l'agglomération

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- **3ème phase du TCSP et révision PDU (PLU Facteur 4) :**

Achèvement des études d'opportunité et de faisabilité pour la construction d'une 2ème ligne de tramway.
Prospective financière du compte transport. Animation de la partie PDU de la démarche globale PLU-PDU-PLH-Plan Climat.
Ces études ont permis de dessiner le réseau de transports collectifs à long terme de l'agglomération, intégré au PLU Facteur 4. Ce réseau futur intègre une série de projets de TCSP qu'il faudra phaser. La soutenabilité financière a été étudiée en lien avec la Direction des Finances en s'appuyant sur des simulations établies à l'aide de l'outil de prospective du compte transport. 2014 sera consacrée sur ces bases à une démarche de programmation et de concertation sur les prochaines étapes de développement des TCSP de l'agglomération.

Réaliser une liaison aérienne par câble au-dessus de la Penfeld

- **Téléphérique :**

Recherches de financement,
Montage du dossier de candidature à l'appel à projets TCSP hors Ile de France,
Etudes, réflexions en vue de préciser le programme,
Pilotage de la phase opérationnelle avec la SemTram,
Implication du futur exploitant pour une mission exploitabilité, maintenabilité,
Participation au groupe de travail « Transports urbains par câble » animé par le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Participation à de nombreuses rencontres avec les acteurs territoriaux nationaux et internationaux. Nous pouvons citer entre autres, les demandes d'intervention au Forum des Projets urbains à Paris, à un colloque sur les transports innovants à Boulogne sur Mer, au salon « Intermodes» à Bruxelles et de nouvelles sollicitations pour 2014. De plus, la collectivité répond toutes les semaines à des demandes de médias sur le thème du transport par câble

Piloter le projet de tramway de l'agglomération brestoise

Après la mise en service du tramway le 23 juin 2012, 2013 a vu l'essentiel des contrats passés pour la réalisation du projet se solder, soit 92 % des 170 contrats représentant 95 % de la valeur, clôturés ou en cours de clôture, à fin 2013.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
Des reprises ponctuelles d'aménagement concernant essentiellement des problèmes d'accessibilité ont été réalisées. Un marché spécifique pour compléter le dispositif a été passé par Brest métropole océane.
Au titre de l'achèvement de l'opération, le traitement des crissements anormaux des rames a été investigué. Le traitement du problème passe par une phase d'autorisation par le Service Technique des Remontées Mécaniques et du Transport Guidé (actuellement en cours d'instruction), avant intervention sur les graisseurs de voie des rames.
La fiabilisation des outils de billettique s'est poursuivie sur toute l'année 2013 (non achevée début 2014).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : le lancement de la phase opérationnelle du téléphérique.
Description de la réalisation :
Brest métropole océane a attribué un mandat de maîtrise d'ouvrage fin 2011 à la SemTram marquant le démarrage opérationnel de la construction de la liaison aérienne par câble rive gauche-rive droite avec, en 2012, les recherches de financement, la préparation des enquêtes et les premiers lancements de marchés.
Cette réalisation est particulièrement marquante pour la vie du citoyen d'aujourd'hui et les générations futures. Voici ses apports au développement durable du territoire :

Au titre de Produire et consommer responsable : travailler à la cohésion du territoire (rive droite – rive gauche).
Le cœur de ville est aujourd'hui coupé en deux par la Penfeld et la base navale. Les deux rives ne se sont pas développées au même rythme et le centre-ville se vit aujourd'hui surtout côté Siam. Avec seulement deux franchissements en limite de capacité, le développement économique de Recouvrance est freiné. La création dans le quartier de Recouvrance de l'éco-quartier des Capucins à vocation mixte urbaine, économique et culturelle vient rééquilibrer les rives. Le téléphérique permettra d'améliorer le maillage entre les deux rives et de profiter à plein de la nouvelle attractivité offerte à la rive droite.

Au titre de Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie : faciliter l'accès aux équipements métropolitains.
L'éco-quartier des Capucins affiche une identité culturelle très forte en accueillant entre autres, la médiathèque, le Centre National des Arts de la Rue, un multiplexe de cinéma. Le téléphérique permettra un accès particulièrement performant directement à la porte de ces équipements. Il permet par les vues qu'il offre sur la Penfeld et la rade, de mettre en valeur le patrimoine historique et industriel qui devient plus visible au sens propre (Quartier de Recouvrance, Bâtiment aux Lions, Pontaniou, formes de radoub, Ateliers des Capucins…).

Au titre de Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire : mettre en valeur des quartiers et équipements.
Cette nouvelle liaison permet d'ancrer la rive droite dans le cœur d'agglomération et de rééquilibrer les chances entre les deux rives. Il offre des vues panoramiques sur la base navale, la ville, la rade. Il dessert directement les équipements culturels des Capucins dans le quartier de Recouvrance.

Au titre de Echanger avec le monde, du local à l'international : la mise en visibilité de Brest.
L'utilisation inédite du téléphérique en transport public urbain et la qualité du voyage qu'il offre interpellent le public bien au-delà du territoire brestois et focalisent son attention. Cette visibilité très particulière permet à Brest de surfer sur cette image de dynamisme et d'innovation et de parler de ses atouts.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :
« Bien finir le tramway » avec notamment pour sa contribution principale à conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire
« Préparer la 3ème phase du TCSP (Transports Collectifs en Site Propre) » avec notamment pour sa contribution principale à conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire
« Marketing territorial en se servant du téléphérique » notamment pour sa contribution principale à échanger avec le monde, du local à l'international.

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :
⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Pôle Ressources

Direction des Ressources Humaines

Mission Conseil de Gestion

Direction des Finances

Direction de la Commande Publique

Direction Patrimoine - Logistique

Direction des Services Intérieurs

Direction Organisation

Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunication

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS

La direction des Ressources Humaines assure le portage du projet politique Ressources Humaines de la collectivité. Cette mission se décline en plusieurs axes :

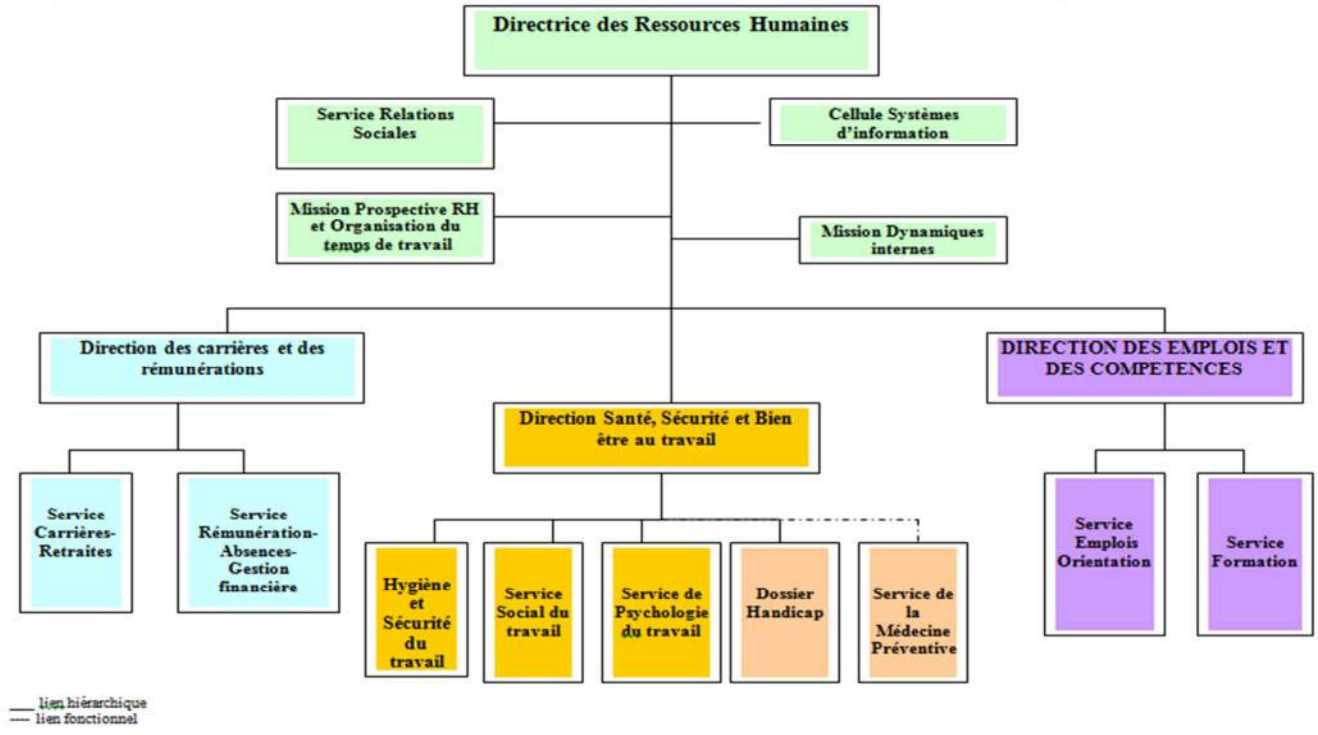
- Apporter conseil et expertise sur les aspects RH à l'ensemble des acteurs de la collectivité,
- Accompagner les services dans le but de permettre à la collectivité de remplir ses missions,
- Accompagner les agents dans leur évolution professionnelle,
- Contribuer à l'amélioration du bien-être au travail par une approche globale,
- Gérer les carrières et rémunérations au service du développement des compétences pour répondre aux besoins des usagers,
- Maintenir et développer un dialogue social de qualité,
- Contribuer à promouvoir et animer les valeurs humaines et managériales de la collectivité,
- Porter des projets RH transversaux internes à la collectivité : Plan de Déplacement d'Etablissement, Egalité femmes-hommes, Mémoire de la collectivité,…

RESSOURCES

Rattachée au Pôle Ressources, la direction des Ressources Humaines est constituée de plusieurs entités :

- 3 directions :
  - Emplois et Compétences
  - Carrières et Rémunérations
  - Santé, Sécurité et Bien-être au Travail
- le service des Relations Sociales
- la mission Prospective RH et Organisation du Temps de Travail
- la mission Dynamiques Internes
- la Cellule Systèmes d'Information.

90 agents contribuent au fonctionnement de la direction des Ressources Humaines (au 31/12/2013).



REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Apporter conseil et expertise sur les aspects RH à l'ensemble des acteurs de la collectivité

La direction des Ressources Humaines accompagne les évolutions organisationnelles de la collectivité, impulsées par la Direction Générale.
Pour assurer cette mission, sont ainsi organisées, tous les trois ans, les conférences « Prospective RH », outil permettant de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs.

En concertation avec l'ensemble des directions et sur la base des arbitrages de la Direction Générale, ces conférences permettent en particulier :

- de prévoir à trois ans les évolutions en matière d'organisation des services et d'emplois
- de recenser les besoins en formation et de construire le plan pluriannuel de la collectivité

Ces conférences « Prospective RH » se concrétisent notamment par des réorganisations. La direction des Ressources Humaines apporte son expertise dans la préparation technique de ces évolutions (conseil en organisation de l'emploi, accompagnement des directions dans la rédaction des notes présentées en comité technique paritaire, mise en œuvre de plan spécifique de formation, plan de recrutement…).
Plusieurs évolutions d'importance ont eu lieu dans le courant de l'année :

- la réorganisation de la direction des Espaces verts,
- la réorganisation du secteur Petite Enfance,
- la réorganisation de la direction des Dynamiques urbaines,
- la réorganisation de la direction de la Citoyenneté.:
- la reprise du SPANC par la société publique locale Eau du Ponant
- la reprise des personnels CAF jusqu'alors mis à disposition au sein du secteur Petite Enfance

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
En outre, la collectivité a souhaité mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès septembre. La Direction des Ressources Humaines a accompagné la Direction Education Enfance Socio-culturel dans la concertation (groupe métier et réunions intersyndicales thématiques) et dans la déclinaison organisationnelle du projet (mise en place des responsables de site pour l'organisation des nouveaux temps périscolaires, rédaction d'un nouveau règlement de service expérimental, formation BAFA-BAFD des agents pour augmenter le nombre de personnes habilitées à encadrer les groupes d'enfants).

Accompagner les services dans le but de permettre à la collectivité de remplir ses missions

La direction des Ressources Humaines apporte au quotidien son expertise aux services pour leur permettre de disposer des moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement.
Cette mission se traduit plus particulièrement par :

- la gestion des recrutements et l'accueil des nouveaux arrivants : La direction assure la publication de l'offre, la réception des candidatures et les présélections en lien avec les services, participe aux jurys de recrutement et aide à la décision. En 2013, près de 309 recrutements ont ainsi été réalisés.

	Nombre de recrutements en 2013
Catégorie A	58
Catégorie B	61
Catégorie C	190
Total	309

En parallèle, pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, la direction propose des modules d'accueil bimestriels pour permettre à ces nouveaux agents de comprendre les enjeux de la collectivité et d'approcher le service public rendu dans sa diversité :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- la gestion des emplois aidés : Brest métropole océane se saisit des dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés. On constate en moyenne 50 % de sorties positives (6 mois en emploi ou formation qualifiante ou obtention d'un diplôme). L'année 2013 a ainsi été notamment marquée par la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir par la création de 15 emplois.

- la gestion des remplacements : la direction analyse les demandes de remplacements et de renforts formulées par les services, est en charge de sélectionner des profils adaptés en fonction du besoin exprimé et formalise les contrats d'engagement.

- l'accompagnement des services dans la définition d'une organisation du temps de travail adapté au service public : En 2013, la direction a contribué à la mise en place de :

  - 2 nouveaux règlements de service : Direction Prévention des Risques et Tranquillité urbaine et Direction de la Proximité (plateforme téléphonique)
  - 4 révisions de règlements de service : Direction des Espaces verts (secteurs de maintenance), Direction Patrimoine Logistique (Parc Autos), Direction de la Citoyenneté (Domaine communal) et Direction des Services Intérieurs (Entretiens et nettoyage des locaux)
  - 1 règlement de service expérimental pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour les personnels des écoles

Accompagner les agents dans leur évolution professionnelle

Pour accompagner les agents dans leurs parcours professionnel, la direction des Ressources Humaines actionne deux leviers principaux : la formation et l'accompagnement à la mobilité.

La formation professionnelle représente un budget de plus 1,4 million d'euros (cotisation obligatoire au CNFPT incluse). En moyenne, un agent permanent de la collectivité bénéficie de plus de 3,5 jours de formation par agent permanent par an.

Concernant les stages proposés en 2013, on peut relever :

- Le développement de formation à l'écoconduite pour les chauffeurs poids lourds et véhicules légers, doublé d'un volet sur les risques liés à la consommation de substances psychoactives
- L'accompagnement particulier de certains services : le plan de formation spécifique pour le projet de plateforme téléphonique, le plan de formation pour les EHPAD sur le volet « Démarche qualité » et « Préparation à l'évaluation interne et externe » ou encore le plan spécifique pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes (BAFA/BAFD)
- La poursuite de plusieurs démarches : l'itinéraire spécifique mis en place pour les agents exerçant leur fonction sur l'espace public, la poursuite de l'accompagnement des formations internes en matière d'hygiène et de sécurité et de l'accompagnement social des agents par la mise en place de formation sur le droit à la consommation (crédits, abonnement mobiles, …)

Pour favoriser la mobilité professionnelle, la direction a également mis en place des ateliers mobilité et permet aux agents de bénéficier d'un accompagnement individualisé :

- 60 agents ont participé à un atelier-mobilité et 148 agents ont bénéficié d'un accompagnement individualisé en 2013 (208 entretiens individuels et 36 simulations d'entretien).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- La mise en place d'une nouvelle formation pour les agents en réflexion sur leurs parcours professionnels : à la différence du bilan de compétence, cette formation est collective et repose sur 2 sessions pour un total de 7 jours de formation (41 bénéficiaires de 42h de formation contre 24h pour un bilan de compétence). En outre, à la demande des bénéficiaires, une journée bilan a été mise en place à 6-8 mois de la fin du parcours.

Gérer les carrières et rémunérations au service du développement des compétences pour répondre aux besoins des usagers

La direction des Ressources Humaines assure la gestion et l'information des personnels pour toutes les questions ayant trait à leur carrière statutaire, de leur entrée dans la collectivité jusqu'alors départ en retraite, et à leur rémunération.

oLa gestion des carrières

La gestion des carrières implique en particulier :

- la mise en œuvre des réformes statutaires,
- le suivi des nominations et des titularisations,
- le déroulement des procédures d'avancement d'échelon, de grade et de promotion interne,
- la gestion des positions administratives (détachements, congés parentaux, disponibilités…).

	Nombre d'arrêtés pris en 2013
Nomination stagiaire	**154**
Titularisation	**166**
Avancement d'échelon	**1182**
Avancement de grade	**403**
Positions statutaires	**107**
Disponibilité	38
Détachement	23
Mise à disposition	9
Congé parental	37

Brest métropole a souhaité se doter d'un programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre des dispositions de la loi du 12 mars 2012. Ce programme détermine, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés des agents non titulaires remplissant des conditions d'ancienneté. Ainsi, en 2013, 10 agents non titulaires se sont présentés aux sélections professionnelles spécifiques et sont ainsi devenus stagiaires de la fonction publique.

Par ailleurs, la gestion des carrières nécessité la préparation et le suivi des commissions administratives paritaires (CAP), instance consultée sur les situations individuelles.

	Nombre de CAP
Catégorie A	6
Catégorie B	5
Catégorie C	6
Total	17

oLa gestion des retraites

Le service Gestion des Retraites est chargé de la mise en œuvre du droit à l'information en matière de retraite et de l'instruction des dossiers de retraite.

	Nombre de dossiers instruits en 2013
Calculs de pension	118
Liquidations de pensions retraite	**118**
Vieillesse	64
Catégorie B active	4
Invalidité	14
Parent de 3 enfants	1
Carrières longues	18
Fonctionnaire handicapé	2
Décès en activité	3
Réversion	3
Amiante	1
IRCANTEC	5
Démission	3
Nombre d'enquêtes CARSAT	125
Dossiers de rétablissement des droits régime général, Ircantec	11

- La gestion des rémunérations

Pour gérer les rémunérations, le service Rémunérations – Absences – gestion financière se charge de la préparation et du suivi des budgets relatifs aux personnels, de la gestion de la paie et de la gestion des absences, compétence liée avec la paie.

- La préparation et le suivi des budgets relatifs aux personnels

Le service prépare chaque année les budgets relatifs aux personnels Ville et BMO (budgets principaux et budgets annexes), il suit leur exécution mensuelle, étudie et analyse l'évolution des différents postes de coûts, et prépare, si besoin, les demandes de crédits complémentaires en décisions modificatives.

	Dépenses	Recettes
Masse salariale 2013 (chapitres 012/013)	138 665 620 €	57 299 162 €
Ville de Brest	460 904 €	20 771 €
Brest métropole océane	138 204 716 €	57 278 391 €
▪ budget principal	129 318 021 €	56 987 975 € (1)
▪ budget de l'eau	524 359 €	138 523 €
▪ budget de l'assainissement	1 012 316 €	151 893 €
▪ budget des déplacements	802 475 €	
▪ budget des déchets	6 547 545 €	

(1) dont flux de gestion de l'unification de la gestion du personnel 2013 :
- Ville de Brest : 43 882 054 €
- Stationnement payant : 715 295 €
- CCAS : 11 390 503 €
- Caisse des écoles : 311 742 €

Soit un total de 56 299 595 €

- Le traitement de la paie

Le service Rémunération-Absences-Gestion financière réalise l'ensemble des opérations de suivi de la paie, depuis l'édition des bulletins de salaire jusqu'aux relations avec les services extérieurs (Recette, Organismes chargés de percevoir les cotisations sociales,...).

Plus de 50 000 bulletins sont émis chaque année.

- Le suivi et la gestion des absences de courte et de longue durée

Le service Rémunération-Absences-Gestion financière assure le suivi des absences de courte et de longue durée, du contrôle des arrêts à la gestion des dossiers plus complexes (longue maladie, maladie de longue durée, maladies

professionnelles, accidents du travail, retraite pour invalidité) en lien avec les instances spécifiques, la commission de réforme et le comité médical départemental.

Contribuer à l'amélioration du bien-être au travail par une approche globale

Pour contribuer à l'amélioration du bien-être au travail, la direction des Ressources Humaines poursuit plusieurs priorités :

- Développer des actions de prévention pour diminuer les risques professionnels dans le but de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (notamment via le document unique, aménagement de postes, prise en compte des risques psycho-sociaux ...)

Cette priorité se concrétise notamment par l'analyse systématique de l'ensemble des accidents notamment lors des commissions sectorielles de pôles. Une analyse approfondie est effectuée pour les accidents :

- graves,
- ayant entrainé l'hospitalisation de l'agent,
- dont l'origine est un équipement ou une machine défectueuse
- sur demande du service Hygiène et Sécurité au travail et/ou de l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

	Nombre d'analyses approfondies réalisées
Direction générale	0
Développement Culturel, Educatif et Sportif	8
Développement Economique et urbain	0
Espace public et environnement	2
Ressources	7
Solidarités Citoyenneté Proximité	3
Total	20

L'année 2013 a été également marquée par la poursuite de la prévention des risques professionnels, dans le cadre de l'appel à projet du Fonds National de Prévention, en partenariat avec le centre de gestion du Finistère, le C.N.F.P.T et l'université de Bretagne occidentale : Cette recherche-action doit permettre d'engager une réflexion et de mettre en place un plan d'actions spécifiques à destination de l'encadrement de proximité : le cadrage et le phasage du projet ont été établis en 2013. Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- permettre une connaissance objectivée de la population des encadrants et de ses caractéristiques,
- identifier des besoins de professionnalisation et de développement des compétences pour les encadrants de proximité,
- outiller les encadrants de proximité sur la problématique des risques psychosociaux.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

En outre, quatre agents de la direction ont été formés à la technique du diagnostic des risques psychosociaux dont l'objectif vise à mettre en place une méthode de recueil et d'analyse d'informations permettant de formuler des propositions d'évolution pour un service. Ces agents sont amenés à réaliser ponctuellement de tels diagnostics ciblés sur une unité de travail définie, après validation de l'opportunité de cette démarche.

- Diffuser une culture de prévention des risques pour l'ensemble de la collectivité notamment par le réseau des ACMO et au sein du comité d'hygiène et de sécurité (CHS), des commissions sectorielles de pôle et des commissions de suivi

	Nombre
Comité d'Hygiène et de sécurité	3
Commissions sectorielles de pôle	10

- Apporter une écoute et des solutions aux agents en difficulté sociale (suivi social et financier) ou psychologique et aux services (travail sur la cohésion d'équipe, protocole des agents agressés …)

Concernant l'accompagnement social, en 2013, 186 agents ont été accompagnés par le service Social du Travail. En parallèle, le service met en œuvre des démarches collectives. Le service a ainsi poursuivi son action sur la prévention du surendettement (2 sessions de formation suivies par 81 agents) et ses actions en matière de prévention des consommations de substances psychoactives (engagement d'une réflexion sur les dispositifs de prévention à mettre en place à destination des agents conduisant des véhicules dans le cadre de leurs fonctions).
Concernant l'accompagnement psychologique, en 2013, 98 agents ont été reçus en entretien individuel. Le service est également en charge du protocole d'accompagnement des agents agressés : le service a suivi 48 signalements d'agression, pour 55 agents concernés (2012, 45 signalements concernant 55 agents).

- Assurer une surveillance médicale des agents

La collectivité s'est engagée dans une démarche partenariale avec le centre de gestion des Côtes d'Armor concernant la médecine préventive pour une durée de 2 ans, dans le respect des obligations de la collectivité en matière de préservation de l'état de santé des agents. Les 2 infirmières ont pu suivre la formation au Diplôme Interuniversitaire de Santé au travail et les entretiens infirmiers se sont progressivement mis en place. En 2013, les médecins et infirmières ont ainsi effectué près de 1375 visites médicales dont 170 visites d'embauche et 345 visites périodiques.

- Sensibiliser la collectivité au handicap (formations, communication) et accompagner les agents ayant des restrictions médicales ou en situation de handicap (aménagement des postes de travail, aides financières, soutien individuel ou collectif, reclassement des agents déclarés inaptes à leur fonction).

La commission « Maintien dans l'emploi » permet d'avoir une analyse partagée des situations et, de rechercher le plan d'actions le plus adapté à la situation de l'agent et associe :

- La direction Emplois Compétences apporte sa connaissance des métiers et des besoins dans la collectivité.
- La direction Santé Sécurité Bien Etre au travail fait le lien avec la médecine de prévention, réalise des études ergonomiques, propose des aménagements de poste et affecte des moyens si nécessaire dans le cadre de la convention signée avec le Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- La direction Carrières et Rémunérations assure le suivi des dossiers de longue maladie- maladie longue durée-accidents du travail-retraite pour invalidité et la gestion des reclassements statutaires

	Nombre de situations examinées
Aménagements de poste	46
Réaffectations médicales	63
Total	109

Maintenir et développer un dialogue social de qualité

La direction des Ressources Humaines a pour mission d'organiser et de faciliter le dialogue avec les partenaires sociaux dans la collectivité.
Elle assure l'organisation des comités techniques paritaires, instance consultée sur l'organisation générale des services et les questions touchant aux effectifs.

CTP	Nombre CTP tenus	Nombre CTP non tenus	Dossiers présentés pour avis	Dossiers présentés pour information
Brest métropole océane	5	2	28	7

En parallèle à ce dispositif règlementaire de dialogue social, la direction organise des réunions régulières avec chaque organisation syndicale et des intersyndicales à thème en lien avec l'actualité de la collectivité.

Syndicat	Nombre Réunions
CFDT	4
CGT	3
FO	18
UNSA	2
CFTC	0
Intersyndicales / à thèmes	36
TOTAL	**63**

Contribuer à promouvoir les valeurs humaines et managériales de la collectivité

La collectivité s'engage à promouvoir les valeurs humaines dans son activité managériale. Les activités 2013 s'inscrivent dans la capacité à réunir les informations nécessaires à tous, à communiquer en faisant appel à l'intelligence de chacun, à créer des espaces d'échanges utiles pour comprendre l'appartenance à un territoire et des sujets de rencontres permettant de partager les valeurs managériales attendues par la direction générale et partagés par l'ensemble des pôles : des modules d'accueil des nouveaux arrivants « le sens de l'action publique à Brest métropole océane », des petits déjeuners des nouveaux cadres, des séances d'informations sur les ressources de la collectivité.
La Mission des Dynamiques internes accompagne les services dans la mise en œuvre de processus destinés à transmettre des informations et à faire connaître les enjeux : conseil pour les interventions dans les instances et soutien à l'organisation de séminaires des directions. Elle anime les supports de communication interne nécessaire au partage des enjeux, des projets, des activités des agents et des services : Tandem le journal interne de la collectivité ; Personnel info, le journal d'information des Ressources Humaines, l'Intranet.

Porter des projets RH transversaux internes à la collectivité : Plan de communication interne, Plan de Déplacement d'Etablissement, Egalité femmes-hommes, Mémoire de la collectivité,…

Les projets transversaux contribuent à développer durablement le territoire et à partager en interne les valeurs de bienveillance, de conciliation des temps, de cadre de vie.

- Plan de déplacements d'établissement : une première phase d'expérimentation du télétravail a concerné 15 femmes et hommes, de métiers et pôles différents, de catégorie A, B et C. Les conclusions positives de cette expérimentation conduisent à prévoir une seconde phase qui devrait porter à 40 le nombre de télétravailleurs.
- Egalité entre les femmes et les hommes : l'année 2013 a été marqué par l'édition du plan d'action de Brest métropole océane et une communication avec les collectivités et entreprises du territoire autour de la mixité dans les équipes à partir d'une action phare du plan d'action sur la féminisation des métiers exercés dans les services techniques.
- Collecte de mémoire des agents partant en retraite, action agenda 21volet interne : des ateliers d'écriture et des interviews des futurs retraités ont conduit à l'édition d'un hors-série avec illustrations originales du journal interne Tandem.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : sa contribution, en qualité de terrain d'étude, au projet du Fonds National de Prévention relatif aux risques professionnels.
Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation :
Brest métropole océane s'est portée candidate dans le cadre de l'appel à projet du Fonds National de prévention, en partenariat avec le centre de gestion du Finistère, le C.N.F.P.T et l'université de Bretagne occidentale.
Cette recherche-action doit permettre d'engager une réflexion et de mettre en place un plan d'actions spécifiques à destination de l'encadrement de proximité : le cadrage et le phasage du projet ont été établis en 2013. Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- permettre une connaissance objectivée de la population des encadrants et de ses caractéristiques,
- identifier des besoins de professionnalisation et de développement des compétences pour les encadrants de proximité,
- outiller les encadrants de proximité sur la problématique des risques professionnels.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
Au titre de produire et consommer responsable
- Participer à des actions innovantes en matière de prévention des risques professionnels
- Contribuer au développement de pratiques managériales bienveillantes et efficientes
- Contribuer à l'amélioration du bien-être des agents de la collectivité
- Améliorer le fonctionnement de l'organisation du travail pour garantir la qualité du service public local

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

- Contribuer aux travaux nationaux qui visent à l'amélioration de l'expertise sur la prévention des risques professionnels dont les risques psychosociaux, enjeu social et de santé publique

Par ailleurs, la direction a également retenu les 3 réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« L'accompagnement de la Direction Education Enfance Socio-culturel dans la mise en œuvre des rythmes scolaires », notamment pour sa contribution principale à « Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie»

« La mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable»

« La mise en œuvre de la formation Etre acteur de son parcours professionnel », notamment pour sa contribution principale à« Produire et consommer responsable».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

MISSION CONSEIL DE GESTION

MISSION

Accompagner l'ingénierie territoriale par une culture de gestion partagée

La Mission Conseil de Gestion est un service commun à la Ville de Brest et à Brest métropole océane depuis le 1er janvier 2003. Elle accompagne et soutient le développement de l'ingénierie territoriale par la promotion d'une culture de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur sa compétence transversale dans le domaine de la gestion. Cette action de promotion porte notamment sur :

- la fourniture d'une expertise contribuant à faire émerger Brest métropole océane en tant qu'actionnaire de référence d'opérateurs
- le partage des enjeux liés à une maîtrise des ressources financières, humaines et techniques,
- l'amélioration de la circulation des informations de gestion au moyen d'un système d'information décisionnel simple, fiable et adapté.

La Mission Conseil de Gestion intervient en tant que conseil et soutien technique auprès des directions et services. Elle les accompagne dans la conduite de leurs évolutions organisationnelles et fonctionnelles dès lors que des enjeux de gestion sont identifiés. Elle propose son expertise aux élus et à la direction générale des services afin d'apporter une aide au pilotage et à la décision.

RESSOURCES

Les moyens humains
- 1 responsable de la Mission
- 2 conseillers de gestion
- 1 assistant conseiller de gestion

Les moyens techniques
- 4 micro-ordinateurs
- 4 téléphones
- 1 imprimante en réseau

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Contribuer à l'émergence de la posture d'actionnaire de référence auprès de nos opérateurs

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Démarche Maison Commune : élaboration des feuilles de route de nos opérateurs

Dans le cadre de la démarche Maison Commune pilotée par la Direction Générale des Services, la Mission Conseil de Gestion a été sollicitée pour engager l'élaboration de feuilles de route à destination des représentats de l'EPCI au sein des sociétés dans lesquels Brest métropole océane est actionnaire de référence. Ces feuilles de route comportent notamment les objectifs stratégiques.

- Le rapport d'analyse financière des opérateurs de Brest métropole océane et de la ville de Brest

Chaque année, les organes délibérants doivent se prononcer sur les rapports annuels des sociétés dans lesquelles les collectivités sont actionnaires. A ce titre, la Mission Conseil de Gestion est chargée du recueil des rapports de gestion et des comptes annuels des sociétés concernées (SEM, SPL).
Sur ces bases, elle procède à leur analyse financière pour en faciliter la restitution auprès des organes délibérants et rédige les délibérations afférentes.

Fédérer les directions autour du pilotage des activités déléguées

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Conception de l'animation et du programme de travail du Comité des services publics délégués

En 2013, la Mission Conseil de Gestion a conçu l'animation et le programme de travail du Comité des services publics délégués. Héritier d'un précédent groupe de travail, ce Comité réunit les différents agents intéressés au suivi de contrats de délégation de services publics. Le programme de travail met l'accent sur le suivi économique de ces contrats dans le cadre d'un dispositif d'animation inspiré des écoles internes de formation développées dans d'autres collectivités.

Accompagner les directions dans leurs projets de suivi et de développement de leurs activités

La programmation annuelle

- La réalisation d'un audit du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)

La Mission Conseil de Gestion a piloté l'équipe-projet en charge de la réalisation d'un audit du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH). En lien avec la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Systèmes d'Informations et des Télécommunications et la Direction Organisation, l'audit réalisé a permis de fournir un diagnostic complet des difficultés rencontrées, tant du point de vue technique que du point de celui des usages et de l'organisation interne.

Cet audit du SIRH a été une étape préalable de l'engagement du projet de développement de tableaux de bord RH.

- Le développement d'un tableau de bord de la médecine de prévention

En lien avec la Direction Santé, Sécurité et Bien-être au Travail, la Mission Conseil de Gestion a développé une maquette de tableau de bord permettant d'assurer le suivi de la convention signée avec le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor en matière de médecine préventive. L'intervention a consisté en l'assistance à la définition d'indicateurs de pilotage et de coûts pertinents et à la mise en place d'une solution automatisée de *reporting*

Les contributions ponctuelles

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Elaboration et mise en œuvre d'une méthode de calcul de coût / tarification harmonisée :

La Mission Conseil de Gestion a réalisé et mis en œuvre une méthode harmonisée de calcul de coût et d'élaboration de tarifs appliquée à l'occasion des contributions ponctuelles citées ci-dessous. Cette méthode, en lien avec l'activité du service, permet de faire partager une lisibilité des coûts et d'objectiver les bases tarifaires des services publics rendus. Elle apporte un cadre global de traitement de demandes analogues en promouvant une cohérence d'approche de la lecture des coûts et des tarifs.

En 2013, les contributions ponctuelles de la Mission Conseil de Gestion ont concerné les dossiers suivants :

- Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications : élaboration d'une grille tarifaire des coûts des prestations informatiques.
- Direction Patrimoine et Logistique : calcul de coût des prestations rendues par le garage.
- Direction de la Commande Publique : méthode de valorisation des coûts de montage et d'exécution des groupements de commande.
- Direction Culture-Animation-Patrimoines : accompagnement au projet de ré-informatisation des bibliothèques brestoises en lien avec d'autres communes membres de Brest métropole océane.
- Direction de la Proximité, Service Internet et Multimédia: accompagnement des usages du numérique, avenir et enjeux du partenariat à l'échelle de Brest métropole océane et du Pôle métropolitain du Pays de Brest.
- Direction Education, Enfance, Socio-culturel: étude des coûts du secteur éducatif.

Piloter la facturation des services communs

Le compte administratif des services communs s'établit en année N au titre de l'année N-1 et présente une série de prévisions budgétaires pour l'année N+1. L'activité des services communs à la ville de Brest et à Brest métropole océane donne lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport de présentation de la facture globale acquittée par la ville de Brest. Cette facture est ensuite déclinée par service commun.

Le rapport de facturation des services communs est présenté dans le cadre d'une instance politique de validation : la Commission Mixte Permanente de Contrôle (CMPC).

Les tâches de recensement, de saisie et d'analyse des données de gestion des 21 services communs représentent l'essentiel du temps de travail consacré à la facturation des services communs.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Réflexion sur la nouvelle méthode de facturation des services communs

En 2013, un diagnostic complet de la méthode de facturation a été réalisé afin de lui apporter des ajustements techniques. La présentation du rapport destiné à la CMPC a par ailleurs été intégralement refondue. La Mission Conseil de Gestion a engagé sur ces bases une réflexion de refonte de la méthode de facturation des services communs afin de la rendre plus lisible en interne et d'en favoriser l'appropriation par les élus.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Elaboration et mise en œuvre d'une méthode de calcul de coût / tarification harmonisée.

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et à la ville de Brest.

Description de la réalisation

La Mission Conseil de Gestion a réalisé et mis en œuvre une méthode harmonisée de calcul de coût et d'élaboration de tarifs appliquée à l'occasion des contributions ponctuelles précitées. Cette méthode, en lien avec l'activité des services concernés, tient compte des coûts directs de production des prestations rendues mais valorise également leurs coûts indirects, souvent moins connus.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire

La méthode harmonisée de calcul de coûts et de tarifs permet de faire partager une lisibilité des coûts et d'objectiver les bases tarifaires des services publics rendus. Elle apporte un cadre global de traitement de demandes de calcul de coûts et d'établissement de tarifs en promouvant une cohérence d'approche de la part des services des collectivités.

La mise en œuvre de cette méthode est aussi un support de la coopération entre entités publiques sur le territoire de Brest métropole océane. Elle s'inscrit en effet dans le cadre de mutualisations et de mises à disposition de moyens entre la Communauté urbaine et ses communes membres ou Eau du Ponant, société publique locale.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

Démarche Maison Commune : élaboration des feuilles de route de nos opérateurs , notamment pour sa contribution principale à Echanger avec le monde, du local à l'international

Conception de l'animation et du programme de travail du Comité des services publics délégués, notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire

Réflexion sur la méthode de facturation des services communs, notamment pour sa contribution principale à Produire et consommer responsable.

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

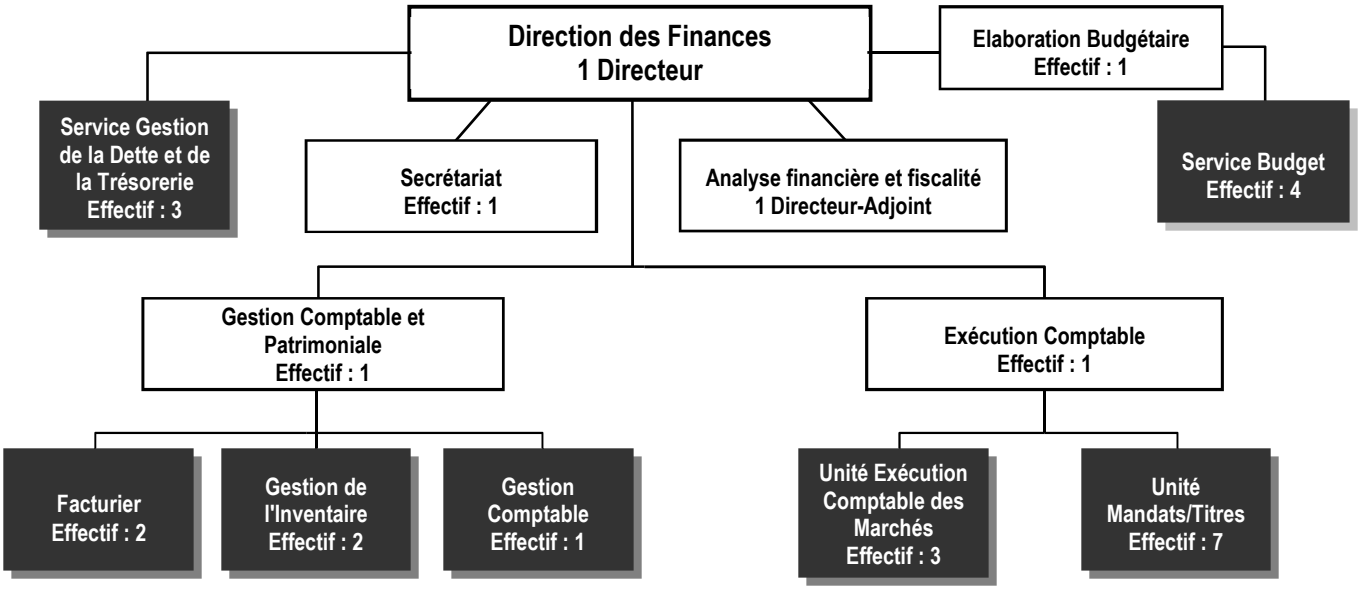
⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DES FINANCES

MISSIONS

Apporter une aide à la décision sur les questions financières et fiscales.
Garantir les procédures budgétaires et comptables de la Collectivité.

RESSOURCES



Au 31 décembre 2013, la direction était composée de 28 agents : 1 directeur, 1 directeur-adjoint chargé de l'analyse financière et fiscale, 1 secrétariat composé de 1 adjoint administratif et de 4 services : Budget, Exécution Comptable, Gestion Comptable et Patrimoniale, Dette et Trésorerie.

- **Le service Budget :**

  Le service Budget regroupe 5 agents : 1 attaché, 3 assistants financiers (rédacteurs) et 1 assistant administratif et financier (adjoint administratif).

  Les missions relevant du service Budget s'articulent principalement en 3 catégories :

  - la préparation des documents du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), l'élaboration des Budgets Primitifs (BP) et des Décisions Modificatives (DM) de la Ville de Brest et de Brest métropole océane,
  - le suivi et l'actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI),
  - l'édition de tableaux de bord,
  - la préparation des documents relatifs aux comptes administratifs de la Ville de Brest et de Brest métropole océane.

- **Le service Exécution Comptable :**

  Le service Exécution Comptable est composé de 11 agents répartis en deux unités (mandats/titres, exécution des marchés) : 1 attaché responsable de service, 3 rédacteurs et 7 adjoints administratifs.

  Les principales missions du service Exécution Comptable sont les suivantes :

  - l'exécution des budgets de la Collectivité,
  - le contrôle des pièces justificatives des mandats et des titres,
  - la validation et l'émission des mandats et titres, leur transmission à la trésorerie municipale après signature de l'ordonnateur,
  - la création et la mise à jour des tiers de la Collectivité dans le logiciel Coriolis,
  - l'administration du logiciel Coriolis : tests des versions ou mises à jour du logiciel, validation de l'attribution des licences, création de profils utilisateurs et code d'accès, formation…
  - l'exécution comptable des marchés et des contrats,
  - la création des lignes de nomenclature du code des marchés publics,
  - l'interface avec la Trésorerie.

- **Le service Gestion Comptable et Patrimoniale :**

  Le service Gestion Comptable et Patrimoniale est composé de 6 agents : 1 attaché responsable de service, 1 attaché, 1 rédacteur et 3 adjoints administratifs.

  Les principales missions du service sont les suivantes : l'enregistrement des factures, la gestion de l'inventaire des biens et travaux comptabilisés en investissement, le calcul des amortissements et provisions, les déclarations de TVA, la déclaration du FCTVA, la déclaration des honoraires (DAS2), la comptabilisation de toutes les écritures d'ordre, le suivi des opérations sous mandat, la valorisation en investissement des travaux en régie.

- **Le service Flux Financier, Dette et Trésorerie :**

  Le service est composé de 3 agents: 1 attaché responsable de service, 2 adjoints administratifs, en charge de :

  - la gestion active de la dette (mise à jour du logiciel SAGE financements, mobilisations de l'exercice, réaménagements de dette, mise en place d'instruments de couverture du risque de taux…),
  - le suivi de la dette garantie : délibérations et mise à jour du logiciel SAGE financements,
  - la gestion de la trésorerie : ajustements quotidiens, dans le respect de l'objectif "trésorerie zéro".

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

- 2 Budgets Primitifs élaborés et exécutés,
- 6 Décisions Modificatives,
- 2 Comptes Administratifs,
- 2 Débats d'Orientations Budgétaires,
- 2 Programmations Pluriannuelles des Investissements (PPI),
- 8 commissions plénières concernant les Comptes Administratifs (2), les Débats d'Orientations Budgétaires (2), les 2 Budgets Primitifs (2), la PPI (2),
- 2 mémentos fiscaux : analyse de la fiscalité de chaque Collectivité, produits en septembre 2013,
- émission de 13 669 mandats de paiement (17 625 lignes budgétaires mouvementées) et 4 221 titres de recettes sur la Ville de Brest,
- émission de 27 215 mandats de paiement (83 072 lignes budgétaires) pour 4 081 titres sur Brest métropole océane.

	Ville de Brest		**Brest métropole océane**	
	Total mandats 2013	Total lignes mandatées en 2013	Total mandats 2013	Total lignes mandatées en 2013
Mandats sur marchés	2 958	5 895	6 573	12 840
Gestion de la dette	282	282	553	553
Mandats d'ordre	31	31	163	163
Mandats d'annulation	124	124	284	284
Autres mandats	9 695	10 629	17 095	17 876
Mandats DRH paye	579	664	2 547	51 356
Nombre total de mandats	**13 669**	**17 625**	**27 215**	**83 072**

	Ville de Brest		**Brest métropole océane**	
	Total titres 2013	Total lignes titrées en 2013	Total titres 2013	Total lignes titrées en 2013
Gestion de la dette et mouvements financiers	95	95	77	77
Titres d'ordre	45	45	225	225
Titres d'annulation	243	243	179	179
Autres titres	3 838	3 992	3 600	3 919
Nombre total de titres	**4 221**	**4 375**	**4 081**	**4 400**

	Ville de Brest		Brest métropole océane	
	Création en 2013	Total à gérer au 31/12/2013	Création en 2013	Total à gérer au 31/12/2013
Nombre de marchés	269	801	539	2 339
Nombre de marchés soldés	50	---	41	---
Fiche d'inventaire	359	7 710	825	13 056
Nombre de dossiers de TVA	0	9	3	27
Emprunts	1	90	7	142
Emprunts garantis	12	429	41	554

	Ville de Brest	Brest métropole océane
	Au cours de 2013	Au cours de 2013
Factures enregistrées	11 560	28 730
Fiches nomenclature marchés	100	177
Virements de crédits	1 736	2 606
Mouvements de trésorerie	90 tirages 36 remboursements	153 tirages 77 remboursements
Nombre d'arrêtés	0	0
Nombre de délibérations	22	36
Nombre de décisions	1	6

Apporter une aide à la décision sur les questions financières et fiscales :

- Actualisation des analyses rétrospectives et prospectives dans le but d'apporter une aide à la décision en matière de stratégie financière et fiscale.
- Actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2014-2016 et mise en place du logiciel de gestion pluriannuelle des investissements.
- Développement des tableaux de bord de suivi des investissements, réalisation d'enquêtes auprès des services sur leurs prévisions de décaissement en matière d'investissement.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Poursuite de la démarche d'optimisation des bases de la fiscalité directe locale.

L'objectif de cette action est d'améliorer à la fois le rendement et l'équité des bases des taxes directes locales perçus par les collectivités (impôts économiques et impôts sur les ménages) dans le cadre d'un travail partenarial mené avec l'administration fiscale de l'Etat et avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé. Cette action consiste à identifier des anomalies d'imposition afin d'obtenir l'émission de rôles supplémentaires de fiscalité (3,8 M€ de recettes induites par cette démarche ont été perçues entre 2011 et 2013). Elle s'est traduite également par l'engagement de plusieurs recours contentieux contre l'Etat au titre de la taxe professionnelle et du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

- Réaménagement des bases minimum de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : réalisation de simulations fiscales et financières.
- Animation de la commission communale des impôts directs (CCID) et de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Evaluation des dépenses communautaires réalisées dans chaque commune en matière de gestion des espaces publics.

Cette réalisation découle de la mise en œuvre d'une obligation légale, l'article 34 de la loi du 10 décembre 2010 qui impose l'élaboration d'un rapport retraçant l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. A partir d'une identification des politiques offrant des services à la population, cette action a permis d'offrir une vision territorialisée des dépenses réalisées par Brest métropole océane, sur la base de critères objectifs et quantifiables définis en lien avec les directions concernées (Déchets-Propreté, Voirie Réseaux Infrastructures, Espaces verts) et les élus des communes associés dans un groupe de pilotage. La démarche mise en œuvre illustre les effets de solidarité engendrés par les politiques communautaires.

- Réflexion sur la mise en place d'un pacte fiscal et financier communautaire.
- Participation au projet de mise en concordance du cadre budgétaire avec la cartographie des missions (démarche transversale avec la Direction Générale, la Direction de l'Organisation et la Mission Conseil de Gestion).

Garantir les procédures budgétaires et comptables de la Collectivité :

- Mise en œuvre et suivi de la convention de services comptables et financiers (CSCF) avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).
- Poursuite des actions de formation des correspondants financiers à l'usage de Coriolis Web.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Préparation du passage au PES (protocole d'échange standard).

Le PES est un nouveau protocole d'échange de données comptables qui organisera la transmission dématérialisée des mandats et des titres de la collectivité vers le Trésor Public à partir du 1er février 2014. Il s'agit d'une action phare de la convention de services comptables et financiers conclue avec la DGFIP. L'année 2013 a été consacrée à la préparation du passage au PES : mise à jour des bases tiers des collectivités, réalisation de tests, etc. Le passage au PES constitue la première étape d'un projet global de dématérialisation des pièces justificatives des dépenses et des recettes qui permettra d'améliorer les performances de la chaîne comptable et les délais de paiement de la collectivité.

- Approfondissement de la démarche d'analyse et de suivi des délais de paiement.
- Poursuite de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine en vue de sa fiabilisation : indentification précise des éléments constitutifs de l'inventaire (démarche transversale avec les autres services).
- Réactualisation et fiabilisation de l'inventaire du patrimoine de l'eau et de l'assainissement en lien avec Eau du Ponant Société Publique Locale.
- Intégration des travaux du Tram dans le patrimoine de la collectivité et détermination des durées d'amortissement des biens.
- Analyse des impacts fiscaux (TVA, IS, etc.) du projet de constitution d'un GIP énergie.
- Démarches de sécurisation des dossiers placés dans le périmètre de la TVA (Aréna, etc.).
- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux : collecte des données physiques relatives aux propriétés de Brest métropole océane et de la ville de Brest (démarche transversale avec la Direction Patrimoine Logistique et la Direction du Développement Economique)
- Mise à jour de la base de données de la dette garantie (en lien avec BMH et la CDC).

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Préparation du dossier d'adhésion à l'Agence France Locale (AFL)

L'Agence France Locale est la nouvelle agence de financement des investissements publics locaux dont la création a été rendue possible par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013. Brest métropole océane et la ville de Brest vont adhérer à cette institution financière dont le capital sera détenu par les collectivités locales et qui aura pour mission de participer exclusivement au financement de ses actionnaires. La création de ce nouvel acteur bancaire constitue une avancée importante qui permettra aux collectivités actionnaires de diversifier leurs ressources d'emprunt, en ayant accès plus facilement au marché obligataire, et qui contribuera également à stabiliser le marché du crédit aux collectivités locales en assurant la liquidité dans les périodes de crise financière.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : l'évaluation des dépenses communautaires réalisées dans chaque commune en matière de gestion des espaces publics.

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation :

Cette réalisation découle de la mise en œuvre d'une obligation légale, l'article 34 de la loi du 10 décembre 2010 qui impose l'élaboration d'un rapport retraçant l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. A partir d'une identification des politiques offrant des services à la population, cette action a permis

d'offrir une vision territorialisée des dépenses réalisées par Brest métropole océane, sur la base de critères objectifs et quantifiables définis en lien avec les directions concernées (Déchets-Propreté, Voirie Réseaux Infrastructures, Espaces verts) et les élus des communes associés dans un groupe de pilotage. La démarche mise en œuvre illustre les effets de solidarité engendrés par les politiques communautaires.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

- Transparence de l'action publique sur le territoire,
- Aide à la décision pour les politiques publiques – les marges de progression,
- Amélioration de la connaissance par les usagers de la gestion des services publics.

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

- Exemplarité de la démarche par rapport aux autres collectivités,
- Logique de co-production avec les directions concernées / transversalité,
- Partage de l'information, lisibilité des politiques publiques.

Par ailleurs, la direction a également retenu les 4 réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Poursuite de la démarche d'optimisation des bases de la fiscalité directe locale », notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire »

« Préparation du passage au PES (protocole d'échange standard) », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable »

« Préparation du dossier d'adhésion à l'Agence France Locale (AFL) », notamment pour sa contribution principale à « Echanger avec le monde, du local à l'international »

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

La direction de la Commande Publique a pour principales missions d'assurer la sécurité juridique des contrats et de porter l'efficience de la Commande Publique.

A ce titre, elle exerce les fonctions suivantes :
- assurer la veille et le conseil juridiques auprès des élus, services opérationnels (guide de l'achat, séances de communication, intranet) et auprès des partenaires (autres communes et mandataires) ;
- réaliser le suivi juridique des contrats (marchés, Délégation de Service Public, concessions d'aménagement…) du montage à la notification et assurer le soutien si nécessaire aux services opérationnels en cas de problème durant l'exécution des contrats ;
- assurer l'assistance à la définition et la mise en œuvre de montages complexes
- définir, développer, mettre en œuvre et évaluer une politique d'achat (planification, définition du besoin, optimisation des contrats et de leur suivi ;
- faciliter l'accès des entreprises à la commande publique ;
- favoriser le développement de la Commande publique responsable (actions ciblées : insertion professionnelle, construction durable, fournitures respectueuses de l'environnement, animation du Comité de la Commande Publique Responsable, dématérialisation...).

RESSOURCES

La direction, regroupant dix-sept personnes, est organisée comme suit :

- le service « contrats » comprend onze personnes se répartissant de la façon suivante :

- six personnes chargées de l'instruction des dossiers et du conseil juridique, réparties au sein de deux équipes spécialisées pour l'une, dans les marchés d'études (dont les marchés de maîtrise d'œuvre), et pour l'autre, dans les contrats atypiques (concessions d'aménagement, délégations de service public…),

- cinq personnes en charge de la logistique interne,

- le service « montages complexes » : il se compose d'un chargé de mission

- le service « coordination de l'achat », composée d'un coordonateur de l'achat, responsable du service, et d'un acheteur,

- l'équipe de direction composée d'une directrice et de son adjointe (responsable du service contrats), les services « montages complexes », « coordination de l'achat » et l'équipe de direction étant épaulés par une assistante.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Assurer la sécurité juridique des contrats

Assurer la veille et le conseil juridiques auprès des élus, services opérationnels (guide de l'achat, séances de communication, intranet) et auprès des partenaires (autres communes et mandataires)

En complément de l'activité quotidienne de veille et de conseil juridiques, un travail d'élaboration de pièces de marchés par type de prestations a été réalisé permettant de renforcer la sécurité juridique des procédures de passation et de gagner en efficacité. Une présentation de ces documents-types ainsi que des évolutions concernant la commande publique dans son ensemble a été réalisée en formation collégiale en septembre et de manière plus personnalisée avec l'ensemble des directions concernées, au cours du dernier trimestre.

Réaliser le suivi juridique des contrats (marchés, Délégation de Service Public, concessions d'aménagement…) du montage à la notification et assurer le soutien si nécessaire aux services opérationnels en cas de problème durant l'exécution des contrats

▪ **Ville de Brest**

Le tableau suivant fait apparaître la répartition de l'essentiel des prestations réalisées (hors conclusion des avenants) par la direction de la Commande publique de 2012 à 2013 :

VILLE DE BREST	Nombre de consultations		Nombre de marchés/contrats conclus		Montant en euros HT (Marchés Conclus)	
Type de consultations	**2012**	**2013**	**2012**	**2013**	**2012**	**2013**
Appel d'offres	6	4	14	3	2 358 447,27 €	528 238,75 €
Marché négocié	1	0	0	0	-	-
Délégation de Services Public	0	0	0	0	-	-
Marché à procédure allégée (art 30)	3	1	18	14	305 756,00 €-	178 262,00 €
Marché à procédure adaptée	15	21	66	61	6 631 471,26 €	4 033 721,13 €
dont marchés de maîtrise d'œuvre	1	0	1	0	87 636,90 €	-
TOTAL	**26**	**26**	**99**	**78**	**9 383 311,43 €**	**4 740 221,88**
Evolution n-1/n	**0%**		**-21%**		**-49%**	

Les opérations significatives

Au cours de l'année 2013, la direction de la Commande publique a assuré le montage de **26** consultations pour le compte de la Ville de Brest, représentant **78** marchés pour un montant d'environ **4,7** M€ HT. Le nombre de consultations est stable par rapport à 2012. La baisse est, en revanche, sensible en termes de montant, ceci étant notamment lié à l'intégration en 2012 du marché de maîtrise d'œuvre de la médiathèque des Capucins.

Au titre des projets d'envergure, on relève :

- le lancement des marchés de travaux pour la réalisation de la médiathèque des Capucins (marchés notifiés en janvier 2014)
- les marchés de travaux pour la crèche de Pen ar Créac'h,
- la création d'une Halte d'Accueil à l'école élémentaire Jacques Kerhoas,
- le replacage de la pelouse du stade Francis Le Blé,
- la construction d'un restaurant scolaire et la restructuration d'espaces communs au sein du groupe scolaire Paul Eluard,
- l'aménagement de bureaux pour la Direction des Sports et du Nautisme,
- l'installation d'ascenseurs sur 9 sites de la Ville de Brest.

Au titre des marchés « récurrents », on peut mentionner :

- l'organisation de séjours en centres de vacances pour les enfants brestois pour l'été,
- l'acquisition de documents pour les bibliothèques.

Méritent également d'être cités quelques dossiers « atypiques » comme :

- les prestations de garde en horaires complémentaires au domicile de parents d'enfants brestois de moins de 3 ans,
- la restauration du clocher-porche de l'église Saint-Martin,
- la stérilisation des œufs de goélands argentés,
- les prestations de vétérinaire pour le suivi sanitaire et les soins aux animaux de la fourrière,
- la fourniture de changes complets jetables, ce dossier ayant été lancé dans le cadre d'un groupement de commandes associant les crèches associatives.

▪ **Brest métropole océane**

Le tableau suivant fait apparaître la répartition des prestations réalisées (hors conclusion des avenants) par la direction de la commande publique de 2012 à 2013 :

Brest métropole océane	Nombre de consultations		Nombre de marchés/contrats conclus		Montant en euros HT (Marchés Conclus)	
Type de consultations	**2012**	**2013**	**2012**	**2013**	**2012**	**2013**
Appel d'offres	28	30	112	69	19 842 617,78 €	16 556 124,86 €
Marché négocié	9	3	10	7	6 359 496,21 €	3 695 300,30 €
Délégation de Service Public	1	0	0	1	-	15 731 476,00 €
Marché à procédure allégée (art 30)	5	2	7	1	139 119,90 €	95 200,00 €
Marché à procédure adaptée	34	35	77	90	5 529 678,53 €	8 579 179,28 €
dont marchés de maîtrise d'œuvre	0	0	0	0	-	-
TOTAL	**77**	**70**	**206**	**168**	**31 870 912,42 €**	**44 657 280,44 €**
Evolution n-1/n	**-9%**		**-18%**		**+40%**	

Les opérations significatives

Au cours de l'année 2013, la direction de la Commande publique a assuré le montage de **70** consultations pour le compte de la Communauté Urbaine, représentant **168** marchés pour un montant d'environ **44,6** M€ HT.

Le nombre de consultations est relativement stable même si cela s'est traduit par un nombre de marchés conclus moins important (ceci étant lié notamment à l'allotissement retenu). L'évolution en termes de montant est quant à elle conséquente, ceci étant essentiellement lié à l'intégration, en 2013, du montant de la délégation de service public relative aux parcs de stationnement Jaurès-Bellevue-Capucins.

Les projets d'envergue sont les suivants :

- la délégation de service public (DSP) des parcs de stationnement Jaurès-Bellevue-Capucins,
- l'aménagement de la VC27 à Guipavas,
- l'extension du réseau de chaleur rue de Champagne et porte de l'arrière-garde,
- l'aménagement d'un 2ème studio de danse, d'une salle de percussions et de vestiaires à l'Ecole Nationale de musique du Bergot,
- les travaux d'aménagement du jardin St Joseph,

sans oublier les nombreux marchés d'entretien du patrimoine communautaire relatifs à l'assainissement, la voirie…

Il convient de noter que l'activité de la direction est marquée, chaque année, par la relance de consultations s'inscrivant dans le cadre des groupements de commandes. Pour l'année 2013, diverses consultations ont été lancées dans le cadre de ces groupements, telles que :

- la maintenance du réseau fibre optique de Brest métropole océane et des Communautés de communes du Pays de Brest,
- la location et l'entretien de vêtement de travail, bobines essuie-mains textiles hautes salissures et divers articles entre la Ville de Brest, Brest métropole océane et le Centre Communal d'Action Sociale de Brest
- la fourniture de produits d'entretien entre Brest métropole océane, la ville de Brest et le Centre Communal d'Action Sociale de Brest,
- la fourniture de matériels et logiciels informatiques entre Brest métropole océane, la Ville de Brest, le Centre Communal d'Action Sociale de Brest, la Ville de Bohars, la Ville de Gouesnou, la Ville du Relecq-Kerhuon, et Eau du Ponant Société Publique Locale,
- la fourniture d'articles destinés à l'entretien du patrimoine communal et communautaire entre Brest métropole océane, la ville de Brest et le Centre Communal d'Action Sociale de Brest,
- diverses prestations d'électricité, de chauffage et de menuiserie intérieure bois dans divers bâtiments de la ville de Brest, du Centre Communal d'Action Sociale de Brest, de Brest métropole océane et de la ville du Relecq-Kerhuon.

Accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de montages complexes

Assurer un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'aide à la conception de montages complexes :
Impliqué dans le groupe de réflexion sur la « coopération public-public », le chargé de mission « montages complexes » apporte, depuis sa prise de fonctions en date du dernier trimestre 2013, conseils et expertise aux directions opérationnelles, tout en développant des outils pratiques destinés à permettre la capitalisation des compétences au sein de la collectivité. Son périmètre d'intervention couvrant également l'aide au montage des délégations de service public et des concessions d'aménagement, il a été sollicité, à ce titre, tant par les collègues de la direction que par les services opérationnels.

Porter l'efficience de la commande publique

- **Définir, développer, mettre en œuvre et évaluer une politique d'achat (planification, définition du besoin, optimisation des contrats et de leur suivi)**

Concernant l'optimisation des achats, l'année 2013, s'est caractérisée par l'élaboration de nouveaux documents types pour les consultations supérieures à 90 000 € HT, la montée en puissance de la démarche de planification des achats et la préparation du renouvellement des 17 groupements de commandes relatifs aux besoins récurrents.

- **Elaboration de nouveaux documents types pour les consultations supérieures à 90 000 € HT :**

Ce travail issu d'une collaboration entre les services « Contrats » et « Coordination de l'achat » a permis l'élaboration de documents types par catégories de marchés (fournitures, services, travaux). L'élaboration de ces documents est le fruit d'une démarche participative : 4 services ont été associés à l'élaboration des documents (DSIT, DPL conduite d'opération, DPL Magasin, Comptabilité) et d'autres collectivités ont été sollicitées (CG 29, Quimper agglomération). Afin de faciliter l'appropriation des documents par les services, un travail important de sensibilisation et d'accompagnement a été réalisé : présentation lors de séances d'informations généralistes et lors de 5 séances ad hoc auxquelles toutes les directions ont été conviées.

- **Montée en puissance de la planification :**

Mis en place dans un souci d'optimisation juridique, financière et organisationnelle des achats, le recensement des projets de consultations supérieures à 90 000 € H.T. à lancer au cours de l'année 2013 organisé au mois d'octobre 2012 a été actualisé en avril et en septembre 2013.

Cette planification, à laquelle l'ensemble des directions a participé, a permis notamment de déterminer, en amont, les procédures les plus appropriées, de réduire le nombre de consultations en les mutualisant et de développer les achats responsables par une meilleure intégration de cette problématique dès la définition des besoins. Cette démarche qui permet, par ailleurs, de renforcer la collaboration avec les services opérationnels sera pérennisée.

- **Groupements de commandes :**

Les 17 groupements de commande relatifs à des besoins récurrents arrivant à échéance à l'issue du présent mandat électoral, un état des lieux a été réalisé avec l'ensemble des parties prenantes dont le CCAS de la ville de Brest et Eau du Ponant Société Publique Locale.

- **Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique**

Un réseau entre les directions de la commande publique du Conseil général du Finistère, de Quimper Communauté et de Brest métropole océane a été constitué en 2012. Les représentants se sont rencontrés à plusieurs reprises en 2013 ce qui a permis de travailler à l'harmonisation des pratiques et procédures en matière de commande publique.
Cette recherche d'harmonisation entre donneurs d'ordres est destinée à favoriser l'accès à la commande publique des entreprises et à garantir la pérennité de dispositifs tels que la « clause d'insertion ».

- **Favoriser le développement de la commande publique responsable (définition et animation d'actions ciblées : insertion professionnelle, construction durable, fournitures respectueuses de l'environnement, animation du Comité de la Commande Publique Responsable, dématérialisation...)**

La « clause insertion » est toujours intégrée dans les marchés publics de travaux et de services.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Une « clause insertion » a été intégrée dans un marché de nettoyage de vêtements de travail et ce, afin de permettre notamment au public féminin de bénéficier de ce dispositif d'insertion.

Les marchés relatifs aux produits d'entretien et articles ménagers arrivant à échéance fin 2013, cela a été l'occasion de constituer un groupe de travail comprenant des représentants des services concernés, co-piloté par le coordonnateur de l'achat et l'acheteur du service pilote principal (le magasin général de la direction Patrimoine et Logistique). Ainsi, a été élaboré un plan d'actions par un groupe de travail rassemblant une quinzaine de personnes.
Ce plan d'actions comprend, d'une part, un volet relatif aux achats et, d'autre part, un volet relatif à l'utilisation et la consommation des différents produits.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Au titre du volet « Achats », les marchés ont intégré des exigences renforcées en matière environnementale : développement des produits d'entretien écolabellisés, généralisation de l'utilisation de papiers absorbants recyclés à 100%.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Un marché relatif à la fourniture de sacs poubelles a aussi été confié à une entreprise adaptée employant majoritairement des personnes en situation de handicap.
S'agissant du volet « utilisation-consommation », est prévue, à présent, la mise en œuvre d'un groupe de travail chargé d'harmoniser les pratiques en matière de nettoyage à l'échelle de la collectivité et de contribuer au développement de l'utilisation des produits d'entretien et articles ménagers respectueux de l'environnement.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
-Montée en puissance des exigences en faveur de l'environnement dans les marchés de produits d'entretien.
Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation :
Dans le cadre de la relance des marchés relatifs aux produits d'entretien et articles ménagers, des exigences renforcées en matière environnementale ont été intégrées : développement des produits d'entretien écolabellisés, généralisation de l'utilisation de papiers absorbants recyclés à 100%. Cette action a été menée de manière conjointe par la direction de la Commande Publique et la direction Patrimoine et Logistique, en lien avec les services concernés.

Ces produits ont vocation à être utilisés dans l'ensemble des locaux de la collectivité, dont les établissements recevant du public, notamment les crèches et les écoles. L'utilisation et la consommation des différents produits font l'objet d'un travail partenarial entre le service « magasin général », qui flèche les achats des services, et la direction des services intérieurs, qui accompagne le changement des pratiques des agents.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
Au titre de Produire et consommer responsable :
- Prévention des risques de santé des agents et des usagers des ERP
- Protection de l'environnement
- Bonne gestion des ressources financières à moyen / long terme
- Effet « boule de neige » lié à l'exemplarité de la démarche

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
Cette action est bénéfique tant pour la protection de l'environnement que pour la santé des différents acteurs tant au stade de la production que pour les agents utilisateurs et les citoyens usagers des bâtiments.
Elle démontre, en outre, l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable.
C'est enfin une belle illustration du travail collaboratif entre services de nos collectivités, chacun intervenant dans son champ de compétences de manière complémentaire.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :
« Féminisation de la clause d'insertion à travers le recours à ce dispositif dans les marchés de nettoyage », notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire »

« Intégration d'un lot réservé dans les marchés de produits d'entretien favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées », notamment pour sa contribution principale à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire ».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION PATRIMOINE-LOGISTIQUE

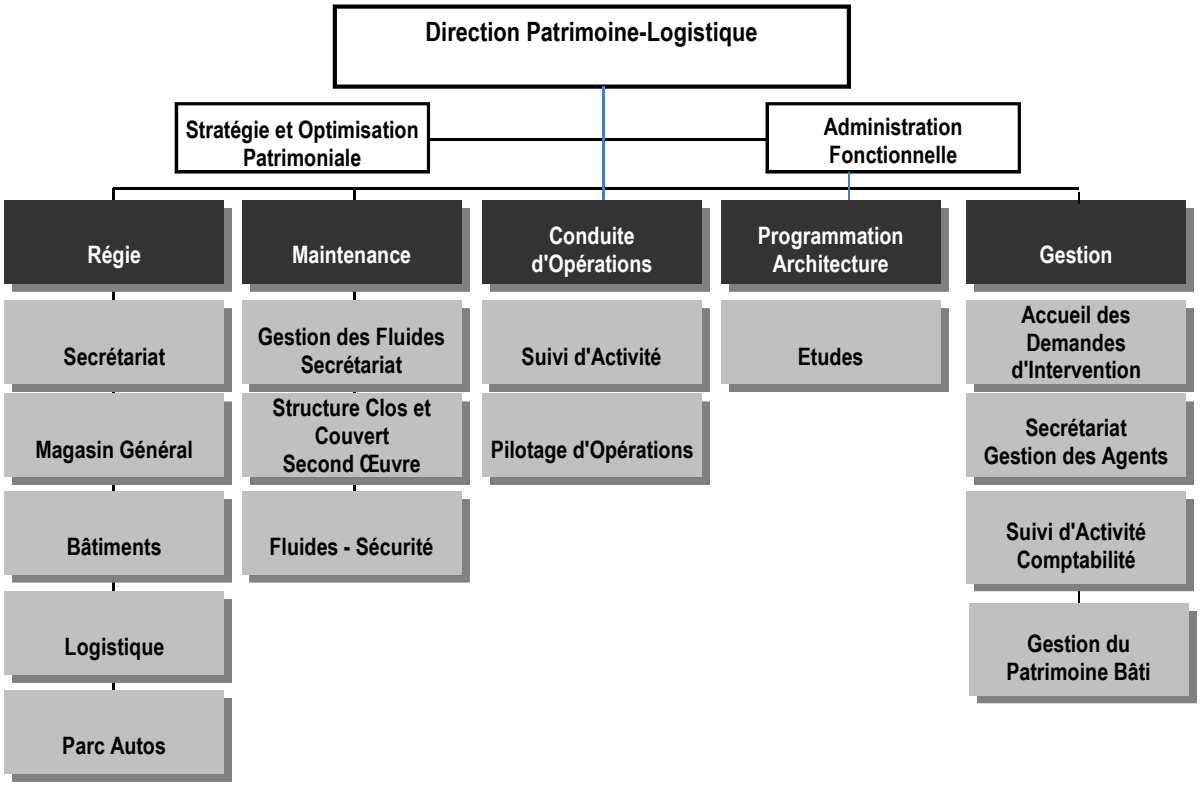
MISSIONS

La direction Patrimoine-Logistique, direction commune à la Ville de Brest et à Brest métropole océane intervient dans les domaines du patrimoine bâti, de la logistique et du parc automobile pour assurer les missions suivantes :

- Gérer, entretenir et renouveler le parc de véhicules, engins et matériels de motoculture.
- Gérer, entretenir, adapter et renouveler le patrimoine bâti.
- Mettre à disposition des fournitures nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité (produits d'entretien, vêtements de travail, …).
- Réaliser des prestations de logistique (transport, animations, gros entretien, …).
- Mettre en œuvre des stratégies et des optimisations patrimoniales.

RESSOURCES

Pour assurer ces missions la direction Patrimoine-Logistique dispose de 228 postes et est organisée de la façon suivante :



Le budget Ville de Brest comporte notamment :

- Dépenses en patrimoine bâti : 2 399 407 € en investissement et 4 553 896 € en fonctionnement (énergie, eau, entretien, charges locatives, …).
- Dépenses en Parc auto : 31 551 € en investissement et 37 495 € en fonctionnement.

Le budget de Brest métropole océane :

- Dépenses en patrimoine bâti : 1 742 267 € en investissement et 5 651 868 € en fonctionnement (énergie, eau, entretien, charges locatives, …).
- Dépenses en Parc auto : 538 104 € en investissement et 3 678 026 € en fonctionnement.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Gérer, adapter et renouveler le parc véhicules engins et matériels de motoculture

La régie Parc Auto, d'un effectif de 41 agents, assure l'achat et l'entretien des véhicules et engins de la Ville de Brest et de Brest métropole océane et de quelques partenaires (CCAS, Eau du Ponant, Conservatoire Botanique).

Le Parc Auto est constitué de 2 851 matériels (311 voitures, 393 fourgons + fourgonnettes, 98 poids lourds, 2 049 autres engins). 8 200 interventions ont été enregistrées en 2013 pour la maintenance et l'entretien des matériels (Véhicules légers, poids lourds, tracteurs, tondeuses, élagueuses, …).

Les dépenses de fonctionnement du Parc Auto ont atteint le montant de 3 678 026 € pour Brest métropole océane et de 37 496 € pour la Ville de Brest. Les principaux postes de dépenses sur le budget de Brest métropole océane, sont le carburant et les pièces détachées :

- Carburant : La consommation de carburants de tous types, a été de 1 393 539 litres pour un montant de 1 962 433 €, auquel s'ajoutent 57 350 € pour les lubrifiants (huiles et graisses).
- Pièces détachées : Les dépenses en pièces détachées se sont élevées à 1 120 185 €.

Les inscriptions budgétaires en section d'investissement du Parc Auto, hors reports et SDG, ont représenté un montant total de 1 132 812 € *(Ville et Bmo).*

Gérer, adapter et renouveler le patrimoine bâti

Les services Gestion du Patrimoine, Maintenance, Conduite d'Opérations, Programmation Architecture ainsi que l'unité Bâtiments du service Régie sont les principaux acteurs de cette mission.

- La gestion du patrimoine bâti

La gestion immobilière comporte des activités d'assurance de tous les bâtiments, de la location.

Les bâtiments communautaires et municipaux se répartissent comme suit :

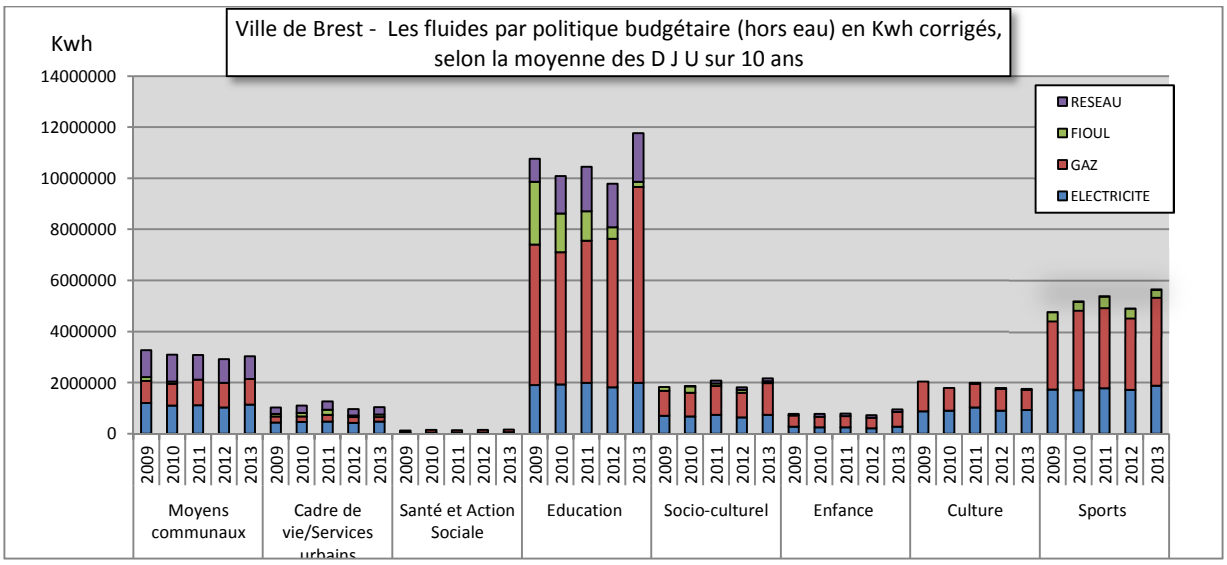
Typologie	Nombre de bâtiments	Surface utile
Economie	65	76 258 m²
Culture-Animation	56	94 430 m²
Services Techniques	114	58 523 m²
Administration Générale	110	85 555 m²
Biens immobiliers non affectés	227	36 875 m²
Socio-culturel	184	66 684 m²
Enseignement-Enfance	140	159 517 m²
Santé-Hygiène-Environnement	167	34 403 m²
Eau et Assainissement	226	30 611 m²
Sports-Nautisme	129	112 986 m²
Social	71	24 720 m²
Totaux	**1 489**	**780 562 m²**

Une activité de gestion des contentieux de la construction existe également.

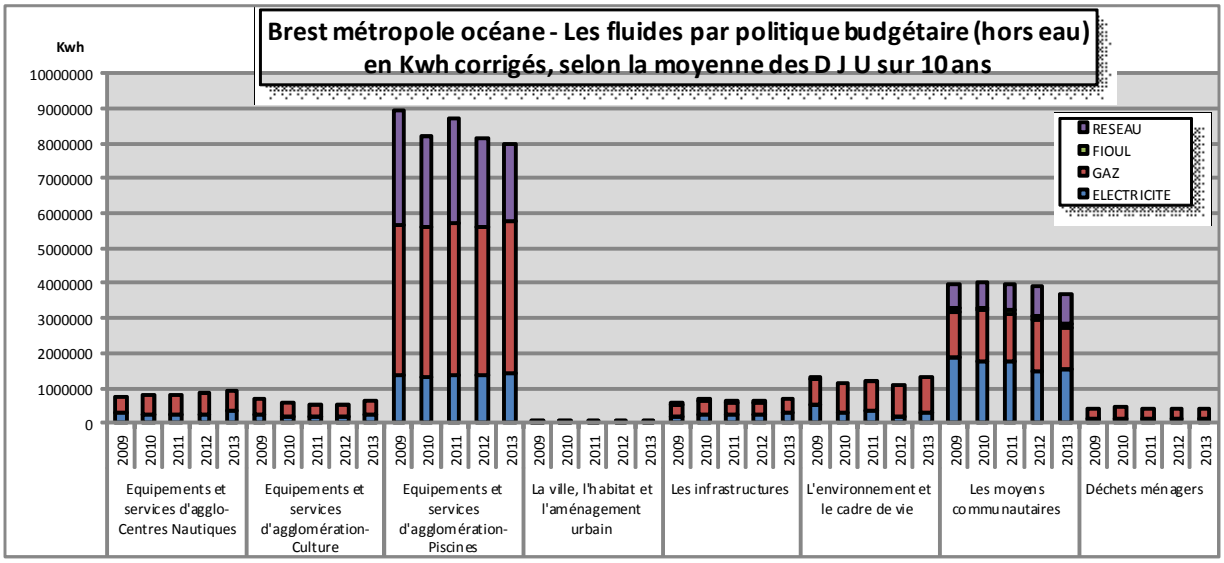
- La Gestion des consommations des fluides

Le service Maintenance gère les fluides de 366 équipements : 261 pour la Ville de Brest, 105 pour Brest métropole océane. Cela représente 930 points de comptage tous fluides confondus (637 pour la Ville et 293 pour Bmo), pour des budgets respectifs de 2 747 681€ et 1 683 197€. Les comptages et la facturation des consommations sont gérés sur l'outil informatique "Energie Territoria". Ce suivi permet de programmer et de contrôler les dépenses budgétaires, d'optimiser les contrats, de détecter les anomalies de facturation…
L'évolution des consommations de chauffage est défavorable en raison de la rigueur et de la longueur exceptionnelle de l'hiver 2013 (+ 4,25% DJU sur l'année). En ce qui concerne la Ville de Brest et les bâtiments scolaires notamment, nous constatons une forte augmentation des consommations pour deux raisons :
- le chauffage a été rallumé dans les écoles au mois de mai en raison des conditions climatiques.
- le passage à la semaine de 4 jours ½.

Pour les bâtiments relevant du service des Sports il s'agirait d'un problème de gestion des calendriers d'occupation et de demandes récurrentes d'augmentation des températures dans les locaux.



En ce qui concerne Brest métropole océane, les consommations de chauffage sont plus stables.



Depuis quelques années, l'un des objectifs du service Maintenance est de réduire le nombre de chaufferies fioul conformément au Plan Climat Energie Territorial. Celles-ci sont donc systématiquement remplacées, le gaz et le réseau de chaleur étant les sources d'énergie privilégiées.

La télégestion des chaudières (quelle que soit l'énergie utilisée) est maintenant généralisée sur les principaux bâtiments de la Ville et de Bmo. Il s'agit de centraliser la gestion (détection des dysfonctionnements, démarrages commandés à distance sans déplacement d'agents), d'organiser la programmation des périodes de chauffage au cours de la semaine (en fonction de la présence d'utilisateurs), de réguler les températures intérieures (en fonction de la température extérieure), et d'assurer un suivi des consommations.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Les études architecturales

La question du projet se fonde sur l'analyse des besoins des services et des fonctionnements existants. La recherche de nouvelles formes adaptées et propices au bien vivre ensemble demeure l'enjeu important.

Parmi les études menées en 2013 par le service Programmation Architecture figurent :

- La construction d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Communautaire – Voirie,
- Le réaménagement de vestiaires au Centre technique Communautaire Collecte,
- L'aménagement de l'atelier motoculture du Centre Technique Communautaire,
- La création de local vestiaire centre de tri des déchets de Mescouezel,
- La mise en accessibilité de Passerelle,
- La mise en sécurité des parkings place Napoléon III,
- L'aménagement d'un studio de danse à l'Ecole de musique du Bergot,
- La création de locaux provisoires modulaires à la Maison du nautisme,
- La création d'un sanitaire sur le site Spot Iroise du Centre Nautique,
- Le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité de la piscine de Kerhallet,
- Réaménagement intérieur de l'atelier Espace Verts de Kervalon,
- L'implantation d'un ascenseur au Musée des Beaux-Arts,
- L'aménagement intérieur de la Mairie de Bellevue,
- L'aménagement intérieur de la bibliothèque Saint Marc,
- L'aménagement intérieur de la halte-garderie Bellevue
- L'aménagement d'un accueil et espace technique au cimetière de Saint Martin,
- La création d'un jardin du souvenir au cimetière de Kerfautras,
- L'aménagement de l'accueil du CCAS,
- La restructuration du rez-de-chaussée et de l'accueil de l'Ecole des Beaux-Arts,
- L'aménagement de locaux associatifs au Groupe scolaire Pen Ar Créach,
- L'aménagement d'espaces de rangements dans plusieurs groupes scolaires,
- L'aménagement des façades (fresques) de plusieurs groupes scolaires,
- Le réaménagement de l'accueil et la mise en accessibilité des Archives municipales,
- Le réaménagement des vestiaires du stade René ARNAUD,
- La restructuration de l'école de Kerichen,
- L'installation d'une rampe d'accessibilité à l'hôtel de Ville,
- L'accessibilité de la Place de la liberté,
- La réalisation d'un plan d'assemblage de l'école maternelle rue de Lyon,
- La réalisation du dossier alarme intrusion sur plans schématiques.

En résumé, le Service Programmation Architecture a traité 6 permis de construire, 31 déclarations préalables, 33 demandes d'aménagement intérieur, 42 études de faisabilité, 3 permis de démolir, 58 études diverses.

En plus des études menées, ce service enrichit et met à jour la base de données du référentiel du patrimoine immobilier, procède à la réalisation des dossiers alarmes intrusion et astreinte sur plans schématiques, la digitalisation et numérisation des plans des ensembles immobiliers de la Ville et de Brest métropole océane.

- La construction et la réhabilitation des équipements

Le service Conduite d'Opérations assure le pilotage global d'un projet de construction ou de réhabilitation lourde pour le compte des services pilotes avec par exemple la construction de l'Aréna et bien d'autres dossiers comme mentionnés page suivante.

Le pilotage consiste dans la définition du programme (les besoins), son estimation financière sommaire, puis les études de conception (et autres études nécessaires : étude de sol, de sécurité, …), les travaux et les suivis éventuels des contentieux pour les désordres apparus. Il s'agit donc de gérer les volets techniques, financiers, administratifs, autorisations, plannings, gouvernance et concertation avec les utilisateurs, services pilotes, maitres d'œuvre, …

La compétence développée par le service a permis de participer au Réseau des Collectivités Locales du Grand Ouest, et ainsi de capitaliser entre professionnels pour une meilleure prise en compte du Développement Durable dans le déroulement des opérations de constructions publiques.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Dépanner, entretenir, mettre aux normes et réhabiliter le patrimoine existant :

La mission de maintenance vise à préserver le bon état des bâtiments. Celle-ci relève soit de l'unité régie Bâtiments, soit du service Maintenance pour les opérations confiées aux entreprises.

Les prestations en régie de l'unité Bâtiment, pour les missions principales de dépannages et d'entretien, représentent 28 200 heures de travail, réparties comme suit :

Nombre d'intervention	Type d'intervention	Durée Totale (en heures)	Valeur des matériaux
4 236	Dépannages	12 892	128 141 €
2 802	Entretien	15 311	170 924 €
7 038	**TOTAL**	**28 203**	**299 065 €**

Les prestations de maintenance par entreprises (pilotées par le service Maintenance) représentent quant à elles un volume de 3 862 000 € en 2013. Elles portent sur des réfections ou changement de toitures, la modernisation de sanitaires (notamment dans les écoles), la mise aux normes du réseau électrique, la modernisation de l'éclairage des bâtiments, des chaudières, la sécurité incendie et intrusion, les automatismes (ascenseurs, portes), la mise en accessibilité pour les personnes handicapées, des rénovations de peintures intérieures, de ravalement, le changement de menuiseries, …

Les opérations de construction, réhabilitation, amélioration réalisées en tout ou partie en 2013 sont :

- Stade de Pen-Helen : réaménagement d'un terrain de football en gazon synthétique ..... 412 000 €
- Gymnase Nattier : démolition ..... 101 000 €
- Gymnase de Kérédern : remplacement revêtement de sol ..... 96 000€
- Gymnase de Kergrach : réfection de la couverture 67 000 €
- Gymnase de Quilbignon : réfection de la couverture 49 000 €
- Piscine de Kerhallet - 1ère phase ..... 170 000 €
- Divers groupes scolaires : peintures intérieures par entreprises..... 176 000 €
- Groupe scolaire de Bellevue : réaménagement de sanitaires..... 82 000 €
- Ecole maternelle Vauban : réfection de la couverture 51 000 €
- GS de Quéliverzan : désamiantage et remplacement de revêtement de sol ..... 65 000 €
- GS Jacquard : remplacement de menuiseries extérieures..... 125 000 €
- GS Kerhoas : informatique 61 000 €
- Crèche de Bellevue..... 650 000 €
- Crèche de l'Europe - 1ère phase ..... 200 000 €
- Crèche de Pen Ar Créac'h ..... 2 M €
- Groupe Scolaire J. Rostand - Aménagement de locaux pour petite enfance et Halte-garderie ..... 150 000 €
- Groupe Scolaire Lanrédec-Freinet - Bâtiment modulaire ..... 200 000 €
- Médiathèque des Quatre Moulins : ravalement 21 000 €
- Médiathèque Jo Fourn : rénovation de l'enveloppe extérieure 472 000 €
- EESAB : remplacement de menuiseries extérieures et restructuration de locaux 300 000 €
- Le Quartz : réfection d'étanchéité et nettoyage des façades 130 000 €
- Eglise du Bouguen : ravalement 47 000 €
- Eglise Saint-Louis : remplacement du beffroi 28 000 €
- Diverses églises : restauration de vitraux 22 000 €
- Remplacement de chaudières dans les bâtiments Ville de Brest..... 436 000 €
- Remplacement de chaudières dans les bâtiments Brest métropole océane..... 214 000 €
- Bâtiments divers Ville de Brest : pré-câblage informatique ..... 80 000 €
- Mise en accessibilité pour les personnes handicapées dans divers bâtiments Ville de Brest..... 545 000 €
- Divers bâtiments Ville de Brest : systèmes de sécurité pour travaux en hauteur..... 189 000 €
- Démolition de divers bâtiments Brest métropole océane ..... 137 000 €
- Hôtel de Ville : réaménagement de la Direction Culture 92 000 €
- Mairie de Bellevue - 2ème tranche du réaménagement intérieur ..... 150 000 €
- BIBUS : réfection installation électrique des ateliers 120 000 €
- Parc de Penfeld..... 1,5 M €
- Point Kerros..... 270 000 €
- Locaux jardiniers, rue de Verdun ..... 100 000 €
- Conservatoire Botanique du Stangalard - Réaménagement de locaux..... 200 000 €
- Bureaux pour la Direction des Sports – 26 rue Camille Desmoulins..... 560 000 €
- Grande salle de spectacles sportifs et événementiels – Aréna..... 42 M€

- Nombreux travaux d'entretien – amélioration (en régie) comme ceux réalisés ci-dessous :
  . Mairie de Bellevue..... 19 000 € de fournitures, de matériaux, hors main-d'œuvre
  . Locaux jardiniers Saint Marc..... 32 800 € de fournitures
  . Centre d'activités Poul ar Bachet..... 25 000 € de fournitures
  . Conservatoire Botanique..... 10 000 € de fournitures
  . Tennis Club Brestois..... 18 300 € de fournitures

Plus particulièrement, on peut également mentionner :

- la modernisation de la station-service carburant du Parc Auto de Bmo
  qui a mis aux normes la distribution de carburants pour les voitures, poids lourds..... 218 456 €

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- le gymnase de l'Europe sur le site de Pen Ar Stréat..... 3,3 M€
  Cette réalisation a été effectuée sous la forme d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC).
  Les objectifs notamment énergétiques ont lors de la mise en service été évalués.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Espace Enfance Association – Europe..... 3,1 M€
  Ce nouvel espace a été conçu sous forme d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC).
  Les objectifs initiaux ont également été vérifiés lors de la mise en œuvre.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Mettre à disposition des fournitures diverses (Magasin Général)

Le Magasin Général avec l'appui du référent marché du service Régie coordonne les processus d'achat de fournitures et assure la gestion des stocks pour répondre aux besoins ponctuels et récurrents des services.

Les dépenses effectuées par le magasin sont en augmentation. Les articles proposés sont de plus en plus variés (voir tableau ci-dessous). Le magasin assurant toutes les missions : l'achat, le stockage et la livraison d'articles, il facilite ainsi le fonctionnement courant des services "clients", de plus en plus nombreux, qui reçoivent mensuellement le décompte de leur consommation. En 2013, le magasin a enregistré 2 620 508,30€ de commandes. En 2013, sur 6 806 factures traitées, 84,34% ont été liquidées dans un délai inférieur ou égal à 10 jours.

Il s'agit d'acheter des matériaux (pour les services de la régie Bâtiment et les concierges), mais aussi du matériel pour l'ensemble des services municipaux et communautaires tels que produits d'hygiène, matériel d'entretien ménager, petit matériel de chantier, appareils électro-ménagers et vêtements de travail.

L'évolution des commandes Magasin par familles de produits (tout confondu)					
Famille	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**Ecart (2013-2012)**
Produits d'entretien et papiers d'hygiène	238 054,00 €	275 707,14 €	362 281,57 €	380 838,23 €	18 556,66 €
Articles ménagers	117 578,19 €	150 157,22 €	140 496,79 €	174 751,30 €	34 254,51 €
Peinture et outillage du peintre	198 197,35 €	200 101,41 €	231 136,75 €	254 224,36 €	23 087,61 €
Matériel électrique	173 562,90 €	233 300,51 €	305 498,54 €	281 366,74 €	-24 131,80 €
Quincaillerie	135 834,00 €	147 247,17 €	171 609,54 €	182 692,51 €	11 082,97 €
Bois	114 629,44 €	141 125,18 €	145 536,43 €	164 689,19 €	19 152,76 €
Outillage Bâtiment	103 446,54 €	129 361,17 €	134 921,24 €	118 857,68 €	-16 063,56 €
Protection des mains	57 611,13 €	62 147,82 €	77 008,74 €	89 163,22 €	12 154,48 €
Protection des pieds	102 182,24 €	122 968,41 €	116 342,68 €	95 392,62 €	-20 950,06 €
Articles de sécurité	32 517,17 €	40 241,05 €	35 399,75 €	57 150,55 €	21 750,80 €
Vêtements	103 011,76 €	126 288,49 €	133 121,74 €	139 476,93 €	6 355,19 €
Plomberie	96 840,32 €	124 196,05 €	132 852,64 €	144 600,73 €	11 748,09 €
Divers	66 241,23 €	144 607,03 €	208 463,47 €	201 737,07 €	- 6 726,40 €
Chauffage	57 317,26 €	68 251,45 €	60 640,77 €	68 429,75 €	7 788,98 €
Outillage jardin	41 548,26 €	45 598,77 €	48 484,18 €	50 146,86 €	1 662,68 €
Maçonnerie	38 487,50 €	62 225,62 €	69 181,41 €	64 499,63 €	- 4 681,78 €
Couverture	35 320,50 €	56 067,35 €	34 718,69 €	57 931,05 €	23 212,36 €
Verrerie	35 228,61 €	33 113,53 €	32 980,42 €	43 263,57 €	10 283,15 €
Métaux	16 689,52 €	19 154,87 €	18 853,56 €	21 984,24 €	3 130,68 €
Boulonnerie bois et métaux	8 373,41 €	8 774,21 €	9 216,72 €	9 164,19 €	- 52,53 €
Autres	---	18 415,59 €	45 097,11 €	20 147,88 €	-24 949,23 €
Total	1 772 671,33 €	2 209 050,04 €	2 513 842,74 €	2 620 508,30 €	**+ 106 665,56 €**

Réaliser des prestations de logistique (main-d'œuvre et transport)

L'unité Logistique du service Régie contribue, entre autres, au bon déroulement des manifestions en assistant les services organisateurs dans la préparation et l'élaboration des manifestations sur le plan technique, logistique et scénographique en mettant à disposition des moyens humains et matériels (régisseurs sons et lumières, chaises, barnums, …).

Les manifestations représentent 25 300 heures de travail, soit 48% de l'activité de l'unité Logistique, et l'établissement de 3 000 bons de travail. La régie Bâtiment participe également à ces animations, soit par la présence de personnels techniques (électriciens), soit en réalisant des éléments spécifiques (meubles d'exposition, œuvres dans des espaces verts, …).

Le Magasin de Prêt (chaises, barnums, barrières, enceintes, scènes, …) a effectué 1 326 mouvements de matériel soit une augmentation de 10 % par rapport à 2012. En effet, en 2012, toutes les ressources disponibles étaient mobilisées pendant plusieurs semaines pour les élections présidentielles et législatives puis les fêtes maritimes.

La livraison et la reprise du matériel sont assurées par ce service pour 60 % des demandes.

Demandeurs	Nombre de prêts de matériels (chaises, barnums, …)
Direction des Sports	274
Direction Culture – Animation - Patrimoines	231
Privés/particuliers	111
Divers	159
Service Action Associative et Jeunesse	91
Service Vie des écoles et patrimoine	84
Cabinet du Maire/Président	73
Direction de la Proximité	62
Autres collectivités	61
Service Formation-Recherche	54
Direction Patrimoine-Logistique	51
Brest Evénements Nautiques / Centre Nautique	19
TOTAL	**1 326**

Une activité de nettoyage des locaux publics (sanitaires, lavoirs) est également effectuée par cette unité.

- Actions transversales liées aux missions :

Pour assurer l'ensemble de ses missions, la direction s'appuie sur la cellule "qualité-administration fonctionnelle" qui assure la gestion des outils : Colbert, Vauban pour la direction Patrimoine-Logistique mais aussi pour d'autres directions (Espaces Verts, services Intérieurs, Sports).

Le service Administration et Gestion, en plus des activités administratives et d'accueil, assure une mission de gestion administrative, comptable et budgétaire pour la direction Patrimoine-Logistique mais aussi pour les services pilotes qui délèguent leurs crédits pour la réalisation d'opérations de travaux de construction et de maintenance. Les crédits délégués s'élèvent à plus de 14,5 M€ pour la Ville de Brest et de 30,6 M€ pour Brest métropole océane.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Généralisation d'une télégestion du chauffage dans les équipements publics
Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation
La télégestion des chaudières est maintenant généralisée sur 95 % des principaux bâtiments de la Ville et de Bmo.

Il s'agit de centraliser la gestion (détection des dysfonctionnements, démarrages commandés à distance sans déplacement d'agents), d'organiser la programmation des périodes de chauffage au cours de la semaine (en fonction de

la présence d'utilisateurs), de réguler les températures intérieures (en fonction de la température extérieure), et d'assurer un suivi des consommations.

On rappellera, en données de cadrage, que le budget chauffage (énergie) est de 2,3 M€ / an à la Ville de Brest et de 1,5 M€ / an à Bmo (piscines, serres, …). Une seule journée de chauffage sur l'ensemble de ces bâtiments coûte 8 000 € / jour. Varier d'un degré (en plus ou en moins) le chauffage impacte de 7 % la facture d'énergie !

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

- Confort dans les équipements publics
- Sensibilisation aux bonnes pratiques d'usage
- Maîtrise des dépenses énergétiques
- Maintien de la performance énergétique de l'équipement dans sa durée de vie
- Suivi de l'état de santé des installations de chauffage

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

- Illustre une performance et une expertise technique de la collectivité et de la direction Patrimoine-Logistique notamment
- Co-production avec la DSIT
- Une action globale (200 bâtiments)
- Amorce d'un changement de pratiques par les services pilotes (puis ultérieurement par les utilisateurs)
- Limite les déplacements sur le terrain
- Réduit les consommations énergétiques en optimisant le confort des utilisateurs
- Une veille permanente augmentant la réactivité lors de dysfonctionnements

Par ailleurs, la direction a également retenu les 4 réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

- Mise en service du gymnase BBC de Pen Ar Stréat et évaluation du respect des objectifs – Contribution à l'axe « produire et consommer responsable »
- Mise en service du bâtiment BBC de l'Espace Enfance Association de Pontanézen et évaluation du respect des objectifs – Contribution à l'axe « produire et consommer responsable »
- Réduction des impacts environnementaux de la station-service du garage de Bmo – Contribution à l'axe « conforter la qualité du cadre de vie »
- Capitalisation entre professionnels de collectivités locales du Grand Ouest pour la prise en compte du Développement Durable dans le déroulement d'opérations de constructions publiques – Contribution à l'axe «échanger avec le monde, du local à l'international»

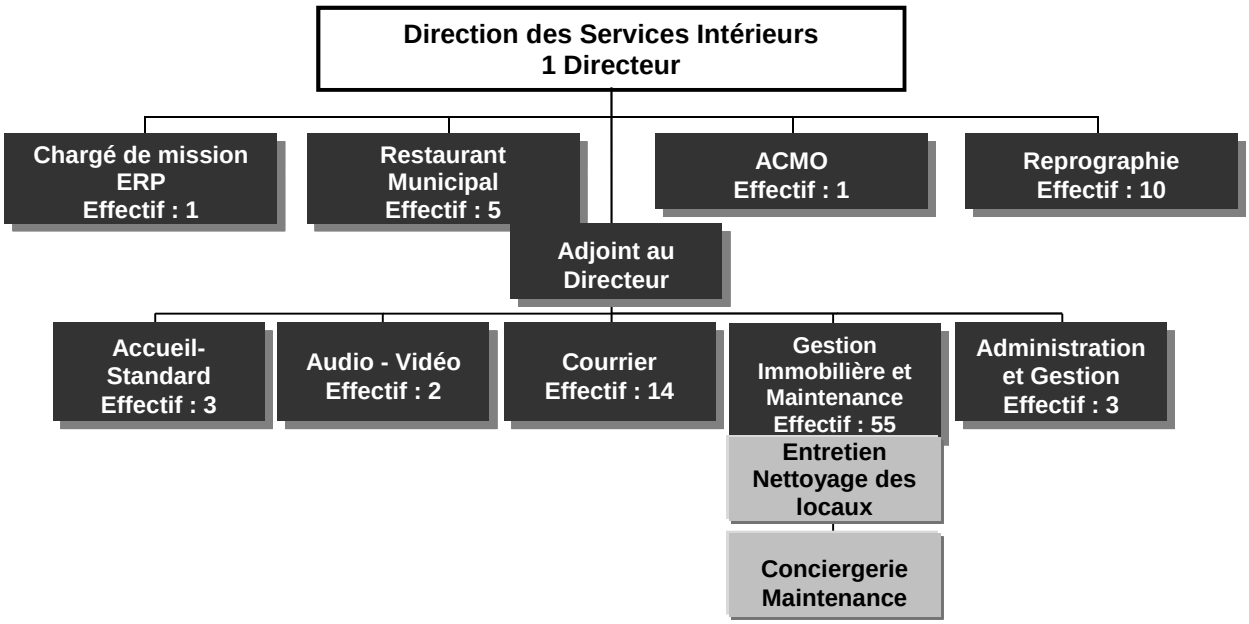
DIRECTION DES SERVICES INTERIEURS

MISSION

Contribuer durablement au bon fonctionnement des services municipaux et communautaires en assurant des prestations de services, de moyens et de coordination nécessaires à leurs activités.

RESSOURCES

- Organigramme



- Budget

La Direction des Services Intérieurs gère 2 budgets :

- un budget Ville de Brest : 1.501.171 € (investissement : 921.429 €, fonctionnement : 579.742 €),
- un budget Brest métropole océane : 1.348.383 € (investissement : 155.000 €, fonctionnement : 1.193.383 €).

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Assister et conseiller les chefs d'établissement dans le domaine de la sécurité incendie

Coordination sécurité Incendie – Evacuation des Etablissements publics Recevant du Public :

- poursuites des actions de sensibilisations au risque d'incendie :
  - exercice d'évacuation avec ou sans la présence des sapeurs-pompiers
- information d'un groupe d'ACMO sur la répartition des missions liées aux risques incendies en fonction des acteurs de la collectivité et des différents types d'établissements :
  - Direction du Patrimoine et Logistique / Fluides sécurité
  - Direction Prévention des risques et tranquillité urbaine
  - Direction des Services intérieurs / Mission ERP
  - Direction Santé sécurité et bien être au travail

Assurer l'accueil, donner les moyens de stationner, gérer un pool de véhicules pour l'ensemble des services de l'hôtel de communauté

Service Accueil-Standard

Le lancement de la plateforme téléphonique a directement impacté sur le nombre d'appels entrants au standard Bmo. La moyenne mensuelle passe ainsi de 3 200 à 222 appels.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Standard	3441	3074	3211	1984	337	295	179	96	339	319	316	235
Accueil	1622	1965	1923	1731	1787	1963	1395	572	1976	1962	1769	1436
Parking	827	969	863	1008	768	919	851	468	796	936	734	829

- Remise de tickets de stationnement dits « gratuits »

	2010	2011	2012	2013
Parking Coat-ar-Guéven	3023	3521	3623	**3854**

- Gestion de 5 véhicules en pool de la Direction

Cette mission permet de mutualiser l'utilisation de véhicules à usages professionnels et limiter ainsi l'impact environnemental. Cette gestion demande un suivi tant sur les réservations, l'entretien annuel, les contrôles techniques et réparations éventuelles en collaboration avec le garage communautaire.

Les agents sont amenés à vérifier l'état des véhicules et à réaliser l'entretien régulier : niveaux, pressions, propreté.

	2012	2013
Mise à disposition de véhicule	951	1098

Gérer administrativement et financièrement les ressources de la Direction

Service Administration et Gestion

	2012	2013
Courrier, notes, factures,…	88	96
Délibérations, décisions	5	1
Factures	1442	1528
Mandats	1523	1658
Titres	99	104

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

En 2013, le SAG s'est chargé, en particulier, des investissements du Restaurant municipal, pour lequel une grande partie du matériel est obsolète et énergivore. Le service a ainsi procédé au remplacement de la laveuse monobloc compacte, de la sauteuse électrique, du four et de trois armoires froides positives, ainsi que l'achat de petits matériels type robot, etc…

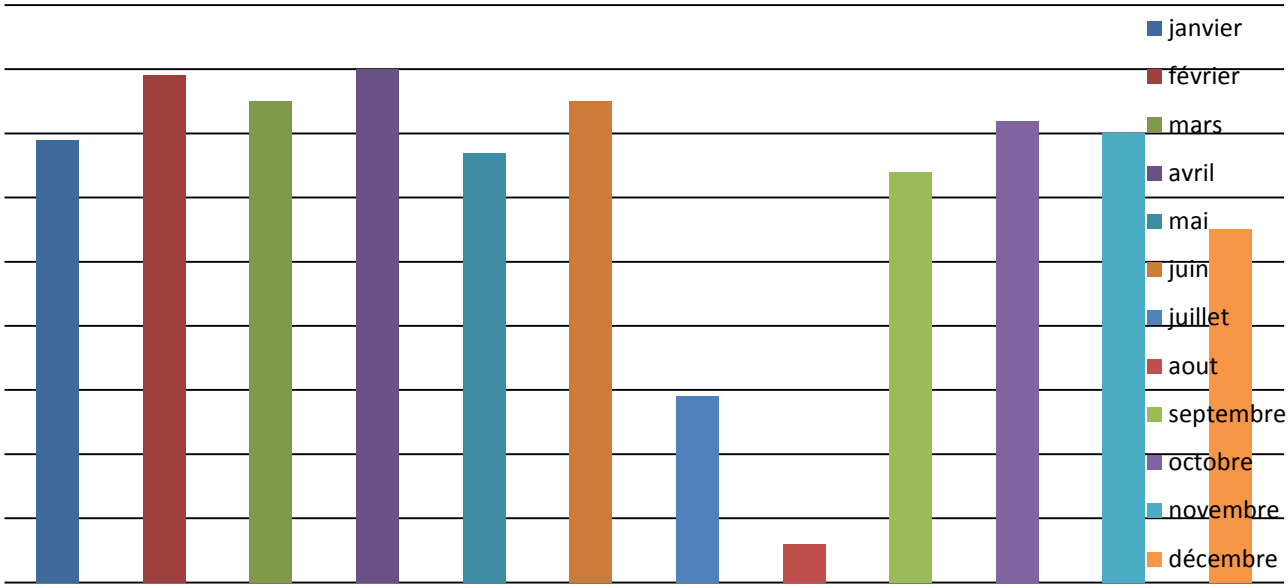
Le matériel obsolète a été pris en charge par l'installateur pour intégrer la filière de retraitement écoresponsable.

Assurer des prestations de services audio/vidéo auprès des deux collectivités et d'associations

Service Audio-Visuel et Assistance

	Nbre de demandes	Mises à disposition	Installations matériels	Prestations Inaugurations Cérémonies
2012	681	232	381	68
2013	741	323	333	82
Evolution en %	**+ 8.81 %**	**+ 39.22 %**	**- 12.59 %**	**+ 20.59 %**

L'activité du service s'adapte à l'évolution des besoins des services avec, par exemple une mise à disposition de matériels plus prégnante ainsi que la captation vidéo, de plus en plus sollicitée et un nombre de prestations avec intervention du service, également en augmentation.



Le service a assuré les prestations suivantes :

- **Inaugurations**
  - Piscine Foch,
  - Point Kerros (CCAS),
  - Lavoir rue Conseil,
  - 1000ème conteneur enterré,
  - Rond-point Cavale Blanche,
  - Brest Porte Océane, Gymnase Pen Ar Stréat,
  - Allée des records Quai Tabarly,
  - Fresques, dévoilements de plaques…

- **Pose de première pierre**
  - Arena,
  - Pôle Enfance Association,
  - Crèche de Pen Ar Créach,
  - IUEM,
  - Résidence de Kerlevenez.

- **Evénements**
  - Diverses conférences et réunions publiques au salon Richelieu,
  - Vote du design du futur téléphérique,
  - Trophée des bénévoles sportifs, visite de ministres,
  - Remise des prix femmes et entreprises,
  - Réunions inter-CCQ,
  - 50 ans de Bellevue,
  - Exposition Crimes of Minds aux Capucins,
  - Délégation kieloise…

- **Création de vidéos**
  - Journée de la Biodiversité (teaser et film) – Direction Ecologie Urbaine,
  - Mixité des métiers au Mac Orlan – Mission Dynamiques Internes,
  - Assises du Sport à Océanopolis – Direction des Sports,
  - Prendre à cœur sa santé – Direction santé sécurité bien-être au travail.

○ **Equipements**

- Equipement en matériel vidéo du bureau du Président à l'Hôtel de Communauté,
- Acquisition d'un système de conférence sans fil.

Acheminer les documents entrant et sortant tant en interne qu'en externe

Service Courrier

▪ Dépenses

	Budget Ville		Budget Brest métropole océane		Total	
Année	**Montant des affranchissements**	**Nombre de plis**	**Montant des affranchissements.**	**Nombre de plis**	**Montant des affranchissements**	**Nombre de plis**
2012	198 591,98 €	307 503	149 466,62 €	184 765	348 058.60 €	492 268
2013	196 869.78 €	303 641	157 445.68 €	192 229	354 315.46 €.	495 870

Expédition colis		
Année 2012	306	4 457,34 € ttc
Année 2013	231	2 821.40 € ttc

Toujours dans l'optique d'une plus grande maîtrise des coûts de fonctionnement des services, la gestion d'une codification liée directement aux dépenses est appliquée au courrier mais aussi à d'autres services de la direction : mise à dispositions de matériels et mobiliers professionnels, de fournitures de bureaux et travaux de reprographie. Cette action se concrétise par l'envoi trimestriel d'un tableau de suivi des dépenses qui a pour objectif de rendre chaque directeur, chaque responsable acteur de la gestion financière indirecte de son service par une meilleure évaluation de leurs prestations et de leurs coûts. A fortiori, on ne peut que constater son influence sur les dépenses de fonctionnement.
Une réflexion est menée au sujet de l'avenir du courrier papier et de sa dématérialisation, les objectifs étant une baisse des coûts papier, une meilleure circulation de l'information et une efficacité de la gestion de la relation citoyenne.

Apporter aux services des moyens pour leur fonctionnement (fournitures de bureaux, mobiliers professionnels...)

Service Fournitures et Mobiliers Professionnels de bureau

	Ville			Brest métropole océane		
	2012	**2013**	**Evolution**	**2012**	**2013**	**Evolution**
Distributions aux services (nb)	1 442	1618	**+12.20 %**	2834	2640	**-6.85 %**
Valeur totale des distributions	122 692 €	97 734 €	**-20.35 %**	182 090 €	149 894 €	**-17.69 %**
Valeur moyenne par distribution	85.08 €	60.40 €	**-29.01 %**	64.25 €	56.77 €	**-11.63 %**

Diminution des dépenses en fournitures de bureau liées à la première année d'exécution des nouveaux marchés : -22.71%.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Le service s'est également attelé à limiter l'impact environnemental de la collectivité en axant ses achats de fournitures de bureau sur des produits écolabellisés et en limitant le nombre de références.

L'action se concrétise par une augmentation de + 34,5% de fournitures écolabéllisées.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Progression des consommations de papier recyclé : 70.87% du tonnage total consommé.

▪ Mobiliers professionnels

Demandes reçues en 2013	**Reliquats de l'année 2012**	**Annulations par les services**	**Nombre de dossiers instruits**
266	23	42	230

	Ville de Brest	Brest Métropole Océane	Réaffectation de mobilier existant
Valeur	**85 743 €**	**106 962 €**	**24 950 €**

Equipement en mobilier de bureau du bâtiment de la rue Camille Desmoulins : 54 880 €.

Equipement en mobilier du service de la plateforme téléphonique : 9 800 €.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :
Réutilisation de mobilier professionnel de deuxième main : économie réalisée 25 k€ soit l'équivalent du BP Mobiliers Bmo.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Terracycle

Mise en place d'une filière de récupération des outils d'écriture usagés regroupant 144 points de collectes dont 72 groupes scolaires.
La collecte 2013 a permis de recycler 46 kg sur 210 kg distribués, promettant ainsi une bonne marge de progression pour l'année 2014.

Gérer les ressources immobilières, assurer la permanence (Hôtel de Ville 24/24 7/7 et Hôtel de Communauté), préparer les salles de réunion et assurer la manutention de matériels et mobiliers

Service Gestion Immobilière et Maintenance des bâtiments

Les demandes concernent essentiellement des travaux de réparation programmable (plomberie, électricité …) et des aménagements de bureaux, de gros travaux de maintenance (ascenseurs, mises en sécurité …) ainsi que des demandes d'interventions urgentes qui sont traitées directement, par téléphone ou par mail, avec la Direction du Patrimoine Logistique, soit :

- 108 pour l'Hôtel Communautaire,
- 49 pour l'Hôtel de Ville,
- 72 pour les autres sites.

A noter que les interventions fréquentes effectuées directement par la D.S.I. (concierges, agents de maintenance) ne sont pas comptabilisées ici.

- Principaux chantiers et coûts pour la Ville de Brest :
  - Travaux de réaménagement et de rénovation Hôtel de Ville : 125 000 €,
  - Travaux de réaménagement et de rénovation Locaux 26 Rue Camille Desmoulins : 553 000 €,
- Principaux chantiers et coûts pour Brest métropole océane :
  - Réfection des installations électriques à l'Hôtel de Communauté : 44 000 €,
  - Travaux de réaménagement et de rénovation à l'Hôtel de Communauté : 70 000 €,

L'ensemble des locaux géré par le service concernant le nettoyage réalisé en régie correspond à une surface de 20 200m² pour la Ville de Brest et 25 100m² pour Brest métropole océane.

Concevoir et réaliser des documents pour l'ensemble des services

Service Reprographie

	Hôtel de Communauté				Hôtel de Ville			
Copieurs	**Nbre copies 2012**	**Nbre copies 2013**	**Variation**	**Evolution en %**	**Nbre copies 2012**	**Nbre copies 2013**	**Variation**	**Evolution en %**
Ricoh (monochrome)	2 810 864	2 464 420	- 346 444	**- 12.32 %**	2 008 159	1 475 700	- 532 459	**- 18.94 %**
Konica-minolta (couleur + monochrome)	969 206	1 232 116	+ 262 910	**+ 27.12 %**	875 382	801 983	- 73 399	**- 8.38 %**
Total copies	3 484 598	3 696 536	+ 211 938	**+ 6.08 %**	2 883 541	2 277 683	- 605 858	**- 21 %**
Mise sous pli					564 503	416 353	- 148 150	**- 26.24 %**
Adressage					540 338	389 545	- 150 793	**- 27.90 %**

En 2013, l'impression couleur est en forte augmentation (+ 27.12%) : elle est directement liée à l'unité PAO du service qui permet une plus-value en matière de qualité et de proposition de maquette.

De plus, le copieur propose d'autres solutions techniques en matière de finition telle que le pliage à cheval, ce qui permet de diversifier les travaux (beaucoup de livrets ont été créé grâce à ce module). De fait, de plus en plus de services font appel à la reprographie pour la conception de maquettes, ou autres travaux qui se faisaient auparavant en externe. Cette mission représente un poste à temps complet et un autre à 60%.

Concernant le copieur monochrome, la logique de baisse continue : envoi des fichiers marché sur la plateforme électronique, dématérialisation des délibérations des Conseils...

Les dossiers des marchés publics sont scannés et stockés dans l'armoire électronique Noesys : 110 l'ont été en 2013.

Assurer une prestation de restauration collective à destination des services et partenaires : Bmh, ADEUPa, Eau du Ponant - SPL

Restaurant de l'Hôtel de Ville

En 2013, le Restaurant Municipal a connu une légère baisse de fréquentation dû au départ de BMH, Eau du Ponant Société Publique de l'Eau mais également de nombreux départs en retraite d'agents de la collectivité, clients fidèles.

Les investissements réalisés sur le matériel durant l'année 2013 (laveuse mono-bloc compacte, sauteuse, etc…) permettront de maintenir une prestation de qualité pour un tarif raisonnable.

	2011	**2012**	**2013**
Admissions	24769	**25234**	24201
Evolution	+1767	**+465**	-1033
Evolution en %	+7.69%	**+1.88%**	-4%

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Collecte de 46 kg de stylos et autres instruments d'écriture

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation :
La collectivité s'est associée à l'entreprise Terracycle pour recycler des déchets qui n'étaient jusqu'à présent pas valorisés : les instruments d'écriture (stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs). 144 points de collecte ont été déployés dans la collectivité.
En 12 mois, sur 210 kg de matériels d'écriture distribués, la collectivité a collecté 46 kg de déchets. Il reste donc une grande marge de progression.
Terracycle rachète ces déchets sous forme d'un chèque remis à une association. Les déchets sont transformés en une nouvelle matière première.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de recyclage des écoles et communes
- Economie de matière première
- Soutien à une nouvelle filière économique

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
- Innovant
- Pas de coûts induits
- Sensibilisation des générations futures (72 groupes scolaires)

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Montée en puissance de la consommation de papier recyclé », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable »

« Réduction de la consommation d'énergie du restaurant municipal », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable »

« Croissance de la part de fournitures de bureau écolabellisés », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable »

« Mobilier de bureau : croissance du mobilier écolabellisé et développement du réemploi », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable ».

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

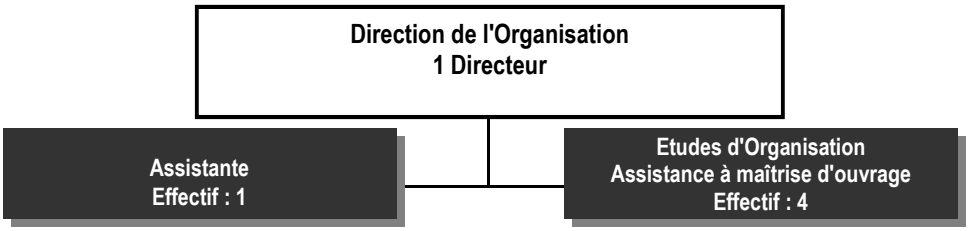
DIRECTION ORGANISATION

MISSION

Accompagner les directions dans leurs projets d'évolution en leur apportant expertise et conseil

RESSOURCES

Au 31 décembre 2013, l'effectif de la direction était de 6 personnes.



Budget : la direction a accompagné des projets d'investissement sur l'année pour un montant de 192 338.44 € réparti de la façon suivante : Brest métropole océane : 153 346.22 € - Ville de Brest : 38 992.22 €.

REALISATION DE L'ANNEE ECOULEE

Le tableau récapitulatif suivant fournit la répartition de l'activité de la direction :

Activités	Nombre de jours	Ratio (%)
Soutien méthodologique et animation des dynamiques transversales	74	9,8
Assistance à maîtrise d'ouvrage des démarches d'informatisation	198	26,3
Animation les projets transversaux	63	8,4
Etudes d'organisation	208	27,6
Fonctionnement général de la Direction	211	28,0
Total	**754**	**100**

Assurer le soutien méthodologique et l'animation des dynamiques transversales

La direction a assuré la mise à jour de la cartographie des missions, animé les séminaires développement durable 2013 et preparé les séminaires développement durable 2014. Par ailleurs, un accompagnement spécifique a été produit au profit du pôle ressources.

Assister la maîtrise d'ouvrage des démarches d'informatisation

L'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est répartie sur 31 chantiers. Mais 11 chantiers ont représenté 86% du temps consacré à cette activité. Les plus emblématiques sont le moteur de recherche, la gestion électronique documentaire de la mission tramway, ou encore la participation de la direction à l'audit du SIRH en partenariat avec le Conseil de Gestion, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

Animer les projets transversaux

La direction a animé la réflexion transversale sur des thématiques structurantes telles que la gestion de la relation citoyenne et le cycle de vie des documents.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Apport de conseils par la Direction Organisation de Brest pour la création d'une plate-forme internet et mobile à la disposition du citoyen bruxellois et de l'administration bruxelloise

Le projet « Relations Administrés », en production depuis 2005 est un dispositif qui permet aux services de la direction de la proximité et des directions techniques du pôle espace public et environnement de partager une vue globlale des incidents du domaine public et de gérer conjointement leur résolution.

L'exemplarité de ce dispositif a attiré l'attention de l'agglomération bruxelloise engagée dans une démarche similaire. Afin de capitaliser sur les conditions de réussite identifiées sur Brest, des échanges via web-conférence entre les unités d'assistance à maîtrise d'ouvrage respectives ont permis d'éclairer les décideurs bruxellois sur les orientations adaptées. Le service est aujourd'hui en production à Bruxelles au profit de plus d'un million d'habitants.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Formation de tous les agents de maîtrise de la voirie au logiciel Relations aux administrés

La formation de la totalité des agents de maîtrise de la division Voirie-Réseaux-Infrastructures rend possible la dématérialisation sur l'ensemble des processus des signalements des incidents sur le domaine public. Les avantages identifiés sont :

- Traçabilité complète des demandes
- Historisation des actions
- Suppression et simplification de l'édition de documents
- Augmentation du nombre d'informations disponibles pour l'agent de maîtrise dans le traitement des cas
- Réduction de la fracture numérique sur des populations généralement plus éloignées des pratiques numériques

Cette formation a été entièrement produite sur des moyens internes, cette action présente un ratio valeur ajoutée/ coût exemplaire.

Réaliser des études d'organisation

Sur 23 dossiers concernés, les 13 principaux représentent 88% du temps consacré à cette activité. Cette activité est caractérisée par une grande variété du type de prestations :

-L'appui au mangement pour l'organisation de la direction des Espaces Verts

-L'animation de la réflexion sur l'organisation d'un service (études DSIT)

-L'étude de processus (courrier, autorisation de voirie)

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Soutien à la mise en place et à l'animation du dispositif « Hot-Line » pour la campagne d'inscription péri et extrascolaires suite à la réforme des rythmes scolaires.

Le dispositif « Hot-Line » a été mis en place avant la rentrée scolaire de septembre 2013 pour faciliter les réinscriptions aux activités périscolaires (cantine, haltes – environ 6500 enfants concernés) mais aussi pour permettre les inscriptions aux TAP (temps d'activités périscolaires – 8000 enfants concernés). Le dispositif a reposé sur un numéro dédié et un mini plan de communication. Ce média est venu compléter l'accueil physique et le traitement des demandes par courrier.

Dans ce projet, la Direction Organisation a :

- co-produit et coordonné la création d'un service dédié pour un besoin spécifique ;
- défini les rôles des différents acteurs du dispositif (front office et back office) ;
- animé les rencontres hebdomadaires entre les parties prenantes (DEESC, Direction de la Proximité, DSIT) sur le suivi et l'analyse de la nature des demandes des usagers ;
- a proposé des solutions facilitant la diffusion d'informations auprès des agents du front office (documents sur les nouveautés de la rentrée, mode d'emploi du logiciel concerto, documents questions/réponses).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Soutien à la mise en place et à l'animation du dispositif « Hot-Line » pour la campagne d'inscriptions péri et extrascolaires suite à la réforme des rythmes scolaires.

Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation

Le dispositif « Hot-Line » a été mis en place avant la rentrée scolaire de septembre 2013 pour faciliter les réinscriptions aux activités périscolaires (cantine, haltes – environ 6500 enfants concernés) mais aussi pour permettre les inscriptions aux TAP (temps d'activités périscolaires – 8000 enfants concernés). Le dispositif a reposé sur un numéro dédié et un mini plan de communication. Ce media est venu compléter l'accueil physique et le traitement des demandes par courrier.

Dans ce projet, la Direction Organisation a :

- co-produit et coordonné la création d'un service dédié pour un besoin spécifique ;
- défini les rôles des différents acteurs du dispositif (front office et back office) ;
- animé les rencontres hebdomadaires entre les parties prenantes (DEESC, Direction de la Proximité, DSIT) sur le suivi et l'analyse de la nature des demandes des usagers ;
- a proposé des solutions facilitant la diffusion d'informations auprès des agents du front office (documents sur les nouveautés de la rentrée, mode d'emploi du logiciel concerto, documents questions/réponses).

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

Au titre de Produire et consommer responsable :

-Cette communication renforcée auprès des parents a eu un impact sur la qualité de complétude des dossiers par les parents. Les agents d'accueil ont constaté une diminution des dossiers incomplets ou mal renseignés. Des gains de temps pour la saisie des dossiers ont ainsi pu être observés.

Au titre de Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie :

- Dans ce contexte de réforme importante (TAP) ayant des impacts sur l'organisation des familles brestoises, le dispositif a permis de répondre aux besoins d'informations des usagers.

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Cette expérience démontre que des solutions simples et une combinaison temporaire de moyens existants (ressources internes aux deux directions concernées, DEESC et Direction de la Proximité) peuvent répondre efficacement à un besoin temporaire (le dispositif a rencontré la satisfaction des usagers et des agents).

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Apport de conseils par la Direction Organisation de Brest pour la création d'une plate-forme internet et mobile à la disposition du citoyen bruxellois et de l'administration bruxelloise » notamment pour sa contribution principale à « Echanger avec le monde, du local à l'internantional »

« Formation de tous les agents de la voirie au logiciel Relations aux administrés », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable »

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS

MISSIONS

Apporter une vision stratégique des évolutions du SI (Système d'Information) en collaboration avec la Direction Organisation

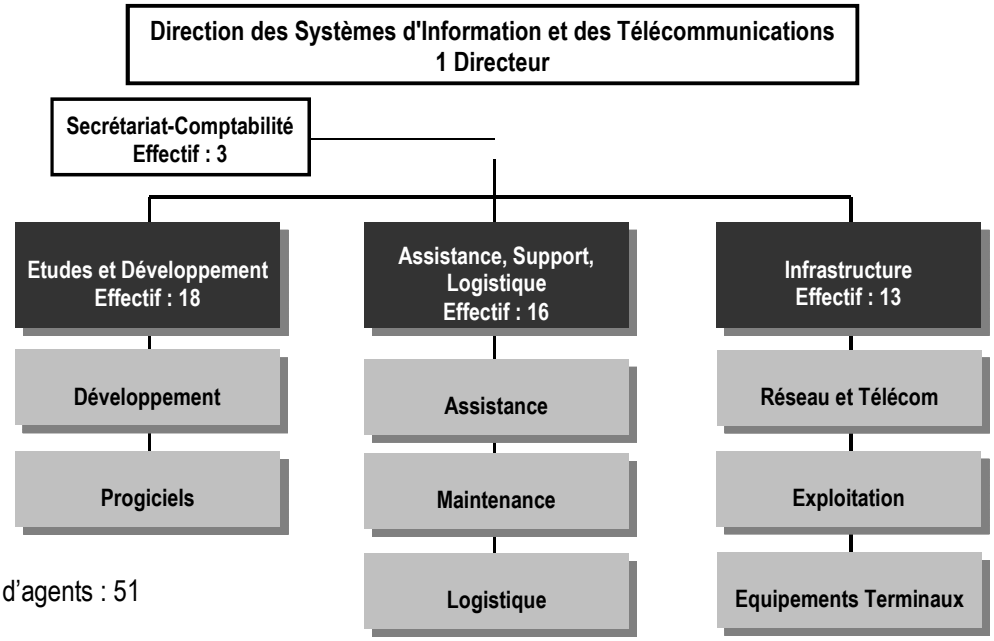
Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services :

- o Apporter un soutien et un accompagnement des utilisateurs (hotline, formations, …)
- o Concevoir des applications ou acquérir des progiciels en fonction des besoins métiers

Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (RH, finances, géographique…) :

- o Garantir la cohérence et la conformité du Système d'Information (SI)
- o Maintenir les applications informatiques
- o Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques, réseaux adaptés
- o Sécuriser et administrer le Système d'Information (SI)

RESSOURCES



- Nombre d'agents : 51
- Budget :

Évolution des budgets gérés par la DSIT :

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013
Fonctionnement (*)	1 723 146	1 710 534	1 668 545
Investissement	1 832 531	1 529 928	1 051 703
TOTAUX	3 555 677	3 240 462	2 720 248

(*) Hors charges de personnel

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Apporter une vision stratégique des évolutions du Système d'Information de la collectivité en collaboration avec la Direction Organisation :

- o Participation au groupe technique de réflexion sur l'élaboration de la stratégie numérique du territoire
- o Étude du parc applicatif en vue d'optimiser l'usage des logiciels
- o Réflexion sur la suite de plan d'orientation stratégique du S.I. 2008-2014

Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services :

- Apporter un soutien et un accompagnement des utilisateurs (assistance, formations…) :
  En 2013, 31 543 dossiers ont été traités par la DSIT :
  - 12 972 incidents de fonctionnement
  - 6 521 demandes
  - 9 problèmes
  - 12 041 événements

  Le travail mené sur la compréhension et la simplification des contrôles des référentiels a permis de diminuer le nombre de dossiers par rapport à 2012.

  Durant cette année, le personnel de l'Assistance Utilisateurs a assuré 66 sessions de formation des utilisateurs, auxquelles ont participé 367 agents de la collectivité.
- Concevoir des applications ou acquérir des progiciels en fonction des besoins métiers :
  Le service Etudes et Développement a consacré 1 240 journées pour la mise en œuvre de nouveaux projets (nouvelles applications et achat de progiciels) pour répondre aux besoins des directions métiers :
  - Pointages des temps d'accueil périscolaires
  - Gestion des EHPAD
  - PV Électronique
  - Location de place de stationnement
  - Service d'archivage électronique
  - Logiciel de sauvegarde
  - Cartographie des avaloirs
  - Gestion du balayage manuel
  - Changement des mots de passe
  - Firewall
  - Gestion évoluée de parc informatique

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Expérimentation de l'usage des tablettes pour dématérialiser les documents des instances :
  Une quinzaine d'élus de la Communauté Urbaine ont expérimenté l'usage d'une tablette tactile pour lire et annoter les projets de délibérations. Ils ne reçoivent plus des milliers de feuilles de papier par courrier mais directement au format électronique sur la tablette. L'usage en situation de mobilité est possible car la tablette est continuellement connectée à Internet. L'extension à d'autres types de documents administratifs est envisagée et notamment la possibilité de signer électroniquement les courriers au travers d'un parapheur électronique.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

- Télégestion des chaufferies et participation au programme écowatt :
  Les chauffagistes de la Direction Patrimoine Logistique pilotent depuis leur bureau, les chaudières de l'ensemble des bâtiments communautaires à l'aide d'un logiciel installé sur leur poste de travail. Pour que cela fonctionne, des boîtiers électroniques spécifiques ont été ajoutés aux chaudières et connectés au réseau informatique. L'objectif est d'ajuster la température ambiante des bâtiments aux usages et de réaliser des économies d'énergie.

- Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (Ressources Humaines, finances, géographique…) :

- Garantir la cohérence et la conformité du Système d'Information (SI) :
  - Lancement d'une démarche d'urbanisation globale du Système d'Information
  - Respect du référentiel général de sécurité et du référentiel général d'accessibilité des administrations
- Maintenir les applications informatiques :
  1 280 journées ont été consacrées par le service Etudes et Développement à la maintenance des applications informatiques.

- Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques, réseaux adaptés :
  La DSIT gère le parc informatique de Brest métropole océane, de la Ville de Brest, et des partenaires de Brest métropole océane :
  - 3 134 micro-ordinateurs
  - 657 imprimantes
  - 224 imprimantes multifonctions
  - 805 abonnements opérateurs
  - 2 809 postes téléphoniques
  - 1 238 téléphones mobiles
  - 188 smartphones
  - 613 équipements réseau
  - 5 547 comptes utilisateur
- Sécuriser et administrer le Système d'Information (SI) :
  - En collaboration avec le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), élaboration de la charte d'utilisation du système d'information
  - Maintien à jour du plan de continuité des activités
  - Remplacement d'un système de sauvegarde sur bandes magnétiques par un système de sauvegarde sur disques magnétiques.

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

o Accompagnement à la mise en place des temps d'accueil périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires :
  La DSIT a accompagné la Direction Éducation – Enfance – Socio-Culturel dans la mise en place des TAP (Temps d'Accueil Péri-scolaires) en fournissant les matériels et logiciels adaptés ou en apportant des conseils à l'usage.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2013, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : le partage d'expertise et de ressources informatiques avec les communes de BMO et les partenaires (Adeupa, Eau du Ponant Société Publique Locale, Brest Evénements Nautiques, Pôle métropolitain du Pays de Brest, …)
Cette réalisation a été identifiée dans le cadre de la démarche de développement durable commune à Brest métropole océane et ville de Brest.

Description de la réalisation :
Les partenaires ont la possibilité d'utiliser des services mis à disposition par BMO :
- Accès internet, Messagerie, Espace disque, Téléphonie, Serveurs, Assistance utilisateurs, Missions de conseils et d'expertise

Les tarifs et niveaux de service sont décrits dans une convention.

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :
Au titre de produire et consommer responsable :
Le partage des ressources évite à chaque partenaire ou commune d'acquérir ses propres solutions techniques, d'en assurer la sécurité. L'expertise technique des informaticiens de la DSIT est mise à profit pour les différents acteurs du territoire.

La direction estime cette réalisation particulièrement marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
- Réalisation d'économies d'échelle
- Maîtrise publique à l'échelle territoriale
- Sécurité des données des citoyens
- Confiance mutuelle entre les partenaires
- Pérennité de la relation
- Solidarité au niveau du territoire
- Partage de l'innovation et de l'expertise

Par ailleurs, la direction a également retenu les 3 réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

« Expérimentation de l'usage d'une tablette tactile pour lire et annoter les projets de délibérations », notamment pour sa contribution principale à « Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie »

« Télégestion des chaufferies », notamment pour sa contribution principale à « Produire et consommer responsable »

« Accompagnement à la mise en place des temps d'accueil périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires », notamment pour sa contribution à « Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire »

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par la mention :

⇨ Réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et les générations futures :

Les différents partenaires

ADEUPa
AGSEL
Association du Technopôle Brest-Iroise
BIBUS
Brest'aim
Brest Métropole aménagement (BMa)
Brest métropole habitat (OPH - Office Public de l'Habitat)
Conférence des Villes de l'Arc Atlantique
La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
Dalkia Nord Finistère
Eau du Ponant - Société Publique Locale
EESAB Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne
Ener'gence
Ententes Brest-Quimper et Brest-Morlaix-Lannion Trégor
Foncier de Bretagne
Labocéa
Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (M.E.F.P)
Mission Locale du Pays de Brest
Office de Tourisme de Brest métropole océane
Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)
Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
Pôle agronomique de l'Ouest
Pôle métropolitain Loire-Bretagne (P.M.L.B)
Pôle métropolitain du Pays de Brest
SAFI
SEMPI
SemTram
SEMAEB
SODEFI
SOTRAVAL
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Daoulas
Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique Armoricain de Brest
Syndicat Mixte pour le développement de Brest Iroise (SMBI)
Syndicat Mixte d'études pour l'élimination des déchets - Symeed

ADEUPa

Président : François Cuillandre
Directrice : Claire Guihéneuf

L'Agence d'urbanisme a été créée en 1974 à l'initiative de la Communauté Urbaine de Brest et de l'Etat. Elle a progressivement élargi son champ d'action, d'abord à l'ensemble du Pays de Brest (d'où son changement de nom en 1996) puis au département du Finistère (2003) et à la Communauté d'Agglomération de Morlaix (2006). Brest métropole océane reste son principal financeur : 7 élus de Brest métropole océane siègent à son Conseil d'Administration et 3 élus à son Bureau. Il existe 53 agences d'urbanisme en France : leur reconnaissance est déterminée par un accord entre la Collectivité locale qui souhaite bénéficier d'une agence et l'Etat. Leur principe de fonctionnement est l'établissement d'un programme d'études ou d'actions communes appelé programme partenarial, sur l'intérêt duquel l'ensemble des membres de l'Agence s'accorde.
Les principales missions de l'ADEUPa sont :

L'observation, support de connaissance et d'analyse :

L'agence joue un rôle **d'observation à l'échelle du Finistère et des agglomérations du nord du département**, ce qui donne lieu à la parution de différents observatoires thématiques, pour la communauté urbaine de Brest :
L'observatoire social de l'agglomération brestoise assortie d'une observation spécifique sur le vieillissement (démarche conjointe avec le Conseil général) avec en 2013 un tableau de bord et une étude sur l'habitat des seniors;
L'observatoire de la santé de l'agglomération brestoise ;
L'observatoire socioéconomique du tramway ;
L'enquête loyers (sur la communauté urbaine de Brest), dans le cadre de l'observatoire de l'habitat.
En 2013, l'ADEUPa a largement contribué à accompagner la politique de l'habitat de Brest métropole océane, notamment dans le cadre des conférences intercommunales de l'habitat, elle a relancé l'observatoire des copropriétés et réalisé l'analyse des besoins sociaux de l'agglomération, pour le CCAS de la ville de Brest, sur les sujets suivants : le bien-vieillir à Brest ; la précarité chez les seniors brestois ; la précarité énergétique.

L'agence publie également, à l'échelle du pays de Brest ou du Finistère :
L'observatoire finistérien de la vie collégienne ;
L'observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
L'observatoire de l'immobilier d'entreprise et du foncier économique ;
L'observation foncière en Finistère ;
L'observatoire de l'habitat en Finistère ;
L'observatoire de l'habitat et de l'immobilier du Pays de Brest ;
L'observatoire de l'habitat de Morlaix communauté ;
L'observatoire économique du Pays de Brest ;
L'enquête de conjoncture des entreprises du bassin de Brest ;
Le marché du travail dans le Pays de Brest ;
L'observatoire du tourisme du Pays de Brest ;
L'observatoire des déplacements.
En 2013, sur proposition de Brest métropole, de premiers échanges ont eu lieu pour la mise en place d'un Observatoire du cinéma à l'échelle du Pays de Brest.

L'anticipation et la veille : une des missions de l'Agence est d'analyser les facteurs de mutations des sociétés, d'anticiper leur impact sur le développement local et de favoriser les débats et le partage de l'analyse. Dans cet esprit, les grands enjeux en matière de logement, de transport, de développement économique, de l'impact environnemental des modes de vie urbains sont au cœur des préoccupations de l'Agence.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'assistance à l'élaboration de la planification stratégique et des projets de territoires : l'Agence accompagne Brest métropole dans ses analyses et dans ses réseaux d'échanges avec les autres collectivités, à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Bretagne, de la région Bretagne ou des Ententes. Elle a participé, avec l'agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) à la poursuite des réflexions sur la coopération Rennes-Brest.
L'Agence a vocation à accompagner ses membres dans leur planification territoriale à moyen et long terme. Elle réalise des **études et projets urbains** pour lesquels elle intervient en amont des services de la Collectivité, dans la phase d'identification des enjeux et de conception urbaine.

En 2013, elle s'est investie dans la phase de mise en œuvre du PLU Facteur 4 avec des études sur :

- Le renouvellement urbain dans l'agglomération brestoise
- L'armature verte urbaine de Brest métropole océane
- Le schéma de référence Nord-Penfeld

L'agence co-finance, avec l'ANR, le TBI et Brest métropole océane, une thèse sur « Brest et les sciences marines» dont elle assure le portage logistique.

L'agence, centre de ressources :
Sur le site Internet www.adeupa-brest.fr, une présentation des missions, une sélection des publications récentes ainsi qu'un accès facilité aux ressources de l'Agence (cartographie dynamique, documentation, cartothèque, photothèque) est assuré. L'Agence propose également des portails de veille thématiques scoop.it, notamment le portail www.scoop.it/brest. L'ADEUPa dispose d'un centre de documentation spécialisé en urbanisme, disponible en permanence pour les élus et les partenaires de l'agence (de préférence sur rendez-vous) et également ouvert au public le mercredi après-midi et sur rendez-vous.

Contact : Stéphanie Corfec 02.98.33.51.78 ou stephanie.corfec@adeupa-brest.fr.

AGSEL Société Coopérative
(Agence pour la Gestion du Service Espaces et Littoral)

Gérant : Laurent Troadec
L'Agence pour la Gestion du Service Espaces et Littoral (AGSEL) était spécialisée dans l'activité d'entretien et de gestion de l'espace rural et littoral. Elle situait son activité sur le pourtour de la rade et plus largement sur le Pays de Brest, s'adressant principalement aux Collectivités, et employait 7 personnes. Depuis l'origine de son activité, en 1998, dans le cadre du Contrat de Baie de la Rade de Brest, sous le giron d'ACTIF, puis sous forme associative à compter de 2002, AGSEL a su asseoir expérience et savoir-faire, obtenant la reconnaissance des acteurs auxquels elle s'adressait.
Depuis le 1er janvier 2009, AGSEL s'est transformée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) un statut juridique mieux adapté à ses enjeux de pérennité, qui favorise une plus grande implication de toutes les parties prenantes internes et externes à la réussite collective de son projet de développement. La SCIC, nouvelle forme de coopérative concrétisant l'avènement de la coopération en multi sociétariat, permet d'associer ensemble des personnes physiques et morales qui ont un rapport de nature diverse avec l'activité : salariés, usagers, financeurs, bénévoles, collectivités territoriales ainsi que toute personne physique ou morale, de droit public ou privé ayant un intérêt au projet.
L'engagement d'AGSEL dans le développement durable local, sa réponse aux besoins du territoire, mais aussi la pérennisation de ses emplois, constituent les axes forts de l'utilité sociale de son projet. Brest métropole océane, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas et le syndicat de Bassin de l'Elorn participent au capital de la SCIC AGSEL, à hauteur de 20 %.

Association du Technopôle Brest-Iroise

Président de l'association : Marc Labbey
Directeur : Michel Morvan
Le Technopôle Brest-Iroise réunit les acteurs brestois de l'innovation : entreprises à fort contenu technologique, centres de recherche et d'expertise, organismes d'enseignement supérieur. L'activité s'organise autour de trois axes : le développement des pôles de compétence, l'accompagnement à la création d'entreprises et la promotion scientifique et technique du territoire, et sur trois thèmes : les sciences et technologies de la mer, les technologies de l'information et de la communication et les sciences du vivant. Une équipe d'animation travaille à favoriser le transfert de technologies entre la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises, apporte son savoir-faire aux entreprises en matière de montage de projets d'innovation et conseille les porteurs de projets de création d'entreprises innovantes. Ces derniers disposent sur le site de trois pépinières et de deux hôtels d'entreprises, propriétés de Brest métropole océane. Le Technopôle Brest-Iroise participe également aux actions d'internationalisation de ses adhérents et à la promotion scientifique et technique du territoire.

Faits marquants :
En 2013, le Technopôle de Brest-Iroise a participé au fonctionnement des pôles de compétitivité, Mer Bretagne et Image et Réseaux et Valorial. Il a contractualisé avec la SATT Ouest Valorisation et participé à son comité d'investissement. Il a participé au démarrage de France Energies Marines et a soutenu la structuration des PME au sein de l'IRT B-com. Il a

animé la démarche de « campus mondial de la mer » pour l'inscrire dans le futur CPER et le Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Il a contribué au projet UEB-campus, s'est impliqué dans plusieurs projets européens et a contribué aux rencontres du Forum Atlantique. Il a contribué à plusieurs réseaux internationaux, participé à l'organisation des 9èmes assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne à Brest et à l'organisation d'un symposium sur l'économie bleue à Qingdao en Chine. Il a porté le démarrage de la « cantine brestoise ». Enfin, il a accompagné une quarantaine de créateurs d'entreprises innovantes.

BIBUS

Directeur : Hervé Cohadon

Par contrat de délégation de Service Public, Brest métropole océane a confié à la Société Kéolis Brest (nom commercial : BIBUS) la gestion des transports publics urbains de voyageurs sur son territoire. Le contrat de délégation court jusqu'au 31 décembre 2018.

La société Kéolis Brest emploie 490 salariés et dispose de 114 bus pour l'exploitation du réseau Bibus composé depuis le 23 juin 2012, date de la mise en service de la ligne A de tramway de 14 lignes de bus régulières complétées par 15 lignes scolaires, 1 navette base navale, 1 navette aéroport, 7 lignes à la demande « Résago », 3 navettes marché « Flexo » et 1 service spécifique PMR « ACCEMO ».

En 2013, BIBUS a effectué 24,76 millions de voyages pour 7,16 M de Kms produits et 11,11 M€ de recettes.
Pour l'année 2013, et conformément aux dispositions contenues dans le contrat de délégation, le montant de la contribution forfaitaire versée par Brest métropole océane à BIBUS est de 28,06 M€ (le chiffre définitif sera connu en avril 2014).

Brest'aim

Président du conseil d'administration : François Cuillandre (Brest Métropole Océane)
Directeur Général : Philippe Mathieu

Créée en 1974, Brest'aim (anciennement la SOPAB) est une Société d'Economie Mixte (SEM) qui assure la gestion d'équipements publics à vocation économique, culturelle, de loisirs touristiques et sportifs.
Brest'aim est une Société d'Economie Mixte (SEM) au capital de 6 240 000 € dont :
- 4 015 440 € sont détenus par Brest Métropole Océane, soit 64.35 %
- 503 568 € sont détenus par la ville de Brest, soit 8.07 %.

Le reste des actionnaires sont des partenaires privés.
Les équipements pris en gestion sont regroupés depuis décembre 2012 par thème au sein de trois entités dénommées « Direction déléguée » :
- la Direction déléguée Culture-Congrès qui assure la gestion du Quartz pour son activité de scène nationale et de congrès ;
- la Direction déléguée Sports-Evénements pour la salle d'événements sportifs et culturels Brest'Arena, le Parc des Expositions de Penfeld et la patinoire Rïnkla Stadium ;
- la Direction déléguée Mer pour Océanopolis, les ports de plaisance du Moulin Blanc et du Château, et la goélette La Recouvrance.

La gestion du stationnement couvert et sur voirie est directement rattachée au Secrétariat Général de Brest'aim.

Brest Métropole aménagement (BMa)

Présidente : Frédérique Bonnard-Le Floc'h
Directeur général : Yves Courtot

Créée en 2006, la SEM Brest Métropole aménagement (BMa) intervient sur le territoire de Brest métropole océane pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement urbain et économique ou d'opérations de construction. BMa apporte son expertise, selon les cas, en tant que :

- concessionnaire d'opérations d'aménagement, réalisées sous forme de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
- titulaire de conventions publiques d'aménagement (CPA) ;
- mandataire pour effectuer des études et travaux, notamment en ZAC ;
- maître d'ouvrage délégué de Brest métropole océane pour réaliser certains équipements.

Interventions de BMa sur les secteurs à enjeux métropolitains

Les Capucins

BMa est concessionnaire de la ZAC du Plateau des Capucins, futur écoquartier de Brest situé au cœur d'agglomération. L'un des éléments de programme du projet est la Cité internationale de Brest, pour laquelle BMa est également maître d'ouvrage délégué.

Le technopôle Brest Iroise

L'aménagement du Technopôle Brest Iroise fait également l'objet d'une ZAC concédée à BMa, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la 3ème tranche de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM).

Le front de mer

BMa s'est vu confier plusieurs missions portant sur l'aménagement du front de mer de la métropole :

- la réalisation de la ZAC du port de commerce, via une concession d'aménagement,
- la convention publique d'aménagement du port du Moulin Blanc,
- les mandats d'études et de travaux relatifs à Océanopolis, parc de découverte des océans, comprenant deux actions majeures réalisées en 2013 : l'achèvement de la construction des bassins aux loutres, et la réalisation d'études en vue du déplacement de la station de pompage d'eau de mer, en lien avec le projet de développement portuaire régional.

Interventions de BMa dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement urbain et économique de Brest métropole océane

Développement urbain

BMa, en tant que mandataire de Brest métropole océane, continue de mettre en œuvre la ZAC Europe Pontanézen, via notamment la réalisation d'espaces publics et la commercialisation de terrains à bâtir.

BMa intervient également, en tant que concessionnaire, sur la création et la réalisation de nouveaux quartiers à vocation principalement résidentielle.

Opérations à vocation d'habitat :

- en phase de conception : les plans d'aménagement des ZAC de Kerlinou (Brest-Saint Pierre) et de Penhoat (Gouesnou) ont été validés, et l'ensemble des procédures réglementaires (enquêtes publiques, études d'impacts) ont été menées en 2013.
- en cours de commercialisation : ZAC Menguen et Mesnos (Brest-Saint Pierre), et ZAC de Pen Ar C'Hoat (Guilers).

Opérations mixtes :

- études préopérationnelles : BMa a conduit les études préopérationnelles sur le secteur du Rody (Communes de Brest, Guipavas et Le Relecq Kerhuon), qui vont se poursuivre sur 2014, ainsi que sur la ZAC de Kerarmerrien à Plouzané.
- en phase de conception : le plan d'aménagement de la ZAC Fontaine Margot (Brest-Saint Pierre) a été validé, et l'ensemble des procédures réglementaires (enquêtes publiques, études d'impacts) a été mené en 2013.

Brest métropole habitat (OPH - Office Public de l'Habitat)

Président : François Cuillandre
Directeur Général : Georges Bellour
Personnel : 309 salariés
Budget global : 161 M€

Faits marquants 2013 :

- **20** logements vendus : **9** maisons en location-accession (PSLA) à Brest et Guipavas et **11** logements dans le cadre de la création de la copropriété de Tréornou-Kérédern à Brest,
- Achèvement de la réhabilitation thermique des **358** logements de Pen ar Créac'h,
- Engagement des travaux de réhabilitation thermique de **120** logements à Kérangoff,
- Préparation de la réhabilitation des **311** logements du Bergot (démarrage en 2014).

Patrimoine au 31 décembre 2013 :

Le parc de logements locatifs de Brest métropole habitat est composé de **18 042** logements et équivalents dont **16 351** logements locatifs se répartissant en **14 983** appartements en collectifs et **1 368** maisons individuelles, majoritairement localisés sur Brest métropole océane.

En 2013, **284** logements ont été mis en service (241 en 2012, 350 en 2011).

Fin 2013, **518** logements étaient en chantier (494 en 2012, 503 en 2011).

Construction et entretien du patrimoine :

52 millions d'euros investis dans le secteur du bâtiment :

- **34 millions d'euros** de travaux de construction,
- **6 millions d'euros** consacrés à la maintenance courante du patrimoine,
- **12 millions d'euros** investis dans la réalisation de programmes d'amélioration du patrimoine (amélioration thermique - *Pen ar Créac'h* - ou urbaine - *Pontanezen, Square du Béarn*…).

2,436 millions d'euros (2,201 en 2012 ; 2,698 en 2011) ont été consacrés à la remise en état des logements après le départ des locataires :

92 220 € (91 242 € en 2012, 91 906 € en 2011) ont été consacrés, en 2013, à l'adaptation de logements au handicap et au vieillissement. L'effort en direction des personnes âgées et/ou handicapées reste soutenu dans les agences.

Attributions de logements :

En 2013, Brest métropole habitat a enregistré **2 884** demandes de logement (3 527 en 2012, 2 627 en 2011).

2 014 attributions ont été réalisées (1 987 en 2012, 2 013 en 2011), dont **400** suite à mutation (357 en 2012, 429 en 2011).

Conférence des Villes de l'Arc Atlantique

Président de l'association : Philippe Duron
Secrétaire Général : Charles Nicol

La Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA), constituée en 2000 à l'initiative de M. Edmond Hervé, alors Maire de Rennes, représente actuellement plus de 100 entités locales et 7 millions d'habitants de villes de la façade atlantique européenne. Ce réseau travaille avec différentes institutions afin de promouvoir le rôle des villes en Europe et de mettre en avant la spécificité de l'Arc Atlantique. La présidence est actuellement assurée par M. Philippe Duron, Député-Maire de Caen.

Structure de coordination et de représentation, la CVAA établit un mécanisme tangible qui crée des synergies entre les différentes actions aux niveaux local et transnational. Afin d'améliorer leur attractivité, le travail en réseau offre aux villes la possibilité d'atteindre une masse critique qui accroît graduellement leur visibilité et leur influence. La CVAA entend ainsi devenir le forum urbain de référence de l'Arc Atlantique à travers la promotion d'un modèle de villes vertes, attractives et solidaires.

Faits marquants

Brest métropole océane assure, depuis octobre 2011, la Présidence de la Commission Développement Urbain Durable (SUD en anglais). A ce titre, elle a participé aux différentes réunions du réseau, notamment le bureau exécutif qui s'est déroulé à St-Nazaire, portant sur la Stratégie Maritime Atlantique ainsi que sur la prochaine période de programmation de l'Union européenne 2014-2020.

Brest métropole océane a également contribué à l'élaboration des différents documents de positionnement du réseau sur ces deux dernières thématiques, ainsi que dans le cadre de la Commission "Villes & Ports".

Enfin, Brest métropole océane, retenue par la Commission européenne pour l'accueil et la co-organisation du Forum Atlantique français, a également permis d'y adosser l'Assemblée Générale de la CVAA les 29 & 30 octobre 2012.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Président : Frank Bellion
Directeur général : Michel Gourtay

Etablissement public de l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest (CCI) favorise le développement économique de son territoire et de ses 11 000 entreprises du commerce, de l'industrie et des services. Elle informe et conseille les entreprises et les porteurs de projets, forme les dirigeants, les salariés, les jeunes et les demandeurs d'emploi *via* son centre de formation continue au Relecq-Kerhuon (Ciel Bretagne), son centre de formation d'apprentis (Ifac) et l'Ecole Supérieure de Commerce à Brest. Elle gère des équipements (ports de commerce et de pêche,

réparation navale civile à Brest ; ports de l'Aberwrac'h, Le Conquet, l'Aber-Ildut et Landerneau ; l'aéroport Brest-Bretagne).

La CCI est partenaire de Brest métropole océane dans l'organisation de manifestations à caractère économique : forum de la création-reprise d'entreprises, Invest in Brest, Sea Tech Week…

Le soutien financier de Brest métropole océane aux actions de la CCI a, par exemple, porté sur la nouvelle aérogare et ses équipements associés, la pérennisation des outils de la réparation navale comme l'élargissement et la modernisation de la forme de radoub N°1, le développement de l'Ecole Supérieure de Commerce et le financement d'études sectorielles. Brest métropole océane apporte également sa contribution financière dans le projet de campus des métiers. Le projet de tramway a été l'occasion d'un partenariat très actif avec Brest métropole océane et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat autour des impacts économiques du projet. La CCI est également associée à Brest métropole océane, la Région et le CG 29 au sein du SMBI (aménagement du polder et de Lanvian).

Dalkia Nord Finistère

Filiale de VEOLIA Environnement, la société Dalkia France était titulaire de deux contrats de concession pour la gestion du réseau de chauffage urbain de Brest et du réseau de chaleur bois-énergie de Plougastel-Daoulas :
Depuis le 1er janvier 2011, les contrats de concession ont été transférés par Brest métropole océane de Dalkia France à Dalkia Nord Finistère, sa filiale locale, par avenants, à savoir :

- le contrat pour le réseau de Brest a été signé le 30 septembre 1986 pour une échéance fixée au 14 octobre 2018 ;
- le contrat pour le réseau de Plougastel-Daoulas a été signé le 19 septembre 2007 pour une échéance fixée au 20 février 2027.

Les obligations contractuelles sont dans ce cadre :
- la réalisation à ses risques et périls des travaux de premier établissement,
- l'exploitation à ses risques et périls des réseaux et des chaufferies d'appoint et de secours pour le réseau de Brest et de la chaufferie principale bois-gaz pour le réseau de Plougastel-Daoulas,
- l'étude des extensions potentielles du réseau par de nouveaux raccordements dans le périmètre contractuel, et leur financement en cas de rentabilité avérée de celles-ci.

Le concessionnaire est rémunéré par le prix de vente de la chaleur aux abonnés du réseau (part fixe et part variable).

Eau du Ponant - Société Publique Locale

Président : François Cuillandre
Directeur : Christian Clément

La Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant, nouvelle forme juridique de sociétés créée par la loi 2010-559 du 28 mai 2010, réunit : Brest métropole océane - le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de distribution d'eau potable des communes de Landerneau, La Roche-Maurice, Plouédern et Trémaouézan ; le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Kermorvan et de Kersauzon - le syndicat du Chenal du Four.
Cette Société Publique Locale Eau du Ponant a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la réalisation de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ces services.
La société peut aussi intervenir pour les missions suivantes :
Dans le cadre des services publics d'eau : la protection des points de prélèvement, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.
Dans le cadre des services publics d'assainissement collectif : le contrôle des raccordements, la mise en conformité des branchements, la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées et l'élimination des boues produites.
Dans le cadre des services publics d'assainissement non collectif : la vérification technique (conception, réalisation) des installations neuves, le diagnostic du bon fonctionnement et de l'entretien des installations, l'entretien, la réalisation et la réhabilitation des installations, le traitement des matières de vidange.
Elle intervient aussi au titre de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales et l'élimination des boues produites ; la surveillance, l'entretien et le contrôle des infrastructures de défense incendie extérieure.
La société exerce les activités lui permettant de réaliser son objet et les missions définies ci-dessus ainsi que les activités suivantes : l'expertise et la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; l'information et la sensibilisation des abonnés et usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'assemblée délibérante de Brest métropole océane a approuvé la création de cette SPL ainsi que les statuts par délibération n°2010-10-153 du 22 octobre 2010. Elle a désigné les membres la représentant par délibération 2010-10-154 du 22 octobre 2010 et approuvé les contrats pour la gestion du service public de l'eau et du service public de l'assainissement par délibérations n°2011-12-013 et n°2011-12-014 du 9 décembre 2011 pour une exploitation à compter du 1er avril 2012 et pour 99 ans.
Brest métropole océane participe à hauteur de 90 % du capital fixé à 100 000 €.

EESAB Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

L'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) est un établissement public de coopération culturelle, créé par arrêté du Préfet de Région le 27 décembre 2010 et agréé par le Ministère de la Culture.
Elle regroupe les quatre écoles supérieures d'art de la Région précédemment gérées en régie municipale.
L'établissement est administré par un Conseil d'Administration, composé de 24 membres dont son président.
L'EESAB accueille près de 900 étudiants répartis sur 4 sites : Brest, Lorient, Quimper, Rennes. L'établissement a pour mission générale de participer au service public de l'enseignement supérieur d'art dans les conditions prévues par le Code de l'Education et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques.
A ce titre, l'établissement a notamment pour missions :
- d'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieurs d'arts plastiques ;
- d'organiser et de dispenser la formation continue ;
- d'organiser la validation des acquis de l'expérience ;
- de favoriser l'innovation et la création individuelle et collective dans le domaine des arts plastiques ainsi que la promotion de leurs pratiques ;
- d'organiser et d'assurer des activités de recherches dans le domaine des arts plastiques ainsi que la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et des enseignements.

Nombre d'agents :

Equipe pédagogique : 21 professeurs d'enseignement artistique et 5 assistants d'enseignement pour l'enseignement supérieur ; 5 professeurs d'enseignement artistique pour les cours publics.
Equipe administrative : 10 agents (dont 7 mis à disposition par la Ville de Brest).
Equipe technique : 10 agents (tous mis à disposition par la Ville de Brest).

L'EESAB – site de Brest prépare aux diplômes nationaux suivants :

- Diplôme National d'Arts Plastiques – DNAP (bac +3), option art et option design ;
- Diplôme National d'Arts Plastiques Techniques – DNAT (bac +3), option design d'espace ;
- Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – DNSEP (bac +5 valant grade de master), option art et option design.

Effectif étudiants :
en septembre 2013, l'EESAB – site de Brest compte 203 étudiants inscrits. Les effectifs ont légèrement augmenté par rapport à 2012.

Résultats des diplômés pour l'année :

DNAP art : 22 inscrits, 19 reçus dont 7 avec « mention » et 5 avec «félicitations»
DNAP design : 9 inscrits, 8 reçus dont 4 avec «félicitations»
DNSEP art : 9 inscrits, 8 reçus dont 3 avec « mention » et 2 avec «félicitations»
DNSEP design : 7 inscrits, 7 reçus dont 3 avec « mention » et 1 avec «félicitations»
DNAT design espace : 7 inscrits, 7 reçus dont 3 avec « mention » et 2 avec «félicitations»

L'EESAB – site de Brest propose par ailleurs des enseignements destinés à différents publics :

- cours publics ouverts à toute personne désirant s'initier ou se perfectionner à l'expression plastique, ateliers du mercredi et du samedi pour les enfants et adolescents (231 adultes, 37 adolescents et 27 enfants : effectifs en hausse de 11 %) ;
- ateliers préparatoires aux cursus d'études artistiques (ArtLab) ;
- cours d'Unités d'Enseignement libre destinés aux étudiants de l'UBO – avec attribution de crédits ECTS par le corps professoral encadrant (convention signée entre le président de l'UBO et le directeur général de l'EESAB en juin 2013 : 100 étudiants inscrits (effectifs en hausse de plus de 40 %).

Ener'gence

Président : Alain Masson
Directrice : Gladys Douilly

Ener'gence est l'agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest. Elle a été fondée en 1998 à l'initiative de Brest métropole océane, de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME), des partenaires publics et industriels de l'énergie (SOTRAVAL, EDF, Gaz De France), du logement social (Brest métropole habitat - OPAC) des transports (BIBUS), des énergies renouvelables (Avel Pen Ar Bed). Elle rassemble également d'autres acteurs de l'énergie et collectivités locales, des fédérations professionnelles, des gestionnaires d'équipements.
Elle est constituée en association loi 1901. Elle a pour mission de favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. C'est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie. Elle répond aux demandes d'information, de formation, de communication et d'éducation du grand public, des collectivités, des professionnels et autres maîtres d'ouvrage.

Ententes intercommunautaires des agglomérations Brest métropole océane et Quimper communauté, et Brest métropole océane, Morlaix communauté et Lannion-Trégor agglomération

Dans le cadre des dispositions du CGCT relatives aux ententes entre collectivités, il a été proposé d'officialiser et de structurer les coopérations entre les agglomérations de l'ouest-Bretagne de façon complémentaire à la mise en place des coopérations territoriales au niveau local (Pôle métropolitain du Pays de Brest) et au niveau Bretagne-Pays de Loire (Pôle métropolitain Loire-Bretagne).

L'entente Brest-Quimper a été installée à Quimper le 25 juin 2012, Bernard Poignant en assure la Présidence pour une période de 2 ans. La convention constitutive de l'entente signée à cette occasion vise les domaines de coopération suivants : le développement économique, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, l'accessibilité, la diffusion de la création artistique, la santé, le traitement et la valorisation des déchets.

L'entente Brest-Morlaix-Lannion Trégor a été installée à Lannion le 5 décembre 2012, Joël Lejeune en assure la Présidence. La convention constitutive de l'entente signée entre les parties vise les domaines de coopération suivants : l'attractivité et l'organisation territoriale, l'accessibilité, le développement économique et touristique, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, les synergies en matière d'équipements culturels et de grans événements, le développement urbain, l'écologie urbaine.

Entente Brest-Morlaix-Lannion Trégor : mise en place de 2 commissions thématiques attractivité-accessibilité et économie composée chacune de 4 élus communautaires.
La commission attractivité-accessibilité s'est réunie à Brest métropole océane en mai : présentation de chaque territoire par l'Adeupa, projet ferroviaire Bretagne grande vitesse phase 2 et évaluation du SNIT, groupe de travail régional sur l'accessibilité, échanges sur les enjeux prioritaires des communautés.
La commission économie s'est réunie à Lannion en juin : présentation de chaque territoire par l'Adeupa, échanges sur les enjeux économiques des communautés, état des lieux sur les schémas régionaux, enseignement supérieur et recherche SRESR, développement économique et innovation internationalisation SRDEII.
Réunion de travail des 2 commissions thématiques attractivité et accessibilité à Morlaix sur les contractualisations 2014 – 2020 et le Pacte d'avenir, puis de la Conférence de l'Entente le 4 décembre à Brest autour d'une contribution stratégique portant sur la problématique de développement différencié de l'ouest Bretagne, les priorités stratégiques en

terme d'accessibilité et de mobilité, d'emploi et de grandes filières de développement et d'innovation, d'énergie, d'environnement et de biodiversité.

Entente Brest-Quimper : réunion de la conférence le 20 juin à Brest métropole océane : point sur les travaux de préparation relatifs aux contractualisations 2014 – 2020, l'accessibilité et le ferroviaire, le projet Bretagne grande vitesse et le rapport Mobilité 21, les services aéroportuaires, bilan global des échanges entre les 2 agglomérations (groupe de travail culture, pratiques en matière d'aménagement,…).

Un séminaire commun a été organisé entre les Directeurs de services des 2 agglomérations le 18 décembre à Brest.

Foncier de Bretagne

Président : Daniel Cueff
Directeur : Didier Villain
Créé par décret du 8 juin 2009, l'établissement public foncier régional dénommé "Foncier de Bretagne", est un outil permettant aux collectivités territoriales de la région de constituer des réserves foncières, essentiellement pour le logement et le développement économique.
En 2010, a été mis au point la convention cadre avec l'Etablissement public foncier (EPF) approuvée par délibération du Conseil de communauté du 10 décembre 2010. Cette convention alloue à Brest métropole océane une enveloppe de crédits de 11 M€ pour la période 2010-2015. La convention porte essentiellement sur des opérations d'habitat en renouvellement urbain. Le recours à l'EPF devrait être plus limité en matière d'extension urbaine ou de zones d'activité. La durée de portage du foncier par l'EPF est de 5 ans.
La première acquisition dans ce cadre a été réalisée le 7 avril 2010, pour une propriété bâtie, dont la surface de 2 862 m² sera intégrée à la ZAC "Fontaine Margot" au plus tard à l'issue de la période de portage.
Outre cette convention, deux autres conventions ont été signées en 2011. Elles portent sur l'Ilot Courbet-Keroriou (6 avril 2011) et l'ex-gendarmerie de l'Harteloire (28 juin 2011). Aucune acquisition n'a été réalisée jusqu'à présent.
Trois conventions ont été signées en 2012. Au titre de la convention Ilot mairie Gouesnou (17 janvier 2012), l'EPF a acheté la maison située 12 rue de La gare. Au titre de la convention Rody, à Guipavas (26 avril 2012, 74 ha, durée de 10 ans) l'EPF a acheté 3,3 ha de terrains. Une convention a été signée aussi sur l'immeuble 74 à 78 rue du Carpon à Brest (13 février 2012).

Enfin, en 2013, une convention a été signée le 18 juillet sur le centre-bourg de Guilers. Depuis, deux acquisitions ont suivi : celles des propriétés Loussot et Guével.

Labocéa

Laboratoires publics des Conseils Généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et le Brest Métropole Océane

Président : Jean-Luc Polard
Directeur : Eric Laporte
En 2006, le Pôle Analytique des Eaux (créé en 1995 par la Ville et la Communauté Urbaine de Brest) et le Laboratoire Vétérinaire Départemental se sont rapprochés pour constituer une structure : IDHESA.

Par son site brestois, IDHESA possède des compétences techniques en eau et en environnement qui sont en appui à l'expertise de la direction de l'Ecologie Urbaine.

La contribution 2011, inscrite au budget principal par Brest métropole océane pour le GIP IDHESA, s'élève à 571 000 € en fonctionnement et à 133 000 € en investissement.

A partir du 1er janvier 2014, IDHESA devient LABOCEA en intégrant le laboratoire départemental des Côtes d'Armor.

Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (M.E.F.P)

Président : Renaud Sarrabezolles
Directrice : Hélène Le Bihan
La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays de Brest a été créée en 2006, sous statut Groupement d'Intérêt Public (GIP). Les membres fondateurs sont Brest métropole océane, l'Etat, Pôle Emploi et le Conseil Régional de Bretagne.
Conformément au cahier des charges des Maisons de l'Emploi, elle assure une fonction d'animation et de coordination de l'action des partenaires publics et privés sur les problématiques liées au développement économique et à l'emploi sur

son territoire d'intervention. Elles visent à réunir localement les acteurs majeurs concernés par les évolutions du marché du travail, pour partager les diagnostics et analyses, anticiper les évolutions et définir les stratégies publiques appropriées aux situations.
Arrivant à échéance au 31/12/2010, le GIP a été prorogé par voie d'avenant pour une durée allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014. Les orientations et axes d'intervention prioritaires de la MEFP du Pays de Brest sont précisés dans sa convention constitutive ainsi que dans la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Etat.
Ainsi, pour la période 2011-2013, la MEFP du Pays de Brest a organisé son action autour de 4 axes principaux :
- développer une stratégie territoriale partagée ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

Pour l'année 2014, le cahier des charges de la MEFP du Pays de Brest s'articule autour de 2 axes :
- participer au développement de l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement local.

Mission Locale du Pays de Brest

Président : François Cuillandre
Président délégué : Renaud Sarrabezolles
Directrice : Marie Le Morvan

Créée en 1982, la Mission Locale du Pays de Brest (12 antennes permanentes) intervient sur 4 champs de compétences :
- l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et/ou universitaire,
- la formation professionnelle,
- la promotion de l'emploi et le développement local,
- la vie quotidienne.

En complément des missions d'accompagnement, 4 services spécifiques ont été mis en place : le Service Emploi Entreprises (SEE), le Service Emploi Alternance (SEA), le Service Emploi des Territoires (SET) et le Service Garantie Jeunes.
Sur l'année 2013, 6 535 jeunes* ont été suivis sur l'ensemble du Pays de Brest (dont 4 458* jeunes sur le territoire de Brest Métropole Océane). Globalement, la proportion de femmes s'établissait à 49 %. 3 128* jeunes ont accédé à au moins un contrat de travail et 1 173* jeunes ont bénéficié d'au moins une action de formation financée par le Conseil Régional.
Brest Métropole Océane subventionne la Mission Locale à hauteur de 525 336 € (subvention de fonctionnement 214 036 € et loyer).

Office de Tourisme de Brest Métropole Océane

Présidente : Yveline Gourvennec
Directeur Général : Marc Doria

L'association Office de Tourisme Brest métropole océane a été créée par délibération du conseil de communauté du 30 juin 2003 et a été effective à compter du 3 décembre 2003 suite à la fusion avec les offices de tourisme des villes de Brest et de Plougastel-Daoulas.
L'Office de Tourisme Brest métropole océane, classé actuellement 3 étoiles, exerce, conformément aux dispositions des articles L 133-1 à 10 et L 134-5 du code du tourisme une activité d'accueil et d'information des visiteurs de l'agglomération, de promotion de la destination touristique et de commercialisation de produits touristiques et contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il assure également les missions du Pays touristique, suite à une délibération du conseil de communauté du 26 mars 2004, et celles liées au Pays de Brest pour Brest métropole océane pour ce qui est de la partie tourisme. Les diverses missions sont régies par une convention cadre établie avec Brest métropole océane et une convention annuelle d'objectifs.
Le bureau central de l'Office de Tourisme Brest métropole océane est situé à Brest place de la Liberté avec un bureau à Plougastel-Daoulas situé rue Louis Nicolle. L'équipe de l'Office de Tourisme et du Pays touristique est composée de 14 agents permanents.
En 2013, l'Office a accueilli 89 635 visiteurs dont 10 857 étrangers (plus 504 371 connexions sur son site Internet avec une durée de visite dépassant les 13 minutes et 27 926 connexions sur son site mobile. Le budget total était de 1 218 130 € et la subvention versée par Brest métropole océane était de 1 058 590 €, incluant les reversements des produits de la taxe de séjour communautaire.

Durant l'année 2013, l'Office de Tourisme a rempli les missions obligatoires définies par le code du tourisme, à savoir l'accueil, l'information (avec notamment l'édition d'un magazine remplaçant le guide d'accueil existant précédemment) et la promotion (avec un stand au salon International du Tourisme de Rennes, une participation à l'opération "la Bretagne au jardin d'acclimatation, et une présence sur le stand de Brest au salon nautique mais aussi à travers la promotion de l'aéroport de Brest Bretagne notamment par le biais du web et d'accueils de journalistes). Par ailleurs, l'Office de Tourisme s'est investi tout au long de l'année afin de se positionner dans les normes requises afin d'obtenir la marque Qualité Tourisme qui a été acquise à la fin de l'année 2013, préalable indispensable au classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1.

Au cours de l'année 2013, ses actions de l'Office de Tourisme en termes d'e-tourisme se sont déroulées autour de 3 axes: l'animation numérique du territoire, l'amélioration de la carte interactive et des applications et la traduction du site en anglais et en allemand.

Une partie très importante de l'activité 2013 du service e-tourisme a été liée à l'évolution du site internet de l'Office de Tourisme vers un site internet de destination du Pays de Brest (devenu Brest Terres Océanes) : En effet, au cours du 1er semestre de l'année 2013, l'Office de Tourisme (avec comme chef de projet sa responsable e-tourisme) a co-animé le groupe e-tourisme du Pays de Brest chargé de définir le cahier des charges du site de destination de Brest Terres Océanes. Ce site de destination, qui sera mis en ligne courant Avril 2014, reposera sur l'URL du site actuel de l'Office de Tourisme ce qui lui permettra de bénéficier de son très bon référencement. Ce nouveau site de destination sera une véritable plateforme éditoriale et commerciale. Basé sur la géolocalisation, il servira également de base à une web application qui fera office de site de séjour pour permettre aux visiteurs en situation de mobilité de découvrir le territoire et d'avoir accès à un maximum d'informations pratiques. Durant le 2ème semestre de l'année 2013, l'Office de Tourisme a animé le groupe chargé de concevoir ce site de destination en liaison avec le prestataire retenu.

Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)

Président : Pierre Maille
Directeur : Thierry Canteri
Bien que le territoire du Parc Naturel Marin d'Iroise n'inclue pas Brest métropole océane, Brest métropole océane (direction de l'Ecologie Urbaine) développe plusieurs partenariats avec les services du Parc, sur des thématiques des deux secteurs marins et littoraux :
En collaboration avec le Pays de Brest qui coordonne les acteurs dans un programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières : enjeux de la plaisance (mouillages, ports, carénage…) ; Baignade ; partage de l'espace littoral entre les divers usagers.
En collaboration directe : essais de ramassage en mer d'algues vertes (sur les sites du Moulin Blanc et de la Baie de Douarnenez) ; élaboration d'une réglette de rappel des tailles minimales de capture des coquillages et crustacés.
Une convention est en cours de constitution entre les deux structures, pour développer les thématiques de collaboration (qualité des eaux, biodiversité, connaissance des milieux…).

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Président : Daniel Creoff
Brest métropole océane, désignée "Ville porte" du Parc Naturel Régional d'Armorique, n'est pas située dans le territoire de compétence de celui-ci.
Brest métropole océane (direction de l'Ecologie Urbaine) entretient cependant, depuis quelques années, un partenariat fort avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, notamment en termes d'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Rade de Brest, pour lequel le Parc a été désigné opérateur, avec un accompagnement technique de la communauté urbaine sur les enjeux marins. Une convention pluriannuelle lie le Parc Naturel Régional d'Armorique et Brest Métropole Océane sur cette mission, pour laquelle les services de la direction de l'Ecologie Urbaine encadrent la chargée de mission sur les thématiques marines.

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Président : Renaud Sarrabezolles
Directrice : Hélène Le Bihan

Le Plan Local d'Insertion par l'Emploi, créé par la Communauté Urbaine de Brest en 1993, vise à renforcer l'action des collectivités en direction des chercheurs d'emploi les plus touchés par l'exclusion professionnelle, l'objectif étant l'accès de ces personnes à un emploi durable.

En 1999, le PLIE s'est étendu au Pays de Brest. Il bénéficie du soutien financier de l'Europe, du Conseil général du Finistère, de Brest Métropole Océane et des Communautés de Communes du Pays de Brest.

Le PLIE a été reconduit par l'Europe pour la période 2008/2013 dans le cadre de son programme "Compétitivité régionale et emploi".

Depuis sa création, le PLIE a permis à environ 9 900 personnes (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minima sociaux,...) d'entrer dans un parcours d'insertion professionnelle et près d'une personne sur deux a quitté le PLIE pour un emploi de 6 mois consécutifs au minimum, malgré un contexte de forte précarisation du marché de l'emploi.

Pour l'année 2013, le PLIE a accompagné 1 391 participants (dont 49 % d'allocataires du RSA) et a permis l'accès à l'emploi (CDD supérieur à 6 mois ou CDI) de 212 personnes, soit un résultat légèrement en hausse par rapport à 2012 (+ 9%).

Pôle agronomique de l'Ouest

Président : Dominique Tremblay Conseil Régional des Pays de Loire
Délégué général : Jean Luc Millecamps

Le Pôle Agronomique Ouest (PAO) est une association de 10 collectivités : Régions Bretagne et Pays de la Loire, Conseils Généraux d'Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor et Mayenne, agglomérations de Rennes Métropole, Brest métropole océane, Angers Loire Métropole et Nantes Métropole.

Il a pour mission l'émergence de projets de recherche collectifs non concurrentiels, à finalité de développement économique dans le domaine des sciences du vivant. Son objectif est de faire de la recherche un outil de développement économique. Une équipe de cinq personnes travaille au montage de projets inter-régionaux de recherche et à l'animation de clusters (association de scientifiques et de partenaires économiques).

Domaines :

- Agriculture et Mer : méthodes et techniques respectueuses de l'environnement, santé végétale, santé animale, nutrition animale, productions de protéines végétales.
- Transformation des produits de la terre et de la mer : sécurité, résidus, qualité microbiologique, typicité, traçabilité et qualité organoleptique, technologie agroalimentaire et génie des procédés.

Les objectifs du PAO sont de :

- Mettre en relation les partenaires (professionnels, chercheurs, centres techniques, ...),
- Faire coïncider les activités de recherche et d'enseignement aux besoins des opérateurs économiques régionaux,
- Contribuer au renforcement du potentiel de recherche par les projets développés.

Chaque programme répond aux notions de durabilité, de réduction de l'empreinte carbone et des "gaz à effet de serre" GES.

Prioritairement, ses actions s'inscrivent dans les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Il favorisera l'extension réciproque des Pôles de compétitivité VALORIAL et VEGEPOLYS et propose également des projets à la labellisation du Pôle MER.

Faits marquants

Projets et programmes : 21 projets animés par le PAO et financés, 32 projets en réflexion, rédaction et prospection.

- Animation de clusters : le PAO anime des groupes associant des représentants des professionnels, des filières et des scientifiques, qui concernent des actions collectives ; BBA (industriels laitiers), ADRO Ouest (recherche en ovoproduits), COREC (recherche cidricole), PROMEO (recherche sur les produits de la mer), BBVP (boulangerie, biscuiterie, viennoiserie, pâtisserie), Alim Ani (alimentation animale),
- Implication et animation pour d'autres structures : apport de compétences pour l'animation de commissions et la présentation de projets pour les pôles de compétitivité VALORIAL et VEGEPOLYS
- Investissements d'avenir, dans le cadre appel à projet PSPC Lait initiation du projet dénommé PROFIL (fonctionnaliser les protéines laitières)
- Implication dans un évènement : préparation du colloque Protéines végétales qui s'est tenu à Agrocampus Rennes début 2012, initiateur d'une démarche d'autonomie en protéines végétales pour les productions animales de l'ouest.

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (P.M.L.B)

Président : Daniel Delaveau
Déléguée Générale : Mme Claire Godin
Création du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) par arrêté préfectoral du 27 juillet 2012.
L'ambition du Pôle métropolitain Loire-Bretagne consiste à promouvoir le dialogue territorial, le travail en réseau et les coopérations à géométrie variable (en matière de promotion économique, d'accessibilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de visibilité internationale). Il s'inscrit dans un partenariat ouvert avec les collectivités des régions bretonne et ligérienne.
Aboutissement institutionnel d'une coopération engagée depuis de longues années, le PMLB est présidé par Daniel Delaveau, Président de Rennes métropole, élu pour un premier mandat. Le siège du Pôle métropolitain a été officiellement installé à Rennes.

Faits marquants :
Le 10 juillet 2013 le PMLB réunissait son 2ème Comité Syndical qui a permis :

- d'affirmer l'importance du fait métropolitain dans le contexte du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et pour Brest, d'obtenir le soutien du PMLB concernant l'accès au statut de métropole, non pas sur la seule base d'un critère démographique mais également de par le caractère discriminant des fonctions métropolitaines et/ou de commandement exercées en matière de santé, d'enseignement supérieur, de recherche, de Défense ou encore d'accessibilité ;

- d'adopter une expression commune suite à la publication de la Commission Mobilité 21 dit « rapport Duron » réaffirmant l'importance de l'inscription du projet Lignes ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) dans une programmation prioritaire qui conduise à un engagement des travaux dans un horizon réaliste et d'une phase significative dans les prochains investissements stratégiques de l'Etat et les futures contractualisations 2014 – 2020 ;

- d'acter une prise de position commune en direction de l'Etat et des deux Régions dans le cadre des futures politiques européennes (2014 -2020) et de l'élaboration en cours des prochains Programmes opérationnels régionaux.

Le PMLB s'est renforcé avec le recrutement d'une déléguée générale, Claire Godin, en charge de l'animation du réseau.

Plusieurs ateliers, rencontres techniques ou manifestations ont été organisées :

- « Politique de la ville » : réflexion sur le rôle des agglomérations en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales.
- Présence commune au salon MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) en mars 2013
- Présence commune au salon du SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise) les 4, 5 et 6 décembre, Paris.
- Groupe « Culture » perspectives de collaborations futures : soutien à la création artistique, industries culturelles, patrimoine...
- Groupe « PCET », échange d'expérience et réflexion sur le rôle du PMLB dans la promotion d'un territoire urbain durable.
- Mise en place du Groupe « Emploi & politiques d'insertion »

Désormais, le PMLB est doté d'un site internet : http://www.polemetropolitainloirebretagne.fr

Pôle métropolitain du Pays de Brest

Président : François Cuillandre
Directeur : Thierry Cann
Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été créé, après délibération du comité syndical et des conseils des 7 communautés membres, puis avis du Département et de la Région, par arrêté du Préfet du Finistère le 16 mars 2012. Le comité syndical comprend 42 membres dont 18 représentants de la communauté urbaine de Brest, le Bureau est constitué de 8 membres dont les 7 Présidents des Communautés et d'un Vice-Président de Brest métropole océane. Un nouvel arrêté de modification des statuts a été pris le 9 octobre 2012 afin que le pôle métropolitain soit autorité organisatrice de la liaison maritime Brest – le Fret.

Actions d'intérêt métropolitain, compétences :
- Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Autres actions d'intérêt métropolitain :
  . Le développement économique: coordination et promotion d'actions économiques, déploiement du très haut débit pour tous par le soutien et l'accompagnement des actions coordonnées des communautés, coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie,
  . L'aménagement de l'espace : coordination des politiques foncières, portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières,
  . La promotion de la culture : promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest,
  . Le développement des infrastructures et des services de transports : contribution aux schémas d'organisation des transports, l'institution et l'organisation, en tant qu'autorité organisatrice, du service public de transport interurbain, par voie maritime, de voyageurs entre le port de commerce de Brest et Le Fret (commune de Crozon).

Faits marquants
Pour le déploiement du très haut débit numérique, une mission d'ingénierie a été mise en place par convention entre le Pôle métropolitain et Brest métropole océane qui porte cette mission dans le cadre de son service "réseaux de télécommunications" renforcée par l'arrivée de Marie Verdier. La territorialisation de la 1ère phase du déploiement a été étudiée avec la Région dans le cadre du projet régional BTHD – Bretagne très haut débit.
Dans le cadre de la réflexion sur la promotion de la destination touristique du Pays de Brest, dorénavant dénommée "Brest terres océanes" une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet COMANAGING afin d'accompagner les acteurs, ce qui a permis d'élaborer un plan d'actions partagé. Pour mettre en œuvre cette politique de promotion de la destination, identifiée comme telle dans le schéma régional du Tourisme, 4 groupes de travail (e-tourisme, offres affinitaires, communication, commercialisation) ont été constitués avec les Communautés et les structures touristiques. L'Office de Tourisme de Brest métropole océane copilote le groupe e-tourisme qui doit notamment construire le site web de destination touristique et réaliser un audit numérique de territoire.
Un projet a été proposé et retenu dans le cadre du nouveau programme ODESCA en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers.
Un bilan du contrat Région – Pays de Brest actuel et un diagnostic en vue de préparer les éléments d'orientation et de propositions à la Région pour un nouveau programme ont été établis.
Concernant la coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie, l'animation de la démarche en a été confiée à Energ'ence. Des actions du Plan Climat énergie de Brest métropole océane pourraient être élargies au Pays.
La prise de compétence pour le transport de voyageurs entre Brest et Crozon avec recherche d'un exploitant via une délégation de service public a été effectuée.

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)

Président du conseil d'administration : Raynald Tanter (Conseil général du Finistère)
Directeur Général : Philippe Beaudoux
Fondée en 1968, la société anonyme d'économie mixte départementale SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) a été renforcée et développée en 1981 par la volonté du Conseil général du Finistère en application des lois de décentralisation. La SAFI est un opérateur technique en matière de construction et d'aménagement territorial, d'urbanisme et de protection de l'environnement mis à la disposition des collectivités locales et d'organismes d'intérêts publics.
La SAFI est une Société d'Economie Mixte (SEM) au capital de 1.005.000 € dont :
- 67.000 € sont détenus par Brest Métropole Océane, soit 6,67% du capital ;
- 41.875 € sont détenus par la Ville de Brest, soit 4,17 % du capital.

Son actionnaire majoritaire est le département du Finistère avec une participation au capital de 536 000 €, soit 53.33 %.

La SAFI intervient au service de l'aménagement du Finistère avec une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs, d'économistes et de géographes. Ses principaux domaines d'intervention auprès des collectivités concernent :

- la construction ;
- l'aménagement et l'urbanisme ;
- le foncier et l'environnement ;
- l'assistance au Conseil général du Finistère.

Société d'économie mixte de Portage Immobilier de l'Agglomération Brestoise - SEMPI

Président : Jean-Pierre Caroff
Directeur : Alain COULAIS

La SEMPI, comme les autres acteurs économiques a subi en 2013, les effets d'une prudence importante de la part de ses clients.

Si une partie de son patrimoine, non exposée aux aléas de la conjoncture (Résidences étudiants, FJT, Foyers d'accueil personnes âgées ou handicapés) a traversé ces 12 derniers mois sans difficultés, il n'en est pas de même avec le patrimoine économique, qui a connu, plus particulièrement sur le patrimoine tertiaire une vacance de 12%. Le marché se tasse, le prix des loyers diminue, et les occupants hésitent à s'engager-même lorsqu'il s'agit de grandes entreprises- faute de lisibilité sur la conjoncture économique à venir.

Pour autant, la SEMPI a en 2013 renforcé ses positions sur le patrimoine à caractère économique, en se portant acquéreur des murs accueillant l'institut de La Corrosion, sur le Site du Vernis , du bâtiment « Cabasse », et du bâtiment « Arago », qui abritent chacun des fleurons technologiques au sein du Technopole, avec des locaux présentant des caractéristiques particulières liées à l'activité de leurs occupants, notamment par la présence de chambres sourdes avec Cabasse ou de Salles Blanches avec Télécom Bretagne.

La SEMPI est aux Capucins, par la réalisation en co-maîtrise d'ouvrage, avec Brest métropole océane d'un immeuble mixte de bureaux et commerces jouxtant la Cité internationale. L'année 2013 a permis de choisir le maître d'œuvre-le cabinet Goldstein- et de déposer le permis de construire.

Parallèlement à ses activités « de cœur de métier », la SEMPI aura clôturé en 2013 sa convention publique d'aménagement sur Saint-Martin, après 10 ans d'actions, aux côtés de Brest métropole océane, sur les espaces publics et les copropriétés. Elle intervient désormais sur Recouvrance, où ont été accélérées les acquisitions foncières plus particulièrement sur le dernier trimestre 2013, et préparé notre programme d'intervention sur les espaces publics.

Enfin 2013 fut l'année de la mobilisation de la SEMPI, aux côtés de Brest métropole océane, sur un chantier particulièrement novateur, issu du plan climat énergie territorial, et présenté lors du colloque sur l'habitat en Novembre : l'élaboration d'un dispositif de tiers financement en matière de rénovation énergétique des copropriétés. Objectif : rénover 5000 lots de copropriété sur 10 Ans, en relevant le défi de la transition énergétique et de la valorisation du patrimoine ancien par les économies d'énergie.

Au-delà, la SEMPI a su maintenir en 2013 une solidité financière qui lui permet dans la stratégie définie par son actionnariat de renforcer sa présence dans son rôle essentiel de portage immobilier, vecteur de développement du territoire et de l'emploi.

SemTram

Groupement de la SEM du TCSP (Société d'économie Mixte pour le Transport en Commun en Site Propre de Brest métropole océane) et de Egis Rail

Président de la SEM du TCSP : Alain MASSON
Directeur Général : Yvon Puill

Tramway de l'agglomération brestoise :

La Société d'Economie Mixte pour le Transport en Commun en Site Propre (SEM du TCSP) s'est adossée à un partenaire technique reconnu dans le monde des transports publics Egis Rail avec lequel elle a constitué un groupement afin de répondre à la consultation de maîtrise d'ouvrage lancée par Brest métropole océane pour la construction de la première ligne de tramway de l'agglomération brestoise. Le mandat a été notifié en octobre 2006.

En 2013, la SemTram a :

- poursuivi la gestion contractuelle des différents marchés de travaux et systèmes : levée des réserves, visites de Garantie de Parfait Achèvement, traitement des décomptes finaux et notification des décomptes généraux ;
- poursuivi la gestion contractuelle du marché de travaux de rénovation du Pont de Recouvrance, marqué notamment par un référé expertise en cours auprès du TGI de Paris sur les réserves non levées (bruit des molettes) ;
- poursuivi la gestion contractuelle du marché de fourniture du matériel roulant (objectifs de performance, fiabilité) ;
- suivi les études de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des placettes Pierre Péron et du passage inférieur piétons en sortie du Pont de Recouvrance, côté Rive Droite.

Le montant des avances versées à la Sem tram en 2013 s'est élevé à 12 000 000 € TTC afin de couvrir les dernières dépenses de l'opération.

Téléphérique urbain Siam – Ateliers des Capucins :

De nouveau, la SEM du TCSP s'est associée en groupement avec Egis Rail pour répondre à la consultation de maîtrise d'ouvrage lancée par Brest métropole océane en mai 2012 pour la réalisation des études et travaux du projet de téléphérique urbain reliant Siam aux Ateliers des Capucins. Le mandat a été notifié en novembre 2012.

L'objectif est un achèvement des travaux et une mise en service du téléphérique pour fin 2015.

En 2013, la SemTram a :
- engagé l'instruction des différents dossiers et autorisations administratives nécessaires à la bonne réalisation du projet en concertation avec les services de l'Etat concernés: étude d'impact, dossier de définition de sécurité,…
- passé l'ensemble des marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage nécessaires à la bonne réalisation du projet : AMO juridique et foncier, Communication, AMO réseaux humides, risques incendie,..
- lancé la consultation et procédé aux premières analyses des offres du marché de conception-réalisation pour les études et travaux nécessaires à la réalisation du projet.

1 000 000 € TTC ont été versées par Brest métropole océane au mandataire pour faire face aux premières dépenses liées à la réalisation du projet.

Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de la Bretagne (SEMAEB)

Président Directeur Général : Pierre Karleskind (Conseil régional de Bretagne)
Créée en 1958, la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne (SEMAEB) intervient sur les domaines de l'habitat, de la construction d'équipements publics, du développement économique, et de la gestion patrimoniale et de l'environnement en région Bretagne par le biais de différentes agences implantées à Brest, Quimper, Lorient, St Brieuc et Rennes. Depuis 2011, la SEMAEB a diversifié son champ d'intervention en prenant en gestion un fonds dédié aux énergies renouvelables (filières éolienne et biomasse). Une société par actions simplifiées (SAS) dénommée Eilañ a été constituée à cet effet.

La SEMAEB est dotée d'un capital de 4.307.921 € dont :
- 150 768.80 € sont détenus par Brest Métropole Océane, soit 3.5 % du capital de la SEM.

Le Conseil régional de Bretagne en est l'actionnaire majoritaire avec 64,41 % du capital.

Son activité se répartit de la façon suivante :
- les opérations de superstructure réalisées en mandat principalement pour le compte du Conseil régional de Bretagne (construction, extension et réhabilitation des lycées bretons). Certaines opérations concernent toutefois la réalisation de grands équipements publics (ports de plaisance, centres commerciaux, etc.) ;
- les réalisations d'opérations d'aménagement foncier principalement concessives (opérations d'habitat et d'aménagement de zone d'activités commerciales – ZAC) ;
- la réalisation d'autres activités accessoires : les prestations de services relatives à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (études et conseil) notamment dans le domaine du développement durable.

Société de Développement du Finistère (SODEFI)

Présidente du conseil d'administration : Nathalie Conan-Mathieu (Conseil général du Finistère)
Directeur : Jean-Claude Lannurien
Créée en 1988, la Société de Développement du Finistère (SODEFI), Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) a pour objet social l'animation et la gestion d'équipements à vocation touristique, culturelle, économique et sociale sur le territoire du département du Finistère.

La SODEFI est une Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) dotée d'un capital social de 768 780 € dont :
- 5 040 € est détenu par Brest Métropole Océane, soit 0.66 %.

Le Conseil régional de Bretagne en est l'actionnaire majoritaire avec plus de 70 % du capital.

La SODEFI a pour activité l'exploitation de l'établissement Port-La-Forêt (Port de La Forêt-Fouesnant) et détient en intégralité la société par actions simplifiées (SAS) Finist'air. Cette filiale est chargée de l'exploitation de la ligne aérienne Brest (Guipavas)-Ouessant dans le cadre d'une délégation de service public avec le Conseil général du Finistère.

SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML
Société de Traitement et de Valorisation des Déchets

Président : Jean-Luc Polard
Directeur délégué : Stéphane Baron

Créée en 1986, la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) SOTRAVAL est devenue l'outil privilégié de collaboration territoriale dans le domaine de la valorisation des déchets et de la production d'énergie à l'échelle du nord Finistère pour 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale représentant environ 425 000 habitants. Elle a été scindée en 2 entités juridiques en 2013 : une Société Publique Locale et une Société d'Economie Mixte Locale.
La Société Publique Locale SOTRAVAL-SPL, au capital de 1 737 078 €, réunit Brest métropole océane, la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix, la Communauté de communes de la Baie du Kernic, la Communauté de communes de Plabennec et des Abers, la Communauté de communes du Pays d'Iroise, la Communauté de communes de l'Aulne Maritime, la Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, la Communauté de communes du Pays Léonard, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau. Brest métropole océane participe à hauteur de 66,23% du capital de SOTRAVAL-SPL.
SOTRAVAL-SPL a vocation à exercer tout ou partie des activités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de ses actionnaires, dans le cadre de contrats de « quasi-régie ».
La Société d'Economie Mixte Locale SOTRAVAL-SEML, au capital de 1 406 791 €, réunit les EPCI actionnaires de SOTRAVAL-SPL pour 82,29% du capital et des entités n'ayant pas le statut de collectivité territoriale pour 17,71%. Brest métropole océane participe à hauteur de 54,5% du capital de SOTRAVAL-SEML.
SOTRAVAL-SEML a pour principales vocations d'exercer l'ensemble des autres activités (déchets industriels banals, énergie…) présentant un caractère concurrentiel, et de maintenir et poursuivre les partenariats industriels innovants, notamment au travers de filiales (DNF, SCORVALIA, FLOCH Eco Industrie…).
Un Groupement d'Intérêt Economique est constitué pour optimiser la gestion administrative des ressources communes à SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML.
L'assemblée délibérante de Brest métropole océane a approuvé la création de SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML par délibération n°C2013-02-019 et a désigné les membres la représentant au Conseil d'administration de ces deux sociétés par délibérations n°C2013-02-020 et C2013-02-021 du 8 février 2013.
Les équipements du pôle de valorisation des déchets du Spernot, propriété de Brest métropole océane, sont mis à disposition de SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML. Les modalités de cette mise à disposition sont définies par un bail emphytéotique administratif en vigueur depuis le 1er juillet 2013 et dont l'échéance est fixée au 30 juin 2043.

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Président : Thierry Fayret
Directeur : Philippe Masquelier

Créé en 1970, le Syndicat associe aujourd'hui la Région Bretagne, le Département du Finistère, Brest métropole océane, les syndicats intercommunaux des eaux de Commana, du Cranou, de Locmelar-St-Sauveur, le SIVU de Landerneau, le Syndicat Mixte Intercommunal de Landivisiau, les syndicats de Keranc'hoat et du plateau de Ploudiry, et 10 communes des bassins versants, de l'Elorn et de la rivière de Daoulas.

Sur le périmètre des bassins versants concernés, le Syndicat assure et promeut toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique. Chargé de la gestion du barrage du Drennec, il s'est investi dans la protection de cette retenue.

Il pilote depuis de nombreuses années des programmes de reconquête de la qualité des eaux douces ou littorales et des milieux qui y sont associés (programmes de bassins versants, programme Natura 2000 rivière Elorn, Breizh Bocage, inventaires de zones humides, restauration et entretien de cours d'eau…). Depuis 2005, le Syndicat a animé et accompagné la mise en place du Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) de l'Elorn. Le projet a été approuvé par le Préfet en juin 2010.

Pour la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat a modifié ses statuts en 2008 pour se transformer en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Depuis, le Syndicat copilote le Contrat de Rade de Brest/Elorn avec Brest Métropole Océane.

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Daoulas

Présidente : Monique Le Bot

Créé en 1997, par substitution au Syndicat de production et de transport d'eau de Daoulas, le Syndicat associe les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Cranou et Keranc'hoat, Brest métropole océane, les communes de Daoulas, Logonna-Daoulas, L'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Saint-Urbain et Le Tréhou.

Il a pour objet de réaliser et de gérer l'alimentation en eau potable des communes et syndicats adhérents.

Le Syndicat est alimenté pour partie par l'usine de Pont ar Bled. Brest métropole océane et le Syndicat ont réalisé en commun les ouvrages de transfert d'eau potable qui assurent en particulier la desserte de la commune de Plougastel-Daoulas.Récemment, le Syndicat a procédé à une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable et a décidé de retenir un scénario qui implique la construction d'un nouveau réservoir de 3 000m^3 sur le territoire de Plougastel-Daoulas avec un co-financement de Brest Métropole Océane.

Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique Armoricain de Brest

Présidente : Paulette Dubois
Directeur : Dominique D'Hervé

Créé en 1975, le Conservatoire Botanique National de Brest a pour vocation historique de contribuer à la protection des plantes menacées d'extinction dans le monde, en particulier celles des îles océaniques.

Organisme scientifique et technique, le Conservatoire se place à l'intersection des travaux de recherche et de la gestion opérationnelle du patrimoine floristique et à la jonction des politiques internationales, nationales et locales en matière de biodiversité.

Installé dans le magnifique vallon du Stang Alar, en partie dédié à son action, le Conservatoire est un syndicat mixte regroupant Brest Métropole Océane, la Région Bretagne, le Département du Finistère et l'Université de Bretagne Occidentale.

Il dispose aujourd'hui de l'une des plus riches collections de plantes menacées au monde, participe à la plupart des politiques locales relatives au patrimoine naturel. Ses travaux, largement reconnus, font de lui une référence en matière de conservation.

Une importante évolution statutaire a été menée en voyant l'adhésion du Département et de la Région. Une réflexion est menée sur un projet de construction et de réaménagement des locaux.

Syndicat Mixte pour le développement de Brest Iroise (SMBI)

Président : François Cuillandre
Vice-Président : Fabrice Huret
Directeur : Marc Dufournaud

Le Syndicat Mixte pour le développement de Brest Iroise, composé de la Région Bretagne, du Conseil Général du Finistère, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest et de Brest métropole océane, œuvre au développement économique de la région brestoise, en particulier dans le domaine maritime. Il intervient aujourd'hui particulièrement sur la zone de Lanvian, au Nord-Est de l'agglomération où il est propriétaire d'une réserve foncière de près de 200 hectares, et sur le Polder 124 du port de commerce dont il est le concessionnaire.

Concernant la zone de Lanvian (située sur les communes de Guipavas et Saint-Divy), l'année 2013 aura permis :

- La poursuite et l'accélération des études de faisabilité technique et paysagère relatives au projet de zone d'activités tel qu'il est défini dans le SCoT du Pays de Brest. Le périmètre, les scenarii d'aménagement, les trames viaires potentielles ont été, en particulier, définis ou réalisés et approuvés par le Comité Syndical.

- La réalisation d'un premier diagnostic volontaire d'archéologie préventive sur 32 hectares pouvant correspondre à une 1ère phase de la future ZAC,
- Le travail en étroite coopération avec le Conseil Général du Finistère sur le projet de voie de liaison RN12-RD712 devant permettre entre autres la desserte de la future ZAC (définition des tracés possibles, étude d'impact,…),
- La poursuite des échanges et négociations avec les potentiels opérateurs intéressés,
- La préparation de l'étude d'impact et de la concertation publique associées au projet de création ZAC, programmées en 2014,
- L'élaboration d'un planning prévisionnel de création de ZAC et des premiers bilans économiques,
- La mise en place d'une gestion du foncier préparant l'avenir de la zone, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture et les collectivités concernées, notamment au sein de la cellule de gestion foncière mise en place par Brest métropole océane.

Deux opérations foncières (1 achat et 1 rétrocession) ont également été réalisées conformément aux orientations données par le Comité Syndical.

Concernant le Polder 124, l'année 2013 a permis le démarrage des travaux de stabilisation d'une plateforme aménageable de 12 hectares, livrable au printemps 2015, avec en particulier :

- Arrêté préfectoral d'autorisation de travaux délivré par le Préfet du Finistère le 18 janvier 2013,
- Consultation et passation des marchés de travaux, notifiés le 16 juillet 2013,
- Ouverture du chantier et début des travaux dès le 20 août 2013,
- 1ère phase de terrassement et de préchargement et drainage totale de la surface réalisée pour le 20 décembre 2013, conformément au planning de l'opération.

Par ailleurs, le SMBI a poursuivi sa participation au projet de développement du port de Brest porté par la Région Bretagne dans le cadre d'objectifs et d'un processus de coopération définis par celle-ci.

Enfin, de nouvelles orientations ont été données au SMBI par ses 4 membres lors d'un comité syndical extraordinaire le 28 mai 2013 et une délibération votée à l'unanimité.
Ces nouvelles orientations, traduites par une évolution profonde des statuts du Syndicat approuvée le 15 janvier 2014, font du SMBI l'instance de gouvernance stratégique du port de Brest et devrait l'amener à l'horizon 2014-2015 à transférer ses actifs et ses compétences sur Lanvian vers une autre structure.
Par conséquent, outre la poursuite du programme de stabilisation du polder 124 (livraison prévue au printemps 2015) et des études sur la future zone d'activités de Lanvian, l'année 2014 sera essentiellement consacrée à la mise en œuvre des nouvelles missions du Syndicat et à la mise en place de sa nouvelle gouvernance.

Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (Symeed)

Président : Jean-Luc Polard
Chef de service : Emmanuel Quéré

Créé en 2001, le Symeed associe l'ensemble des EPCI du département compétent en matière de traitement de déchets ainsi que le Conseil Général du Finistère.

Il a pour objet principal la recherche de sites potentiels de stockage des déchets ménagers et assimilés, en application des orientations du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Depuis 2009, le Conseil général du Finistère lui a en outre confié la mise en œuvre de 2 des 3 axes du Plan : prévention et coopération territoriale.